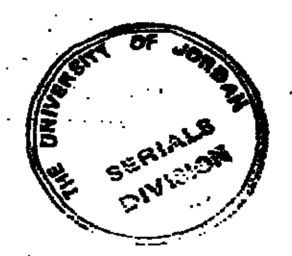


Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15477 – 7 F
DIMANCHE 30 - LUNDI 31 OCTOBRE 1994
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Alors que Washington propose la levée de l'embargo sur les armes

Les forces bosniaques ont repris l'offensive contre les Serbes

Les Etats-Unis ont présenté vendredi 28 octobre au Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution prévoyant la levée dans six mois, au profit du gouvernement bosniaque, de l'embargo sur les armes en vigueur dans l'ex-Yougoslavie depuis le début du conflit. La discussion au Conseil devrait s'engager la semaine prochaine. Sur le terrain, les forces bosniaques ont lancé des offensives dans plusieurs régions et infligé un revers majeur vendredi aux troupes serbes qui enserrent l'enclave musulmane de Bihac.

En demandant à l'ONU de programmer dans un délai de six mois la levée de l'embargo sur les armes au profit du gouvernement de Sarajevo et de la Fédération croato-musulmane constituée en Bosnie, la représentante américaine à l'ONU, Mme Madeleine Albright, a immédiatement reconnu que son projet de résolution n'était *« pas soutenu par tous les membres du Conseil de sécurité »*. Selon les diplomates européens aux Nations unies, ce texte, en l'état actuel, n'a en effet pratiquement aucune chance d'obtenir les neuf voix requises (sur 15) pour être adopté.

La France, la Grande-Bretagne et la Russie sont opposées à ce texte, qui stipule que l'embargo sur les armes serait levé six mois après l'adoption de la résolution par l'ONU, sauf si dans l'intervalle les Serbes de Bosnie acceptaient le plan de règlement du conflit soutenu par la communauté internationale et auquel les Croates et les Musulmans de Bosnie ont déjà souscrit. Washington entend, par ce texte, exercer le *« maximum de pression »* sur les Serbes bosniaques dirigés par Radovan Karadzic.

Le président Bill Clinton s'était engagé devant le Congrès américain à faire cette démarche auprès du Conseil de sécurité en faveur d'une levée multilatérale de l'embargo. Le projet de résolution américain devrait être discuté dans la semaine. Les membres européens du Conseil de sécurité pourraient lui opposer un autre texte stipulant, non pas que la levée de l'embargo sur les armes entrera automatiquement en vigueur dans six mois, mais qu'elle sera seulement *« examinée »* à ce moment. Ce débat serait ainsi gelé jusqu'au début du mois de mai.

Lire page 3

Des armes pour en finir ?

VOICI relancé, pour la galerie, le débat qui par intermittence trouble les relations euro-américaines et qui avait agité les esprits en France lors des élections européennes : faut-il livrer des armes aux Musulmans bosniaques, à défaut d'aller combattre à leurs côtés contre l'agresseur serbe ?

La galerie, cette fois, c'est le Congrès américain. C'est pour répondre à ses pressions que l'administration américaine a présenté vendredi au Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution qui, s'il était adopté, lèverait dans six mois l'embargo en vigueur depuis le début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie et autoriserait les Etats à renflouer les forces gouvernementales bosniaques en matériel militaire. Ce projet n'a toutefois que de très faibles chances d'être voté.

EN premier lieu parce que Bill Clinton lui-même paraît avoir compris les dangers du raisonnement à courte vue, selon lequel l'Occident se referait une vertu en donnant aux Bosniaques les moyens de se défendre. Sans même parler des risques d'extension du conflit hors de la Bosnie, une décision de levée de l'embargo sur les armes pourrait en effet déclencher une violente offensive serbe, que paraît redouter le président Alija Izetbegovic lui-même. Les Etats-Unis seuls auraient à en répondre.

La France et la Grande-Bretagne ont depuis longtemps fait savoir qu'il n'était pas question pour elles, dans une telle hypothèse, de maintenir sur le terrain des « casques bleus » dont la mission n'est que de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations assiégées.

PARIS a, ces derniers jours, refait passer le message à Washington, en durcissant le ton : si le projet américain prévoyant dans six mois la levée de l'embargo sur les armes devait être adopté la semaine prochaine à l'ONU, c'est immédiatement que les « casques bleus » français (et vraisemblablement les Britanniques) commenceraient à se retirer. Or, leur présence – bien qu'« humanitaire » et donnant lieu à d'incessantes polémiques avec l'OTAN – contribue à contenir le niveau de la violence en Bosnie ; leur départ donnerait le signal d'une recrudescence des combats.

Ni la France, ni la Grande-Bretagne, ni même peut-être la Russie, ne s'exposeront à une mise à l'index internationale en opposant leur veto à une résolution exclusivement fondée sur des considérations de politique intérieure américaine. Leur veto tacite n'en a sans doute pas moins été entendu par les Etats-Unis, qui devraient faire en sorte que leur texte ne passe pas, sauf considérables amendements. Cela n'augmentera certes pas les chances d'un règlement négocié, mais cela évitera qu'elles soient réduites à néant.

Tandis qu'une affaire de fausses factures met en cause le RPR

La justice ouvre deux informations sur le patrimoine de M. Longuet

Le garde des sceaux a donné, samedi 29 octobre, son feu vert au parquet de Paris pour l'ouverture de deux informations judiciaires concernant le patrimoine de M. Longuet. La première, ouverte dans l'affaire de la villa tropézienne de l'ancien ministre, vise nommément Gérard Longuet et l'entrepreneur René Céréda. La seconde, contre X, concerne trois sociétés liées à M. Longuet, Avenir 55, Investel et la Financière de l'Arcade. D'autre part, vendredi 28 octobre, un ancien syndicaliste policier, Rémy Halbwax, a été mis en examen, puis écroué dans une affaire de fausses factures. Détaché comme chargé de mission auprès du groupe RPR du conseil régional d'Ile-de-France, M. Halbwax est un proche collaborateur de M. Pandraud, ancien ministre de M. Chirac.



Lire page 8

Le Grand Timonier sans voiles

La peu édifiante « Vie privée du président Mao », narrée par le médecin du numéro un chinois, est éditée en français

PÉKIN
de notre correspondant

Lorsque, voici vingt ans, quelques iconoclastes (Simon Leys et les auteurs de la « Bibliothèque asiatique ») s'attachèrent à décortiquer le mythe de Mao Zedong, ils se heurtèrent fréquemment à une maolâtrie qui répugnait à admettre que le « Grand Timonier » fût la victime d'une règle pourtant souvent vérifiée : le pouvoir absolu corrompt absolument. L'orthodoxie de l'époque voulait que Mao avait libéré son peuple d'une telle détresse qu'on n'allait pas lui tenir rigueur de débordements regrettables mais inévitables. *« La révolution n'est pas un dîner de gala,* disait-on volontiers. Il semble pourtant, aujourd'hui, que, pour la direction de cette « révolution », l'exercice du pouvoir était une sacrée fête.

« Mes paroles et mes actes sont souvent contradictoires », déclara, à de nombreuses reprises, Mao à ses proches. En effet, le portrait qu'en dresse son médecin personnel pendant vingt-deux ans – de 1954 à sa mort en 1976 – confirme l'intuition qu'on avait affaire, sous les déguisements léninistes, à un tyran de la variété la plus cruelle. Avec, comme souvent, des côtés émouvants, poétiques ou drôles.

Eduqué à l'occidentale, revenu en Chine après la fondation du régime en 1949, le docteur Li Zhisui découvrit vite que le discours et les décisions de Mao ne coïncidaient pas : celui-ci exigeait un médecin formé à l'école des Américains plutôt que de confier sa munificente carcasse à un vulgaire «toubib» produit par une Union soviétique qu'il détestait, même s'il venait de s'en faire l'allié. Commencèrent, pour le docteur et sa famille, *« les épreuves d'une vie à l'ombre de Mao »*, au sein du sérail, dans une intimité avec le chef dont personne d'autre, pas même son épouse, tenue à distance, ne peut se targuer. Ce fut loin d'être une sinécure.

Ce récit paraît à l'étranger – le docteur Li vit à Chicago depuis 1988 – au moment où Deng Xiaoping, passe doucement l'arme à gauche. il est donc d'une importance majeure par son actualité : le portrait de Mao demeure accroché au symbole national qu'est la porte Tiananmen à Pékin, et sa dépouille, embaumée sous la direction du docteur Li contre toute tradition chinoise, est toujours exhibée au centre de la capitale. Il en ressort que Mao a passé le plus clair de son règne à se faire plaisir, physiquement et intellectuellement, torturant à la fois son entourage et son pays pour satisfaire un ego rien moins qu'envahissant. Sa paranoïa s'enflant, il s'acharna à humilier, à asservir ses proches, à révoquer tel serviteur pour ensuite le reprendre afin d'en attaquer d'autres, à rendre tout un chacun dépendant de ses caprices les plus insensés.

FRANCIS DERON

Lire la suite page 5

Croissance soutenue mais saine aux Etats-Unis

La croissance reste forte aux Etats-Unis. Durant le troisième trimestre, le PIB (produit intérieur brut) a augmenté de 3,4 % en rythme annuel, du fait notamment des investissements des entreprises et des dépenses publiques. La hausse des prix restant modérée, les marchés financiers ont bien réagi, ramenant les taux longs à la baisse et poussant les valeurs boursières à la hausse. Dans un entretien au *Monde*, Roland Leuschel, directeur à la Banque Bruxelles-Lambert, reste pessimiste. Il estime que le monde financier traverse *une crise de liquidités qui* ralentira l'expansion dès l'an prochain.

page 13

Lecteurs de part et d'autre du Rhin

Un sondage de la SOFRES réalisé pour France-Loisirs auprès d'étudiants allemands et français sur leurs pratiques de lecture fait apparaître plus de ressemblances que de différences entre les deux groupes. Ces similitudes *tendent à confirmer* une certaine européanisation de la culture.

page 10

Marie-Noëlle Lienemann au « Grand Jury RTL-le Monde »

Marie-Noëlle Lienemann, ancien ministre, maire socialiste d'Athis-Mons, est l'invitée du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 30 octobre, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL-TV.

Fernand Léger d'un œil neuf

L'exposition de Bâle apporte un éclairage inhabituel sur l'œuvre du peintre français, entre cubisme et abstraction

BÂLE
de notre envoyée spéciale

Raoul La Roche, banquier suisse qui, dans l'entre-deux-guerres, vivait à Paris dans une maison dessinée par Le Corbusier, avait acheté beaucoup de tableaux de l'époque cubiste lors de la dispersion, en 1921, du fonds Kahnweiler. Rentré en Suisse à la fin de sa vie, il fit don de ses collections au Kunstmuseum de Bâle, qui ne manqua pas de les faire valoir dans d'excellentes expositions. C'est ainsi que le musée était partie prenante, il y a quelques années, du duo « Braque et Picasso inventant le cubisme », qui pourrait avoir donné l'idée de cette exposition Léger 1911-1924, sous-titrée « Le rythme de la vie moderne ». Un régal, qui montre au fil d'un parcours remarquablement ordonné, tout ce qu'on peut espérer quant à la façon dont Léger invente Léger.

Le choix de la période fait avancer la lecture de l'œuvre, pour une fois désolidarisée du cubisme et des leçons de Cézanne. Comme il permet, en arrêtant la démonstration de force en 1924, au moment où Léger se pique d'architecture plus que de moteurs, de comprendre comment le peintre se forge des armes plastiques à toute épreuve. L'exposition permet aussi de considérer les années de guerre plus subtilement qu'en termes de rupture, comme il paraissait convenable jusque-là de les appréhender. La neutralité suisse a du bon !

Voici donc Léger tel qu'il n'a jamais été traité en France. Ici, on a toujours un peu de mal à se défaire de vues simplistes sur l'homme – Normand, costaud – et d'un trop plein de lectures populistes sur fond de congés payés. Ici, l'image du bon camarade de l'art moderne recouvre volontiers celle du novateur engagé dans une partie de bras de fer avec la peinture et sa réalité. Le point de vue imposé par l'exposition de Bâle en une douzaine de salles est fort différent. On y comprend bien comment Léger met en place ses « contrastes » de formes, de lignes et de couleurs, les exploite, les charge, les recycle. Comment cette dynamique plastique sert sa vision tonique du monde moderne.

Et surtout comment le peintre sort des brumes et de la fumée qui devaient entourer les soirées de Puteaux, où Duchamp, Villon, Delaunay, Apollinaire et compagnie spéculaient, titillés par les agités du futurisme et le besoin de secouer leur cubisme, sous peine de sombrer. Chacun cherche alors à inscrire le mouvement dans la peinture, veut opérer *« la fusion complète du milieu ambiant et de l'objet »*, et verse dans le *« simultanéisme »*, dont Delaunay et les futuristes revendiquent l'invention en peinture. Léger, qui n'ignore rien de ces débats, est sur tous les terrains à la fois.

La Noce (Musée national d'art moderne, Paris), *les Fumeurs* (Musée Guggenheim, New-York), et *la Femme en bleu* (Kunstmuseum, Bâle) réunis en début de parcours avec d'autres tableaux de plus petit calibre, témoignent de la première recherche organisée de ces « contrastes ». Fernand Léger inverse, déhiérarchise les rapports traditionnels fond-forme, figure-espace.

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 11

M 0146 - 1030 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a quinze ans

La mort accusatrice de Robert Boulin

par Erich Inciyan

« MESSIEURS, *j'ai décidé de mettre fin à mes jours*, expliquait le ministre du travail et de la participation du gouvernement de Raymond Barre, dans une longue lettre à la presse qu'il posta peu avant sa mort. *Une grande partie de ma vie a été consacrée au service public. Je l'ai fait scrupuleusement, désirant en toute occasion demeurer exemplaire. Or, voici que la collusion évidente d'un escroc paranoïaque, mythomane, pervers, maître chanteur et d'un juge ambitieux, haineux de la société, considérant* a priori *un ministre comme prévaricateur, et de certains milieux politiques où hélas mes propres amis ne sont pas exclus, aboutit, pour ma part, à auditions, campagne de presse et suspicion.* » Le texte de cette lettre posthume avait crépité sur les télex de l'AFP, ce mercredi 31 octobre 1979, au moment même où un conseil des ministres se tenait avec une chaise symboliquement vide : celle de Robert Boulin.

Le corps du ministre avait été découvert, noyé, la veille en forêt de Rambouillet (Yvelines), à moitié immergé dans les eaux d'un lieu nommé « l'étang de Rompu ». Stupeur et incompréhension devant la mort d'un homme public arrivé au faîte de sa carrière. Tout semblait sourire à Robert Boulin. Membre du gouvernement depuis 1961, ce gaulliste d'un genre progressiste, apprécié des syndicats pour son sens du dialogue, venait de battre le record de longévité ministérielle sous la Vᵉ République. Son nom était cité comme celui d'un « premier ministrable » susceptible d'être appelé par le président Giscard d'Estaing pour succéder à Raymond Barre. Sa mort allait susciter des polémiques et des passions que les années n'ont pas toutes apaisées.

Suicide ou crime maquillé en suicide ? D'abord, sa famille ne mit pas en cause la thèse du suicide. Dans un ouvrage publié en 1980, *Ma vérité sur mon père*, Bertrand Boulin avait minutieusement décrit les dernières heures du ministre et les circonstances l'ayant conduit à en finir avec la vie. Puis, troublés par des « révélations » apparues dans le cours de l'enquête, le fils, la fille et l'épouse de Robert Boulin avaient, à partir de 1983, privilégié la piste du meurtre et l'idée d'un complot dont il aurait été la victime. Aussi avaient-ils déposé plainte, cette année-là, pour homicide volontaire. Un faisceau d'éléments convergents, comme disent les policiers et les magistrats, ont depuis été réunis par la justice pour conforter la thèse du suicide.

Deux petites fractures au niveau du visage passées d'abord inaperçues

Les expertises judiciaires ont démontré que les derniers courriers signés Robert Boulin, dans lesquels il manifestait ses intentions suicidaires, ont bien été rédigés par lui-même. Les défauts de frappe relevés sur la lettre posthume – dactylographiée, photocopiée et envoyée à plusieurs organes de presse – correspondaient bien à la machine à écrire habituellement utilisée par Robert Boulin. Les mentions manuscrites ajoutées par le ministre à sa lettre posthume – *« J'ai décidé de me noyer dans un lac de la forêt de Rambouillet où j'aimais faire du cheval. Ma voiture 305 Peugeot, qui sera au bord, est immatriculée 651 GX 92 »* – sont aussi, à en croire les expertises, de sa main.

Des doutes étaient certes permis, dans la mesure où plusieurs lacunes avaient émaillé l'enquête judiciaire. Une première expertise médicale, qui avait conclu à un décès par noyade précédé d'une forte absorption de diazepam (Valium), avait été opérée dans la précipitation et le manque de rigueur. Les failles de ce premier examen avaient été mises en lumière par une seconde expertise qui, sans infirmer la thèse du suicide, avait jeté le trouble sur les conditions de la mort. Les défenseurs de la famille Boulin avaient logiquement exploité ces brèches. Deux petites fractures au niveau du visage, passées d'abord inaperçues, ne signalaient-elles pas qu'une lutte avait opposé le ministre à un agresseur, interrogèrent-ils par exemple ? Des lésions faciales imputables aux opérations d'embaumement, rétorquèrent les experts judiciaires. Après treize années d'enquêtes, de jugements et d'appels, la justice a mis un terme définitif, en décembre 1992, à la piste criminelle en rejetant les derniers recours de la famille. Le suicide de Robert Boulin est devenu une vérité judiciaire.

Complot monté de toutes pièces autour de la fameuse affaire des terrains de Ramatuelle pour discréditer le ministre ? *« Un ministre en exercice ne peut être soupçonné, encore moins un ancien ministre du général de Gaulle*, avait écrit le ministre dans sa lettre d'autojustification posthume. *Je préfère la mort à la suspicion...* » La mort a éteint les poursuites judiciaires visant Robert Boulin. Mais la procédure pénale a suivi son cours. A réexaminer ce dossier quinze ans après les faits, l'affaire ressemble bien à un piège dans lequel Robert Boulin s'est lui-même enfoncé et auquel il n'arrivera pas à échapper. Publié peu avant la mort du ministre, un article du *Monde* du 27 octobre 1979 avait posé crûment la question : le ministre s'est-il *« prêté à une opération immobilière douteuse »* ou *« s'est-il laissé circonvenir par un ou plusieurs amateurs de bonnes affaires ayant eu besoin de son nom »* ? Ce long papier précisait, après le *Canard enchaîné*, le contenu du dossier impliquant Robert Boulin.



Robert Boulin en compagnie de Raymond Barre, alors premier ministre durant la campagne pour les élections législatives en 1978.

Un ami de vingt ans de la famille Boulin, Henri Tournet, a été le personnage central de ce roman vrai. Cet Auvergnat au veston décoré – officier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance, etc. – avait hanté les milieux politiques d'après-guerre et participé à plusieurs cabinets ministériels. Gaulliste, proche de Jacques Foccart, il s'était lancé dans les affaires au tournant des années 60, jouant volontiers de son entregent pour gagner de l'argent. En achetant 36 hectares des terres d'un site naturel protégé à Ramatuelle, en 1964, puis en n'ayant de cesse d'obtenir, pour ces parcelles agricoles, les permis de construire qui lui auraient permis d'empocher une confortable plus-value, Henri Tournet jette les bases de ce qui allait devenir « l'affaire de Ramatuelle ».

Pour servir les visées spéculatives et appuyer les demandes de passe-droits de l'affairiste, son ami Robert Boulin a multiplié, en 1973 notamment, les interventions auprès de la préfecture du Var, par oral et par écrit. En vain. En 1974, il a d'abord acquis 2 hectares pour construire une maison familiale de vacances sur le site de Ramatuelle. Puis il a obtenu, mais pour ces 2 hectares seulement, l'autorisation de construire convoitée par Henri Tournet.

Un jeune magistrat du tribunal de Caen, alors âgé de vingt-huit ans et inconnu des médias, Renaud Van Ruymbeke, est chargé en 1979 de démêler l'imbroglio créé par Henri Tournet qui, avec la complicité objective d'un notaire normand, a acheté et revendu les mêmes terrains à divers propriétaires, en agitant l'appât des permis de construire et en faisant miroiter ses relations haut placées. L'instruction avance au pas de charge. Interpellé par les gendarmes, envoyé en prison, Henri Tournet est menacé de la cour d'assises par le juge puisque les transactions ont fait l'objet de malversations et de faux en écritures publiques, une infraction considérée en France comme un crime. Il accable Robert Boulin. L'accuse d'avoir reçu son terrain gratuitement en échange de l'obtention des permis de construire. Remis en liberté, Henri Tournet continue d'agiter la menace du scandale gouvernemental. Il répand la rumeur auprès de ses amis politiques, il donne rendez-vous à des journalistes.

Une enquête déclarée exemplaire par le Conseil supérieur de la magistrature

Les menaces de poursuites judiciaires inquiètent Robert Boulin. Le jour de sa mort, il apprend que le juge demande l'ouverture de ses comptes bancaires. L'enquête démontrera qu'une somme de 40 000 francs – correspondant à l'achat du terrain de Ramatuelle – avait bien, six mois après l'achat de cette parcelle, été versée sur l'un des comptes bancaires de Robert Boulin. Et que, la veille de ce versement, un chèque d'Henri Tournet, délivré au porteur et d'un montant de 40 000 francs, avait été encaissé, à Paris, par une personne non identifiée. L'acte d'accusation du procès pour « faux en écriture publique », ouvert en novembre 1980 devant la cour d'assises de Coutances, tiendra comme avéré ce remboursement du terrain de Ramatuelle.

Dans ses accusations d'outre-tombe, Robert Boulin avait désigné les responsables présumés de sa mort. En tête de liste, Henri Tournet, *« maître chanteur »* et *« escroc »* : en fuite à Ibiza (Espagne) au moment de son procès d'assises, il sera condamné par contumace à quinze ans de prison ferme ; *« Le jeune juge Van Ruymbeke, aveuglé par sa passion de faire un carton sur un ministre »*, ensuite : son enquête sera déclarée exemplaire, menée hors de toute pression, par le Conseil supérieur de la magistrature qui avait été appelé à se prononcer (pour la seule et unique fois de la Vᵉ République) sur l'indépendance d'un juge.

Certains *« amis »* politiques étaient aussi montrés du doigt par le ministre, tel *« un garde des sceaux plus préoccupé de sa carrière que du bon fonctionnement de la justice »* et comme indifférent au *« dévoiement dans la révélation du secret de l'instruction »*. A quoi Alain Peyrefitte, puisqu'il s'agissait de lui, opposa l'argument de la non-intervention dans le cours d'une instruction judiciaire ; *« La presse »*, enfin, critiquée pour avoir évoqué l'enquête en cours sur les terrains de Ramatuelle : le procureur de la République de Paris concluera à l'absence de violation du secret de l'instruction. Quinze ans après, les déclarations d'Edouard Balladur sur le secret de l'instruction montrent que ce problème-là n'est toujours pas réglé.

LIVRES POLITIQUES

PAR BONHEUR
de Claude Imbert. Grasset, 292 p., 118 F.

Réflexion buissonnière

UN éditorialiste travaille sur rendez-vous, réguliers ou non, avec l'actualité, d'une part, et ses lecteurs, d'autre part. On ne le connaît qu'à travers les fractions séquentielles d'une capacité de jugement principalement axée sur le monde extérieur et des préoccupations collectives. Pour en savoir plus sur lui, il faut qu'il accepte de se livrer sous d'autres formes : mémoires, fiction, essai, ou, comme c'est le cas ici, en se laissant aller à la réfexion buissonnière.

Entre aperçus et bavardages, suivant des itinéraires de fantaisie, Claude Imbert a délaissé ses éditoriaux du *Point* ou d'Europe 1 pour quelques flâneries. On peut, avec lui, flâner dans son livre, y entrer par un bout, en sortir par un autre, au petit bonheur des mots et des rencontres. Le bonheur, justement, qui est l'un des thèmes récurrents de l'ouvrage. Claude Imbert appelle en renfort Stendhal – *« Je ne respecte rien tant au monde que le bonheur »* – et Goethe qui se fait un *« devoir de bonheur »*. On devine que, pour ce qui le concerne, l'auteur ne néglige pas ce devoir-là. Artisan d'un bonheur réfléchi, qui se défie des mirages mais ne se prive pas d'admirer *« les artistes de la pensée »*, il en ferait volontiers *« une ascèse secrète »*, une affaire strictement privée. D'où son aversion pour tout ce qui prétend décharger les individus de cette quête : *« Les grandes utopies collectivistes ont saccagé le jardin secret où le bonheur se cultive »*, estime-t-il.

Claude Imbert est resté en marge de ces grands emballements, à l'époque où ils étaient de mode. Aujourd'hui encore, il ne se remet pas de la *« la double trahison des clercs : vers l'extrême droite avant la guerre, vers le communisme après la guerre »*. Le pire est que la *« jobardise intellectuelle »* est arborée comme une médaille, *« une coquetterie d'esprit et de cœur »*, et que l'on passe si facilement sur ces aberrations et égarements : *« Il y eut un brouillard sur Vichy. Il y a un brouillard sur la longue dérive marxisante d'une moitié de la France »*, note-t-il.

Comme un malheur ne vient jamais seul, voici qu'au temps de la déraison succède celui de la dérision, que notre commentateur de l'actualité déteste tout autant, lui qui se réclame d'un art de vivre fait de mesure et d'harmonie. Aussi bien, le règne des *« déconstructeurs autodidactes »* de la mise en scène au théâtre ou à l'opéra, le *« dégueulis des jeans »* qui envahit tout, le révulsent, comme l'insupportent les *« pisse-vinaigre »* morigénant ceux qui *« mettent de la civilisation dans leur assiette »*. Cependant, tout n'est pas perdu : *« Je ne me décourage pas d'invoquer*, écrit-il, *les vertus oubliées, mais non éteintes, de l'harmonie française »* et il conserve espoir, car *« une certaine lumière peut encore venir de la grande nation moyenne qui est désormais la nôtre »*.

Pour cela, il faudrait *« s'assagir sans s'avachir »*, en venir à *« une sagesse citoyenne fondée sur le Droit »*, comprendre enfin que *« s'arranger est l'essence de la culture démocratique »*. Le journaliste politique pointe le bout du nez, à propos de l'actualité des *« affaires »* et de ce que lui inspire la fin de septennat de François Mitterrand : *« On dirait*, note-t-il, *que, dans une morale privée déclinante, les Français exigent de leurs pouvoirs un surcroît de vertu. Et qu'en échange du pavois où ils le hissent, ils veulent, chez l'homme public, une rigueur qu'ils ne pratiquent pas eux-mêmes. »* Pourquoi pas, serait-on tenté de lui répondre, si tant est que l'exemple doive venir d'en haut ?

Claude Imbert s'interroge sur la pratique de son métier : on comprendra que cette chronique s'arrête sur ce thème, dans une partition qui en reprend plusieurs. L'auteur recommande une *« modeste mais vigoureuse lucidité »* et, en ce qui le concerne, se fixe pour devoir de *« servir comme il peut ses lecteurs dans la conscience que le* « Bien » *collectif est, en tout temps, relatif, mais que le Mal, lui, peut être, en tout temps, défini et combattu »*.

S'agissant du journalisme, en particulier de celui qui se consacre à la politique, la vraie difficulté est de se mouvoir dans la proximité de l'objet d'observation sans verser dans la connivence. *« Effacer la distance pour apprendre, rétablir la distance pour écrire : l'exercice ne va pas sans à-coups,* dit Claude Imbert. *Mais c'est à ce prix que se conquiert (...) l'indépendance d'un titre et la fidélité des lecteurs. Le caractère y compte autant que le talent. Il y a, pour ceux qui y parviennent, une certaine volupté de l'écart à conserver. »*

Claude Imbert chante aussi les mérites de l'écrit dans un univers de la communication où l'image et le son ont pris une si grande part. C'est, évidemment, une musique douce à entendre, ici : *« La vocation spécifique de l'écrit,* rappelle l'auteur, *reste, et restera, sans réelle alternative, celle du concept, de l'idée, de la précision, de la critique et des fonctions actives de l'intelligence. D'où découle le libre arbitre. C'est une évidence universelle que l'écrit est un des fondements de la Liberté et du Droit. »*

Cela va sans dire, mais cela va mieux en l'écrivant.

ANDRÉ LAURENS

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les forces bosniaques infligent un premier revers majeur aux Serbes

L'armée bosniaque passe, victorieusement, à l'offensive ; les Serbes, humiliés par ce premier revers majeur, menacent de se venger. A Bihac, enclave musulmane au nord-ouest de la Bosnie prise en étau entre les forces des Serbes séparatistes de Bosnie et de Krajina (Croatie), le commandant du 5e corps de l'*Armija*, Atif Dudakovic, a infligé une sévère défaite à ses assiégants serbes. Non content d'avoir récemment résisté à une offensive simultanée des Serbes de Croatie et de Bosnie, d'avoir écrasé au nord de l'enclave la rébellion de l'homme d'affaires musulman Fikret Abdic, le 5e corps – après avoir reconquis mercredi le plateau de Grabez qui domine la ville de Bihac, chef-lieu de l'enclave – a poursuivi son offensive au sud de la poche. Selon un communiqué de l'armée bosniaque, le 5e corps se serait même emparé, vendredi 28 octobre, de la localité de Kulen-Vakuf, située à quelques dizaines de kilomètres du front de Bihac, sur une route stratégique qui mène à la Bosnie centrale (sous contrôle bosniaque). Environ 10 000 Serbes ont fui devant l'avancée bosniaque de Bihac, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR).

Si elle est confirmée, cette percée serait la plus significative depuis la stabilisation du front entre Serbes et Bosniaques, quelques mois après le début de la guerre. L'armée bosniaque avait cependant déjà infligé de sévères défaites aux forces croates de Bosnie (HVO). Parallèlement, les forces bosniaques ont lancé depuis mercredi une offensive à partir la Bosnie centrale sur la région de Kupres (sous contrôle serbe), où passe une route qui mène du nord du pays à la côte adriatique. Près de 2 500 civils serbes ont fui cette offensive, selon le HCR. De plus, l'armée bosniaque maintient sa pression sur la ville de Doboj (Nord), prise en étau entre deux lignes bosniaques, ainsi que sur le fin corridor de Brcko, qui relie au nord les conquêtes serbes de l'est et de l'ouest de la Bosnie.

Manquant d'infanterie pour tenir de très longues lignes de front mais disposant d'une puissante artillerie, les forces serbes ont menacé de recourir à leur méthode habituelle pour stopper les offensives bosniaques. Le commandant des forces serbes qui encerclent Sarajevo *« a ordonné aux commandants de toutes ses brigades d'exercer des représailles »* sur la capitale bosniaque *« après chaque attaque »*, selon un communiqué.

Le chef d'Etat major des forces serbes de Bosnie a, lui, exigé le repli des forces bosniaques à Bihac *« faute de quoi nous serons forcés d'exercer des représailles ». « S'ils pilonnent Sarajevo, ils savent à quoi ils s'exposent »*, a répondu le général Rose, commandant des « casques bleus » en Bosnie. L'Alliance atlantique et l'ONU ont conclu, jeudi, un accord pour « muscler » la politique de frappes aérienne de l'OTAN. – *(AFP, Reuter, AP.)*

SERBIE : le leader ultra-nationaliste Vojislav Seselj reste en prison. – Le jour même où il finissait de purger une peine de 30 jours de prison pour *« offense grossière à une personnalité officielle »*, Vojislav Seselj, député et président du Parti radical serbe, a été condamné, vendredi 28 octobre, à trois mois de prison ferme *« pour avoir entravé l'action des agents de sécurité »* lors d'un incident au Parlement Fédéral yougoslave. Les ennuis de M. Seselj, un temps allié de Slobodan Milosevic, ont commencé lorsque le leader ultra-nationaliste a accusé le président serbe de trahir la cause de la « Grande Serbie ». – *(AFP.)*

IRLANDE

Les Britanniques et les protestants d'Ulster n'ont pas participé au premier Forum de la paix à Dublin

LONDRES

de notre correspondant

La première réunion du Forum pour la paix et la réconciliation, organisée à l'initiative du premier ministre irlandais, Albert Reynolds, vendredi 28 octobre à Dublin, n'aura été qu'un demi-succès en raison de l'absence à la cérémonie d'ouverture de l'ambassadeur britannique et du refus de participer des deux principaux partis protestants d'Ulster. En revanche, les autres formations politiques du sud et du nord de l'île, dont l'Alliance – qui regroupe des catholiques et des protestants –, étaient représentées à la réunion, présidée par un juge de Dublin, Catherine McGuinness, elle-même protestante et originaire de Belfast.

M. Reynolds, bien que vexé par l'absence britannique, a cependant remporté une victoire symbolique en amenant le Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, à la table des négociations pour la première fois depuis le début de la guerre civile irlandaise, dans les années 20. Le président du Sinn Fein, Gerry Adams, a toutefois représenté un mouvement dont l'influence électorale n'est pas à la hauteur de l'impact des actions militaires de l'IRA ; le Sinn Fein recueille moins de 2 % des voix en République d'Irlande, où il n'a aucun élu, et environ 10 % en Irlande du Nord.

Les unionistes protestants et Londres reconnaissent l'aspect positif du dialogue engagé dans le cadre de ce Forum, mais veulent, avant tout, y voir une affaire purement irlandaise. Et ils n'apprécient guère les efforts de M. Reynolds pour inscrire dans l'accord-cadre anglo-irlandais, qui doit fixer le chemin vers la paix, la mise en place d'institutions transfrontières dotées de pouvoirs exécutifs dans des domaines tels que l'économie, le tourisme, les communications ou l'environnement.

Ce Forum pour la paix et la réconciliation n'en est qu'à ses premiers pas et on est encore loin d'un rapprochement entre les nationalistes, qui demandent une Irlande réunifiée, et et les unionistes, qui veulent rester britanniques. Toutefois, la journée de vendredi aura aussi été symbolique, car elle a vu la première rencontre informelle, à New-York, entre la présidente irlandaise, Mary Robinson, et des représentants des terroristes protestants ainsi que la reconnaissance, longtemps attendue par le Sinn Fein, des ravages causés par les attentats de l'IRA. *« Personne n'a le monopole de la souffrance »* a déclaré M. Adams, qui a admis *« la peine que les républicains ont infligéee »*. Les paramilitaires protestants avaient présenté leurs regrets il y a deux semaines.

PATRICE DE BEER

CROATIE

Reprises des négociations sur la Krajina

Interrompues depuis des mois, les négociations directes entre Zagreb et Belgrade doivent bientôt reprendre. Des rencontres *« régulières »* entre les ministres des affaires étrangères de Croatie et de Yougoslavie (*Serbie-Monténégro*) vont avoir lieu dans les deux capitales, ont annoncé, vendredi 28 octobre, les négociateurs de la Conférence internationale sur la Yougoslavie, qui superviseront ces négociations. La date de la première réunion n'a pas été précisée.

La prochaine reprise de relations ouvertes (des réunions secrètes se tiennent régulièrement en terrain neutre) suit le redémarrage, jeudi 27 octobre, des négociations entre Zagreb et les Serbes séparatistes de Krajina (Croatie), elles aussi interrompues depuis des mois. A l'issue de ces pourparlers, qui se sont tenus à Zagreb (*ce que les Serbes de Krajina refusaient jusqu'alors*), la présidence croate a annoncé, vendredi 28 octobre, l'ouverture des lignes de front pour la Toussaint, afin que la population puisse se rendre dans les cimetières. Selon le chef de la délégation des Serbes de Krajina, ces discussions ont porté *« exclusivement sur des questions économiques » et « ouvrent la perspective d'un règlement pacifique »* du conflit. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

La fin de la tournée du président des États-Unis

M. Clinton se dit hostile à toute levée « prématurée » de l'embargo contre l'Irak

Le président Bill Clinton a regagné Washington, samedi 29 octobre, après une tournée de soixante-douze heures qui l'a conduit dans six pays du Proche-Orient et qui s'est achevée, en Arabie saoudite, par une entrevue d'une heure et demie avec le roi Fahd, à Hafr-el-Baten, dans le nord-est du royaume wahabite.

Dans un communiqué publié par la Maison Blanche, le président Clinton et le roi Fahd *« ont affirmé que toute tentative de lever ou d'alléger les sanctions sera prématurée tant que l'Irak ne se pliera pas entièrement et complètement à toutes les résolutions du Conseil de sécurité »*. Ils ont estimé que les efforts pour obtenir cette levée de l'embargo *« auraient pour seul résultat d'encourager le régime irakien à poursuivre sa politique d'agression et à défier la volonté de la communauté internationale »*.

Avant l'Arabie saoudite, M. Clinton avait fait une visite de quelques heures à Koweït, la première d'un président américain depuis l'indépendance de l'émirat en 1961. A l'issue d'une rencontre avec le chef de l'Etat, cheikh Jaber El Ahmed El Sabah, il a notamment rendu hommage au Koweït pour son *« importante contribution »* au processus de paix au Proche-Orient et son rôle dans *« la préparation du terrain à la levée du boycottage* (arabe) *d'Israël »*.

Le chef de l'exécutif américain a profité de cette escale pour inspecter les troupes américaines qui y sont déployées. *« Les Etats-Unis et la communauté internationale ne laisseront Bagdad menacer ses voisins ni maintenant ni à l'avenir. Ce n'est pas une menace de notre part, c'est une promesse »*, a-t-il affirmé devant 2 000 soldats américains, britanniques et arabes, stationnés à moins de 80 kilomètres de la frontière irakienne. *« N'oubliez pas de faire vos achats de Noël »*, a-t-il dit aux GI, laissant ainsi entendre qu'ils pourraient être de retour chez eux avant la fin de l'année. – *(AFP, Reuter.)*

ÉGYPTE

Un journal publie le roman de Naguib Mahfouz, condamné par les islamistes

LE CAIRE

de notre correspondant

L'hebdomadaire d'opposition de gauche *El Ahali* a mis en vente, samedi 29 octobre, au prix symbolique d'une livre (1,8 franc), le texte intégral du roman *Awlad Harétna* (1) de Naguib Mahfouz, condamné par les islamistes. Ce numéro spécial constitue la première publication, en Egypte, du roman depuis sa parution sous forme de feuilleton dans le quotidien officieux *El Ahram*, il y a trente-cinq ans.

El Ahali a affirmé vouloir ainsi *« briser les chaînes inacceptables, imposées à la liberté de pensée »*. Il s'agit d'un défi lancé aussi bien aux islamistes qu'au gouvernement. Le militant de la *Djamaa islamyia* qui avait blessé à coups de poignard, le 14 octobre, au Caire, le lauréat du prix Nobel de littérature, avait expliqué son geste par le souci d'appliquer la fatwa (décret religieux) du cheikh Omar Abdel Rahmane, chef spirituel des extrémistes musulmans égyptiens, qui avait condamné à mort M. Mahfouz pour son roman impie.

La publication d'*Awlad Harétna* place devant le fait accompli le gouvernement, qui étudiait l'éventuelle levée de l'interdiction de publication du roman. Le quotidien officieux *El Ahram* où travaille M. Mahfouz, avait obtenu de ce dernier le droit de publier le roman *« en temps opportun »*. Dans son édition de samedi, le journal a menacé de poursuites judiciaires quiconque publiera le roman. Il n'empêche que le numéro spécial d'*Awlad Harétna* a été imprimé sur les presses d'*El Ahram*.

A. B.

(1) *Les Enfants de la médina*, Sindbad.

EN BREF

ISRAËL : le général Matan Vilnaï nommé chef d'état-major adjoint de l'armée. – Le général Matan Vilnaï, commandant du secteur sud d'Israël, a été nommé chef d'état-major adjoint de l'armée et prendra ses fonctions le 1er janvier 1995. Né en 1944 à Jérusalem, le général Vilnaï a participé à la guerre de six jours (juin 1967), à celle du Kippour (octobre 1973) et aux opérations au Liban (juin 1982-juin 1985). – *(AFP.)*

Le premier ministre israélien souhaite amender l'accord sur l'autonomie palestinienne. – Le premier ministre Itzhak Rabin a estimé, vendredi 28 octobre, dans un entretien accordé au quotidien *Yediot Aharonot* que l'accord sur l'autonomie palestinienne, entré en vigueur en mai, *« comporte des contradictions ». « Je sais qu'il va falloir le rectifier pour pouvoir l'appliquer*, a-t-il ajouté. *Ces modifications sont nécessaires, principalement dans le domaine de la sécurité. »* Il a souligné qu'il était impossible de séparer les populations israéliennes et palestiennes tout en maintenant tel quel le réseau d'implantations juives dans les territoires occupés. M. Rabin devait rencontrer Yasser Arafat à l'occasion du Forum économique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, organisé, de dimanche à mardi, à Casablanca. – *(AFP.)*

ITALIE : la Ligue qualifie M. Berlusconi d'« ennemi mortel ». – Umberto Bossi, le chef de la Ligue du Nord, une des principales composantes de la majorité gouvernementale, estime que le président du conseil, Silvio Berlusconi, est un *« ennemi mortel »* de son parti dans un entretien publié, vendredi 28 octobre, par le quotidien *Il Giornale*. M. Bossi, qui avait déjà traité le chef du gouvernement de *« Berluskaiser »* et de *« dictateur »*, a indiqué que son parti, favorable à une forme de fédéralisme en Italie, est prêt *« à un test politique après l'adoption du budget* [en décembre], *en mettant à l'épreuve nos partenaires au sein du gouvernement »* sur le fédéralisme. – *(AFP.)*

Cinq mois de prison requis contre Paolo Berlusconi. – Le juge Antonio Di Pietro a requis, vendredi 28 octobre, cinq mois de réclusion et une amende 10 millions de lires (environ 31 000 francs) contre Paolo Berlusconi, accusé d'avoir versé des pots-de-vin au parti démocrate-chrétien en Lombardie contre l'obtention d'importants contrats locaux sur l'enlèvement des ordures. Le verdict devrait être rendu en novembre par un tribunal de Milan. Frère cadet du président du conseil, Paolo Berlusconi, déjà détenu brièvement à deux reprises dans le cadre d'affaires de corruption, a été l'un des responsables de la gestion du groupe Fininvest de Silvio Berlusconi. – *(AFP, Reuter.)*

PAKISTAN : 13 morts lors d'affrontements religieux à Karachi. – Des affrontements entre sunnites et chiites ont fait 13 morts à Karachi au cours des dernières quarante-huit heures, a annoncé vendredi 28 octobre la police pakistanaise. Parmi les victimes figurent 3 policiers. Plus de 50 personnes ont été tuées en dix jours dans la capitale économique et principal port du pays lors de semblables incidents, ont indiqué des sources hospitalières. – *(AFP.)*

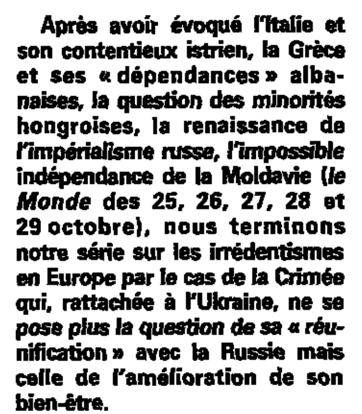
POLOGNE : libération du quatrième meurtrier du père Popieluszko. – Le tribunal de Lublin a accordé, vendredi 28 octobre, la mise en liberté conditionnelle à l'ancien capitaine de police, Grzegorz Piotrowski, condamné à vingt-cinq ans de prison pour le meurtre du père Jerzy Popieluszko en 1984. Aux termes d'une loi d'amnistie, la condamnation de l'ancien capitaine avait ultérieurement été commuée en quinze ans de détention. Trois autres policiers, également condamnés pour le meurtre de l'ecclésiastique, ont déjà été libérés. – *(Reuter, AFP.)*

ROUMANIE : la présidence souhaite que l'homosexualité soit dépénalisée. – La présidence roumaine a critiqué le maintien de la répression contre l'homosexualité, entériné cette semaine par le Parlement, en souhaitant que l'homosexualité soit dépénalisée, a souligné, vendredi 28 octobre, le porte-parole de la présidence, Traian Chebeleu. Il a affirmé que *« le vote de la Chambre des députés ne pourra s'appliquer »* en raison des *« conventions internationales auxquelles la Roumanie a souscrit »*. Les députés se sont prononcés à une très forte majorité, mardi, en faveur du maintien de peines de prison allant de un à cinq ans en cas de relations homosexuelles entre adultes (*le Monde* du 29 octobre). – *(AFP.)*

TURQUIE : un mort dans un attentat à la bombe à Izmir. – Une personne a été tuée et 42 blessées dans un attentat à la bombe, vendredi 28 octobre, à Izmir, dans l'ouest de la Turquie, a rapporté l'agence turque Anatolie. Cet attentat, non revendiqué, est intervenu à la veille de la fête nationale turque, le 29 octobre, 71e anniversaire de la fondation de la République de Turquie par Mustafa Kemal Ataturk. – *(AFP.)*

L'Europe des brasiers mal éteints

VI. – La Crimée veut être russe ou riche



Après avoir évoqué l'Italie et son contentieux istrien, la Grèce et ses « dépendances » albanaises, la question des minorités hongroises, la renaissance de *l'impérialisme russe, l'impossible* indépendance de la Moldavie (*le Monde* des 25, 26, 27, 28 et 29 octobre), nous terminons notre série sur les irrédentismes en Europe par le cas de la Crimée qui, rattachée à l'Ukraine, ne se *pose plus la question de sa « réunification »* avec la Russie mais celle de l'amélioration de son bien-être.

SIMFEROPOL (Crimée)

de notre envoyé spécial

Bleu, blanc, rouge : les couleurs de la Russie flottent sur la Crimée pourtant ukrainienne. *« La Crimée, c'est la Russie. Je préfère la guerre que de vivre en Ukraine »*, fanfaronne Vladimir, qui est *« russe évidemment ! »*, comme les deux tiers de la population de la presqu'île, « perle de la mer Noire ». *« Ce n'est pas nous*, dit-il, *qui commencerons cette guerre, c'est l'Ukraine si elle vient ici. »* Comme 73 % des électeurs de Crimée, Vladimir Belouasov, un chauffeur de trente-cinq ans, né de mère ukrainienne et de père russe, a voté au début de l'année pour le président Iouri Mechkov et pour son Bloc Russie, très majoritaire au Parlement local.

Pour être élus, ils ont promis que la Crimée (2,5 millions d'habitants) rejoindrait la « mère Russie ». Rattachée d'un trait de plume par Khrouchtchev à l'Ukraine en 1954, la Crimée, colonisée par les Russes au XVIII[e] siècle et vidée de ses Tatars en 1944, s'est retrouvée, lors de l'effondrement de l'URSS, prisonnière des frontières devenues internationales de l'Ukraine. Plus pour très longtemps, à en croire certains politiciens locaux.

« L'Ukraine peut quitter l'URSS, dit Alexandre Krouglov, député d'une fraction russe radicale au Parlement de Crimée, *mais seulement avec ce qui lui appartient ! »* Sinon ? *« Nous riposterons. »* Lors d'une réunion politique à Sébastopol, port d'attache de la flotte de la mer Noire (rouillée, mais âprement disputée entre Kiev et Moscou), Edouard Limonov, un ancien dissident reconverti dans le « patriotisme », montre la voie. *« Nous, les partis radicaux de Russie, nous ne permettrons pas que l'on nous enlève un seul kilomètre carré du territoire russe. Et la nation serbe, qui sait se défendre, peut nous servir d'exemple »*, clame-t-il.

Un capital touristique alléchant

En mai, Ludmila Mechkov, la femme du président, a organisé à Yalta, au sud de la Crimée, un Congrès des peuples orthodoxes qui dessinait une sorte de nouveau partage est-ouest, avec des séparatistes serbes de Krajina (Croatie) et de Bosnie, des Russes de Transnistrie (Moldavie), des Arméniens du Haut-Karabakh (Azerbaïdjan) et des nationalistes de Russie. Folklore ? Passant aux actes, Sébastopol *a proclamé* en août son « rattachement » à la Russie. Même les plus raisonnables des Russes d'ici jurent qu'ils ne subiront pas *« l'extrême nationalisme ukrainien »*. Le scénario yougoslave hante la Crimée. A tel point que la CIA considère que la région – la Russie et l'Ukraine possèdent des armes nucléaires – peut devenir le lieu du déclenchement de la troisième guerre mondiale... Pourtant, en ce début d'automne, le problème n'est pas – n'est plus – de savoir si la Crimée sera ukrainienne ou russe, ni d'arrêter l'épidémie de choléra qui frappe la presqu'île privée d'eau. Les habitants se demandent plutôt qui l'emportera du Parlement ou du président local, tous deux théoriquement pro-russes. La plus grave accusation que se lancent les deux pouvoirs n'est pas d'avoir « oublié » la promesse de rejoindre la Russie. C'est de vouloir privatiser, chacun à son profit, l'alléchant capital touristique de la « Côte d'Azur » de l'ex-URSS. Le président Mechkov et son gouvernement, formé de Russes venus de Moscou, privilégieraient les intérêts des capitaux « étrangers » russes, qui auraient financé l'ascension inattendue de ce petit juge d'instruction, ancien champion de tir du KGB. Les parlementaires sont, eux, accusés d'être dans les mains des « hommes d'affaires » ou de la Mafia locale.



La question de la « réunification » avec la Russie n'est donc plus à l'ordre du jour, si tant est qu'elle l'ait été réellement un jour. Boris Kizilov, « père spirituel » de l'autonomie de la Crimée, admet que s'il se prononce publiquement pour le rattachement à la Russie (*« car la population est pour »*, dit-il), il y est en fait opposé. *« En Russie, nous ne pourrions avoir un statut à part, car le principe des formations étatiques en Russie est fondé sur la nationalité »*, explique-t-il. Pour lui, *« seule l'indépendance négociée peut assurer la défense des intérêts de la Crimée »*.

Pour transformer la presqu'île en un « Hongkong » de la mer Noire, les politiciens de Crimée ne feraient que jouer du nationalisme russe ou local, selon les besoins. *« Le but*, explique à voix basse un journaliste local, *est de faire de la Crimée un havre pour l'argent noir, pour rapatrier dans des casinos ou dans le tourisme, avec plus de profit que chez vous, les capitaux volés à l'ex-URSS par les ventes illégales de pétrole ou de matières premières. Pour les nationalistes ukrainiens, Mechkov est manipulé par le KGB. Pour les libéraux, par la Mafia. A mon avis il est utilisé par les hommes de la nomenklatura qui ont de l'argent sale. »* Les assassinats vont bon train dans la République autonome.

Quant à la population, naturellement pro-russe, elle est aussi avant tout *préoccupée* par son bien-être matériel. N'a-t-elle pas voté à 54 % pour l'indépendance de l'Ukraine (90 % dans le reste du pays) ? *« Nous avons cru que la vie serait meilleure dans une Ukraine indépendante. Mais le résultat a été pire »*, reconnaît un professeur de Simferopol. Un rouble vaut aujourd'hui 20 karbovanets. C'est presque une devise forte ici. *« La Crimée doit être avec la Russie, car c'est une vache à traire »*, estime franchement un « patriote », ancien combattant de la seconde guerre mondiale, d'abord préoccupé par le montant de sa retraite (équivalente à moins de 50 francs par mois).

Ne plus parler de sécession

Le renoncement au programme de réunification de la péninsule avec la Russie est l'une des causes des déchirements d'une coalition « pro-russe privée de boussole. Aujourd'hui, loin de la surenchère, le président du Parlement « nationaliste », Sergueï Tsekov, ne parle plus de sécession mais se prononce pour *« un traité entre l'Ukraine et la Crimée pour coordonner les deux Constitutions »*. Le leader des députés du Bloc Russie veut *« améliorer le programme électoral en tenant compte des réalités d'aujourd'hui »*.

Et la réalité, qui fait que le nationalisme russe n'est plus à la mode, est que l'Ukraine est rentrée dans le rang. Après l'élection en juillet d'un nouveau président ukrainien, Leonid Koutchma, favorable au rapprochement avec la Russie, le président criméen Mechkov a viré casaque : *« La Crimée fait partie de l'Ukraine. Les relations entre la Crimée et l'Ukraine se normaliseront en même temps que celles entre l'Ukraine et la Russie »*, a-t-il déclaré. De quoi conforter ceux qui affirment que l'irrédentisme n'a été que l'une des armes habilement maniées par Moscou, avec celle de l'énergie, pour faire rentrer l'Ukraine, comme la Moldavie (qui a elle aussi sa région russophone séparatiste, la Transnistrie) dans le giron russe.

En Transnistrie russophone, la formation d'une « nouvelle Russie » – avec les « territoires russes » du sud de l'Ukraine –, n'est *« plus d'actualité »*, affirme, à Tiraspol, Valery Litskay, secrétaire d'Etat de cette République autoproclamée. *« Dans deux ou trois ans*, dit-il, *l'Ukraine aura une armée de cosaques ! La seule issue pour Kiev, qui ne peut garder son armée à cause de la crise, est un accord militaire avec la Russie »*, ajoute-t-il. Malgré ce discours apaisant, les Russes de Transnistrie ont tenté d'envoyer, fin octobre, aux *« frères de Crimée »* des kalachnikovs en contrebande, qui furent saisis par la XIV[e] armée russe, basée dans la région. *« Il n'y a pas de problème criméen mais* un *problème déstabilisation en l'Ukraine »*, affirme Sergueï Litvine, « éminence grise » des nationalistes ukrainiens en Crimée.

« La voie impérialiste douce, moderne »

Ces patriotes dénoncent le rapprochement entre Kiev et Moscou. *« La Russie a remplacé le colonialisme brutal, tsariste puis soviétique par le néocolonialisme comme l'ont fait certains pays de l'Ouest dans leurs empires »*, juge un journaliste ukrainien. *« L'Ukraine a son indépendance politique, formelle. La Russie contrôle l'économie et place peu à peu ses hommes au pouvoir. C'est la voie impérialiste douce, moderne »*, juge-t-il. Les négociations de partage entre Kiev et Moscou tournent d'ailleurs au marchandage économique.

Face à cette Realpolitik, les « purs et durs » – qu'ils soient russes ou ukrainiens – ne se sentent plus *soutenus* par leurs « centres ». En Russie, le Parlement nationaliste, qui avait déclaré *« illégale »* la cession de la Crimée à l'Ukraine, a été dissous à coups de canons par Boris Eltsine. Le Kremlin considère aujourd'hui la Crimée comme un *« problème interne »* de l'Ukraine. *« Nous n'aimons pas trop Eltsine qui manque d'audace. Nous attendons un changement de pouvoir en Russie »*, dit un député russe. *« Pour éviter un conflit, Kiev temporise, mais le cancer s'étend. M. Koutchma est pro-russe »*, se plaint en écho, l'Ukrainien Litvine. Réfugié, comme toute les organisations nationalistes ukrainiennes de Simferopol, dans un bâtiment de l'armée ukrainienne – discrètement présente dans la péninsule –, M. Litvine réclame la *« liquidation de cette République »* (criméenne), l'annulation *du statut* de République autonome concédé par Kiev pour calmer les ardeurs séparatistes. Certains craignent que la fracture entre l'est et le sud russifiés de l'Ukraine et l'ouest nationaliste ne mène finalement à l'éclatement du pays. Et que l'idée de la « nouvelle Russie » ne réapparaisse.

« Cette idée est naturelle, car le sud de la Russie et de l'Ukraine ont été partagés par des frontières artificielles, comme l'Afrique, qui ne tiennent pas compte des réalités économiques et nationales. Ces divisions artificielles ont déjà mené à la guerre en Ossétie, au Karabakh, en Abkhazie, en Transnistrie », dit un nationaliste russe. Mais, pour l'instant, c'est l'option douce qui paraît triompher. *« Il est certain*, dit un député russe modéré, *que si Jirinovski ou quelqu'un de semblable arrivait au pouvoir en Russie à la faveur de la crise économique, il passerait sur la Crimée sans même s'en apercevoir. »* N'a-t-il pas promis de laver ses bottes, non pas dans la mer Noire, mais dans l'océan Indien ?

JEAN-BAPTISTE NAUDET

FIN

LOIN DES CAPITALES / OCÉANIE

Auckland, métropole polynésienne

AUCKLAND

de notre envoyée spéciale

Auckland n'est pas une ville rancunière. On n'a pas oublié que le *Rainbow-Warrior*, navire amiral de Greenpeace, y a été saboté par les Français, mais on ne leur en tient plus rigueur. A quelques encablures du port où s'est noué le drame, la plage de Kare Kare symbolise l'entente retrouvée, car c'est là, entre les falaises verdoyantes, que s'ouvre *la Leçon de piano*, la coproduction franco-néo-zélandaise dont le Festival de Cannes fit sa Palme d'or en 1993.

Face à la mer déchaînée, on imagine ce que ressentaient ces femmes qui, comme l'héroïne du film, débarquèrent sur des plages tout aussi sauvages pour devenir les épouses d'inconnus : l'impression d'être au bout du monde, d'avoir laissé pour toujours la Grande Ourse derrière soi.

Auckland, surnommée *« the city of sails »* à cause de ses voiliers perpétuellement en mouvement dans les plis et les replis de son rivage en dentelle, apparaît toujours comme la ville du voyage. Voyages initiatiques pour maints Néo-Zélandais qui partent vers l'Europe en quête de leurs racines ou de leurs lointains cousins, voyages au-delà du commun : Auckland n'a-t-elle pas engendré nombre de skippers renommés ainsi que l'un des plus grands explorateurs au monde, Sir Edmund Hillary ?

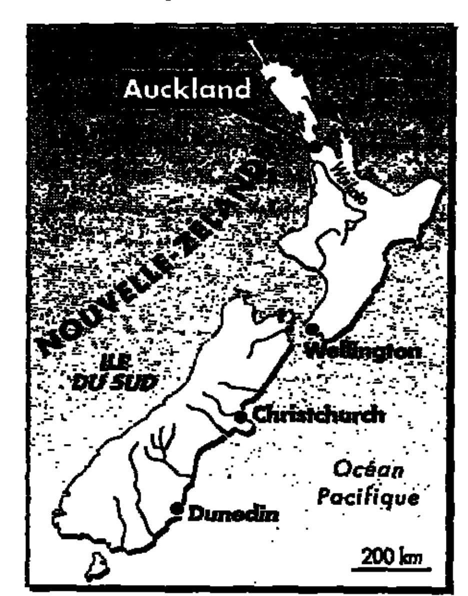
Mais pour les peuples de terres plus reculées encore, Tonga, Niue, les îles Cook et les îles Samoa, de part et d'autre de la ligne du changement de date, Auckland est le plus souvent le terme de l'échappée. La majorité des arrivants s'y installent plutôt qu'à Wellington, la capitale, qui fait figure de ville de province à côté de sa sœur cosmopolite. Auckland peut ainsi se targuer d'être la plus grande ville polynésienne du monde. Sur un million d'habitants, 12 % sont originaires des îles les plus reculées des mers du Sud.

« Nids linguistiques »

« La première grande vague d'immigration a eu lieu après la seconde guerre mondiale pour compenser les pertes en hommes et la faible croissance démographique dus à la Grande Guerre. La Nouvelle-Zélande s'est tournée vers ses anciens protectorats ou colonies pour importer de la main-d'œuvre », explique Cluny McPherson, chef du département de sociologie de l'université d'Auckland.

Dans les années 60, la Nouvelle-Zélande, en plein boom économique, recrute de nouveau des travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés chez ses voisins. Aujourd'hui, ces besoins ont disparu. Et ce sont plutôt les difficultés économiques qui poussent les insulaires à quitter ces paysages des tropiques pour affronter une métropole parfois plus étendue que leur confetti natal : l'infertilité du sol à Niue, grand bloc de corail surgi de la poussée d'un volcan, la surpopulation à Tonga, le pillage des mers par le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, qui ont acheté les droits de pêche pour des sommes ridiculement modiques (40 % de la pêche mondiale proviennent du Pacifique Sud).

Les Samoans sont, de loin, les plus nombreux (69 000) en Nouvelle-Zélande mais certaines îles connaissent une véritable hémorragie : il ne reste plus que 16 000 habitants aux Cook contre 27 000 dans le pays d'adoption. Quant aux Niuens, ils sont six à sept fois plus nombreux à Auckland, que sur leur terre d'origine. *« Pour ces deux communautés, beaucoup plus que pour les autres, le sort de leur langue et de leur culture se joue à Auckland »* souligne Fraser Folster, journaliste spécialisé dans les informations destinées aux peuples du Pacifique Sud sur Radio New Zeland.



D'où la création de « nids linguistiques » copiés sur le modèle maori, c'est-à-dire des jardins d'enfants où on parle uniquement la langue du pays d'origine. Une vingtaine d'entre eux sont reconnus par l'Etat mais plusieurs dizaines d'autres sont autofinancés par les parents. *« Cette initiative vient des immigrés de la deuxième génération, qui n'ont pas toujours eu la chance d'apprendre correctement ce qui aurait dû être leur langue maternelle »*, explique Albert Wendt, écrivain samoan et chef du département d'anglais de l'université d'Auckland.

« Cela fait des années que les insulaires font pression sur le gouvernement pour qu'on reconnaisse leur spécificité culturelle. Un premier pas a été fait en 1984 avec l'instauration du ministère des affaires des îles du Pacifique », ajoute Hunikitama Saletogia Huniki, originaire de Niue et conseiller au ministère. Cet organisme a une double tâche : remédier aux carences que cette minorité connaît dans les domaines de l'éducation et de l'emploi (deux fois plus de chômeurs que la moyenne nationale) et promouvoir les valeurs culturelles essentielles à l'identité des peuples polynésiens et du peuple néo-zélandais dans son ensemble.

« Les insulaires bénéficient de la renaissance de la culture maorie, très proche de la leur par ses valeurs et sa langue car le peuplement originel de la Nouvelle-Zélande est dû à la venue de Polynésiens par canoë il y a mille deux cents ans », explique Philip Field, Samoan et député d'une circonscription d'Auckland. *« De l'idée d'une société biculturelle* [maorie et britannique] *on s'achemine vers celle d'une société multiculturelle, en grande partie à cause de l'immigration des îles du Pacifique*, commente Don McKinnon, ministre des affaires étrangères et des affaires des peuples insulaires. *Le sentiment général est que la population va brunir d'ici trois générations peut-être »*. Le nombre de mariages mixtes et le fort taux de natalité des communautés polynésiennes le laissent prévoir.

Signe des temps : les Maoris et leurs frères polynésiens constituent aujourd'hui la moitié de l'effectif de l'équipe des All Blacks, ces fameux joueurs de rugby qui font la fierté nationale. A Auckland, les programmes radio, les images publicitaires, la musique reflètent l'importance croissante des insulaires. C'est aussi là que se tient annuellement le plus grand festival au monde de danse des peuples du Pacifique.

« Si ces communautés ont su s'imposer dans les domaines sportifs ou artistiques, elles sont sous-représentées en politique », dit Philip Field, seul député originaire d'un pays insulaire. Malgré la prise de conscience des dix dernières années, les insulaires sont toujours avec les Maoris la catégorie de la population la plus désavantagée.

« Sans le soutien de la grande famille traditionnelle, il y aurait beaucoup de misère chez les immigrés. Mais l'un des bons côtés d'Auckland est que l'on débat des questions de racisme. Les gens n'osent plus dire ce qu'ils disaient il y a quelques années », déclare Albert Wendt. *« Il y a une plus grande tolérance qu'auparavant parce qu'on s'est fait à l'idée que la Nouvelle-Zélande aura un air très différent d'ici quelques décennies »*, renchérit Malama Meleisea, spécialiste du Pacifique Sud à l'université d'Auckland.

SYLVIE LEPAGE

هكذا من الأصل

AFRIQUE

MOZAMBIQUE

La participation de la RENAMO aux élections a été obtenue en échange de dangereuses concessions

Afonso Dhlakama, le chef de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), a voté, vendredi 28 octobre à Maputo, après la décision de son mouvement de mettre fin au boycottage lancé pour protester contre les prétendues fraudes qui auraient entouré le premier scrutin pluraliste (« le Monde » du 29 octobre). Les opérations électorales, marquées par une forte participation, ont été prolongées d'une journée.

MAPUTO

de notre envoyé spécial

Le chef de la RENAMO est satisfait : il a réussi à arracher à la communauté internationale un texte bien doux pour son orgueil. Au cours d'une conférence de presse, vendredi, Afonso Dhlakama n'a d'ailleurs pas boudé son plaisir en commentant la déclaration négociée pour mettre fin à la crise.

Le texte signé par Aldo Ajello, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, et les sept ambassadeurs (dont le représentant de la France) qui composent la Commission de supervision et de contrôle (CSC) chargée de garantir la bonne marche du processus de retour à la paix ne comporte que cinq paragraphes, mais tous concourent à proclamer l'importance du chef de la RENAMO.

Au cours de la nuit, ce dernier avait été appelé au téléphone par une procession de personnalités, dont le président portugais Mario Soares, le président zimbabwéen Robert Mugabe et le vice-président sud-africain Thabo Mbeki, arrivé en toute hâte à Maputo. Ainsi courtisé, Afonso Dhlakama, bon prince, a consenti à se laisser fléchir.

Comme pour calmer un enfant gâté qui fait une grosse colère, la déclaration négociée durant toute la nuit précédente reconnaît explicitement que la CSC a eu tort de dédaigner les accusations de fraudes qui lui avaient été présentées. Qu'aucune de ces imputations n'ait de fondement, qu'aucun incident sérieux n'ait été relevé depuis l'ouverture du scrutin par les milliers d'observateurs internationaux répartis sur tout le territoire n'a pas empêché les signataires de battre leur coulpe et de se livrer à un exercice de « calinothérapie » qui pourrait se révéler bien maladroit.

Bref répit

La principale victime est la Commission nationale électorale, sacrifiée sans pitié sur l'autel des nécessités du moment. Cet organisme, composé de représentants de tous les candidats et présidé par un homme dont l'intégrité n'est mise en doute par personne, avait eu récemment le tort de rejeter unanimement les dernières doléances de la RENAMO. *« La CSC admet que jusqu'ici la Commission électorale n'a pas été capable de donner des réponses satisfaisantes aux préoccupations soulevées par la RENAMO et d'autres partis d'opposition »*, assurent les signataires, en ajoutant que *« toute preuve d'une fraude électorale significative »* leur interdirait de déclarer *« les élections libres et honnêtes »*.

Cela allait sans dire, mais, écrit noir sur blanc, cela permettra à la RENAMO de se saisir du premier prétexte venu pour contester les résultats du scrutin. Une crainte exprimée par nombre d'observateurs, qui redoutent que l'accord de vendredi ne constitue qu'un bref répit.

Toutes les conditions sont en effet réunies pour une nouvelle crise. La méfiance entre la RENAMO et le parti au pouvoir, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) – qui n'a pas hésité à mettre outrageusement tous les moyens de l'État au service de sa propagande – est profonde, et les Nations unies sont prêtes à toutes les concessions pour ne pas répéter l'échec angolais. En indiquant, vendredi, qu'il avait chargé l'un de ses principaux adjoints de dresser la liste des nouvelles garanties exigées par la communauté internationale, Afonso Dhlakama a d'ailleurs implicitement prévenu qu'il saurait ne pas se faire oublier lorsque viendra le moment du dépouillement.

GEORGES MARION

ALGÉRIE

Les dirigeants islamistes réclament une « liberté totale »

Les chefs de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Abassi Madani et Ali Benhadj, placés, à la mi-septembre, en résidence surveillée, ont réclamé, vendredi 28 octobre, une *« liberté totale »* pour œuvrer à une *« solution légale et juste qui sortira le pays de la crise »*. Cette requête figure dans une déclaration manuscrite, transmise à l'AFP par un de leurs avocats.

Le porte-parole du gouvernement, Ahmed Attaf, avait déclaré, deux jours plus tôt, que *« l'Etat a pris des mesures d'apaisement en faveur des dirigeants du parti dissous et attend à ce jour qu'ils tiennent leurs engagements. »*

« Tout le monde sait que nous sommes des détenus du point de vue juridique, ont répliqué, dans leur message, MM. Madani et Benhadj. *Notre détention en résidence surveillée ne nous permet pas de rentrer en contact avec le reste de la direction du FIS, politique et militaire. Nous ne sommes qu'une partie de la direction. »*

Les chefs du FIS affirment que leurs engagements, contenus dans une lettre adressée le 6 septembre au président Liamine Zeroual, restent en « vigueur avec tout ce qui en est attendu ». Dans cette missive, ils s'engageaient à *« tenter de trouver une solution réelle et radicale à la crise qui secoue l'Algérie »*. – *(AFP.)*

MALI : les affrontements entre Touaregs et population noire ont fait 66 morts à Gao. – Le premier ministre du Mali, Ibrahim Keita, a indiqué vendredi 28 octobre, à la télévision, que soixante-six personnes ont été tuées dans l'attaque de la ville de Gao par des éléments du FIAA (Front islamique arabe de l'Azawad) et les représailles anti-touarègues qui ont suivi. M. Keita a accusé le chef du FIAA, Zahaby Sidi Mohamed, d'être *« mû par une folie meurtrière »* et a également parlé de *« pogrome »* pour dénoncer les représailles dont les populations touarègues et maures ont été victimes après le raid du FIAA. – *(Reuter.)*

RWANDA : l'Union européenne va envoyer 50 observateurs. – Le chef de la délégation de la Commission européenne auprès des organisations internationales à Genève, Jean-Pierre Leng, a annoncé, vendredi 28 octobre, la décision de l'Union européenne d'envoyer cinquante observateurs au Rwanda. M. Leng a précisé que le rôle des observateurs – dont la mission durera cinq mois – consistera à restaurer la confiance de la population, à apporter une assistance juridique au gouvernement et à déterminer les responsabilités dans les massacres qui ont ravagé le pays. – *(AFP.)*

ASIE

Le Grand Timonier sans voiles



Suite de la première page

Son bref passage en ville dans sa jeunesse n'avait guère laissé de traces sur le paysan devenu chef de guerre. Il met un point d'honneur à ignorer le siège des toilettes, préférant le pot de chambre. Le « tigre » ne se lave pas les dents. Il emporte en voyage une planche de bois pour couche personnelle.

Le pouvoir en fait un jouisseur rabelaisien. Lorsqu'il entraîne ses ministres à traverser les fleuves à la nage avec lui, il se moque de ceux qui boivent la tasse. Il reçoit ses subordonnés, hommes ou femmes, au lit, nu comme un ver. Ses insomnies deviennent un facteur-clé du travail politique. Vieillissant, il croit de plus en plus aux pratiques sexuelles taoïstes, la copulation aidant à prolonger la vie.

Zhou Enlai rabaissé

De préférence, il pratique avec des jeunes femmes pas trop cultivées – encore qu'il ne dédaigne pas un garde mâle appelé à le masser. Un empereur ne se lave pas : on lui frotte le corps à l'aide de serviettes chaudes. Ignare en médecine, il refuse de se faire soigner d'une maladie vénérienne sous prétexte qu'elle ne l'affecte pas. Ses dernières années sont dominées par ses disputes fréquentes avec sa maîtresse Zhang Yufeng.

D'un coup de scalpel vengeur, le docteur Li livre des petits secrets intimes : ainsi Mao était devenu stérile à la moitié de sa vie ; il lui manquait un testicule. Ces détails surprennent, le reste apparaît sinistrement véridique. Peut-être le bon docteur Li, à l'occasion, accentue-t-il le trait. Pour l'essentiel, il n'a pas l'air d'affabuler. La sinologue Anne Thurston, qui a collaboré à l'ouvrage, fournit une caution solide par quantité de notes étayant le récit personnel.

Mao se compare, dès lors, aux plus impitoyables monarques de l'Histoire. Il vit dans la mythologie des phénomènes tectoniques, du surnaturel, des cataclysmes. A l'occasion, pourtant, il est sympathique : les rituels l'insupportent. Il étouffe, il s'ennuie, il peste contre la sécurité qui l'entoure. *« Le jour où j'ai dit de prendre exemple sur l'Union soviétique, je n'ai pas demandé que l'on apprenne à chier et à pisser comme les Russes, voyez-vous. Je n'ai pas envie de prendre exemple sur l'Union soviétique. Je préfère m'inspirer des Etats-Unis. »* De tels mouvements d'humeur, souvent sous l'effet de hautes doses de médicaments, naîtront les épisodes les plus sinistres infligés aux Chinois : Grand Bond en avant, révolution culturelle... *« J'adore les grands chambardements*, blague-t-il. Et de prédire *« des milliers de morts »*. Mao, parfois, se sousestimait : il en fit bien plus – *sans jamais* exprimer un regret.

Il n'est pas vain de rappeler que c'est ce même Mao en qui, en 1961, François Mitterrand a vu *« un humaniste »* (1) et en qui, à sa mort, Valéry Giscard d'Estaing salue *« un phare de la pensée humaine »* (2). Ou qui a également fasciné de Gaulle, Nixon, Malraux et d'autres, dont l'intelligentsia américaine.

L'ouvrage de Li Zhisui offre aussi une description clinique d'un système où la schizophrénie a trouvé les alibis intellectuels scellant son emprise sur le pouvoir. Tous les eunuques de la cour maoïste se tiennent entre eux. Ils se haïssent mais s'entraident à survivre. Aucun d'entre eux n'est à l'abri de l'irrationnel princier.

L'identité du témoin privilégié est attestée par des photographies le montrant à proximité de Mao. Elle n'a, au reste, pas été mise en doute par Pékin quand il a commencé à prendre la parole en décembre 1993, à l'occasion du centenaire de la naissance de Mao.

Comment se fait-il que le régime ne se soit pas débarrassé physiquement de lui ? Li le doit à la fois au hasard et au fait qu'il était protégé par un homme plus important encore qu'on ne le soupçonnait : Wang Dongxing, chef de la garde prétorienne de Mao, son pourvoyeur en victimes, en ragots et en jeunes femmes. Grand ordonnateur des frasques impériales, Wang fut, selon le docteur Li, l'un de ceux qui comptèrent le plus dans cette très florentine « République ». Ce fut d'ailleurs lui le maître d'œuvre, et non l'exécutant, du coup d'Etat qui élimina la cabale de l'épouse de Mao au lendemain de son trépas en 1976.

En revanche, pâtit singulièrement de ces révélations Zhou Enlai, le distingué mandarin rouge, rabaissé au rang de courtisan pleutre, empressé à satisfaire le despote dans la réalisation de ses pires lubies. Là réside probablement la raison profonde de l'obstination de Deng Xiaoping à épargner à Mao le traitement que Khrouchtchev infligea à Staline : tous les ténors de cette « révolution », essentiellement inspirée de l'histoire dynastique chinoise, étaient impliqués dans l'agencement d'une diabolique machine à broyer les vies humaines par millions. Et les institutions pékinoises actuelles en sont les héritières. En l'absence probable, pour quelque temps encore, d'un « rapport Khrouchtchev » sur ce sombre passé, le livre du docteur Li devra en tenir provisoirement lieu.

FRANCIS DERON

(1) Dans *l'Express* du 23 février 1961, à son retour de Chine.

(2) Simon Leys, *les Habits neufs du Président Mao*, réédition de 1989, Livre de poche.

► **« La vie privée du président Mao » de Li Zhisui, avec la collaboration d'Anne Thurston, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Henri Marcel, Frank Straschitz et Martine Leroi-Batistelli, préface d'Andrew Nathan, Plon, 669 p., 160 F.**

BIRMANIE : une délégation américaine attendue à Rangoun. – Une délégation gouvernementale américaine se rendra la semaine prochaine à Rangoun pour discuter avec la junte birmane des préoccupations de Washington sur la situation des droits de l'homme, la démocratie et la lutte contre la drogue dans ce pays, a annoncé vendredi 28 octobre le département d'Etat. Cette annonce survient peu après que les médias birmans eurent rapporté que le chef des services de renseignement et homme fort du pays, le général Khin Nyunt, a, pour la deuxième fois en cinq semaines, rencontré Mme Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition et Prix Nobel de la paix. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD : la reconversion nucléaire coûtera 4,5 milliards de dollars. – Le ministre des affaires étrangères sud-coréen, Han Sung-joo, a donné au Parlement, jeudi 27 octobre, une première estimation officielle du coût de reconversion du programme nucléaire de la Corée du Nord en filière à eau légère : 4,5 milliards de dollars (le coût théorique était jusque-là estimé à 4 milliards). M. Han a déclaré que son pays était disposé à prendre en charge un peu plus de la moitié de ce montant, soit 2,3 milliards. Selon le quotidien sud-coréen *Dong-A Ilbo*, le Japon serait prêt à assumer 30 % du montant total, et les Etats-Unis moins de 10 %. – *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

Le ministre de la coopération en visite à Port-au-Prince

M. Roussin a assuré Haïti du soutien de la France

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

« Ce fut une visite très fructueuse qui est de bon augure pour la coopération entre Haïti et la France » : peu après le départ, vendredi 28 octobre, du ministre français de la coopération, Michel Roussin, qui a effectué une visite de deux jours à Port-au-Prince, Smarck Michel, le nouveau premier ministre désigné par le président Jean-Bertrand Aristide, nous a fait part de sa satisfaction lors d'un entretien téléphonique.

« La France n'est pas timide, la France ne lâche pas Haïti », a pour sa part affirmé M. Roussin de presse. Confirmant l'octroi rapide de crédits à hauteur de 300 millions de francs, le ministre a insisté sur la volonté de Paris de relancer sa coopération avec Haïti, après trois années de mise en sommeil à la suite du coup d'Etat de septembre 1991. Il a annoncé qu'un ambassadeur serait nommé *« très vite »*, la France n'étant représentée depuis 1991 en Haïti que par un chargé d'affaires.

Reçu jeudi par le président Aristide, M. Roussin lui a remis un *« message d'amitié »* du président François Mitterrand et du premier ministre, Edouard Balladur. Le chef de l'Etat haïtien a exprimé sa gratitude à la France *« pour son action en faveur du retour à l'ordre constitutionnel »*.

Au cours de sessions de travail avec plusieurs ministres du cabinet démissionnaire – dont la plupart devraient conserver leur poste dans le nouveau gouvernement – M. Roussin a identifié *« la santé, l'éducation et la culture »* comme les trois secteurs prioritaires de l'aide française.

Paris va rapidement financer une campagne de vaccination contre la rougeole et participer à l'amélioration de la distribution d'eau potable. La mission de coopération française, renforcée, participera à la formation de fonctionnaires haïtiens. Paris aidera aussi à la mise en place de nouvelles institutions judiciaires.

La France, qui n'a pas participé à l'opération « Soutenir la démocratie », va accélérer l'envoi de cent gendarmes et policiers, pour partie créolophones. Ils seront intégrés à la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA), qui doit prendre le relais des troupes américaines. L'ambassade de France, qui n'entretenait de contacts qu'avec les politiciens haïtiens favorables au retour du président Aristide avant sa réinstallation, s'est mise à l'heure de la « réconciliation nationale » à l'occasion de la visite de M. Roussin, qui a notamment rencontré l'ancien premier ministre *de facto* Marc Bazin et d'influents hommes d'affaires.

JEAN-MICHEL CAROIT

L'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale

M. Sarkozy défend Arte contre une partie de sa majorité

Les députés devraient se prononcer mercredi 9 novembre sur le budget de la communication, dont ils ont débattu vendredi 28 octobre. Les crédits du ministère de la communication s'élèvent à 16,33 milliards de francs, soit une progression de 9,7 % par rapport à 1994. M. Sarkozy a dû faire face à une nouvelle offensive d'une partie de sa majorité contre Arte.

■ ÉDUCATION : l'Assemblée nationale a adopté, vendredi, le budget de l'éducation nationale. Malgré quelques critiques de détail du côté de l'UDF et quelques demandes de précisions du côté du RPR, les députés de la majorité ont apporté leur soutien à M. Bayrou pour la mise en œuvre du nouveau contrat pour l'école, pour lequel le budget de 1995 prévoit un premier volet de financement de 280 millions de francs.

Nicolas Sarkozy aime les casquettes. Ministre du budget, ministre de la communication, porte-parole du gouvernement... On critique cette accumulation, lui s'en flatte. Il y voit plutôt des avantages et renvoie Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire) et Georges Hage (PC, Nord), qui lui reprochent cette superposition, à son prédécesseur socialiste, Jack Lang, *« ministre de la culture, de la communication et brillant porte-parole du gouvernement »*. *« Peut-être est-il prétentieux pour moi de m'inscrire dans une telle lignée ? »*, a-t-il dit, vendredi 28 octobre, au cours du débat sur le budget de la communication à l'Assemblée nationale.

Il y a au moins une chose que M. Sarkozy n'aime pas : porter le chapeau. De la grève de Radio-France, par exemple, même si les critiques de la gestion de la crise viennent surtout du RPR, par l'intermédiaire de Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, et de Robert-André Vivien, rapporteur de la commission des finances, qui a lui a lancé : *« Y a-t-il un pilote dans l'avion de l'audiovisuel public ? »*. M. Sarkozy a expliqué qu'il n'avait pas voulu, en négociant lui-même, décrédibiliser les dirigeants du service public. *« Ce qui compte ce n'est pas le temps qu'on met pour s'en sortir, mais la façon dont on s'en sort »*, a-t-il ajouté.

La grève étant finie, l'offensive a surtout porté sur les rapports entre la Cinquième, la chaîne éducative dirigée par Jean-Marie Cavada, et Arte, la chaîne honnie par MM. Vivien et Péricard et par un certain nombre de membres de la majorité. Ceux-ci ne semblent pas comprendre l'apparente indulgence du gouvernement à l'égard de son président, Jérôme Clément, qui appartint au cabinet de Pierre Mauroy, du temps où il était premier ministre.

Table ronde sur la presse en janvier

M. Sarkozy a proposé la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) entre les deux chaînes afin de réduire les coûts et de créer des synergies. Cela ne suffit pas pour les deux « grognards » du RPR qui ont été relayés dans leur combat anti-Arte par deux députés UDF, Alain Griotteray (Val-de-Marne) et Laurent Dominati (Paris), auteurs d'un amendement qui proposait d'accélérer la fusion entre les deux chaînes en renforçant ce GIE. Celui-ci serait doté de moyens – les recettes réunies de la redevance d'Arte et de la Cinquième – et d'un président commun... qui pourrait ne pas être Jérôme Clément.

M. Sarkozy n'a pas soutenu cet amendement qui, a-t-il estimé, constituerait une *« erreur »* aussitôt exploitée par les adversaires de la majorité. L'amendement de MM. Dominati et Griotteray a finalement été repoussé, avec le soutien de M. Mathus, qui a défendu la position du ministre du budget, presque gêné de s'immiscer dans ce débat interne à la majorité.

Quittant l'audiovisuel, non sans que M. Sarkozy ait précisé que *« dans les six ou sept mois qui restent avant la présidentielle, engager une grande réforme du paysage audiovisuel français n'avait aucune chance d'aboutir »* et qu'il convenait plutôt *« de prendre les problèmes les uns après les autres, les isoler et les résoudre »*, le débat a retrouvé le chemin du consensus à propos de la crise de la presse écrite. Certains orateurs ont regretté que les aides directes à la presse perdent 2,73 % en 1995, passant de 272 millions de francs en 1994 à 264 millions en 1995, et ont noté le refus de M. Sarkozy d'accepter le « taux zéro » de la TVA pour les entreprises de presse.

Le ministre de la communication a annoncé que les groupes de travail mis en place par M. Carignon pour réfléchir sur l'avenir de la presse écrite rendront leurs conclusions à la fin du mois de décembre et qu'une table ronde sur la presse sera organisée en janvier. Il est prêt à *« balayer l'ensemble des aides existantes en les remplaçant par des mesures transparentes et efficaces »*. Signe du consensus dans ce domaine, M. Sarkozy a fait sienne la formule de Roland Leroy, directeur de *l'Humanité* : *« Pour être égalitaire, une aide à la presse doit être inéquitable. »*

ALAIN SALLES

M. Chaban-Delmas témoigne du rôle de M. Mitterrand dans la Résistance

Jacques Chaban-Delmas a apporté son témoignage, vendredi 28 octobre sur Europe 1, sur le passé de résistant du président de la République, en précisant que celui-ci avait travaillé pour un réseau britannique en 1943-1944. *« François Mitterrand appartenait au réseau Buckmaster, qui envoyait des agents secrets dans tous les pays d'Europe occupés par l'ennemi ; dans ce réseau, il était chargé de missions de première classe, avec l'équivalence du grade de commandant »*, a affirmé le maire de Bordeaux, qui fut le délégué militaire en France du général de Gaulle lors de la libération de Paris.

« Chargé de mission dans le « réseau Buck », comme nous disions à l'époque, croyez-moi, c'est un certificat de résistance qu'il sera difficile de contester », a ajouté M. Chaban-Delmas. En revanche, faisant référence à l'intervention télévisée du chef de l'Etat après la publication du livre de Pierre Péan consacré à son passé à l'époque de Vichy, M. Chaban Delmas a déclaré : *« La seule chose qui me soit restée en travers de la gorge, c'est le maintien de son estime, son estime plus encore que son amitié, pour l'abominable Bousquet »*.

BIBLIOGRAPHIE

Ernest Moutoussamy, député et poète

FAUNE, FLORE, ESPÈCES RARES DU PALAIS-BOURBON
d'Ernest Moutoussamy, 96 p. 60 F. Collection « Club des poètes », 30, rue de Bourgogne, 75007 Paris.

Du « baobab » au *« pin parasol »* et de l'*« iguane »* au *« vivaneau »*, le député de Guadeloupe Ernest Moutoussamy (app. PC) consacre un volume de poèmes à une cinquantaine de ses collègues de l'Assemblée nationale, sous le titre *Faune, flore, espèces rares du Palais-Bourbon*. Aucun nom n'est cité, mais des allusions, souvent claires, permettent de retrouver Jean Glavany (PS, Haute-Pyrénées) en *« raie »*, Jean de Gaulle (RPR, Paris) en *« papayer »*, Raymond Barre (app. UDF, Rhône) en *« racoon »* ou Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) en *« aigle »*. Les cheveux du *« sabot de Vénus »* – Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres) – *« donnent à la nuit parlementaire la majesté d'un séquoia »* et *« le silence se fane quand elle s'en va »*.

En *« ravenala »*, le président de l'Assemblée, Philippe Séguin (RPR, Vosges) sait bien qu'*« il est difficile de dompter tous les vents »*. M. Moutoussamy évoque aussi le *« front évadé du ciel comme une lune fugitive »* de la *« laminaire »* Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme). Quant à Henri Emmanuelli (PS, Landes), *« l'oursin »*, *« les rivages de sa pensée sont bordés de récifs »*.

Le livre est préfacé par M. Séguin, qui reconnaît que le poète sait *« faire la part des choses »* et réserver *« leur place à la critique, mais aussi à l'humour, à la sympathie, voire à l'amitié »*.

Ernest Moutoussamy avait déjà publié, en 1993, *Des champs de canne à sucre à l'Assemblée nationale*, un recueil de poèmes décrivant le fonctionnement de l'Assemblée et son décor.

Les députés de la majorité approuvent le « bon budget de l'éducation nationale »

Un budget de *« très grande qualité »*, demeurant *« de loin »*, avec ses 262,4 milliards et ses 4,6 % de progression, *« le premier budget de l'Etat »*, un *« projet éducatif cohérent »*, une *« initiative courageuse »*, enfin, de François Bayrou concernant le port du foulard à l'école : c'est par une avalanche de louanges à l'adresse du ministre de l'éducation nationale que Bernard de Froment (RPR, Creuse), rapporteur de la commission des finances, a entamé le débat sur le budget de l'éducation nationale, vendredi 28 octobre à l'Assemblée nationale. Un enthousiasme porté à son comble par Michel Péricard (RPR, Yvelines), président de la commission des affaires culturelles, qui a déclaré à François Bayrou : *« Grâce à vous, ce ministère, le plus grand de notre République, a retrouvé élan, imagination et crédibilité. »*

Avant lui, c'est à peine si Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) avait osé formulé quelques *« interrogations »*, au nom de la commission des affaires culturelles, sur l'aide à l'enseignement privé et sur les *« suites »* qui seront données aux travaux de la commission Schleret sur la sécurité dans les établissements scolaires. Détaillant son plan de rénovation de l'enseignement, M. Bayrou a fait remarquer qu'*« imaginer qu'il n'y aurait de politique nouvelle qu'avec des moyens supplémentaires, c'est la logique du toujours-plus »*.

Sur son avant-projet de loi de programmation, le ministre de l'éducation nationale est resté évidemment fort discret, puisqu'il n'a pas été encore présenté en conseil des ministres. Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées) n'a pas, lui, hésité à émettre des doutes sur sa réalité : *« Le maintien de l'effort est plus nécessaire que jamais. Mais il est menacé par ce budget et par la loi de programmation dont nous débattrons peut-être – à supposer que le premier ministre, qui n'aime pas les difficultés, veuille affronter celles-ci. »* Après quelques « injures » échangées entre l'élu des Pyrénées-Atlantiques et celui des Hautes-Pyrénées à propos de la création de postes en surnombre non inscrite dans le budget de 1995, après quelques vifs échanges sur la laïcité – *« Vous êtes pour le voile ? »* a lancé M. Bayrou à M. Glavany –, le ministre de l'éducation nationale est revenu à « sa » *loi* », contre-attaquant : *« Vous avez le souffle*, a-t-il lancé, *de dénoncer l'insuffisance de la loi de programmation alors que vous n'avez pas en douze ans été capable d'en présenter une. Il y a des limites à l'indécence. »*

M. Glavany au moins pouvait se féliciter d'avoir par deux fois au cours de cette morne journée fait sortir de ses gonds l'heureux bénéficiaire d'un *« si bon »* budget, voté par les députés du RPR et de l'UDF, mais repoussé par ceux du PS et du PC.

CHRISTINE GARIN

EN BREF

PRÉSIDENTIELLE : Jean-François Hory (MRG) souhaite la candidature de M. Tapie. – Le président du Mouvement des radicaux de gauche (MRG), Jean-François Hory, a exprimé le vœu, vendredi 28 octobre à Lyon, que Bernard Tapie soit le candidat radical à l'élection présidentielle. Le comité directeur du MRG, réuni le 22 octobre à Lille, avait décidé de présenter, lors du prochain congrès du mouvement, une résolution en faveur d'une candidature radicale à l'élection présidentielle. M. Hory a précisé que, si le MRG votait cette résolution, le choix du candidat radical interviendrait au mois de février.

M. de Villiers est favorable à des primaires. – Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, Philippe de Villiers, président de Combat pour les valeurs, a fait savoir à Charles Pasqua qu'il *« s'associe à tous les parlementaires français qui soutiennent* [son] *initiative concernant les primaires à la française »*. M. de Villiers, président du conseil général de Vendée, a démissionné de l'Assemblée nationale pour conserver son mandat de député européen. L'élection de son successeur dans la quatrième circonscription de Vendée aura lieu le 27 novembre.

Création d'un comité de soutien à M. Chirac dans les Hauts-de-Seine. – Le comité du RPR de la première circonscription des Hauts-de-Seine (Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Colombes) a annoncé, jeudi 27 octobre, la création d'un comité de soutien à Jacques Chirac pour l'élection présidentielle. La création de ce comité survient dans un département dont le président du conseil général est Charles Pasqua et qui compte de nombreux élus favorables à M. Balladur.

LAÏCITÉ : M. Balladur au Grand Orient de France. – Edouard Balladur s'est rendu, lundi 24 octobre, au siège du Grand Orient de France (GODF), à Paris. Accueilli par le grand maître Patrick Kessel, M. Balladur, catholique pratiquant, s'est exprimé sur la République et la laïcité. Selon l'Hôtel Matignon, M. Balladur a participé à cette « conférence fermée » à l'invitation du GODF. Avant une élection présidentielle, il est de coutume que les personnalités politiques engagées dans la campagne rencontrent les principales obédiences maçonniques.

M. Pasqua préfère le huis clos pour traiter de l'intégrisme islamique. – Selon un communiqué de la commission des lois de l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a proposé, vendredi 28 octobre, d'informer les députés sur les problèmes soulevés par l'islam en France, en précisant qu'il s'agirait d'une communication à huis clos devant ladite commission. Le ministre a exprimé son souci d'évoquer *« quelques tentatives inquiétantes pour la République »*, mais *« sans les mettre sur la place publique »*.

Les « affaires » en Nouvelle-Calédonie

M. Lafleur (RPR) marque des points contre ses accusateurs

NOUMÉA
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Nouméa a relaxé, mardi 25 octobre, le député (RPR) Jacques Lafleur, poursuivi pour diffamation par Bill Ravel, un homme d'affaires français ayant des intérêts dans la zone Pacifique, notamment dans le transport maritime.

A l'occasion d'un combat passionné qui a mis le « Caillou » en émoi durant plusieurs mois, les deux hommes s'étaient violemment affrontés au sujet des conditions d'achat d'un ferry, le *Président-Yeiwéné*, par la province des îles Loyauté, gérée par les indépendantistes, aux fins de désenclavement (voir *le Monde* daté 16-17 janvier et 4 mars 1994). Le député avait dénoncé les surcoûts générés par l'acquisition et l'aménagement de ce ferry, ainsi que le rôle joué par M. Ravel dans la transaction. M. Lafleur avait accompagné sa charge d'allusions critiques aux activités *« subversives »* de l'armateur aux côtés d'un syndicat indépendantiste dans les années 80.

Le conflit entre les deux hommes avait donné lieu à un pugilat médiatique assez cocasse. M. Ravel, qui ne réside plus depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie, mais sillonne la planète pour ses voyages d'affaires, avait envoyé à tous les abonnés de la télécopie du territoire et tenté de faire distribuer à certains carrefours de Nouméa des lettres ouvertes à *« Mon cher Jacques »* ou à *« Monsieur le Député »*. Il y dénonçait des irrégularités entachant, selon lui, la gestion de la province sud, présidée par M. Lafleur, ainsi que des affaires familiales du député. D'où une plainte pour diffamation de M. Lafleur. La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris l'a cependant débouté le 5 octobre.

La dérive des coûts du « Président-Yeiwéné »

La guerre des nerfs ne s'est pas arrêtée là. Piqué au vif d'avoir été mis en cause dans l'affaire du ferry des îles Loyauté, Bill Ravel a voulu que la justice s'intéresse de plus près aux affaires de M. Lafleur. Aussi son avocat, Patrick Guénin, a déposé, au nom de *« contribuables calédoniens »*, neuf plaintes avec constitution de partie civile contre le député et plusieurs de ses proches pour divers délits financiers (ingérence et détournement de fonds). Ces plaintes ont été jugées irrecevables par le juge d'instruction. Saisie en appel, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nouméa a confirmé cette irrecevabilité, tout en déclarant *« souhaitable »* que le ministère public et la chambre territoriale des comptes *« fassent toute la lumière »* sur ces affaires.

La lecture du dernier rapport de la Cour des comptes, qui donne implicitement raison à M. Lafleur dans la controverse sur les surcoûts du ferry *Président-Yeiwéné*, lui a incontestablement fourni un autre motif de satisfaction. Si elle ne prononce aucun nom, la Cour des comptes épingle en effet *« une personne étrangère tant au service de l'Etat qu'à l'administration de la province »* (des îles), en qui tous les Calédoniens ont bien sûr reconnu Bill Ravel, et qui apparaît à tous les stades de l'opération d'achat du ferry. Selon le rapport, cette personne se serait notamment assuré *« la haute main sur la direction des opérations d'aménagement de ce bateau »*. Le coût a ainsi grimpé de 24 millions de francs – le devis initial – à 60 millions, soit précisément la dérive que le député RPR avait initialement dénoncée.

FRANCK MADŒUF

En déplacement dans les Ardennes

M. Balladur inscrit sa « méthode » dans « la durée »

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (Ardennes)
de notre envoyé spécial

Le grand débat national sur l'aménagement du territoire est terminé, mais le premier ministre en a gardé la recette. Vendredi 28 octobre, Edouard Balladur a ainsi saisi l'occasion d'un congrès des maires des Ardennes pour rendre une brève visite à un département mal en point qui, lors des élections législatives de 1993, avait totalement basculé de la gauche à la droite.

« Les six mois qui restent doivent être des mois utiles pour la France », a simplement assuré le premier ministre, en exhortant cette assemblée d'élus locaux au *« courage »*, à la *« persévérance »* et à la *« confiance »*. Au programme de ce semestre, qui s'achèvera par l'élection présidentielle, figurent la présidence de l'Union européenne par la France, la réponse *« responsable »* à apporter à la jeunesse après le dépouillement du « questionnaire Balladur », et la clarification des rapports entre l'argent et la politique. Deux jours après son entretien sur France 2, le premier ministre n'a pas apporté de précision à ce propos, mais simplement rendu hommage aux élus locaux, *« garants dévoués et intègres de la démocratie »*. De même, lors d'une rencontre avec la presse, le premier ministre n'a abordé le climat qui règne dans la majorité qu'en évoquant sa prochaine rencontre avec Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, vraisemblablement au cours de la semaine qui vient.

A Charleville-Mézières, devant une assemblée d'élus et de socio-professionnels, puis sur les bords du lac des Vieilles-Forges, le premier ministre a rappelé que, depuis dix-huit mois, sa *« méthode »* consistait notamment à *« s'inscrire dans la durée »* et *« à gouverner pour tous, pas pour des clientèles »*. *« La réforme et le changement, c'est la loi de la vie. Restons vivants ! »*, a-t-il ajouté en citant le général de Gaulle.

En réponse aux inquiétudes exprimées par l'ensemble des parlementaires, qui ont rappelé tour à tour le taux de chômage des Ardennes (15,7 %), le vieillissement de sa population et le départ des jeunes diplômés, ainsi que les difficultés de communication d'un département quelque peu écrasé entre le Nord et la Lorraine, le premier ministre a cependant apporté deux bonnes nouvelles : un abondement de crédits de 80 millions de francs, hors contrat de plan, pour moderniser la RN 51 et compléter le « chaînon manquant » des grandes voies de circulation entre Charleville et Reims ; et l'engagement d'inclure les Ardennes dans le champ d'expérimentation des autoroutes de l'information.

J.-L. S.

هكذا من الاصل

Le développement des affaires politico-financières

Deux informations judiciaires sont ouvertes concernant le patrimoine de M. Longuet

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a donné au parquet de Paris, samedi 29 octobre, son feu vert pour l'engagement de poursuites dans les deux dossiers concernant Gérard Longuet qui étaient encore en enquête préliminaire : le paiement de la villa tropézienne de l'ancien ministre de l'industrie et la gestion de deux de ses sociétés, Avenir 55 et Investel. Le garde des sceaux a suivi les propositions qui lui avaient été adressées par le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, *via* le parquet général : une première information judiciaire visant nommément Gérard Longuet et l'entrepreneur René Céréda sera ouverte dans l'affaire de la villa tropézienne, tandis qu'une seconde, ouverte cette fois contre X..., concernera Avenir 55, Investel et la Financière du 25, rue de l'Arcade. Ces deux informations seront confiées à des juges d'instruction du tribunal de Paris.

Il y a un mois, au plus fort de la tension avec Gérard Longuet, le garde des sceaux avait été contraint sous la pression de Matignon de différer l'ouverture d'une information judiciaire au sujet de la villa que l'ancien ministre de l'industrie s'était fait construire à Saint-Tropez : malgré les éléments réunis au cours de l'enquête préliminaire menée par la direction centrale de la police judiciaire de Paris, Pierre Méhaignerie avait demandé au parquet de Paris de *« faire compléter »* cette enquête par des investigations sur Investel et Avenir 55. Le communiqué diffusé alors par la Place Vendôme prenait cependant date : le garde des sceaux, qui précisait que les conclusions de cette enquête devraient être rendues avant le 31 octobre, notait que l'élargissement de l'enquête avait lieu *« avant l'ouverture d'une information judiciaire »*. Trois jours plus tard, M. Méhaignerie confirmait sur RTL que les poursuites seraient engagées *« sauf éléments nouveaux. »*

Un mois plus tard, et à la veille de la date-butoir du 31 octobre, M. Méhaignerie a donc décidé de donner son feu vert pour l'ouverture de deux informations judiciaires, l'une sur la villa, l'autre sur la gestion d'Avenir 55 et d'Investel.

Des travaux « très largement sous-évalués »

Le dossier concernant le paiement de la villa de Gérard Longuet a été mis au jour par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke au cours de ses investigations sur une commission de 4,4 millions de francs versée par la société Pont-à-Mousson. Dans un rapport transmis, le 19 septembre à la chancellerie *via* le parquet général, le conseiller estimait que les travaux effectués à Saint-Tropez par l'entrepreneur meusois René Céréda avaient été *« très largement sous-évalués »* : l'entrepreneur, qui aurait engagé 4,2 millions de francs, aurait reçu 2,6 millions de francs de la part de M. Longuet. Pour sa défense, l'ancien ministre de l'industrie avance un rapport d'expertise obtenu au civil, qui précise que le prix de construction s'élève à 13 025 francs le mètre carré, *« soit un coût égal et même supérieur à celui de villas comparables construites à la même époque et dans la même région »* (*le Monde* du 28 et du 29 octobre).

La seconde information judiciaire concerne la gestion d'Avenir 55 et d'Investel. Dans son rapport du 19 septembre, le conseiller Van Ruymbeke précisait qu'Avenir 55 était une *« société-écran et « unipersonnelle » de Gérard Longuet, essentiellement alimentée par la COGEDIM (1 140 000 francs) et, dans une moindre mesure, par la société JMP Conseil »*. Dans un document diffusé cette semaine, Gérard Longuet a justifié son activité de conseil au sein d'Avenir 55, notamment au profit de la COGEDIM, en affirmant qu'il souhaitait *« avoir une activité privée, une activité d'entreprise, une activité d'entrepreneur »*. Il admet cependant qu'une partie de ces fonds, qui n'ont pas toujours donné lieu à des contrats en bonne et due forme, ont servi à payer la villa de Saint-Tropez.

L'autre volet de cette information judiciaire concerne la société de capital-risque Investel : dans son rapport du 19 septembre, Renaud Van Ruymbeke s'interrogeait sur le rôle de la Compagnie générale des eaux (CGE) dans la vente *« lucrative »*, en 1991, des actions de cette société. Pour sa défense, Gérard Longuet rétorque que l'intervention de la CGE dans le tour de table organisé autour de *RMC* pour le rachat de Radio-Nostalgie s'explique par le fait qu'elle était déjà actionnaire de Télé-Monte-Carlo et donc proche de *RMC*.

Ces deux informations judiciaires s'ajoutent à l'instruction confiée, le 4 octobre, à Mireille Filippini, magistrat instructeur à Paris, sur le financement du Parti républicain, dont M. Longuet est le président après en avoir été le trésorier. Cette information a été ouverte pour abus de confiance, abus de biens sociaux, recel et infraction à l'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988 sur le financement des partis politiques.

ANNE CHEMIN

Un collaborateur de M. Pandraud est mis en examen et écroué

Le juge Eric Halphen, a mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, vendredi 28 octobre, Rémy Halbwax, ancien syndicaliste policier et collaborateur au conseil régional d'Ile-de-France de Robert Pandraud, député RPR de Seine-Saint-Denis. M. Halbwax, qui a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), est soupçonné d'avoir bénéficié de versements des sociétés de Jean-Claude Méry, promoteur parisien et ancien membre du comité central du RPR, lui-même mis en examen et écroué le 29 septembre. M. Halbwax est la dixième personne mise en examen dans cette affaire de fausses factures, qui met en cause plusieurs personnalités proches du RPR.

Robert Pandraud est arrivé « par hasard » dans le bureau de Rémy Halbwax au moment où les policiers du huitième cabinet de délégations judiciaires terminaient leur perquisition, vendredi 28 octobre. La veille, M. Halbwax avait été interpellé chez lui au petit matin et placé en garde-à-vue, à la demande du juge d'instruction Eric Halphen. Le magistrat, qui enquête depuis l'été sur un réseau de fausses factures à Paris et dans la région parisienne (*le Monde* daté 9-10 octobre), donnait ainsi pour la première fois à son dossier une coloration politique jusqu'ici fortement soupçonnée, mais jamais réellement démontrée.

Fonctionnaire du ministère de l'intérieur en détachement, Rémy Halbwax est en effet un très proche collaborateur de l'ancien ministre (RPR) délégué à la sécurité, Robert Pandraud, aujourd'hui vice-président du conseil régional d'Ile-de-France. Rémy Halbwax y porte le titre de *« chargé de mission auprès du groupe RPR»*. (dont le président est Robert Pandraud), rémunéré à ce titre par l'association des élus du parti gaulliste. *« J'ai été très surpris d'apprendre qu'il était soupçonné dans une affaire de fausses factures*, a déclaré au *Monde*, samedi matin 29 octobre, Robert Pandraud. *Je ne sais pas ce qui lui est reproché. C'est un collaborateur de confiance, à qui il m'arrivait de demander des renseignements. Sa mission était de recevoir des élus, des visiteurs : en somme, du petit travail de cabinet... »*

Le témoignage d'un ancien chauffeur

Parmi les *« visiteurs »* que recevait l'ancien syndicaliste policier figurait ainsi le promoteur Jean-Claude Méry, dirigeant d'une vingtaine de sociétés et de bureaux d'études, ancien membre du comité central du RPR, que le juge Eric Halphen a déjà mis en examen et placé en détention le 29 septembre pour *« complicité d'abus de biens sociaux et infraction à la législation sur la facturation »* (*le Monde* du 1er octobre). Perquisitionnant le même jour dans les bureaux parisiens de M. Méry, quai des Grands-Augustins, les policiers avaient saisi les agendas et carnets personnels du promoteur-homme d'affaires. Les noms de nombreuses personnalités politiques y figurent, dont au passage, celui du trésorier du Parti républicain, Jean-Pierre Thomas, et celui de Rémy Halbwax.

Le nom du collaborateur de M. Pandraud sera ensuite prononcé pour la première fois sur procès-verbal le 7 octobre, lorsque les enquêteurs interrogeront l'ancien chauffeur de Jean-Claude Méry : licencié il y a trois ans, celui-ci a volontiers livré bon nombre de ses souvenirs sur les activités de son ex-employeur et ses relations avec l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ainsi le chauffeur a-t-il confié aux policiers, avant de le répéter au juge, qu'à plusieurs reprises, il avait conduit M. Méry jusqu'à la mairie, où le promoteur se rendait chez Michel Roussin, alors directeur de cabinet de Jacques Chirac, pour y déposer de mystérieuses mallettes.

Le rôle « d'intermédiaire »

Dans ce témoignage, évoqué par le *Canard enchaîné* du 12 octobre, le chauffeur licencié racontait en outre les *« réunions de travail »* de M. Méry avec divers entrepreneurs, parmi lesquels certains des plus gros fournisseurs de l'Office d'HLM de la ville de Paris, dont certains marchés sont dans le collimateur du juge d'instruction. Lesdits entrepreneurs apportaient eux-mêmes des mallettes, et des factures à en-tête de la Société d'études et de participation générale (SEPG) étaient établies à la va-vite ; le chauffeur assure qu'il était alors chargé, peu de temps après, de porter d'importantes sommes d'argent liquide à la banque...

La mise en cause de Rémy Halbwax pourrait renvoyer à une période antérieure, lorsque Robert Pandraud exerçait, plusieurs années avant Michel Roussin, les fonctions de directeur du cabinet du maire de Paris. Devenu ministre délégué à la sécurité en 1986 dans le gouvernement de Jacques Chirac, M. Pandraud avait aussi commandé à une société de Jean-Claude Méry une étude sur l'implantation et la réhabilitation du logement social des policiers en région parisienne.

L'implication de Rémy Halbwax pourrait aussi, indique-t-on de source judiciaire, trouver son origine dans le rôle d'*« intermédiaire »* joué par l'ancien syndicaliste policier au conseil régional d'Ile-de-France, dont M. Méry était lui-même un habitué, rendant fréquemment visite à son président, Michel Giraud, actuel ministre de l'emploi. Rémy Halbwax se serait ainsi entremis, au côté du promoteur-homme d'affaires, pour favoriser l'obtention de marchés aux entreprises ayant « cotisé» auprès du réseau de bureaux d'études mis au jour par l'enquête du juge Halphen, dont la première victime était l'entrepreneur Francis Poullain, mis en examen le 4 août et, lui aussi, ancien policier.

HERVÉ GATTEGNO

Une figure de la droite policière

Le 3 juin 1983, quelques milliers de policiers parisiens envahissaient la place Vendôme, criaient *« Badinter démission ! »* sous les fenêtres du ministère de la justice et recevaient le soutien empressé d'un passant peu désinteressé, Jean-Marie Le Pen. Puis ces représentants de l'ordre, grisés par leur découverte soudaine du désordre, d'autant plus qu'elle ne rencontrait en chemin aucun obstacle... policier, s'en allaient jusqu'à la place Beauvau lancer leurs slogans séditieux devant les grilles du ministère de l'intérieur et aux abords du palais de l'Elysée. En tête de cette jacquerie policière, se trouvait le gardien de la paix Rémy Halbwax, alors secrétaire général du Syndicat indépendant de la police nationale (SIPN), principale composante de l'Union des syndicats catégoriels (USC) de la police nationale.

Sous mandat de dépôt depuis vendredi soir, Rémy Halbwax fut de 1981 à 1986 le principal porte-parole de la droite policière, à une époque où la sécurité fut l'enjeu de polémiques outrancières. Pour l'opposition d'alors, qui s'égarait dans un discours que n'aurait pas renié l'extrême droite au point de faire le lit électoral de cette dernière avec inconscience, la gauche au pouvoir était d'avance jugée laxiste, Robert Bandinter était l'avocat des délinquants et, sous l'alibi d'un changement démocratique, la Police était *« assassinée »*. *La police assassinée*, tel sera le titre du livre que publiera Rémy Halbwax après sa révocation de la police, le 7 juin 1983, pour avoir appelé et participé à *« un acte collectif d'indiscipline caractérisé ou à un acte collectif contraire à l'ordre public »*.

Onze ans après, en ces temps de cohabitation feutrée, on a peine à imaginer la virulence de ces années où Rémy Halbwax, le verbe haut et séducteur, menait l'offensive. *« Badinter au poteau ! »*, *« A Moscou, à Moscou ! »*, *« Mort aux rouges »*, pouvait-on entendre, fin 1982, en assistant à un meeting organisé par l'USC et dont Rémy Halbwax était le principal orateur. Sa révocation ne calmera guère son ardeur. Le 20 juin 1983, il déclarait à ses troupes ceci, qui frisait l'appel à l'indiscipline : *« La police est résolument dans le camp des mécontents. Elle ne pourra pas indéfiniment dénoncer le climat qui règne sans un jour prendre son destin en main. »*

En novembre 1984, maintenu à son poste syndical malgré sa révocation, il qualifiait le ministère de Robert Badinter, alors garde des sceaux, de *« ministère de la délinquance »*, affirmant que *« les socialistes cherchent une nouvelle majorité en s'attachant les délinquants »*. Fin 1985, usant de la liberté parole que lui offrait son statut de révoqué, il traitera, lors d'un meeting dans le Rhône, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur depuis l'été 1984, de *« salopard »*.

Réintégré en mars 1986

« Nous n'avons jamais été les larbins de la droite », aimait-il confier contre toute évidence. En mars 1986, après le changement de majorité, l'une des premières décisions du ministre de l'intérieur de Jacques Chirac, Charles Pasqua, sera de le réintégrer dans la police, aux côtés des trois autres révoqués de juin 1983. Ces quatre « victimes » de la gauche seront très officiellement reçues au ministère. Puis, en mai 1986, il sera affecté au Service de coopération international des polices (SCIP), en qualité d'enquêteur chargé de mission. Dès lors, il se fera oublier, délaissant le syndicalisme au grand soulagement du nouveau responsable du SIPN, Gérard Boyer, homme de dialogue qui, bien que militant RPR et élu municipal en Seine-Saint-Denis, n'appréciait guère ses excès.

Durant ses années frondeuses, la rumeur prêtait à Rémy Halbwax des affinités UDF, en raison de ses liens amicaux avec Jean-Pierre Pierre-Bloch, alors conseiller de Paris. En fait, il était surtout ambitieux, en quête de promotion. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité de 1986 à 1988, deviendra donc son mentor, lui permettant d'échapper à l'ordinaire policier. En 1991, il le rejoindra, mis en disponibilité et détaché au conseil régional d'Ile-de-France. Président du groupe RPR, député de Seine-Saint-Denis, membre du bureau politique du parti gaulliste, M. Pandraud confiera à Rémy Halbwax une mission auprès de l'association des élus RPR. L'ancien ministre, qui ne manque pas d'amitiés policières après avoir passé les plus belles années de sa carrière administrative avant 1981 place Beauvau, affirmait, samedi matin, ne pas savoir ce que la justice pouvait bien reprocher à son proche collaborateur.

EDWY PLENEL

Un micro espion est découvert sur la ligne directe de l'ancien ministre au conseil régional de Lorraine

NANCY

de notre correspondante

« Quand je parle dans un micro, j'aime bien qu'il ait un nom », a déclaré, vendredi après-midi 28 octobre, Gérard Longuet en réponse à une question sur la découverte faite la veille dans son bureau d'un micro espion. Depuis quelques semaines, des collaborateurs de l'ancien ministre de l'industrie, président du conseil régional de Lorraine, avaient remarqué que la confidentialité de certaines conversations téléphoniques n'était pas absolue. Ils avaient noté également *« des cliquetis bizarres sur les lignes »*.

Aussi, pour en avoir le cœur net, a-t-on, jeudi matin, fait appel à un spécialiste de la sécurité assermenté, qui a examiné de fond en comble le bureau de Gérard Longuet et n'a pas tardé à découvrir sous son bureau de président, derrière une petite trappe qui permet d'accéder aux lignes téléphoniques, un micro *« gros comme un morceau de sucre »*. Un huissier a été appelé pour constater la chose. Un appareillage de ce type, que l'on peut très aisément trouver en vente au Luxembourg, par exemple, mais interdit en France, a, selon le technicien, une portée de 1 kilomètre et se pose en quelques instants. C'est sur la ligne directe de M. Longuet, celle qui ne passe pas par le standard, que ce micro était connecté. Quand et par qui l'a-t-il été ? Aucune hypothèse n'est, *a priori*, écartée.

Vendredi matin, plainte a été déposée auprès du procureur de la République de Metz, Rémy Valli, qui a ouvert une information pour atteinte à la vie privée et au secret des correspondances par voie de télécommunication.

MONIQUE RAUX

La mission de Mme Rozès

Le premier ministre, lors de son passage à « 7 sur 7 », sur TF 1, dimanche 11 septembre, avait annoncé la création d'une mission de réflexion sur la corruption composée de François Ceyrac, ancien président du CNPF, d'André Bergeron, ancien secrétaire général de FO, la présidence en étant confiée à Simone Rozès, ancienne première présidente de la Cour de cassation.

A plusieurs reprises, l'hôtel Matignon avait expliqué que ces trois personnalités devaient réfléchir à l'adaptation du droit des sociétés, compte tenu de la responsabilité encourue par les dirigeants de holding pour tous les actes commis dans leurs filiales. En fait, à la lecture de la lettre de mission envoyée à Mme Rozès, leur tâche apparaît beaucoup plus vaste et devoir être accomplie rapidement, puisque le premier ministre souhaite disposer de leurs conclusions dès le 25 novembre. Voici les principaux passages de cette lettre :

« Le gouvernement a affirmé, à maintes reprises, sa volonté de lutter avec fermeté contre la corruption, quelles que soient les formes que celle-ci puisse revêtir. En effet, certaines pratiques illégales choquent les citoyens et renforcent le sentiment d'injustice. Aussi ai-je décidé de constituer une commission, composée de M. André Bergeron, M. François Ceyrac et de vous-même, chargée d'étudier comment mieux combattre la corruption.

» Je souhaite que cette commission puisse me faire des propositions concrètes tant juridiques que déontologiques de nature, dans le respect des libertés individuelles, à remédier à une situation qui porte atteinte à la morale publique et à l'image des entreprises françaises. Elle devra également préciser les règles permettant de mieux garantir les droits et la réputation des personnes, aussi longtemps qu'un jugement n'a pas été rendu. Vous pourrez faire appel à toutes les personnalités qui paraîtront utiles à vos travaux. Je souhaite disposer de vos conclusions pour le 25 novembre 1994. »

L'Union syndicale pénitentiaire « interloquée » par les conditions de détention du maire de Grenoble. – L'Union syndicale pénitentiaire (USP) estime que l'administration fait preuve de trop de *« courtoisie et d'onéreuse attention »* à l'égard du maire de Grenoble, Alain Carignon, dont la demande de mise en liberté a été rejetée, vendredi 28 octobre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon (*le Monde* du 29 octobre). Ce syndicat de surveillants, qui s'est déclaré, vendredi, *« interloqué »* par les conditions de détention de M. Carignon, assure que l'administration a *« dépensé des sommes folles pour mettre à la disposition de l'ancien ministre une cellule pimpante et repeinte à son goût, une salle d'audience et une salle vidée de ses occupants »*. *« Quel autre détenu peut se vanter de pareils avantages ? »*, demande l'USP, en ajoutant que *« le personnel est victime de cet état de choses et que cela ne fera qu'amplifier le mécontentement »*.

Les malheurs d'un marchand ambulant pourchassé par la police

Pralines interdites

Il existe à Paris plusieurs centaines de vendeurs à la sauvette dans le métro ou « en surface ». Seuls quelques-uns d'entre eux bénéficient d'un statut juridique précis. Les autres vivent dans une illégalité plus ou moins tolérée, à la merci des tracasseries administratives et des contrôles policiers.

« J'ai mis ma seule chemise et ma dernière cravate encore potables pour venir vous voir », assure Marc Romero, sans chercher à susciter la moindre compassion. C'est au contraire un sentiment de révolte qui anime cet ancien apprenti pâtissier, scandalisé de se retrouver, à trente-quatre ans, dans une telle situation.

Regard direct, poignée de main franche et verbe clair, il ne tient pas de grands discours, il n'accuse pas la société avec un S majuscule, il réclame tout bonnement le droit de *« vivre une vie décente et digne, avec un travail honnête et respectable »*. Pour appuyer ses revendications, pour attirer l'attention sur le décalage qui peut exister entre le ton généreux des discours sur l'exclusion et mille tracasseries non moins officielles, il devait s'enchaîner, samedi 29 octobre, à des grilles montmartroises à Paris.



Du travail, Marc Romero en avait encore la semaine dernière. Avant que la police ne saisisse, samedi 22 octobre, tout son matériel, qu'il suppose entassé aujourd'hui dans un local du commissariat central du 18e arrondissement, rue de Clignancourt : une charrette, un chaudron, un stock de cacahuètes et de sucre. Car il est l'un de ces marchands de pralines que l'on rencontre, souvent avec plaisir, sur les trottoirs de la capitale. Lui exerçait à Montmartre, mais sans l'autorisation municipale indispensable.

A la sous-direction des affaires économiques de la Ville de Paris (bureau des marchés de quartiers), on reconnaît qu'il existe dans la capitale « des centaines » de vendeurs à la sauvette, dans le métro et en « surface ». Pour ce qui concerne la vente sur la voie publique, 160 emplacements autorisés ont été délimités, apparemment une fois pour toutes, par arrêté municipal. Chaque année, des titulaires abandonnent leur commerce en plein air et une commission municipale *ad hoc* examine les dossiers de candidature, qui doivent être déposés entre le 1er novembre et le 15 décembre. Pour 1994, il y avait environ cinq cents demandes pour dix-neuf emplacements libérés... Sur quels critères cette commission municipale recrute-t-elle ? Selon la situation familiale et sociale, indique-t-on à la Ville de Paris : par exemple, un père de famille nombreuse obtiendra une autorisation avant un célibataire.

« A la tête du client », estiment les candidats « recalés ». Marc Romero, célibataire, raconte cette anecdote entre cent : un été, un responsable de la pyramide du Louvre a trouvé *« très bonnes »* les glaces achetées à un jeune marchand « à la sauvette », qui a reçu son autorisation de vente peu après. *« Tant mieux pour lui »*, commente Marc Romero, qui n'a pas, jusqu'à présent, eu cette chance à Montmartre.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir effectué *« toutes les démarches possibles »* pour être en règle, depuis la douzaine d'années qu'il confectionne et vend des pralines à Paris. *« A chaque fois,* indique-t-il, *mon dossier finit en classement vertical dans la corbeille d'un fonctionnaire. Recommence alors l'aventure de l'illégalité : qui dit activité non reconnue dit pas de fiche de paie, pas d'adresse donc pas de domicile déclaré* (1), *pas de couverture sociale ni d'indemnités de chômage. Bref, la spirale infernale. »*

Marc Romero perçoit bien le RMI depuis 1989, mais, souligne-t-il, *« d'une part, il est impossible de subsister avec 2 000 francs par mois à Paris et, d'autre part, je pourrais correctement vivre de mon commerce si on me laissait l'exercer librement. Je suis prêt à payer une taxe professionnelle, des impôts, l'URSSAF, etc., car je ne souhaite pas du tout être enfermé dans ce système d'assistance et d'exclusion »*.

Près de 100 000 francs de contraventions

La « rafle » policière dont il a été l'objet l'aura peut-être servi : d'un abord ouvert, le marchand ambulant a commencé d'intéresser les médias – *« Je n'ai plus que ce moyen-là pour me défendre »* – et, surtout, sa situation ne saurait perdurer : il a accumulé les contraventions, les conduites au poste de police menottes aux poignets, car il a eu parfois la mauvaise idée de se rebiffer, et les convocations, assorties d'amendes, au tribunal correctionnel pour *« travail clandestin »*.

A raison d'au moins 1 500 francs la « simple » contravention de police, sa « dette » doit actuellement se monter *« à près de 100 000 francs »*, qu'il est naturellement dans l'impossibilité de payer et qui ne pourra guère être réglée qu'avec une éventuelle amnistie présidentielle, car il n'imagine pas une contrainte par corps. Une dette grossie au fil du temps et des « humeurs » policières. *« Il arrive que les agents me disent :* « Aujourd'hui, on te laisse peinard, notre chef n'est pas de service, on n'a pas de consigne pour toi. » *D'autres jours, c'est le PV et la manière forte. Je ne suis pourtant ni drogué, ni voleur, ni assassin... »*

Issu d'une famille banlieusarde de douze enfants, il aurait pu tomber dans la délinquance. Perturbé dans son adolescence par le divorce de ses parents et le remariage de son père, obligé de quitter l'école à l'âge de quatorze ans pour apporter, en tant qu'apprenti pâtissier, de l'argent à la maison, Marc Romero raconte : *« Mon père, ouvrier d'usine, est mort à soixante-six ans, un an après avoir pris sa retraite. Il n'en a pas profité, comme il n'a pas profité de la vie. Moi, je veux vivre autrement, et puis continuer à voyager et à étudier. »*

Car il a fait des *« rencontres enrichissantes »*. Autodidacte, il est capable de citer Shakespeare et Goethe, Freud et Marx. Il a pu, dans le passé, effectuer quelques voyages *« culturels »* en Afrique et en Amérique du Nord. Après des « petits boulots » dans un kiosque à journaux, auprès d'un marchand de bonbons, ce qui lui a donné l'envie de s'installer à son compte, « Marco » est devenu une « figure » de la butte Montmartre, suscitant toute une animation autour de son chaudron de cuivre. *« Tout ce que je demande,* dit-il, *c'est de vendre mes pralines tranquillement et légalement. Dans un pays qui compte autant de chômeurs, le gouvernement Balladur nous incite à créer des emplois. Très bonne idée : j'ai créé le mien. »*

MICHEL CASTAING

(1) Un décret, paru le 14 octobre au *Journal officiel*, dispense désormais les personnes sans-abri de la double preuve du domicile, notamment pour obtenir la délivrance d'une carte nationale d'identité. Il suffit d'une attestation mentionnant l'adresse d'un organisme caritatif ou humanitaire agréé.

ÉDUCATION

Un rappel de M. Bayrou

La circulaire sur le port de signes religieux à l'école s'applique aux établissements privés sous contrat

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a rappelé, vendredi 28 octobre, que la circulaire proposant de réglementer le port de signes religieux ostentatoires à l'école s'appliquait aussi aux établissements privés sous contrat. *« Le principe de laïcité est le principe fondateur de l'éducation nationale, que ce soit dans sa partie publique ou dans sa partie sous contrat d'association »*, a déclaré le ministre sur RMC, ajoutant que, *« bien entendu, les établissements privés ont un caractère propre, comme le dit la loi. Il faut leur reconnaître une attention plus forte à la spiritualité mais il ne faut pas qu'il y ait provocation. »*

Ces propos ont heurté Philippe de Villiers. Le président de Combat pour les valeurs a approuvé le principe de la circulaire mais il estime que les déclarations du ministre de l'éducation nationale *« tendent à instaurer comme principe non plus la laïcité mais un laïcisme interdisant toute manifestation de foi dans les établissements en majeure partie confessionnels »*. De son côté, le ministre de l'éducation nationale a précisé qu'il était *« loin de toute idée de polémique artificielle sur ce sujet »* et restait *« respectueux du caractère propre des établissements privés sous contrat »*.

A la suite des exclusions d'élèves refusant d'ôter le foulard islamique en cours (*le Monde* du 27 octobre), des écoles catholiques s'étaient proposées d'accueillir les jeunes filles exclues des établissements publics. Le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, a adressé à ce sujet un courrier aux directeurs diocésains, vendredi 28 octobre : *« Si nous ne craignons pas le port d'insignes religieux lorsqu'ils n'ont pas d'autres significations que la croyance librement manifestée par quelqu'un, il ne nous faut pas oublier notre qualité « d'associés » au service public par contrat : aucune des obligations de ces contrats ne peuvent être méconnues ou estompées »*, écrit-il. La loi Debré de 1959 impose à ces établissements d'appliquer les règles concernant l'enseignement proprement dit mais pas la vie scolaire.

M. A.

SPORTS

Une nouvelle association dans la formule 1

Mercedes équipera McLaren

Mercedes équipera McLaren dans le Championnat du monde de formule 1 pour une durée de cinq ans. Les dirigeants de Mercedes ont confirmé, vendredi 28 octobre, à Stuttgart, qu'ils remplaçaient Peugeot. La société française s'était séparée à l'amiable du constructeur britannique, mardi, et s'est mariée avec l'irlandais Jordan (*le Monde* du 26 octobre).

La firme allemande participera en partie au financement du budget, mais il n'est pas question d'une prise de participation de Mercedes dans le groupe Tag McLaren. Les Allemands devraient apporter un nouveau moteur, annoncé sans comparaison avec celui actuellement utilisé par Sauber, aux performances médiocres au regard de Renault, Ford ou Peugeot.

L'association McLaren-Mercedes pourrait préparer l'arrivée en 1996 du pilote Michael Schumacher. La saison prochaine, le Finlandais Mika Hakkinen, sous contrat avec McLaren, pilotera la première voiture McLaren-Mercedes, la place restant libre, pour l'instant, dans la seconde.

Résultats de la quinzième journée du championnat de France de première division de football

*Lyon et Bordeaux	1-1
*Paris SG b. Montpellier	3-1
*Lille b. Martigues	1-0
*Caen b. Rennes	5-1
*Auxerre b. Nice	3-0
*Nantes b. Strasbourg	3-0
*Monaco b. Sochaux	3-1
*Metz b. Saint-Etienne	1-0
*Cannes et Le Havre	2-2
Lens b. *Bastia	3-1

Classement. – 1. Nantes, 33 pts ; 2. Paris SG et Lyon 27 ; 4. Lens, 26 ; 5. Auxerre, 25 ; 6. Cannes et Strasbourg, 24 ; 8. Bordeaux, 23 ; 9. Martigues, 22 ; 10. Saint-Etienne et Rennes, 20 ; 12. Monaco, 19 ; 13. Metz, 17 ; 14. Bastia et Lille, 16 ; 16. Sochaux, 15 ; 17. Le Havre, 14 ; 18. Caen et Nice, 13 ; 20. Montpellier, 10.

VOILE : Steve Pettengill prend la deuxième place de la première étape du Boc Challenge. – Steve Pettengill, sur *Hunter's Child*, a pris, vendredi 28 octobre au Cap, la deuxième place de la première étape du Boc Challenge, la course autour du monde à la voile en solitaire avec escales. Le navigateur américain a coupé la ligne d'arrivée avec un retard de cinq jours sept heures et seize minutes sur le vainqueur de l'étape, Isabelle Autissier, à la barre d'*Ecureuil Poitou-Charentes 2*. – *(AFP.)*

RECHERCHE : assainissement des finances du CNRS. – Le conseil d'administration du CNRS, conformément aux vœux exprimés par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, a décidé, jeudi 27 octobre, de puiser dans son fonds de roulement pour assainir sa situation financière. 200 millions de francs ont ainsi été débloqués pour éviter un report de charges sur le budget de 1995, et 160 autres millions de francs pour compenser des annulations de crédits (50,6 millions de francs) et régler des cotisations de pensions civiles. En outre, le ministère a libéré 147 millions de francs de crédits supplémentaires gelés depuis le mois de mai, et fait bénéficier le CNRS d'une exonération totale d'annulations de crédits de paiement, de fonctionnement et d'investissement.

RELIGIONS

Au cours d'un synode d'un mois au Vatican

Les évêques ont tenté de redéfinir la mission des communautés de vie consacrée

Le pape a clos, samedi 29 octobre, le synode mondial d'évêques consacré à la vie religieuse, qui, depuis le 2 octobre, au Vatican, réunissait 350 cardinaux, évêques, auditeurs et experts religieux (« le Monde » daté 2-3 octobre). Cette assemblée a tenté de redéfinir la place dans l'Eglise catholique des instituts de vie consacrée.

CITÉ DU VATICAN

de notre envoyé spécial

Quelle est la signification, dans le monde d'aujourd'hui, de la vie religieuse ? Que veut dire, en 1994, être « consacré » à Dieu, s'engager à vivre selon des « vœux » perpétuels d'obéissance, de pauvreté, de chasteté ? L'identité religieuse est-elle la même dans les pays d'Orient, qui comptent de puissantes traditions monastiques, dans les chrétientés plus récentes d'Afrique ou d'Asie, ou dans les sociétés occidentales où décroît le sens de l'engagement gratuit et définitif ?

Le chantier ouvert par ce neuvième synode ordinaire des évêques, qui vient de s'achever au Vatican, était sans doute démesuré. Et à l'issue d'un mois de travail en séances plénières, en groupes linguistiques, en la présence quotidienne du pape, seuls des jalons ont pu être posés. Le message final, publié vendredi 28 octobre, confirme cette impression de déception. Sous réserve de lieux communs soulignant l'intérêt de l'Eglise pour la vie religieuse, il n'est ni porteur d'un souffle susceptible de relancer les vocations ni très explicite sur les enjeux à venir et la mission des religieux et religieuses (plus de 1 million) que compte l'Eglise catholique.

Certes, l'on n'a pas assisté aux empoignades des années 70-80, liées à l'engagement politique de certains religieux, à leurs sympathies pour la théologie de la libération, à leurs critiques contre Rome. Venues principalement d'Amérique latine, des voix conservatrices ont toutefois dénoncé le *« magistère parallèle »* (Mgr Castrillon-Hoyos, de Colombie) exercé par des religieux contestataires avec l'appui des médias. D'autres, comme Mgr Vargas Alzamora, archevêque de Lima, ou Mgr Romer du Brésil ont fustigé l'abandon des signes distinctifs de la vie religieuse. Et le cardinal Sodano, secrétaire d'Etat, collaborateur le plus proche du pape, s'est lui-même distingué, jeudi 13 octobre, par un brutal rappel à l'ordre : *« On ne peut concevoir la critique envers l'Eglise, car elle est notre mère,* a t-il dit. *Pour les religieux, aimer l'Eglise doit signifier aimer l'évêque de son diocèse et aimer le pape. »*

Pas de vrai débat

La reprise en mains de certains ordres religieux ou de puissantes organisations comme le Comité latino-américain des religieux (CLAR), qui a contribué dans le sous-continent à la lutte contre les dictatures, a sans doute déminé les tensions idéologiques. Les débats sur l'*« option préférentielle pour les pauvres »* ou sur l'*« inculturation »* (l'adaptation aux cultures locales) de l'Evangile ont perdu de leur âpreté d'autrefois, mais ce qui apparaissait hier comme prioritaire dans la vie religieuse est à peine esquissé dans le message final. En outre, les relations entre les évêques et les ordres religieux, qui jouissent localement d'un régime d'autonomie (« exemption »), semblent en voie d'apaisement.

La place était donc libre pour un vrai débat sur l'identité religieuse dans les pays sécularisés d'Europe, d'Amérique du Nord ou dans ces terres de l'Est européen *« encore brûlées par le feu de l'athéisme »*, comme dit une déléguée venue de Russie. Il n'a guère eu lieu, pas plus que sur les *« frontières nouvelles »* qui devraient être celles des instituts religieux et missionnaires, compte tenu d'équilibres Nord-Sud en pleine mutation ou des « exclusions », anciennes et nouvelles, qui se multiplient.

On s'est donc borné à certains grands classiques, comme la discussion sur la place des femmes, soulevée à nouveau par des évêques canadiens et des religieuses intervenant comme expertes (*le Monde* du 13 octobre). 75 % des religieux dans le monde, en effet, sont... des religieuses, réparties dans quelque trois mille congrégations. Aux Etats-Unis, environ cinquante mille d'entre elles ont quitté leur congrégation depuis trente ans. Archevêque de Montréal, Mgr Couture a dénoncé le *« traitement inégal »* réservé aux femmes dans l'Eglise. Le message final du synode note aussi que *« les femmes consacrées doivent plus participer, dans les situations qui le requièrent, aux consultations et à l'élaboration des décisions dans l'Eglise »*. Mais chacun sait que c'est un vœu pieux. Au cours d'une conférence de presse, vendredi 28 octobre, le cardinal Martinez-Somalo, président-délégué du synode, a rappelé que dans l'état actuel de son droit, qui n'accorde qu'aux hommes le privilège de l'ordination, l'Eglise ne peut aller plus loin pour les femmes.

Effervescence en Afrique et en Asie

Un autre point de crispation, qui n'est pas non plus près d'être résorbé, est l'attraction exercée par ces « communautés nouvelles », appartenant notamment au Renouveau charismatique, qui accueillent aussi bien des prêtres que des laïcs, des célibataires que des couples mariés, des membres qui font des vœux définitifs et d'autres des vœux temporaires. Leurs relations sont parfois difficiles avec les ordres traditionnels, le clergé séculier et les évêques. Comment les faire bénéficier, comme elles le souhaitent, d'un statut reconnu de vie consacrée ? Mgr Pierre Eyt, archevêque de Bordeaux, l'un des délégués français du synode, dit : *« L'Eglise devra maintenir très fort le lien entre le célibat et la vie religieuse et, en même temps, s'ouvrir à de nouvelles formes de vie consacrée, accueillant des couples. »*

Le message final se contente d'indiquer que la vie religieuse peut revêtir des *« formes institutionnelles »* diverses. Il ne reprend pas les mises en garde lancées par des personnalités comme le cardinal Martini, archevêque de Milan, qui réclament des critères précis de *« discernement »*. Devant l'effervescence de la vie religieuse qui se produit également en Afrique et en Asie, les évêques de ces continents réclament eux-mêmes de la prudence. Ils n'ignorent pas les limites de prétendues « vocations » qui, dans leurs pays pauvres, apparaissent comme des garanties de standing social et d'éducation.

Des propositions non publiées ont été remises à Jean-Paul II, qui, comme à l'habitude, établira un document dans un délai minimal d'un an. Les évêques et experts présents auront pu mesurer à nouveau les limites d'une méthode qui ne permet ni ordre du jour précis ni débat contradictoire. Le principal intérêt d'un synode reste l'échange d'expériences rapportées de tous les continents. Cette année, la présence de tous les patriarches d'Orient, de personnalités orthodoxes (y compris du patriarcat de Moscou), des supérieurs généraux des grandes congrégations religieuses, d'évêques de l'Est venant désormais librement, mais cherchant encore leurs marques, de deux évêques du Vietnam et de nombreuses déléguées féminines devait donner une tonalité ouverte aux débats. On en regrettera d'autant plus la pauvreté apparente des premières conclusions.

HENRI TINCQ

PRÉCISION. – Dans notre article de présentation du synode des évêques au Vatican (*le Monde* daté 2-3 octobre), une erreur de transmission nous a fait écrire *« clarisses »* au lieu de *« carmélites »*, pour évoquer l'ordre réformé par Thérèse d'Avila au XVIe siècle. Que nos lecteurs qui nous ont écrit à la suite de cette erreur acceptent nos excuses.

COMMUNICATION

Les suites du rapport Théry

Le gouvernement décide d'expérimenter les « autoroutes de l'information » en 1995

Le gouvernement, *réuni* en comité interministériel, a décidé, jeudi 27 octobre, de lancer « sous un mois », « un appel à propositions » afin de « dégager dans les quatre mois une stratégie pour les premières expérimentations » d'autoroutes de l'information. En souhaitant une coopération européenne et en imposant une évolution de sa stratégie à France Télécom.

Le premier coup de pioche a été donné. Par un communiqué publié jeudi 27 octobre par Matignon, le gouvernement, prenant en considération les conclusions du rapport de Gérard Théry (1) sur les autoroutes de l'information (*le Monde* daté 3 et 24 octobre), a d'abord reconnu l'importance économique et sociale d'un projet qui consiste à raccorder progressivement tous les Français à des circuits en fibre optique, capables d'acheminer dans les deux sens des données aussi diverses que la voix, l'écrit ou l'image (fixe et animée). Retenant comme *« objectif national la couverture progressive du territoire d'ici à 2015 par les autoroutes de l'information »*, ce communiqué du premier ministre insiste, en outre, sur la nécessité de développer une industrie de services parallèles à la pose des infrastructures. En clair, il n'est pas question de recommencer le plan câble des années 80, quand des « tuyaux » étaient posés alors que manquaient les images destinées à y circuler.

Un débat sur ce sujet devra être organisé au Parlement et entre les différents acteurs concernés (associations, entreprises, etc.). Au terme de cette consultation, le ministre de l'industrie devra, d'ici cinq mois, avoir lancé un appel à propositions dans le but de dégager *« une stratégie pour de premières expérimentations »*. Celles-ci auront pour but de tester, en 1995, des services nouveaux (presse électronique, télétravail, télémédecine, visiophone) sur des échantillons de population significatifs. *« Cet appel à propositions concernera tous les acteurs intéressés. France Télécom devra jouer un rôle moteur mais non exclusif »*, précise le communiqué. Ici encore, le message est clair : l'opérateur du téléphone devra accepter la coexistence avec le privé et ne pourra revendiquer le maintien de son monopole pour piloter ces expérimentations.

Nécessaire normalisation européenne

Le communiqué précise ensuite que les stations expérimentales utiliseront *« soit les réseaux existants, et en particulier les réseaux câblés, soit de nouvelles infrastructures »*. En réalité, toute la difficulté de l'expérience est là. Doit-on poser beaucoup de fibres optiques avant de tester de nouveaux services ? Ou faut-il « simuler » des réseaux optiques, sur une zone câblée par exemple, dans le but de tester des services nouveaux ? Des expérimentations ne pouvant être menées durablement sur des réseaux unidirectionnels (le câble, par exemple) ou à trop faible débit, un équilibre délicat est à trouver, surtout dans les *premières étapes de cette expérimentation*. Point important, le gouvernement insiste, comme le rapport Théry, sur la nécessité d'une *« normalisation européenne »* : les opérateurs français auront tout intérêt à travailler de concert avec les Allemands, dans le but de dégager des standards communs d'interconnexion des réseaux. Alors que les Américains se disputent encore sur cette importante question, l'Europe conserve donc une chance *d'ouvrir la voie*.

Pour le cadre juridique et économique, le gouvernement a décidé que l'Etat ferait un effort d'adaptation *« pour permettre à tous les acteurs intéressés de mobiliser leurs capacités d'investissement et d'innovation »*. Une réflexion sera engagée sur les *« évolutions souhaitables du périmètre universel déjà applicable au téléphone, afin d'assurer l'égalité d'accès aux services d'information et de communication »*. Preuve de l'importance que le gouvernement attache à cette question, un comité interministériel a été créé, qui regroupe une quinzaine de ministères et qui suivra en permanence ce dossier.

Gérard Théry, l'auteur du rapport sur les autoroutes de l'information, s'est déclaré, jeudi 27 octobre, *« tout à fait satisfait »* de la décision du gouvernement de lancer les premières expérimentations en 1995. Juste avant la publication du communiqué, Charles Rozmaryn, directeur général de France Télécom, avait déclaré que l'opérateur public du téléphone entendait jouer *« un rôle essentiel »* dans le déploiement des autoroutes de l'information en France, mais qu'il souhaitait que la réflexion s'oriente d'abord vers les services offerts, avant de se lancer dans des investissements lourds. Cette volonté à peine voilée de freiner le projet devra désormais évoluer. La volonté du gouvernement de lancer un plan de pose d'infrastructures d'ici à 2015 oblige l'opérateur public à faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il devra donc changer de stratégie, quitte à réclamer, à l'occasion de la négociation prochaine de son contrat de plan, des garanties financières et réglementaires, en contrepartie des choix *qui lui sont imposés*.

YVES MAMOU

(1) Le rapport de Gérard Théry sur les autoroutes de l'informationainsi que celui de Thierry Breton sur les téléservices en Francesont publiés par la Documentation française, 29, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07. Tél : 40-15-70-00. (Prix : 70 F et 250 F.)

Au « Monde »

Les associés approuvent massivement le principe d'une modification des statuts et d'une augmentation de capital

Réunis en assemblée générale vendredi 28 octobre, les associés de la SARL-Le Monde, société éditrice du *Monde*, ont approuvé massivement le principe d'une augmentation de capital et celui de la transformation de ses statuts juridiques en une société anonyme (SA) à conseil de surveillance et directoire.

La résolution présentant ces deux principes, proposée par la direction du *Monde*, a été adoptée par 92,74 % des parts présentes ou représentées, soit 1 150 parts sur 1 240. Trois membres de l'Association Beuve-Méry – qui regroupe les fondateurs ou leurs successeurs cooptés –, détenant chacun 30 parts, ont voté contre. Il s'agit de Geneviève Beuve-Méry, veuve du fondateur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, de Jean-Jacques Beuve-Méry, l'un de ses enfants, et de Jean Schlœsing. Jacques Fauvet, qui fut directeur du *Monde* de 1969 à 1982 et qui était membre de l'Association Beuve-Méry, a présenté sa démission avant l'assemblée générale des associés du journal et n'a donc pas participé au vote.

Mercredi 26 octobre, la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM) avait approuvé ces deux principes par 92,09 % des parts exprimées (*le Monde* du 28 octobre). A l'instar de l'Association Beuve-Méry, la SRM dispose dans l'actuelle SARL de 32,3 % des parts, les *cadres détenant 5,1 %, les* employés 4,1 % et le directeur-gérant 6,9 % , soit ensemble 80,7 %. La Société des lecteurs et le Monde Entreprises possèdent respectivement 11,3 % et 8 % des parts. Une nouvelle assemblée des associés du *Monde* doit se réunir le lundi 19 décembre, afin de mettre en œuvre la modification des statuts de la société.

Jeudi 27 octobre, Jean-Marie Colombani, directeur-gérant du *Monde*, a présenté à la rédaction le nouvel organigramme de la hiérarchie du quotidien. Noël-Jean Bergeroux et Philippe Labarde sont respectivement confirmés aux postes de directeur de la rédaction et de l'information, tandis que Thomas Ferenczi et Robert Solé sont confirmés dans leurs fonctions de rédacteurs en chef, adjoints au directeur de la rédaction. Edwy Plenel, rédacteur en chef, est nommé aussi adjoint au directeur de la rédaction. Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, chargée de la préparation d'un magazine de fin de semaine, Bertrand Le Gendre et Luc Rosenzweig conservent leur poste de rédacteurs en chef tandis que Jean-Paul Besset et Jean-François Fogel sont nommés chargés de mission auprès du directeur de la rédaction.

La nouvelle organisation du quotidien en « séquences », qui doit se concrétiser lundi 9 janvier, date choisie pour la parution d'une formule rénovée du *Monde*, entraîne la nomination de *responsables de séquences*. Luc Rosenzweig est chargé de la séquence Horizons.

Sont nommés rédacteurs en chef adjoints, en charge des autres séquences : Alain Frachon (International), Patrick Jarreau (France), Eric Le Boucher (Entreprises), Franck Nouchi (Aujourd'hui), Josyane Savigneau (Culture), Alain Giraudo (chargé de la coordination des sections « médias-communication », « sciences » et « sports », et de la liaison avec le supplément magazine de fin de semaine), Bernard Déjean, chef d'édition, responsable du secrétariat de rédaction, de l'infographie et de l'iconographie. Alain Fourment est confirmé au poste de secrétaire général de la rédaction.

Attaquant le journaliste pour injure et diffamation

André Rousselet perd un second procès contre Philippe Alexandre

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a relaxé, vendredi 28 octobre, le journaliste Philippe Alexandre, que poursuivait l'ancien PDG de Canal Plus, André Rousselet, pour le contenu d'un entretien publié en mars par l'hebdomadaire *CB News*. M. Rousselet estimait avoir été injurié par l'expression *« ancien coupeur de têtes de l'audiovisuel »*, lorsqu'il était directeur de cabinet du président de la République en 1981-1982, dont le qualifiait l'éditorialiste de RTL. Le tribunal a déclaré qu'il ne pouvait pas s'agir d'une injure mais d'une diffamation car le propos fait référence à des faits précis, susceptibles de faire l'objet d'un débat.

M. Rousselet s'estimait en outre diffamé par une critique visant des *« industriels enrichis »* et une *référence à sa participation* dans la société de taxis G7. Cette polémique faisait suite au départ de M. Rousselet de Canal Plus et à sa dénonciation du rôle joué par le premier ministre, Édouard Balladur. Les juges ont estimé ce propos diffamatoire, mais reconnu à Philippe Alexandre l'excuse de la bonne foi. Les termes sont *« proportionnés »* à la polémique qui oppose les deux hommes et il s'agit d'une réponse du journaliste à un *« propos particulièrement virulent »* de M. Rousselet, publié par *Paris-Match* quelques jours plus tôt.

Le 16 septembre, le même tribunal avait relaxé M. Alexandre qui était poursuivi pour des propos semblables tenus sur RTL lors de sa chronique matinale du 17 février.

LETTRES

Lecteurs de part et d'autre du Rhin

Un sondage analyse les habitudes de lecture des étudiants allemands et français : plus de similitudes que de différences

« Le Temps des livres », qui a remplacé la « Fureur de lire », s'achève *dimanche 30 octobre*. Patronnées par le ministère de la culture et de la francophonie, quelque 2 500 manifestations ont été organisées durant quinze jours dans les librairies, bibliothèques, musées, médias..., dans toute la France et dans plusieurs pays étrangers. A cette occasion, la direction du livre et France Loisirs, *en association* avec « le Monde », ont demandé à la SOFRES de réaliser un sondage auprès d'étudiants allemands et français ; ses résultats mettent en lumière les différences d'appréciation du livre et de la lecture.

Les comportements de lecture sont d'intéressants indicateurs culturels et l'une des façons pertinentes de repérer les divergences et les similitudes entre deux pays. Comment lit-on ? Quels ouvrages préfère-t-on ? De quelle manière se les procure-t-on ? Autant de questions qui permettent de définir l'attitude d'un peuple face à l'écrit et ses représentations des différents domaines de la pensée. Le sondage de la SOFRES a été réalisé selon la méthode des quotas auprès de 1 504 jeunes, entre le 5 et le 28 septembre. 760 Français et 744 Allemands, tous entrant en troisième année d'université, ont ainsi été interrogés sur leurs goûts et leurs connaissances.

Les différences d'organisation des études supérieures de part et d'autre du Rhin introduisent quelques distorsions. Il faut ainsi garder en mémoire que les étudiants allemands suivent la totalité de leur cursus dans les universités, contrairement aux Français, dont une partie se dirigent vers les grandes écoles ou les IUT. D'autre part, beaucoup d'étudiants allemands intègrent l'université plusieurs années après la fin de leurs études secondaires, en vertu du système de formation en alternance. Enfin, les deux tiers des jeunes Allemands interrogés ont étudié le français, alors que seulement la moitié des Français revendiquent une connaissance de l'allemand (ce qui paraît d'ailleurs beaucoup, si l'on rapporte cette proportion au nombre des élèves qui apprennent l'allemand dans le secondaire).

Une forme d'européanisation

Compte tenu de ces différences de structure, les résultats du sondage présentent au moins deux ressemblances d'ensemble : au pays de Kant, comme dans la patrie de Voltaire, les étudiants sont globalement assez consommateurs de livres et très peu d'entre eux affichent une méconnaissance totale de la littérature de l'autre pays. Mais au sein même de ces convergences, qui montrent une certaine homogénéité – et donc une forme d'européanisation – des populations étudiantes, apparaissent des écarts significatifs.

Le premier d'entre eux concerne les rythmes de lecture. A la question « Qu'avez-vous lu depuis sept jours ? », les Français sont 56 % à répondre qu'ils ont lu au moins un livre, contre 62 % des Allemands. Globalement, l'étudiant allemand lit plus de quotidiens (82 % contre 70 %), mais moins de revues (60 % contre 75 %) et surtout moins de bandes dessinées (23 % contre 31 %). A noter que le nombre de jeunes Allemands qui n'ont rien lu au cours de la semaine précédant le sondage est plus faible (2 %) que celui des Français qui n'ont pas touché un seul ouvrage durant le même laps de temps (6 %). Si l'on change de périodicité, en revanche, les résultats ont tendance à s'inverser. Le nombre de Français n'ayant lu aucun livre durant l'année écoulée est infinitésimal (5 % pour les Allemands), tandis que celui des gros lecteurs est très honorable : 21 % disent avoir lu entre 25 et 49 livres au cours des douze derniers mois, contre 12 % des Allemands. L'analyse des ouvrages par genre et des volumes de lecture par filière universitaire met en lumière que les étudiants allemands ont des lectures plus variées que les Français – lesquels lisent plus de classiques et moins de science-fiction, de romans policiers, d'essais ou de récits de voyages –, mais aussi qu'à spécialisation littéraire égale, on lit nettement moins en France que de l'autre côté de la frontière. L'étude montre encore que les Allemands acquièrent plus souvent que les Français leurs ouvrages dans les librairies (73 % contre 49 %), ces derniers ayant recours aux grandes surfaces spécialisées (30 %) ou non (11 %), deux modes de vente très peu répandus chez leurs voisins.

Astérix le Gaulois

Les différentes fonctions attribuées au livre par les étudiants sont très significatives de la place de l'écrit dans les deux pays. Ainsi, en Allemagne, le livre paraît systématiquement paré de plus de vertus qu'en France. Interrogés sur le média qui apporte le plus de connaissances, Français et Allemands mettent le livre en tête de liste, mais à des degrés divers (53 % contre 31 %). Le livre distrait plus outre-Rhin qu'en France (21 % contre 17 %), il informe mieux (11 % contre 4 %) et il fait largement plus rêver chez nos voisins que chez nous (73 % contre 57 %). Cette valorisation du livre par rapport aux autres médias (quotidiens, revues, télévision et radio) se retrouve, semble-t-il, dans la connaissance réciproque qu'ont les étudiants de la littérature des « autres ».

Plus attachés au livre, les jeunes Allemands ont moins de peine à citer spontanément trois auteurs français. Au palmarès des écrivains les plus cités : Sartre, Camus et Zola, suivis par Molière, Saint-Exupéry et Jules Verne. Les jeunes Français, de leur côté, convoquent Gœthe, Freud et Nietzsche, puis Kant, Marx et Kafka. 24 % des Français sont bien en peine de citer un seul auteur allemand, contre 12 % de leurs voisins, incapables de mentionner un auteur français. En revanche, ceux des Français qui s'avèrent capables de citer des noms sont mieux à même que leurs homologues allemands de préciser le genre d'ouvrages écrits par les auteurs qu'ils mentionnent. Enfin, sur une liste pré-établie, les trois livres français les plus lus par les Allemands interrogés sont : *Astérix le Gaulois*, *le Petit Prince* et *20 000 lieues sous les mers* ; les Français quant à eux citent volontiers *l'Interprétation des rêves*, *la Métamorphose* et *le Parfum*. Un écart dans les centres d'intérêt qui explique peut-être pourquoi la littérature est considérée comme moins divertissante de ce côté-ci du Rhin...

RAPHAËLLE RÉROLLE

Perception comparée entre l'Allemagne et la France des différents médias

• Celui qui apporte le plus de connaissances

	Radio	Livre	TV	Magazine Revue	Quotidien
France	9	31	16	23	21
Allemagne	3	53	12	21	7

• Celui qui informe le mieux

	Radio	Livre	TV	Magazine Revue	Quotidien
France	22	4	15	10	48
Allemagne	8	11	20	54	6

• Celui qui distrait le mieux

	Radio	Livre	TV	Magazine Revue	Quotidien
France	14	17	57	10	1
Allemagne	12	21	55	4	4

• Celui qui fait le plus rêver

	Radio	Livre	TV	Magazine Revue	Quotidien
France	2	57	22	16	3
Allemagne	11	73	8	1	3

En % horizontaux. Les « ne se prononcent pas » ne figurent pas dans ces tableaux.

Dernière liste du prix Femina et deuxième sélection de l'Interallié

Le jury du prix Femina, qui sera attribué jeudi 3 novembre, a rendu publique sa troisième et dernière sélection.

Quatre romans restent en lice pour le Femina français – *Assèze l'Africaine*, de Calixthe Beyala (Albin Michel) ; *Champion du monde*, de Mathieu Lindon (POL) ; *Nevermore*, de Marie Redonnet (POL) ; *Port-Soudan*, d'Olivier Rolin (Seuil) – et deux pour le Femina étranger – *l'Enfant loué*, de Joan Brady (Plon) ; *le Royaume interdit*, de Rose Tremain (De Fallois).

Le secrétariat du prix annonce par ailleurs qu'un Femina du premier roman sera décerné fin mars, en même temps que le Femina Vacaresco de l'essai.

Huit ouvrages restent en compétition dans la deuxième liste du prix Interallié, qui sera décerné le 22 novembre :

Un aller simple, de Didier Van Cauwelaert (Albin Michel) ; *Port-Soudan*, d'Olivier Rolin (Seuil) ; *Eldorado 51*, de Marc Trillard (Phébus) ; *la Comédie de Terracina*, de Frédéric Vitoux (Seuil) ; *les Orphelins*, de Louis Pauwels (de Fallois) ; *la Fille du Gobernator*, de Paule Constant (Gallimard) ; *Champion du monde*, de Mathieu Lindon (POL) ; *l'Allée des soupirs*, de Raphaël Confiant (Grasset).

ARTS

« La partie de cartes » (1917)

Fernand Léger d'un œil neuf

Suite de la première page

Il gère toujours plus clairement, en binômes, un imbroglio de formes fragmentées : paysages, personnages, visages, bras, mains comme agrippées aux voiles adipeux de *la Noce*, nuages de chairs, carapace de mystère, lignes droites, courbes et contre-courbes, volumes divisés et plans synthétiques, métal et vapeur, gris et couleurs dégagées du paysage transformé en collier d'arbres ronds comme des boules autour d'un château de cartes.

Et, dans *la Femme en bleu*, un tableau-clef qui rompt avec Cézanne, le peintre de balancer dans la déclinaison tubulaire du personnage assis de face dans son fauteuil, des plans de bleu et de noir aussi franchement taillés que plus tard les *Shape Canvas* d'Ellsworth Kelly. Après quoi il n'y aura plus d'opacité dans les tableaux, rien que des jeux de formes purgées, simplifiées. Corps et biens, femmes couchées, natures mortes et figures descendant un escalier y sont soumis au même traitement de choc, découpés en rondelles, déhanchés, échafaudés, mis en porte-à-faux, déclinés en cascades, propulsés vers le spectateur.

On n'a jamais vu autant de « contrastes » de haut vol, qu'en 1912 et 1913 : dessins ponctués de noir et de blanc, puis peintures aux couleurs primaires dissociées des volumes primesautiers aussi sonores que des tambours et des porte-voix au milieu des bannières de la fête. Léger semble produire en série, à une vitesse accélérée. Cette exploration jubilatoire l'entraîne vers des compositions non figuratives auxquelles il ne se tient pas. A peine a-t-il fait jouer cette trame allégée qu'il lui faut solidifier. Et l'artiste de redonner à ses troncs de cônes des allures d'entonnoirs, d'hommes, de toupies, de vis, qu'il associe à des formes dépliées en accordéon autour du thème privilégié de *l'Escalier*. Les trois tableaux majeurs de cette série, ceux de Zurich, Stockholm et New-York, sont exposés à Bâle. Encore une réunion exceptionnelle.

La preuve que l'homme descend du singe, une blague de comique troupier, résume finalement bien la situation de Léger en 1915. On y voit, caricaturé, un troufion descendre une échelle, les bras chargés de boîtes de conserve (le singe : l'ordinaire du soldat) dont l'empilement ressemble à ceux des *Contrastes de formes* quand, au-dessus de la porte de la « réserve », deux singes fanfaronnent comme dans une allégorie sur l'art et l'imitation. Ce tableau et des extraits de la correspondance de guerre de Léger accompagnent deux pièces majeures peintes pendant ses permissions : *le Soldat à la pipe* de 1916, avec son trou rouge dans le visage de métal, et *la Partie de cartes* de 1917, qui se joue entre soldats-robots aux mains articulées avec précision.

La guerre de près

Léger a vu la guerre de près et de loin, en moderne et en peintre, *« comme abstraction pure, plus pure que la peinture cubiste « soi-même ». La guerre, c'est linéaire et sec comme un problème de géométrie. Tant d'obus en tant de temps sur une telle surface, tant d'hommes par mètre et à l'heure fixe en ordre »*. Il en tire plusieurs conclusions de fond et de forme. L'une : l'abstraction pure, c'est la mort, restera valable, comme sa loi des contrastes, jusqu'au bout de son œuvre, à trois ou quatre compositions « décoratives » près ; l'autre : la mécanisation peut donner du bon.

Optimiste, positif, du côté de ceux qui construisent, à l'écart des dadaïstes, Léger entreprend, en 1918, de polir de nouveaux constrastes, voulant que l'œuvre d'art soit composée comme une machine de précision, qu'elle ait le fini d'un bel objet. S'il est encore fasciné par la beauté de la culasse d'un 75 dans le soleil, c'est qu'il entend *« retrouver la conscience professionnelle des primitifs »*. Il fait d'ailleurs tourner les vis, hélices et disques de ses premières compositions passablement acrobatiques dans une lumière de peinture siennoise.

Léger a deux autres motifs de prédilection, qu'il mène de front : *le Cirque*, où il oppose et confond le mécanique et l'organique, les acrobates et les mâts de chapiteau. *la Ville*, productrice du spectacle moderne par excellence (voir sa version du Musée de Philadelphie, 1919), avec ses rues, ses pans de murs colorés, ses ponts métalliques, ses emblèmes, ses enseignes, de jour et de nuit, dont le peintre fait une avant-scène de l'urbanité en y inscrivant des passants.

Avec *le Mécanicien* musclé de 1920 et *les Trois Camarades* de la même année, Léger se montre soucieux de réintroduire la figure humaine en force. S'il tente le rose chair, c'est la boule grise, plus solide, plus monumentale, mais tendre et lunaire, qui l'emporte, dans la suite rêveuse des femmes sur canapé – repos du guerrier (un rien machiste). Leurs opulents reliefs gris sont vissés comme les pales d'une hélice à leur tasse de thé, stabilisés dans un décor orthogonal qui serait digne des constructivistes si Léger ne prenait un malin plaisir à y introduire des damiers en tapis et des objets ordinaires stylisés.

L'exposition débouche alors astucieusement sur les collections du musée : un tableau d'Henri Rousseau, un Delaunay qui paraît bien fade, des Braque et des Picasso que l'on peut voir comme Léger en *« toile d'araignée »* – cette toile d'araignée dont il fallait se débarrasser *« pour être moderne »*. La peinture de Léger n'a pas pris une ride, n'a perdu aucune de ses vertus énergétiques. Les moroses, les déçus peuvent toujours faire à l'artiste des procès d'intention, critiquer son optimisme à toute épreuve, et même faire de lui un *« profiteur de guerre »* (Eric Michaud). La force plastique de ses tableaux est intacte.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ Fernand Léger, « Le rythme de la vie moderne – 1911-1924 », Kunstmuseum, Saint-Alban-Graben 16, 4010 Bâle. Tél. : 19-41-61-2710828. Jusqu'au 27 novembre. Excellent catalogue, Flammarion éd., 256 pages, 340 F.

MUSIQUES

JACQUES HIGELIN au Cirque d'hiver

Le loup et les agneaux

Quatre heures de spectacle – dont une consacrée au rituel de séparation, – des rappels à n'en plus finir. Higelin a beau être cinquantenaire, il récidive. Et comme si le fait d'arpenter la piste du Cirque d'hiver des heures durant ne suffisait pas à épuiser son énergie, Jacques l'anti-fataliste fait du rock' n'roll. Du vrai, du hard rock. Et de la provocation. Il en rajoute, jusqu'à la démagogie. Le soir de la générale de presse, jeudi 28 octobre, l'enchanteur avait décidé de dire des gros mots. Des trucs de lycéen, cisaillés de quelques métaphores poético-réalistes, pourvu que cela dérange les consciences amollies.

Dérangeant, Jacques Higelin ne se lasse pas de l'être. Emporté par une tendance naturelle à l'abondance (des mots, des images, du discours...), le chanteur manipule les hasards, saisit dans l'ardeur les occasions qui passent. Au bord de la piste, il happe une jeune fille handicapée et sa chaise roulante. Promenade improvisée sur le tapis rouge, autour du piano à queue. La foule rompt le malaise en applaudissant. D'une loge, surgit sous un effet de projecteur la tête ébouriffée d'un SDF – chemise à grands carreaux, élocution pâteuse : *« Je vis à la cloche, ouais d'accord, mais tu m'as appris la simplicité et l'amour. Jacques t'es le meilleur, t'es un dieu »*. Dieu, en redingote rouge et chemise grise, répond à l'autre qu'il est un homme, que *« c'est ça qui compte »*. Protestation des femmes dans la salle.

Mais Higelin et son public ont pris l'habitude de dialoguer. Comme dans les meilleures familles, on s'étripe en se balançant des mots de trop, en se traitant de noms d'oiseaux pour finir par retomber dans les bras l'un de l'autre au nom de l'amour. Au Grand Rex, il y a deux ans, Jacques Higelin avait monté avec le groupe vocal Zap Mama un spectacle fleur bleue, bergers-bergères. Dans la maison Bouglione, il revient aux formes de la rébellion, noyé dans le rouge de la piste, placé devant une estrade monumentale dressée pour les musiciens (grosse batterie, rayonnages de percussions).

Les cassures de l'année

Sous les lustres années 30, les colonnades Empire et les tentures bleu-gris agrémentés d'angelots dodus et dorés, le chanteur joue le rôle du loup devant un troupeau d'agneaux. Envoie une bordée de fausses injures *« à la nation ouvrière au service de la création capitaliste »* (trois manutentionnaires changent les micros de place). Et demande instamment à l'auditoire *« d'effacer cet épisode démago »*. Le loup se lime les canines, car il a bon fond. Au demeurant, toute cette gymnastique tend à exorciser les démons du populisme et de la mégalomanie, dont les manifestations collectives, rock compris, sont les possibles vecteurs. Question de l'artiste : *« Le nombre appelle-t-il la soumission ? »*

C'est dit. Il peut tourner la page, sortir des sombres et durs airs de bataille (*Minimum*) du début, pour enfin rentrer en phase printanière. Higelin sautille, gambade, imite les joggers du parc Montsouris (après un Petit Prince cul-de-jatte de la première demi-heure) en fredonnant la très belle chanson du même nom. Higelin tue le mauvais garçon, réhabilite les charmes de Doisneau, de Trenet, qui l'ont tellement influencé, leur fraîcheur et leur art de la composition. De *Champagne* à *la Rousse au chocolat*, en terminant par *Ballade pour Izia* et *Aux héros de la voltige*, le chanteur passe ses rêves musicaux au tamis des cassures de l'année. Dureté (la guerre civile en Algérie). Chaos (les bataillons de sans-logis). Bonheur (le swing, le blues). Le public – étonnamment jeune – envahit la piste pour une jam finale.

Aux héros de la voltige, le dernier album, est distillé au fil du récital, et décliné sur tous les registres : rock dur (*Trou noir* et *Electrocardiogramme plat*), mignardise îlienne et accordéon *mérengué* (*le Naïf haïtien*), ballades intimes (*Adolescent*, avec clavecin, contrebasse et voix noire) et superbes délires néo-underground, amples et fastueux (*Hot chaud*). Aux journalistes présents, Higelin avait, au début du spectacle, recommandé d'écrire : *« Il est trop long, mais il est toujours vivant. »*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Jusqu'au 20 novembre à 20 h 30, matinées les dimanches à 17 h 30. Cirque d'Hiver, 110, rue Amelot. Métro Filles-du-Calvaire. Tél. : 44-78-25-01.

Crise à l'Orchestre de Bretagne

Le spectre du désengagement

Les musiciens de la formation rennaise s'inquiètent du peu d'empressement des pouvoirs publics à assurer le financement de l'orchestre régional.

RENNES

de notre correspondant

Créé en 1989 à l'initiative d'Yvon Bourges, président du conseil régional, l'Orchestre de Bretagne s'interroge aujourd'hui sur son avenir, l'Etat, menaçant de réviser à la baisse ses aides aux orchestres de région. Le financement de cet outil culturel est assuré par l'État dont la participation est passée de 4,6 millions de francs en 1990 à 4,5 millions en 1993, par la région Bretagne (5,6 millions de francs en 1990 et 7,3 millions de francs en 1993) et par la ville de Rennes (4,4 millions de francs en 1990 et 4,7 millions de francs en 1993). La Ville de Brest, dont la participation était de 1 million de francs, s'est retirée du montage financier en 1992.

Deux partenaires privés viennent compléter le dispositif : le quotidien *Ouest-France*, avec un apport indirect de 550 000 francs sous la forme d'encarts publicitaires, et la Banque populaire de l'Ouest, avec l'achat d'une série de concerts pour une valeur de 540 000 francs en appui de son concours « Les jeunes talents de l'ouest ». Le complément du budget de 22,3 millions de francs provient des produits d'exploitation (3,5 millions de francs) et de produits divers (630 000 francs).

Le cahier des charges, qui sera renégocié en 1995, prévoit cent concerts par an. L'ensemble se compose de quarante-cinq musiciens permanents. *« Dès la première année, l'orchestre accusait un déficit de 1 million de francs en raison d'une sous-évaluation de son coût réel de fonctionnement »*, explique Dominique Vercoutère, délégué au comité d'entreprise et responsable du syndicat de Bretagne des artistes musiciens CGT. *« Les ressources des deux années suivantes ont servi à réduire ce déficit, limitant par là même les activités de l'orchestre. »* Situation aggravée par le retrait de Brest en 1992.

La même année, un litige entre le directeur musical et le violon solo coûtera 329 000 francs. Un autre contentieux entre la direction et le trio Marchesini vient de se traduire par une condamnation au versement de 300 000 francs. Bref, c'est la crise. Et Yvon Bourges, président de l'association Orchestre de Bretagne, a menacé en juin de dissoudre la formation si l'État et la Ville de Rennes n'apportaient pas chacun 300 000 francs, ce qui a été fait, la région rallongeant de son côté sa participation de 1 million de francs.

Effort notoirement insuffisant, selon le syndicat de Bretagne des artistes musiciens CGT, qui évalue les besoins de l'orchestre à 30 millions de francs. Les musiciens, qui déplorent l'absence d'auditorium à Rennes, se retournent vers les partenaires traditionnels : l'Etat, *« qui semble vouloir tuer les orchestres permanents comme ont été supprimées les troupes permanentes de théâtre »* ; la région et la Ville de Rennes, dont la participation est jugée timide. *« Nous avons besoin en Bretagne d'un orchestre de soixante-cinq musiciens pour apporter au public breton le répertoire dont il est aujourd'hui privé »*, revendique le syndicat, qui constate avec une certaine amertume que, depuis la création de l'Orchestre de Bretagne, un quart des musiciens ont démissionné pour aller travailler dans d'autres régions de France ou à l'étranger.

CHRISTIAN TUAL

VALÉRIE FAVRE au Centre d'art contemporain de Basse-Normandie

Mémoire d'une enfance

Valérie Favre, trente-cinq ans, pratique la peinture, l'installation, le bricolage sonore, la vidéo et, à l'occasion, le tricot. Il lui arrive de fabriquer des parapluies en laine écarlate, de recouvrir de coulures suaves des tapis de bain et des vêtements découpés, d'enregistrer des bruits de papier froissé et de métamorphoser une chaise de cuisine fort ordinaire en insecte à très longues pattes métalliques, tatouages et langues de tamanoir en pâte à modeler. Il lui arrive aussi, plus traditionnellement, de peindre sur une toile blanche une robe couleur de viande et de concevoir des mises en espace très sobres et légèrement inquiétantes à l'aide de lettrines autocollantes, d'une table d'école et d'une lampe.

Diversité excessive ? Menace d'incohérence ? L'inventaire le suggère, la vue de l'exposition démontre le contraire et que Valérie Favre, au-delà de la maîtrise parfaite de ses instruments, s'est donné un sujet et lui demeure fidèle. Elle a entrepris résolument de composer son autobiographie, non point par l'écriture mais par la manipulation et la peinture. L'exposition s'intitule du reste *Range ta chambre*.

Changeant de moyens en fonction du motif, Valérie Favre met en œuvre tantôt des souvenirs, tantôt des symboles. L'installation à la table et aux lettres oscille entre la bibliothèque, la salle de classe et celle où, jadis, les mauvais élèves étaient consignés pour une matinée de « colle ». Celle aux tabourets surélevés et aux tapis de bain évoque avec une remarquable justesse la vision d'un enfant qu'inquiètent des objets trop grands pour lui. Il leur prête des vies et des sentiments, il lui semble menaçants et ridicules à la fois. Il voudrait et n'ose se glisser entre ou sous eux, ce que le visiteur, ici, se risque à tenter, non sans craindre quelque accident. Dans son dos, des magnétophones diffusent le bruit de fond de conversations superposées, faites en vérité de citations littéraires. Assemblage et mise en scène sont les moyens d'une archéologie intime.

Elle culmine dans *Tout va bien*, construction avec papier peint, tissus enduits de couleur et châssis faisant office de cloisons. On songe au *Je me souviens* de Perec, aux illustrés du temps de Félix le Chat et de Bibi Fricotin et au temps perdu. Rien de grandiloquent dans cet art de l'allusion qui ne se prend pas au sérieux, tout juste un air de mélancolie et un sens de l'observation qui suffiraient à forcer l'attention. Il y a là une tonalité singulière qui ne se soucie ni de la mode ni de plaire, une manière de suivre sa voie sans se laisser détourner et une inventivité évidemment fertile. On attend la suite.

PHILIPPE DAGEN

▶ Centre d'art contemporain de Basse-Normandie, 7, passage de La Poste, 14200 Hérouville-Saint-Clair ; tél. : 31-95-50-87. Jusqu'au 6 novembre.

EN BREF

SPECTACLES : hommage à Charles Trenet à l'Auditorium des Halles. – Le « Marathon Trenet » organisé jusqu'au 30 octobre par le Centre de la chanson d'expression française rend hommage au chanteur avec six spectacles, en compagnie d'une centaine d'artistes qui viendront interpréter deux cent cinquante chansons du maître. Les associations sont parfois alléchantes : le Basque Beniat Achiary chantera *Mes jeunes années*, Sapho *Je chante*, Manu Dibango *Bonsoir jolie madame*, Michèle Bernard *Maman ne vend pas la maison*, Anne Sylvestre *l'Héritage infernal*, Catherine Sauvage *Papa pique et maman coud*. Guy Béart viendra le dimanche 30 octobre à 14 heures, et, peut-être, Charles Aznavour pour la clôture, vers 22 heures.

▶ Auditorium des Halles, au Forum des Halles. Places de 30 à 100 F. Tél. : 42-36-13-90.

THÉÂTRE : engagement d'un pensionnaire à la Comédie-Française. – La Comédie-Française a annoncé le vendredi 28 octobre l'engagement de l'acteur Bruno Raffaelli, quarante-quatre ans, au rang de pensionnaire. Il jouera son premier rôle dans *Intrigue et Amour*, de Schiller, mis en scène par Marcel Bluwal, Salle Richelieu, à partir du 18 février 1995. Bruno Raffaelli est ancien élève du Conservatoire national d'art dramatique (1971-1973). De 1981 à 1991, il a collaboré avec le Magic Circus de Jérôme Savary, qu'il a suivi au Théâtre national de Chaillot.

Annulation des représentations de « l'Ile aux esclaves » à l'Odéon. – En raison d'une blessure du comédien Massimo Ranieri, interprète du rôle principal de *l'Ile aux esclaves*, de Marivaux, dans une mise en scène de Giorgio Strehler, les représentations de ce spectacle qui devaient avoir lieu au Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe à Paris du 10 au 20 novembre sont annulées. Rens. : 44-41-36-36 et 3615 code ODEON.

CARNET

Naissances

Sylviane BERTOLUS,
Alexandre OSTOJIC
et Victor
sont heureux d'annoncer la naissance de

Fanny,

le 19 octobre 1994.

39, rue de la Clef,
75005 Paris.

Décès

– M. et Mme Dementhon
ont la douleur d'avoir perdu leur mère,

Mme Simone COMPAGNON,

le 22 octobre 1994, aux Avanchers (73).

– Mme Annie Creissard,
Mme Claude Gervaise,
et ses enfants,
Mme Marcelle Creissard,
M. et Mme Pierre Piller,
M. et Mme Georges Landon,
M. et Mme Gérard Gonord,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Pierre CREISSARD,

leur fils, neveu et cousin,
survenu le 21 octobre 1994, à l'âge de cinquante-neuf ans, à Bogota (Colombie).

Une cérémonie de recueillement aura lieu le mercredi 2 novembre, à 12 h 30, en la chapelle de l'hôpital Charles-Nicolle, à Rouen.

11, rue de la Volée-du-Pigeon-Blanc,
89140 Gisy-les-Nobles.

– Gil Tchernia,
Marianne et Julien Tchernia,
Leur famille,
Les familles Souquet et Vincent,
Harold Riley,
Narla Mohandas,
Ses amis de Paris, de Rouen et d'ailleurs,
ont la douleur d'annoncer le décès brutal de

Pierre CREISSARD,

survenu le 21 octobre 1994, à Bogota *(Colombie).*

Il a été un modèle de droiture, de tendresse et d'exigence.

Une cérémonie de recueillement aura lieu *le mercredi 2 novembre, à 12 h 30,* en la chapelle de l'hôpital Charles-Nicolle, à Rouen.

5, impasse Bouvery,
94250 Gentilly.

PFG,
51, place du Général-de-Gaulle,
76000 Rouen. Tél. : 35-70-83-50.

– M. François Gautier,
sénateur-maire, président du conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Rouen,
Mmes et MM. les administrateurs du Centre hospitalier universitaire,
M. Alain Halbout,
directeur général,
L'équipe de direction,
Les personnels,
ont la tristesse de faire part de la disparition du

professeur Pierre CREISSARD,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de neurochirurgie,

survenue le vendredi 21 octobre 1994.

Une cérémonie de recueillement aura lieu le mercredi 2 novembre, à 12 h 30, en la chapelle de l'hôpital Charles-Nicolle, à Rouen.

Centre hospitalier universitaire
de Rouen,
1, rue de Germont,
76031 Rouen Cedex.

– M. le professeur Philippe Lauret, doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Rouen,
La communauté universitaire,
ont la tristesse de faire part de la disparition du

professeur Pierre CREISSARD,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de neurochirurgie,

survenue le vendredi 21 octobre 1994.

Une cérémonie de recueillement aura lieu le mercredi 2 novembre, à 12 h 30, en la chapelle de l'hôpital Charles-Nicolle, à Rouen.

Faculté de médecine
et de pharmacie,
avenue de l'Université,
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray.

– La communauté hospitalière et universitaire du centre hospitalier universitaire de Rouen,
Le président du conseil d'administration,
Le doyen de la faculté de médecine *et de pharmacie,*
Le directeur général,
Le président de la commission médicale d'établissement,
L'équipe du service de neurochirurgie,
ont la tristesse de faire part de la disparition du

professeur Pierre CREISSARD,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de neuro-chirurgie,

survenue le vendredi 21 octobre 1994.

Une cérémonie de recueillement aura lieu le mercredi 2 novembre, à 12 h 30, en la chapelle de l'hôpital Charles-Nicolle, à Rouen.

Centre hospitalier universitaire
de Rouen,
1, rue de Germont,
76031 Rouen Cedex.

[Nommé neurochirurgien des Hôpitaux de Paris, en 1971, le professeur Pierre Creissard viendra trois ans plus tard, à Rouen. Il va donner à sa spécialité un essor qui vaudra à son équipe une renommée internationale sur le plan hospitalier, de l'enseignement et de la recherche. Il a été un précurseur dans l'évolution de la chirurgie des anévrismes. Chargé de cours dans différents pays, en particulier en Amérique latine, il a contribué au rayonnement de la neurochirurgie française, tout en participant à la réforme de la pédagogie médicale. Attaché à la qualité du développement de sa discipline, il était président du Syndicat des neurochirurgiens français depuis sa création, il y a sept ans.]

– La direction des Musées de France,
La réunion des Musées nationaux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henry-Pierre FOUREST,
conservateur en chef honoraire
des musées nationaux,
ancien conservateur en chef
du Musée national de céramique
de Sèvres
et du Musée national Adrien-Dubouché
à Limoges,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 27 octobre 1994 dans sa quatre-vingt-troisième année,

et s'associent à la douleur de sa famille.

– L'Ecole du Louvre,
L'Association de l'Ecole du Louvre,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Henry-Pierre FOUREST,
conservateur en chef
du Patrimoine honoraire,
professeur émérite à l'Ecole du Louvre,
président honoraire de l'Association
de l'Ecole du Louvre

survenu le 27 octobre 1994,

Elles expriment à Mme Henry-Pierre Fourest et à toute sa famille leur profonde sympathie.

– M. et Mme Jacques Bianquis,
M. et Mme Laurent Bianquis,
M. et Mme Edouard Demazure,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses sœurs et belles-sœurs,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre BIANQUIS,
née Simone Seydoux,

survenu à Paris, le 26 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 31 octobre, à 11 h 30, au château *de Banville, et sera suivie* de l'inhumation.

14480 Banville par Creully.
83, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.

– L'Institut national de la recherche agronomique,
Le Groupement d'étude et de contrôle des variétés et semences (GEVES),
Et la société Agri-Obtention,

Ses collègues et amis,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude BOUSSET,
officier du Mérite national,
sous-directeur de l'INRA,
président du GEVES,
président-directeur général
d'Agri-Obtention,

survenu à Paris, le 7 octobre 1994.

Une cérémonie religieuse sera célébrée *à sa mémoire, le lundi* 7 novembre, à 11 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

– Mme Fanny Grass,

Jocelyne Daguin,
Gérard Grass,
ses enfants,

Ariane Daguin,
Arnaud Daguin,
Anne Van-Beeck,
ses petits-enfants,

Simon Grass,
Nathan Grass,
ont la douleur de faire part du décès de

René GRASS,

survenu le 26 octobre 1994.

Le Californie,
27, avenue du Roi-Albert,
06400 Cannes.

– Mme Hélène Keniger,
Paul et Linda Keniger,
Roland et Sharon Keniger,
Israel et Yael Kainy,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri (Chaïm) KENIGER,

survenu à Paris, le 26 octobre 1994, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Il a consacré ses dernières années à la poésie et à la culture yiddish.

Nous rappelons le souvenir de sa famille exterminée par la barbarie nazie, sa mère, son frère, sa sœur, ses oncles, ses tantes et ses cousins.

La cérémonie aura lieu le lundi 31 octobre, au cimetière de Bagneux, entrée *principale,* à 13 h 45.

19, rue de la Tombe-Issoire,
75014 Paris.

– *Artibano MICALI,*
son épouse Odila Soares Micali,
Leurs filles,
Isabella, Renata, Rossana,
Stéphane SOBRIDO-RIVAS,
ont la douleur de faire part du décès de *leur fille, sœur et épouse,*

Fernanda,

survenu le 17 octobre 1994, à l'âge de vingt-huit ans.

Ceux qui la connaissaient et l'aimaient ont une pensée pour elle.

– La Rochelle. Paris.

M. Roger Ridoret,
Mme Jacqueline Ridoret,
et ses enfants, Marie et Antoine,
Le docteur Michèle Bensoussan,
et son fils, Rémi,
M. *Daniel* Ridoret,
et ses enfants, Edouard, Jean-Baptiste, Mathieu,
M. et Mme Didier Ridoret,
et leurs enfants, François et Hélène,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils, frère et oncle,

Julien RIDORET,
pianiste,

survenu le 28 octobre 1994, dans sa cinquante-sixième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, aura lieu le lundi 31 octobre, à 15 h 15, en l'église Saint-Etienne d'Ars-en-Ré.

97, rue Monge,
75005 Paris.

226, avenue des Corsaires,
17000 La Rochelle.

PF municipales, place Marcet,
Tél. : 46-51-51-56.

– Mme Elisabeth Solojoff,
fait part du décès de son mari,

Dan SOLOJOFF,
artiste peintre,

survenu le 21 octobre 1994

Avis de messes

– Les amis, collègues, élèves de

Francis DOMENGET,
graveur,
massier de l'atelier Cami,
pensionnaire de 1953 à 1956
de la Casa Velasquez,
ancien professeur de l'Ecole suisse,

décédé le 21 octobre 1993.

Un service aura lieu le samedi 5 novembre à 11 heures, en l'église *Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine.*

Métro Porte-d'Auteuil
ou Marcel-Sembat.
Bus 123.

Anniversaires

– In mémoriam,

Simone BLAIS,

31 octobre 1992,

Roger BLAIS,

6 août 1992,

Jane BLAIS,

29 janvier 1990.

– Il y a un an, nous quittait

Martine BOUBLIL.

Le 31 octobre, sa famille et ses amis s'uniront par la pensée à ceux qui l'aimaient et l'appréciaient.

– Il y a quatre ans,

Marc PAOLOZZI

nous quittait à l'âge de vingt-sept ans.

Il nous manque.

Que ceux qui l'aiment aient une pensée pour lui.

Avis de recherche

– Je cherche les descendants du

général français LA FAYETTE.

Je voudrais entrer en contact avec toutes les personnes intéressées.

Antoni Kustowski Lafaj,
str. poczt. 39,
19-500 Goldap,
Polska.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

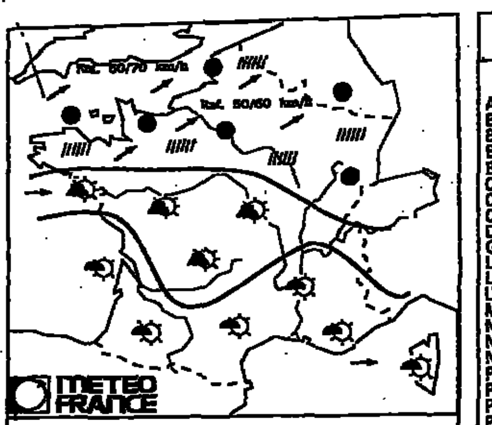
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 30 OCTOBRE VERS MIDI

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – NEIGE – SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : humide au Nord, éclaircies au Sud. – Du nord de la Bretagne au Bassin parisien, au Nord et au Nord-Est, la journée s'annonce grise et humide *avec des précipitations encore fréquentes* le matin. L'après-midi, les pluies deviendront plus sporadiques mais la grisaille persistera. Le vent de sud-ouest soufflera toute la journée avec des rafales de 50 à 60 km/h dans l'intérieur, 60 à 70 km/h et temporairement 80 km/h sur le littoral de la Manche.

Un peu plus au Sud, du sud de la Bretagne au Centre, au Massif central et à la Bourgogne, la grisaille matinale se déchirera l'après-midi, le soleil faisant quelques timides apparitions. Le vent de sud-ouest sera assez fort sur les côtes bretonnes.

Encore plus au sud, de l'Aquitaine au littoral méditerranéen et à la Corse, après une matinée nuageuse avec quelques éclaircies, le soleil s'imposera l'après-midi.

Les températures minimales seront très douces pour la saison, le plus souvent comprises entre 10 et 12 degrés.

L'après-midi, le mercure indiquera 14 à 21 degrés du nord au sud, localement 22 degrés sur le Pays basque et la Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

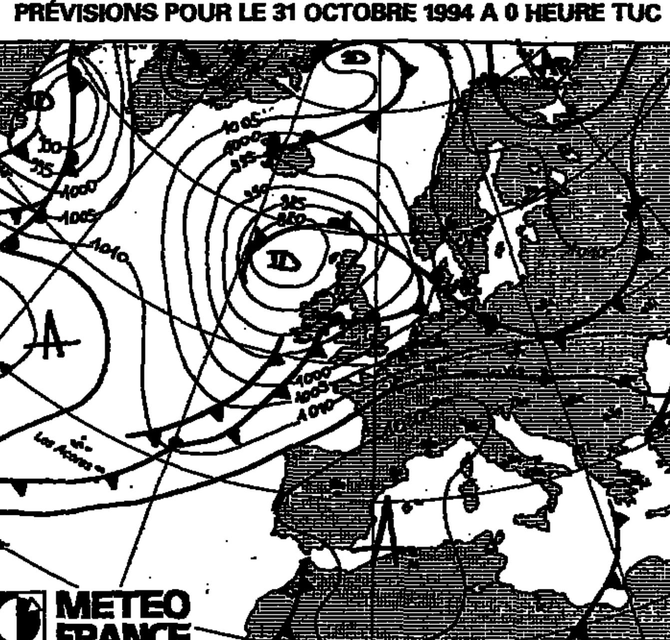
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	24/13
BIARRITZ	16/10
BORDEAUX	16/5
BOURGES	12/2
BREST	19/10
CAEN	14/6
CHERBOURG	14/5
CLERMONT-FER.	13/1
DIJON	9/1
GRENOBLE	9/5
LILLE	13/5
LIMOGES	11/3
LYON, BRON	12/5
MARSEILLE	15/6
NANCY	12/1
NANTES	14/7
NICE	13/11
PARIS	14/5
PAU	16/7
PERPIGNAN	15/9
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	15/9
ST-ETIENNE	12/3
STRASBOURG	10/2
TOULOUSE	15/8
TOURS	13/5
ÉTRANGER	
ALGER	24/17
AMSTERDAM	12/6
ATHENES	25/17
BANGKOK	34/24
BARCELONE	19/13
BELGRADE	25/16
BERLIN	12/3
BRUXELLES	12/5
COPENHAGUE	9/7
DAKAR	30/24
DUBLIN	10/4
GENÈVE	12/6
ISTANBUL	21/12
JÉRUSALEM	24/14
LE CAIRE	27/17
LISBONNE	19/12
LONDRES	13/7
LOS ANGELES	17/15
LUXEMBOURG	11/2
MADRID	15/5
MARRAKECH	23/14
MEXICO	22/13
MILAN	10/0
MONTRÉAL	15/1
MOSCOU	9/5
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	31/18
NEW-YORK	14/6
PALMA-DE-MAJ.	21/14
PÉKIN	16/2
RIO-DE-JANEIRO	25/20
ROME	23/18
HONGKONG	28/21
SÉVILLE	24/12
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	9/3
SYDNEY	22/18
TOKYO	22/16
TUNIS	27/16
VARSOVIE	13/5
VENISE	13/10
VIENNE	12/3

Valeurs extrêmes relevées entre le 28-10-1994 à 6 heures TUC et le 29-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 31 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6420

HORIZONTALEMENT

I. Les montres qu'il crée retardent parfois. Sont toujours crus et parfois chauds. – II. Collection d'objets sous séquestre. Terres de... « feu ». – III. Forme d'économie partant d'une politique de rigueur. Tombeau *d'Auguste.* – IV. Tourne sur le champ quand celui-ci a été retourné. Est toujours *tendu entre* adversaires se renvoyant la balle. – V. Eventuellement appréciées. Pape ou *cardinal.* – VI. *Pré*nom étranger. Protège des plantes. Terme musical. – VII. Sur le flanc. D'un *auxiliaire.* – VIII. Volatilisé. Aère un texte. Partition incomplète. – IX. Divinité. Est très *éloignée du milieu.* – X. Symbole. Nom d'un guide. Fard pour éblouir les aveugles. – XI. Appelle une saignée. Berceau du lyrisme. Dirigea. – XII. Quand *on le cite, c'est pour signaler son* absence. Reste sur ses positions. Indique qu'il n'y aura pas de suite. – XIII. Canaux. Enterrées vivantes. – XIV. Prix de Paris. Très naturelle. Oie ou dinde. – XV. Leurs actions ne sont pas dépourvues d'éclats. Terme de médecine.

VERTICALEMENT

1. Les dragons ont été incorporés dans ses divisions. Eprouvé. – 2. *Forme d'union. Lieu de délivrances.* – 3. A rarement les pieds sur terre et souvent la tête en l'air. Mesure les gens à leur juste valeur. – 4. Son salon se situe parfois dans un lieu très retiré. Se cachent dans l'ombre. – 5. Mal en point. De nature à faire monter le coût. Fournit une substance masticatoire. – 6. Romaine ayant suscité un certain nombre de salades. – 7. Adverbe. Se marque pour quelqu'un, jamais pour quelque chose. En France. – 8. Selon les règles de la logique. Des faveurs ou des contraintes. – 9. Se livre à une opération de division. Elle est dans le vent. – 10. D'un auxiliaire. Elément d'une branche parmi les arbres. Circule à l'étranger. – 11. Mêmes retors, ils se laissent facilement embobiner. Eau. A la fois avantageux et sans intérêt. – 12. Ville d'eaux. Beaux quand ils sont riches. – 13. Mis hors circuit. Coins plus ou moins discrets. – 14. Roi. Des nèfles ou des prunes. Héros de la petite histoire. – 15. Œuvre. En arrive au dernier acte.

Solution du problème n° 6419

Horizontalement

I. Alpiniste. – *II. Nouvelles.* – III. Tiers. An. – IV. Erre. Aval. – V. Pièce. – VI. Enliasser. – VII. Da. Dia. Si. – VIII. Etrenne. – IX. Nuée. Cuba. – X. Tri. Céda. – XI. Senti. *Erg.*

Verticalement

1. Antécédents. – 2. Loir. Nature. – 3. Puéril. Rein. – 4. *Ivre.* Idée. – 5. Nés. Pain. Ci. – 6. Il. Aisance. – 7. Slaves. Eude. – 8. Tenaces. Bar. – 9. Es. Lérida.

GUY BROUTY

Rassurant partiellement les marchés financiers

La croissance américaine reste forte mais sans inflation

Alors qu'elle dure depuis presque trois ans, la croissance économique ne manifeste aucun signe d'essoufflement aux Etats-Unis. Les statistiques de progression du PIB (produit intérieur brut) pour le troisième trimestre publiées vendredi 28 octobre montrent que l'activité est restée très forte cet été, augmentant de 3,4 % en rythme annuel. En même temps, l'inflation, mesurée par le « déflateur » du PIB, n'a augmenté que de 1,6 %.

Les deux chiffres en or ont eu presque immédiatement deux conséquences positives. La première a été de rassurer les marchés financiers, inquiets depuis des mois de la surchauffe américaine et des risques inflationnistes qu'elle fait naître. La croissance avait dépassé 6 % en rythme annuel au quatrième trimestre 1993 et encore plus de 4 % au deuxième trimestre de cette année. En moyenne, le PIB pourrait progresser de 3,7 % en 1994. Tout cela outrepasse largement les capacités de production des usines américaines, aussi bien équipées soient-elles depuis le boom des investissements de ces dernières années. Si le chiffre de progression du PIB pour le troisième trimestre marque un ralentissement rassurant pour ceux qui craignent une poussée d'inflation, sa vertu est aussi d'apporter la preuve aux Bourses du monde entier que l'activité reste forte outre-Atlantique, permettant aux entreprises de continuer à investir tout en gagnant de l'argent et distribuant des dividendes.

Les taux d'intérêt à long terme se sont donc détendus, ce que personne n'osait plus espérer, en même temps que le dollar et Wall Street se redressaient. Ce retour d'un optimisme paradoxalement absent depuis des mois peut très bien ne pas durer. Il n'en est pas moins justifié, la situation économique des Etats-Unis ne cessant de s'améliorer, que ce soit du côté du marché du travail (1,9 million d'emplois créés entre janvier et août), de la production industrielle, du niveau de vie, ou même des finances publiques qui furent longtemps, pour MM. Reagan et Bush notamment, un sujet renouvelé d'inquiétude. On pourra toujours estimer qu'à terme certains déséquilibres menacent l'Amérique.

Il est vrai notamment que la balance commerciale est très déficitaire, les importations dépassant chaque mois les exportations d'un montant compris entre 7 et 10 milliards de dollars, ce qui est beaucoup. Le retour de la croissance devrait permettre en Europe aux entreprises américaines, aidées par l'agressivité commerciale manifestée à tous propos par la Maison Blanche, de beaucoup accroître leurs exportations. De même peut-on craindre que la réduction spectaculaire du déficit budgétaire des Etats-Unis, revenu à 3 % du PIB pour l'année 1994, ne dure qu'un temps. Dès que la croissance se ralentira et, avec elle, le rythme des rentrées fiscales, risquent de réapparaître de lourds déficits budgétaires.

Enfin, et c'est peut-être la principale menace qui pèse sur l'économie américaine, les ménages restent excessivement endettés. Les salaires réels progressent peu et les familles ont de plus en plus recours au crédit à la consommation, le niveau d'épargne se situant, avec 4 % du revenu, à un niveau historiquement bas. On voit bien ce qu'a de dangereux une telle situation. Si la Réserve fédérale continue, comme c'est probable, de relever les taux d'intérêt à court terme pour combattre les pressions inflationnistes, beaucoup d'Américains en subiront les conséquences et se trouveront dans des situations de remboursement de leurs traites difficiles à supporter.

La croissance risque ainsi de perdre l'un de ses moteurs les plus dynamiques, à savoir les achats dans le commerce. Resteront, il est vrai, l'investissement et les ventes à l'étranger. Ces deux facteurs positifs l'emporteront-ils sur les autres ? C'est toute la question. Les réponses, jusqu'ici, sont restées très contradictoires.

ALAIN VERNHOLES

Un entretien avec le directeur de la Banque Bruxelles Lambert

Roland Leuschel : « Les marchés sont victimes d'une crise de liquidité majeure »

Quasi-krach obligataire, chute continue du dollar, recul généralisé des marchés d'actions, la planète financière fait pâle figure depuis de longs mois, même si la fin de la semaine s'est traduite par une petite reprise après l'annonce du « bon » chiffre d'inflation aux Etats-Unis. Mais, au-delà même des fluctuations de cours qui font partie du décor, le plus inquiétant est l'incapacité des experts à expliquer ces évolutions, et notamment la remontée brutale des taux d'intérêt à long terme en Europe et aux Etats-Unis. Pour Roland Leuschel, directeur et responsable de l'allocation de la Banque Bruxelles Lambert, considéré en Europe comme l'un des meilleurs experts des marchés, la chute ne s'explique pas tant par la crainte d'une résurgence de l'inflation que par le déséquilibre entre l'offre et la demande de capitaux.

« Quelle est votre explication à la hausse brutale des taux d'intérêt à long terme depuis le début de l'année. Croyez-vous que ce soit le prélude à une résurgence de l'inflation ?

– La crainte de l'inflation ne peut en aucun cas expliquer et justifier la hausse continue des taux à long terme depuis le début de l'année, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe. Nous vivons d'ailleurs plutôt une période de déflation. L'explication est tout autre et finalement plus inquiétante. Les marchés financiers sont victimes d'une crise de liquidité majeure. Elle tient au fait que l'offre et la demande de capitaux de par le monde sont déséquilibrées depuis de longues années. Les besoins de financement supplémentaires liés à la reprise n'ont fait qu'aggraver cette situation.

» Par définition, un krach provient toujours d'une crise de liquidité comme la traverse aujourd'hui l'économie américaine. Or, avec la globalisation des économies et des marchés, les Etats-Unis donnent le ton, peut-être plus que jamais auparavant. Il ne faut pas oublier que le dollar représente à lui seul entre 50 % et 70 % des liquidités des banques centrales.

– Quelle est le mécanisme de la crise de liquidité ?

– Elle provient du système bancaire américain. Le niveau très faible des taux à court terme fixé par la Réserve fédérale entre 1991 et février 1994 pour sauver les banques les a incitées à emprunter à court terme et à prêter à long terme, notamment en achetant des obligations d'Etat. Les banques ont été sauvées, mais en contrepartie une bulle financière a été créée. Elle est en train d'éclater.

» Ce n'est pas la première bulle financière de l'histoire, mais elles subissent toutes le même sort : un beau jour, elles crèvent. Car emprunter à court terme quand les taux remontent pour financer des achats d'obligations dont les cours s'effondrent met les banques dans une situation impossible.

» L'une des causes de la crise de liquidité est l'importance croissante des intermédiaires financiers non bancaires dans la distribution de crédit. Plus de la moitié des prêts sont actuellement fournis par des établissements qui empruntent sur les marchés et reprêtent. Ces intermédiaires non bancaires entrent en concurrence sur les marchés avec l'Etat et sont incapables de faire comme les banques de la création monétaire, indispensable pourtant pour liquidifier l'économie et accompagner la croissance. Résultat : depuis trois ans, les crédits augmentent et la masse monétaire M3 est stagnante. Ce sont les capitaux qui tournent plus vite, et ce que les économistes appellent « la vélocité de la monnaie » augmente.

» En face, le taux d'épargne des ménages reste très faible, et la part de cette épargne placée sur les marchés *via* les fonds et sicav de toute sortes s'accroît au détriment des dépôts à vue. Les Américains consomment de plus en plus, vivent au-dessus de leurs moyens et épargnent de moins en moins.

Fort ralentissement en 1995 et en 1996

– Est-ce l'explication à la baisse du dollar ?

– Sans aucun doute, mais il y en a une autre. Le déficit de la balance courante américaine, de l'ordre de 150 milliards de dollars cette année, a été financé au cours des dernières années essentiellement par des investissements japonais à long terme. Ils ont encore acquis en 1993 pour 80 milliards de dollars d'emprunts du Trésor américain. Mais, sur le rythme de 1994, ils en auront seulement acheté à la fin de l'année pour 14 milliards de dollars. Cela veut dire que le déficit de la balance courante est financé à court terme. C'est dangereux et cela justifie la défiance vis-à-vis du dollar. La Réserve fédérale, pour protéger sa monnaie, est condamnée à augmenter ses taux et à accroître la crise de liquidité. Un cercle vicieux. Si l'on schématise, les dépôts bancaires américains ont été remplacés par des crédits à court terme des banques étrangères. Comme on l'a vu dans les années 30, cette situation peut très rapidement dégénérer en cas de perte de crédibilité de la devise américaine.

» Je pense d'ailleurs que le billet vert devrait continuer à baisser. Depuis 1970 et l'abandon du système de Bretton Woods, le dollar n'a cessé de perdre du terrain face à la devise allemande : de 4,20 à moins de 1,50 mark aujourd'hui pour un dollar. Le souci de la Bundesbank a toujours été de protéger sa monnaie, contrairement à la Réserve fédérale, et, pour l'avenir, je ne vois pas de changement.

– La reprise est-elle menacée par cette crise de liquidité et par le niveau élevé des taux à long terme ?

– Oui. Une situation dans laquelle les taux réels à long terme *[hors inflation]* sont un peu partout dans le monde autour de 4 % est intenable, car bien au-delà du potentiel de croissance à long terme. Il y a un rapport étroit entre la tenue du marché obligataire et la croissance économique avec un décalage d'environ un an. En 1994, la moins-value, c'est-à-dire la perte de richesse, sur le marché obligataire mondial peut être estimée autour de 3 500 milliards de dollars (18 000 milliards de francs). Un tel krach laisse des traces.

» La hausse des taux courts aux Etats-Unis depuis février indique également qu'il y aura un fort ralentissement en 1995 et en 1996 et une profonde récession en 1997. L'Europe, dont la reprise économique a été provoquée par les exportations et le restockage de l'industrie, en subira les conséquences. Les marchés d'actions connaîtront une forte désillusion, car les cours de Bourse anticipent aujourd'hui encore une hausse des bénéfices. L'ensemble fait que les Bourses mondiales ne connaîtront pas de bons résultats en 1994 et probablement pas en 1995.

– Mais l'Europe continentale n'en est qu'au début du cycle de redémarrage de la croissance ?

– L'Europe est sans doute dans une situation encore plus difficile que les Etats-Unis. La reprise économique n'a pas débouché sur une réduction significative du chômage. Cette reprise tient avant tout aux exportations et risque d'être très affectée par le ralentissement que je prévois outre-Atlantique. L'endettement public étant considérable sur le Vieux Continent, il n'y a pas de marge de manœuvre.

» L'Europe est la principale victime de la globalisation des économies et des marchés. Elle subit en quelque sorte les conséquences de l'éclatement de la bulle financière américaine sans en être responsable. J'avais prévu, il y a quatre ans, la récession, notamment parce qu'elle est une conséquence de la globalisation de l'économie. On peut citer deux chiffres, mis en évidence par le World Economic Forum de Genève, qui illustrent le problème structurel de l'économie mondiale. Le monde industrialisé dispose d'une main-d'œuvre de 350 millions de personnes dont le coût salarial par heure est à peu près de 18 dollars. Ce même monde industrialisé a accès à un marché mondial de main-d'œuvre qui comprend la Chine, l'ex-URSS, l'Inde, le Mexique... de 1,2 milliard de personnes qui sont prêtes à travailler pour moins de 2 dollars par heure. Il ne faut pas s'étonner si cela crée des turbulences tant dans le domaine économique que social. Surtout si, dans le même temps, le monde développé passe de l'ère industrielle à l'ère informatique. »

Propos recueillis par
ÉRIC LESER

La préparation de la succession de Guy Dejouany

Jean-Marie Messier au seuil de la Générale des eaux

En confirmant, vendredi 28 octobre, les discussions engagées depuis un an entre Jean-Marie Messier, actuellement associé-gérant de Lazard Frères & Cie, et Guy Dejouany, pour que le premier succède au second, la Générale des eaux aborde une nouvelle étape. Non sans encore soulever beaucoup de questions.

Rarement la date d'un conseil d'administration de la Générale des eaux avait paru si importante. Rarement elle avait entraîné tant de spéculations, puisqu'il reviendra à cette instance d'entériner l'arrivée de Jean-Marie Messier, jeune associé-gérant de Lazard Frères & Cie, comme dauphin du PDG, Guy Dejouany (*le Monde* du 29 octobre). *« Le conseil ? Il vient d'avoir lieu. Le prochain – sa date n'est même pas arrêtée – est prévu pour janvier »*, confie un administrateur fort réservé, pour qui ce parachutage *« n'est encore que médiatique »*. *« Le conseil ? On peut considérer qu'il est acquis, depuis le ralliement de Jean-Louis Beffa »*, le président de Saint-Gobain, premier actionnaire avec 16,54 % des droits de vote, rétorque un autre de ses membres pour qui l'opération ne fait pas de doute. Jean-Louis Beffa, présenté un moment comme l'un des dauphins les mieux placés.

« Un tremblement de terre »

Les interrogations suscitées par cette succession, l'émoi qu'elle provoque, témoignent, si besoin en était, du poids du groupe. Comme le rappelle un proche du dossier, *« c'est le tout premier poste de l'économie française, par son importance comme par son influence »*. Pas par le chiffre d'affaires – 145 milliards de francs en 1993 – ni par une capitalisation boursière (50 milliards de francs), multipliée, pourtant, par 25 en douze ans, mais par son rôle politique de premier partenaire privé des collectivités locales. Un rôle de plus en plus contesté au fil du développement des « affaires ». *« Le groupe est au début d'une tempête »*, reconnaît l'une des personnalités qui connaît le mieux son activité, certains de ses détours et de ses secrets.

Les premiers contacts entre Guy Dejouany et Jean-Marie Messier étant antérieurs au déclenchement des « affaires », l'arrivée de ce dernier est présenté comme indépendante du « tremblement de terre » qui secoue la compagnie. Mais elle *« tombe merveilleusement bien*, commente l'un de ses plus fervents partisans. *Ce sera lui, le véritable président du comité d'éthique dont Guy Dejouany vient d'annoncer la création »*. « Révélé » par Edouard Balladur, dont il fut le conseiller aux privatisations pendant la première cohabitation, Jean-Marie Messier a su, en effet, élargir son carnet d'adresses et se démarquer de tout sectarisme. Ne le dit-on pas en relations avec Jacques Delors ?

L'arrivée de ce « jeune homme » de trente-huit ans devrait contribuer à sauver l'image de la Générale des eaux et à en détourner, autant que faire se peut, les critiques les plus violentes. Mais elle devra, aussi, se faire sous l'ombre tutélaire de Guy Dejouany, soixante-treize ans, dont son entourage précise qu'il restera *« président de plein exercice »* jusqu'au terme de son mandat, en juin 1996, et qu'il conservera *« la plénitude de ses pouvoirs »*.

Une fois franchi l'obstacle du conseil d'administration, Jean-Marie Messier devra donc, non seulement vaincre les réticences des « grands barons » de la Compagnie, mais aussi éviter, comme le raconte l'un des familiers de l'entreprise, *« le sort de ces comètes qui, après s'être approchées tout près du soleil, finissent toujours par s'en éloigner »*. La pression des « affaires » et la nécessité de « sang neuf » devraient, cette fois, l'y aider.

P.-A. G.

Une ambition « naturelle »

Que tout change pour que rien ne change. Pressenti pour succéder à Guy Dejouany, soixante-treize ans, à la présidence de la Générale des eaux, Jean-Marie Messier, trente-huit ans, aurait pu être un héros du *Guépard* de Lampedusa. Un Guépard dont le théâtre n'aurait pas été l'Italie du Sud mais l'un des plus singuliers groupes français, un empire tout à la fois au faîte de sa puissance et fragilisé par les affaires, secret et hors du temps, bien que naviguant dans les eaux tumultueuses du capitalisme moderne.

Un héros de roman. Banquier d'affaires chez Lazard, Jean-Marie Messier, dauphin aujourd'hui désigné de Guy Dejouany, affiche des allures de jeune homme bien né, aux ambitions « naturelles », qui, toujours, semblent devoir se réaliser dans la facilité la plus extrême. Des ambitions qui s'enchaînent comme autant d'évidences, sans à-coup apparent, de façon lisse, sans que jamais n'éclatent au grand jour ni intrigues ni luttes féroces.

A vingt-neuf ans, ce jeune polytechnicien, énarque, inspecteur des finances, natif de Grenoble, est remarqué par Jacques Friedmann, l'actuel président de l'UAP, proche d'Edouard Balladur, qui en fait le directeur de cabinet de Camille Cabana, éphémère délégué chargé des privatisations lors de la première cohabitation. Quelques mois plus tard, en août 1986, il rejoint l'équipe d'Edouard Balladur. Jean-Marie Messier, conseiller technique auprès du tout-puissant ministre d'Etat, chargé de l'économie et des finances et des privatisations, met désormais en musique le premier programme mené en France de dénationalisations. Composition de « noyaux durs » ou de groupes d'actionnaires stables, il prend visiblement goût aux montages financiers, à l'alchimie subtile des tours de table. La polémique sur les noyaux durs l'affecte, mais ne l'atteint pas. Un mauvais procès, pense ce libéral courtois.

La première cohabitation s'achève. Le jeune homme brillant a tâté du pouvoir mais ne songe guère à réintégrer la fonction publique. La politique – où l'on s'expose – l'amuse assez peu. Il sera banquier chez Lazard, dont il devient le benjamin des « associés gérants », poste ô combien envié ! Des voix s'élèvent pour dénoncer ce « pantouflage ». Il se justifie. Les critiques glissent. Il fera fructifier son carnet d'adresses au sein de la prestigieuse banque d'affaires.

L'opération Square D, le fabricant américain de matériel électrique convoité par Schneider, lui met le pied à l'étrier. Didier Pineau-Valencienne, patron de Schneider, lui confie la conduite de l'OPA, qui se conclut à l'avantage du groupe français. Cette réussite lui vaudra d'être régulièrement désigné comme... le successeur potentiel de DPV. Avec constance, il dément. La gestion d'un groupe industriel lui apparaît trop fade.

Jean-Marie Messier continue d'étoffer son portefeuille. Il conseille Elf, et bientot la Générale des eaux, pour qui il élabore le montage de l'affaire Canal plus ou plus récemment encore, met au point les termes du rachat de la FNAC par le groupe Pinault-Printemps. Sollicité, il avait refusé il y a quelques mois de rempiler aux cotés d'Edouard Balladur, sans pour autant renoncer à son rôle de conseiller informel, écouté par Matignon.

Certains voient déjà dans sa probable arrivée à la tête de la Générale des eaux une nouvelle étape dans la colonisation par le premier ministre des milieux économiques. Prudent et habile, il a su déjà allumer des contre-feux. Demain, une fois en poste, pour la première fois dans un parcours sans rupture, il sera exposé : en première ligne.

CAROLINE MONNOT

Jusqu'à l'intervention des services sociaux

EDF et GDF prennent des mesures en faveur de leurs clients les plus démunis

Le conseil d'administration d'Electricité de France (EDF) a adopté, vendredi 28 octobre, en accord avec Gaz de France (GDF), des mesures en faveur de la fourniture d'énergie aux plus démunis, a annoncé EDF dans un communiqué. Les clients en situation d'impayé en raison de difficulté sociale pourront continuer à bénéficier de la fourniture d'électricité pendant un mois et à une puissance limitée à 1 000 watts, en contrepartie de leur engagement à se mettre en rapport avec les services sociaux pour trouver le financement de leur dette. Le conseil d'administration a également décidé un doublement de la dotation EDF-GDF au Fonds d'aide à l'énergie, qui passe de 20 à 40 millions de francs par an, et a souhaité que l'Etat double sa contribution qui a été de 10 millions de francs, en 1993, dans le cadre de la convention « pauvreté-précarité ».

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 24 AU 28 OCTOBRE 1994

PARIS

Rebond

INDICE CAC 40

+ 3,45 %

Encore une semaine très mouvementée à la Bourse de Paris qui aura successivement sombré dans le plus profond pessimisme avant de se reprendre nettement, contre toute attente, jeudi et vendredi. Après avoir perdu 4,75 %, la semaine dernière, les valeurs françaises ont ainsi regagné 3,45 % d'un vendredi à l'autre.

Si le mot « volatilité » est devenu le terme à la mode dans le jargon des salles de marché, c'est avec raison quand on voit l'évolution en dents de scie des cours des valeurs françaises. Entre le plus bas de l'année touché par le CAC 40, mardi, en cours de séance et la clôture vendredi soir, l'indice aura regagné pas moins de 6 % ! Et tout cela en un peu plus de trois jours de cotations. Un rebond violent qui fait suite à huit séances consécutives de baisse qui s'étaient soldées au total par un recul de plus de 5 %. Il faut avoir les nerfs solides pour oser investir, ce qui explique d'ailleurs la faiblesse du volume des transactions.

Les nouvelles secousses sur les marchés obligataires allemand et français après la tension sur les taux longs outre-Atlantique, la baisse du dollar face à l'ensemble des devises, l'incertitude politique liée à la prochaine élection présidentielle, les querelles dans la majorité actuelle et la multiplication des « affaires » en France, sont autant d'éléments qui justifiaient facilement la profonde déprime d'un marché déboussolé.

Selon un schéma devenu un grand classique depuis neuf mois, la hausse des taux longs américains (mardi ils ont franchi la barre fatidique des 8 %, ce qui ne leur était plus arrivé depuis deux ans) a continué en début de semaine à dicter sa loi aux marchés obligataires européens, qui ont entraîné dans leur sillage le marchés des actions. La crainte de l'inflation qui affecte les marchés obligataires, notamment outre-Atlantique, a continué également à alimenter la baisse du dollar qui, par un effet mécanique, pousse les taux à la hausse. Un vrai cercle vicieux.

Les taux en Europe

Lundi, le ton semblait donné. Pour la première séance du terme boursier de novembre, qui est traditionnellement l'occasion de prendre des positions, l'indice perdait 0,03 % à l'issue d'une séance terne. Mardi, un nouvel accès de faiblesse du dollar au plus bas depuis 1945 face au yen se répercutait immédiatement sur les obligations et les actions. A l'issue de huit séances consécutives de baisse, l'indice CAC 40 de la place parisienne se retrouvait au plus bas de l'année, passant un court instant sous le seuil des 1 800 points à 1797. Le recul moyen des actions françaises depuis le 1er janvier atteignait alors les 20 %. En fin de journée, le CAC-40 limitait ses pertes à 0,93 %.

Et puis au fond du trou, une petite reprise technique a permis d'enrayer la chute mercredi (+ 0,39 %) et s'est transformée jeudi (+ 1,45 %) et vendredi (+ 2,56 %) en un franc rebond. Au point que vendredi, certains intervenants du marché obligataire ont eu le sentiment, pour la première fois depuis longtemps, que le marché des actions dictait la tendance.

Jeudi, après une hausse timide, les gains se sont accentués avec des rachats de positions. « Les gérants, ayant massivement vendu au cours des séances précédentes, se sont retrouvés avec des portefeuilles dégarnis et ont donc dû procéder à des rachats de titres », explique un professionnel. Vendredi, après une ouverture sur de bons niveaux, l'indice est parti en flèche dans l'après-midi, avec la publication du PIB américain pour le troisième trimestre. Le PIB aux Etats-Unis a progressé de 3,4 % alors que les experts avaient annoncé 2,8 %, mais l'indice de prix lié au PIB n'a augmenté que de 1,6 % contre 2,9 % lors des deux trimestres précédents.

« Ce chiffre, qui éloigne les perspectives d'un resserrement de la politique monétaire outre-Atlantique, a particulièrement plu aux marchés », expliquait un boursier. Ils ont été également satisfaits par les propos du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, qui a reconnu que « le net ralentissement » de l'inflation est « un résultat positif ». « Ces différents éléments ont apporté une bouffée d'optimisme, d'autant plus que certains analystes estiment qu'une baisse des taux en Europe redevient plausible avant la fin de l'année », indiquait un gestionnaire.

Pour autant il est encore nettement trop tôt pour parler d'un quelconque retournement de tendance sur le long ou même le moyen terme. Les initiatives d'achats observées en fin de semaine sont timides. Et puis, les transactions restent réduites, ce qui explique d'ailleurs la volatilité d'un marché où peu d'ordres font la tendance. Il n'y a aucun soutien de la part des investisseurs institutionnels français souvent à court de liquidités. Les étrangers sont très peu présents et affectés par le climat politique et les « affaires ».

E. L.

Agroalimentaire

	28-10-94	Diff.
Bongrain	2 785	– 0,85
Danone (ex-BSN)	720	– 0,13
Eridania Béghin	697	– 6,56
Fromageries Bel	5 040	– 1,17
LVMH	825	– 0,60
Pernod-Ricard	302,50	+ 2,19
Remy-Cointreau	208	– 2,43
Saint-Louis	1 442	+ 1,28

Assurances

	28-10-94	Diff.
AGF	210	– 1,45
AXA	236,50	– 3,23
GAN	285,60	– 2,35
SCOR SA	110	– 0,90
UAP	135,60	+ 1,26

Bâtiment et matériaux

	28-10-94	Diff.
Bouygues	525	+ 0,19
Ciments français	259	– 5,81
Colas	1003	+ 5,46
Eiffage	875	– 3,20
Eurotunnel	19,30	+ 20,62
GTM Entrepose	400	
Imetal	550	– 4,67
Immob. Phénix	39,40	– 3,90
Jean Lefebvre	378	+ 2,85
Lafarge-Coppée	407,50	+ 2,10
Poliet	388	– 5,36
Saint-Gobain	856	+ 2,50
SGE	203	– 2,40
Spie-Batignolles	259	+ 7,91

Chimie

	28-10-94	Diff.
Air liquide (L')	713	+ 0,14
Gascogne	508	– 4,15
Michelin	213	– 5,54
Plastic Omnium	635	+ 0,95
Rhône-Poulenc A	128	+ 4,14
Roussel-Uclaf	573	+ 3,05
Sanofi	252,90	+ 1,48
Synthélabo	207,90	+ 4,41

Consommation non alimentaire

	28-10-94	Diff.
BIC	635	+ 3,42
Chargeurs	1 285	+ 0,78
Christian Dior	386	– 8,09
Clarins	494,10	– 1,18
DMC	323,90	– 8,52
EBF	932	+ 0,86
Essilor Int	760	+ 1,33
Gr. André	565	+ 4,62
Moulinex	118	+ 0,85
L'Oréal	1 117	+ 2,00
Salomon	2 025	– 1,69
SEB	576	+ 5,49
Skis Rossignol	2 040	+ 2,10
Sommer-Allibert	1 920	– 0,87
Zodiac	2 299	+ 0,39

Crédit et banques

	28-10-94	Diff.
Comp. bancaire	501	+ 0,44
BNP	253,20	+ 0,11
CCF	215,	+ 0,93
Cetelem	987	+ 0,30
Comptoir Entrep.	–	–
CPR	316	+ 0,50
CFF	765	+ 4,36
CLF	392,40	+ 4,30
Créd. lyon.	480,	+ 3,37
Crédit national	384,10	– 1,53
Société générale	579	–
SOVAC	425,50	– 4,16
UFB Locabail	360	– 2,70
UIC	285	– 4,68
Via Banque	362,00	– 1,17

Distribution

	28-10-94	Diff.
Bon Marché	878	+ 10,85
Carrefour	2 265	+ 2,50
Casino	163,10	– 4,61
Castorama Dubois	749	+ 0,80
Compt. modernes	1 353	– 2,31
Damart	5 770	– 4,94
Docks de France	715	+ 1,41
Gal. Lafayette	2 280	– 2,97
Guilbert SA	407	– 5,12
Guyenne Gasc.	1 375	– 1,43
Pinault Pr.	926	– 3,14
Primagaz	883	– 0,11
Promodès	1 012	+ 0,19
Rexel	711	+ 0,14

Electricité et électronique

	28-10-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	467,80	– 1,26
Alcatel-Câble	604	+ 0,83
CSEE	491	– 1,80
Intertechnique	550	– 5,98
Labinal	720	+ 0,27
Legrand	6 850	+ 0,29
Matra-Hachette	105	+ 2,73
Radiotechnique	512	+ 0,19
Sagem	2 598	– 0,83
Schneider	381,40	+ 0,89
Thomson-CSF	139,50	– 1,41

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	1 870 255	8 733 352
LVMH Moët Vuitton	1 065 430	8 577 250
Elf Aquitaine	1 852 493	6 708 199
Oréal	618 450	6 469 778
Danone (ex BSN)	899 919	6 340 344
Eaux (Gle des)	1 470 429	6 339 047
Eurotunnel 1	33 795 872	6 082 963
Saint-Gobain	833 977	5 316 279
Accor 1	960 395	5 157 143
Carrefour	216 710	4 781 800
Société Gle	829 743	4 685 933
Total 1	1 401 584	4 423 719
Michelin 1	1 966 388	4 260 551
Technip S.A. 1	1 645 844	4 229 819

Immobilier et foncier

	28-10-94	Diff.
GFC	377	– 2,10
Olipar	13	+ 18,18
Rue Impériale	3 565	– 0,44
Sefimeg	361,30	– 1,95
Simco	408	– 1,21
UIF	410	– 1,44
Lucia		
Silic	700	+ 0,71
Sogeparc	665	+ 0,30

Investissement et portefeuille

	28-10-94	Diff.
Bolloré	449	+ 7,41
Cerus	102	– 1,82
CGIP	1 180	+ 2,25
Eurafrance	1 805	– 1,09
Gaz et Eaux	1 905	+ 2,69
Lagardère MMB	122,10	+ 2,95
Marine-Wendel	376	+ 4,44
Navigation mixte	935	+ 0,10
Nord-Est	118,60	+ 0,93
Paribas	344	+ 2,38
Suez	243,50	+ 1,20
Worms	239,70	+ 2,21
Origny-Desvroise	1 252	+ 0,16
Parfinance	183	– 2,13

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel 1	+ 20,62	Z Gr. Zannier (Ly) 1	– 15
Olipar 1	+ 18,18	Dev. R. S.E. (Ly)2	– 13,65
Sligos 1	+ 14,14	Metrologie Inter. 1	– 10,72
Bon Marché (Au)	+ 10,85	NRJ # 1	– 8,70
Accord 1	+ 9,61	DMC (Dollfus Mi) 1	– 8,52
Spie Batignolles 1	+ 7,91	Christian Dior 1	– 8,09
Euro Disney 1	+ 7,69	S.I.T.A. 1	– 6,76
Bollore Techno. 1	+ 7,41	Degremont 1	– 6,72
Dassault Electro 1	+ 6,14	Eridania Beghin 1	– 6,56
S.E.B. 1	+ 5,49	Intertechnique 1	– 5,98
Colas 1	+ 5,46	Ciments Fr. Priv. B1.	– 5,81
Eaux (Gle des) 1	+ 5,38	Michelin 1	– 5,54
Elf Aquitaine 1	+ 5	Lebon 2	– 5,42
UGC DA (M) 1	+ 4,93	Vallourec 1	– 5,39

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	21-10-94	24-10-94	25-10-94	26-10-94	27-10-94
RM	4 182 251	2 486 960	3 674 267	3 046 387	3 355 145
Comptant R. et obl.	20 690 074	12 499 408	25 109 279	40 010 747	18 230 169
Actions	229 895	339 750	165 003	203 444	245 438
Total	25 102 220	15 326 118	28 948 549	43 260 578	21 830 752

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	24-10-94	25-10-94	26-10-94	27-10-94	28-10-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 276,01	1 263,75	1 268,37	1 281,76	1 308,91
Ind. SBF 250	1 238,73	1 227,86	1 231,77	1 243,52	1 266,92
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 841,59	1 824,42	1 831,54	1 858,11	1 905,69

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 28 octobre 1994

Nombre de contrats : Environ 129 462

COURS	ÉCHÉANCES SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	–	109,92	109,20	108,42
+ Haut	–	110,26	109,34	108,50
+ Bas	–	109,68	108,98	108,42
Dernier	–	109,94	109,14	108,32
Compensation	–	–	–	–

Métallurgie, mécanique

	28-10-94	Diff.
Carnaud Metalbox	184	+ 1,60
Dassault Aviation	429	– 0,69
De Dietrich	2 590	– 3,35
Fives-Lille	492	+ 1,44
Legris Industrie	369	– 3,88
Metaleurop	77	– 2,53
Pechiney CIP	392,50	+ 1,94
Pechiney Int.	159	+ 1,59
Peugeot SA	770	– 1,28
Strafor Facom	638	+ 1,26
Valeo	278,40	– 5,20
Vallourec	279	– 5,39

Mines d'or, diamant

	28-10-94	Diff.
Anglo-American	300,20	– 1,57
Buffelsfontein	63,20	– 6,06
De Beers	130	
Driefontein	83,35	– 3,30
Gencor Limited	18,50	– 2,11
Harmony Gold	52,85	– 4,51
Randfontein	56,20	– 10,96
Saint-Helena	67,05	– 6,47
Western Deep	282	– 5,36

Pétrole

	28-10-94	Diff.
Elf-Aquitaine	378,00	+ 5,00
Esso	721	– 3,22
Géophysique	363	+ 0,27
Total	332,10	+ 3,81
BP France	127	+ 1,60
Erap-Elf	313	+ 0,96

Sicomi ou ex-Sicomi

	28-10-94	Diff.
Bail Investiss.	870	– 0,57
Interbail	347,40	– 0,74
Klepierre	521	– 5,27
Locindus	806	– 3,26
Selectibanque	151,50	– 0,98
Unibail	440	–
Genefim	238	–
Immobail	335	– 2,04

Transports, loisirs, services

	28-10-94	Diff.
Accor	604	+ 9,61
BIS	312	+ 2,29
Canal Plus	838	+ 4,09
Cap Gemini Sogeti	185,50	+ 1,42
CEP Comm.	493	– 1
Club Méditerranée	435	+ 7,46
Eaux (Gle des)	470	+ 5,38
Ecco	667	
Euro Disney	7	+ 7,69
Filipacchi Médias	969	+ 1,78
Havas	425	+ 1,65
Lyonnaise des eaux	464,20	+ 2,47
Publicis	403	– 0,49
SITA	662	– 6,76
Sligos	399,50	+ 14,14
Sodexho	875	+ 0,80
SCAC Delmas	573	+ 14,60
Dauphin OTA	330	– 0,90
OGF Omn Gest.	770	– 2,03
TF1	531	– 1,11

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	28-10-94	Diff.
6 % 93-97	97,4	0,36
EDF-GDF 3 %	6180	30
CNB 5 000 F	NC	–
CNB Par. 5 000 F	101,1	inchangé
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	101,23	0,02

NEW-YORK

Rassurée

INDICE DOW JONES

+ 1,01 %

Wall Street a fini la semaine en forte hausse grâce à une baisse des taux d'intérêt à long terme, qui sont repassés sous la barre des 8 % vendredi, après une première estimation du PIB au troisième trimestre exempte de signes d'inflation. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé en hausse de 39,36 points d'un vendredi à l'autre à 3 930,66 points (+ 1,01 %).

Un seul chiffre était vraiment attendu cette semaine: la première estimation du produit intérieur brut pour le troisième trimestre. La hausse de 3,4 % a été supérieure aux prévisions mais le déflateur, qui indique les pressions inflationnistes sous-jacentes de la croissance, a augmenté de 1,6 %, soit près de la moitié de ce qu'attendaient les analystes. En outre, les stocks des entreprises ont augmenté, ce qui laisse supposer que ces dernières vont réduire leur production et faire face à la demande grâce à ces stocks.

Ces chiffres reflètent « le meilleur des mondes possibles », a commenté Thomas McManus, de Morgan Stanley. « Croissance solide, inflation faible et bénéfices en hausse. La croissance économique ne semble pas avoir été affectée par les taux d'intérêt plus élevés », a-t-il ajouté. Ces indications d'une croissance forte et d'une inflation modérée ont repoussé la perspective d'une hausse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale lors de sa réunion du 15 novembre.

Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a terminé à 7,97 % contre 7,98 % vendredi dernier. Mais il avait dépassé la barre des 8 % toute la semaine, atteignant même 8,06 % mercredi.

Indice Dow Jones du 28 octobre : (3930,66 c. 3 891,30).

	Cours 21 oct.	Cours 28 oct.
Alcoa	88 3/4	85 1/8
Allied Signal Inc	34 3/4	34 5/8
American Express	30 1/4	31
ATT	54 1/2	54 7/8
Bethlehem Steel	19 1/4	18 7/8
Boeing	43 5/8	43 3/4
Caterpillar Inc.	56 1/4	59 5/8
Chevron	43 1/8	45 1/2
Coca-Cola	50 1/4	50 5/8
Disney Corp.	38 5/8	40
Du Pont de Nemours	59 1/4	60 1/4
Eastman Kodak	49 3/4	48 1/2
Exxon	59 7/8	62 5/8
General Electric	47 3/8	49 1/4
General Motors	41 1/4	40 1/4
Goodyear Tire	34 7/8	34 5/8
IBM	74 5/8	76 1/8
International Paper	78 7/8	76 5/8
Morgan (J.P.)	60 1/4	61 7/8
McDonnell Douglas	124 5/8	141 1/4
Merck and Co	36 5/8	38
Minnesota Mining	55 7/8	54 7/8
Philip Morris	61 1/8	64
Procter Gamble	62 3/8	64 1/4
Sears Roeb. and Co	48 1/8	48 3/8
Texaco	62 3/4	64 5/8
Union Carbide	34 5/8	33 1/4
United Tech.	62 1/4	62 3/4
Westinghouse El	13 3/8	14 1/8
Woolworth	16 1/4	15 1/2

TOKYO

Affectée par Japan Tobacco

INDICE NIKKEI

- 0,47 %

Les valeurs japonaises ont à nouveau cédé du terrain cette semaine à la Bourse de Tokyo dans un marché peu actif préoccupé par l'introduction en Bourse, jeudi, de Japan Tobacco. L'indice Nikkei des 225 grandes valeurs a perdu d'un vendredi à l'autre 93,92 points (– 0,47 %) à 19 805,16 points après avoir cédé 0,35 % la semaine précédente. Le Topix de toutes les valeurs a chuté de 11,62 points à 1 567,32 (– 0,74 %).

Le volume moyen des échanges a porté sur 215,5 millions d'actions, en baisse par rapport aux 243 millions de la semaine dernière. Après avoir ouvert à 19 908,18 points lundi, le Nikkei a progressivement perdu du terrain, les investisseurs s'intéressant tout spécialement à l'introduction en Bourse jeudi de l'ancien monopole d'Etat sur le tabac et le sel, Japan Tobacco. Le titre, qui avait été offert au public au prix unitaire de 1,44 million de yen (14 000 dollars), a clôturé à 1,10 million de yen (11 000 dollars) pour son premier jour de cotation. Il a continué à chuter vendredi.

Les investisseurs ont été également contrariés par la baisse du dollar qui a touché, mardi, son nouveau cours plancher de l'après-guerre à 96,35 yens.

Indices du 28 octobre : Nikkei 19 805,16 (c. 19 899,08) ; Topix 1 567,32 (c. 1 578,94).

	Cours 21 oct.	Cours 28 oct.
Bridgestone	1 590	1 580
Canon	1 780	1 790
Fuji Bank	2 160	2 120
Honda Motors	1 740	1 680
Matsushita Electric	1 580	1 590
Mitsubishi Heavy	777	775
Sony Corp.	5 810	5 830
Toyota Motors	2 110	2 080

LONDRES

Dans le sillage de Wall Street

+1,68 %

La Bourse de Londres ne s'est guère démarquée de New-York cette semaine, gardant l'œil rivé sur la faiblesse du dollar et les signes indicateurs d'une prochaine hausse des taux d'intérêt. Après une semaine en dents de scie, l'indice Footsie a finalement gagné 51 points, soit 1,7 %, pour terminer à 3 083,8 points vendredi. Il a notamment profité, vendredi, de la bonne réaction de Wall Street à la hausse de 3,4 % du PIB américain au troisième trimestre, qui a été contrebalancée par la modeste progression du « déflateur », indice de hausse des prix.

En début de semaine, le marché s'était montré inquiet de la chute du dollar, tombé mardi à son plus bas niveau historique face au yen, et de la faiblesse du marché obligataire. La publication de l'étude trimestrielle de la CBI, montrant que les capacités d'utilisation étaient au plus haut en Grande-Bretagne depuis quatre ans et que les coûts unitaires avaient progressé plus fortement que prévu, a par ailleurs renforcé les craintes de pressions inflationnistes.

Indices « FT » du 28 octobre : 100 valeurs 3 083,8 (c. 3 032,8), Fonds d'Etat 91,21 (c. 91,29) ; Mines d'or 279,4 (c. 290,9).

	Cours 21 oct.	Cours 28 oct.
Allied Lyons	5,78	5,93
BP	4,06	4,29
BTR	3,08	3,11
Cadbury	4,37	4,41
Glaxo	5,87	5,98
GUS	5,58	5,57
ICI	8,14	7,94
Reuters	4,58	4,77
RTZ	8,81	8,58
Shell	7	7,30
Unilever	11,38	11,29

FRANCFORT

En dents de scie

+0,89 %

La Bourse de Francfort a joué cette semaine aux montagnes russes, les cours enregistrant de très fortes variations à presque chaque séance; dans un marché sans direction et évoluant principalement en fonction du marché obligataire américain. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 040,32 points, soit sur une hausse de 0,89 % par rapport à la clôture de la semaine dernière.

Après avoir entamé la semaine par une hausse modeste lundi (+ 0,16 %), le DAX a dégringolé mardi (– 2,51 %), en raison d'un effondrement du marché obligataire américain, se répercutant sur le marché obligataire allemand, qui lui-même a influencé le marché des actions. L'affaiblissement du dollar vis-à-vis du deutschemark, qui a atteint en début de semaine son cours le plus bas depuis deux ans, a également pesé sur les cours. La faiblesse du billet vert fait craindre un renchérissement du prix des exportations allemandes et affaiblit par conséquent les valeurs des firmes tournées à l'exportation. Le DAX s'est ensuite rétabli mercredi, avant de replonger jeudi et de se redresser à nouveau vendredi.

Indice DAX du 28 octobre : 2 040,32 (c. 2 022,22).

	Cours 21 oct.	Cours 28 oct.
AEG	151,30	150,50
BASF	303,50	315
Bayer	341,50	347
Commerzbank	314,20	313
Deutsche Bank	725	723
Hoechst	312,70	324
Karstadt	616	616
Mannesmann	377	400,50
Siemens	614	617,50
Volkswagen	432,20	437,30

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le yen en vedette

Une délégation du Trésor français est attendue à Tokyo les 21 et 22 novembre. Dans les milieux financiers japonais, surtout dans les grandes maisons de titres, d'aucuns voudraient saisir l'occasion pour recommander aux services compétents du ministère de l'économie et des finances de donner aux investisseurs nippons la possibilité d'acquérir des fonds d'Etat français en yens. Cela fait des mois qu'au Japon on boude presque tous les titres libellés en monnaies étrangères, en particulier en francs. Les secousses du marché des changes incitent les bailleurs de fonds de ce pays à concentrer toute leur attention sur leur propre monnaie, le yen, qui ne cesse de s'apprécier.

Les financiers japonais ne suggèrent pas tous que la France émette directement des obligations en yens. Certains se contenteraient de certificats, qui, certes, seraient offerts en yens, mais dont la valeur dépendrait en réalité de celle des emprunts de l'Etat français, tels qu'ils sont régulièrement lancés à Paris. Une solution de ce genre a déjà été utilisée à la fin des années 80. Des certificats en dollars représentant des obligations en francs du Trésor français avaient alors été proposés à New-York. Cette expérience est demeurée unique. Elle n'a pas été suivie. Depuis, les responsables de la dette française ont scrupuleusement respecté leur politique, qui est de n'offrir que des titres en francs ou en écus. Il est probable que les autorités françaises s'en tiendront là et que leur mission à Tokyo se résumera à promouvoir la vente d'obligations et de bons du Trésor sous leur forme actuelle. Les Japonais, naguère très friands de tels titres, procèdent depuis des mois à d'importants dégagements, et il est grand temps de les inciter à s'approvisionner à nouveau sur le marché français en leur rappelant que c'est l'un des plus modernes et des plus liquides du monde. De leur retour peut dépendre la baisse tant attendue des taux d'intérêt à long terme en Europe. Il ne sera certainement pas facile de les convaincre.

D'autres pays de l'Europe des Douze n'ont pas les mêmes réserves que la France et n'hésitent pas à se procurer directement des ressources en devises étrangères, et ils font notamment appel au marché du yen. La Belgique vient d'obtenir 75 milliards de yens pour une durée de dix ans en lançant des euro-obligations. Sa transaction a été bien accueillie. Dans la foulée, la Grèce a annoncé son intention de se présenter à Tokyo sur le marché national des obligations pour y drainer, en trois tranches, 120 milliards de yens pour des durées allant de quatre ans à quinze ans. L'émission devrait avoir lieu en novembre.

Un emprunteur français de qualité

Pour ce qui est des emprunteurs français, à défaut de l'Etat lui-même, le marché de l'euro-yen va accueillir un débiteur dont la signature est très appréciée, la Caisse centrale de crédit immobilier de France. Cette société ne sollicite les marchés internationaux que depuis deux ans. Elle n'a cessé de se distinguer, améliorant ses conditions de sortie à chacune de ses nouvelles apparitions. Elle entend lever entre 10 et 12 milliards de francs par an sur le marché international, dont 15 % par le biais d'emprunts en yens. Sa prochaine opération, d'un montant de 30 milliards de yens, pour une durée de cinq ans, verra le jour sur l'euromarché par l'intermédiaire de Nomura, la plus grande maison de titres du Japon. Elle sera souscrite entièrement au Japon, par des investisseurs professionnels aussi bien que par des particuliers. L'emprunteur échangera le produit de son émission contre des francs français.

De façon plus spectaculaire, l'Italie vient de décider de contracter un euro-emprunt d'une durée de dix ans dont le montant pourrait aller jusqu'à 300 milliards de yens. C'est un volume gigantesque qui équivaut à environ 15,7 milliards de francs français. Cette opération italienne suivra celle d'un même ordre de grandeur à laquelle s'apprête à procéder la Banque mondiale, par l'intermédiaire de deux établissements japonais, Nomura et Nikko, et d'un américain, Merrill Lynch. Cette affaire sera de type « planétaire », c'est-à-dire que son placement devrait s'effectuer partout dans le monde de façon bien répartie. En fait, on estime que dans une très large mesure, 70 % au moins, elle ira garnir le portefeuille des grands investisseurs professionnels japonais.

Plusieurs raisons expliquent l'attrait de tels emprunts sur les bailleurs de fonds du Japon. En plus de celle liée aux désordres du marché des changes, il faut tenir compte des difficultés de la Bourse de Tokyo. Les actions n'intéressent pas actuellement les investisseurs japonais, ainsi que vient de le montrer l'échec retentissant du placement des titres Japan Tobacco (*le Monde* du 27 octobre).

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cacao victime du ciel

Depuis le début de l'automne, les cours du cacao baignent, note un négociant, dans *« le flou artistique »*. Que ce soit à la hausse ou à la baisse, aucune tendance définitive ne se dégage. Les cours ont peu évolué en septembre. Ils se sont effrités début octobre avant de reprendre les semaines suivantes. L'attentisme prévaut dans un marché, au total, assez étroit et peu actif.

Est-ce le calme avant la tempête ? Va-t-on assister à un prochain réveil brutal des cours ? L'hypothèse n'est pas à exclure. Car en Afrique, principale zone de production, la campagne cacaoyère principale, celle qui, de septembre à mars, fournira les meilleures fèves, a démarré dans les pires conditions. Pluies torrentielles en Côte-d'Ivoire, au Nigéria, au Ghana, au Cameroun... L'acheminement des précieuses fèves vers la côte et les ports d'embarquement n'est pas aisé. A Abdijan, en Côte-d'Ivoire, depuis le début septembre, 80 000 tonnes à peine seraient arrivées à bon port, selon les autorités. Les négociants jugent le chiffre inférieur à la réalité et avancent une fourchette comprise entre 40 000 et 50 000 tonnes. De toute façon, même en retenant l'hypothèse la plus optimiste, les arrivages sont deux fois inférieurs à ce qu'ils étaient l'an passé à pareille époque. Peut-être plus inquiétant, les fèves venues du fin fond de la brousse se révèlent souvent de médiocre qualité. *« Certaines d'entre elles sont moisies. Et leur taux d'humidité est très élevé »*, note un négociant parisien.

Jusqu'ici, le marché n'a pas pris en compte les conséquences de cette météo déplorable. *« Fin novembre, début décembre, lorsque les industriels auront réalisé l'étendue des dégâts, la situation pourrait bien changer. Il faudra bien qu'ils se couvrent sur le marché à terme »*, explique un intervenant. Scénario rose de son point de vue, mais scénario aléatoire. Que les caprices du temps cessent, et les arrivages reprendront sans tarder en Afrique. En quelques semaines, tout peut rentrer dans l'ordre. Ainsi est-il encore prématuré de réviser à la baisse les prévisions de production mondiale de cacao publiées en début de semaine par le département américain de l'agriculture. Selon ce dernier, elle devrait atteindre le niveau record de 2,55 millions de tonnes au titre de la campagne 1994-1995 – celle qui vient donc de commencer –, en hausse de 2,3 % par rapport à la précédente campagne. A l'appui de ces bons chiffres, l'USDA pronostique pour la Côte-d'Ivoire, le numéro un mondial, une production de 860 000 tonnes, de 150 000 tonnes pour le Ghana, et de 306 000 tonnes pour le Brésil.

PRODUITS	COURS DU 28/10/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 658 (+ 101) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 827 (+ 73,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 330 (+ 340) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	353 (+ 6) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	3 488 (– 182) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 333 (+ 17) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	391 (– 6,50) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	216 (+ 1,50) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	160,10 (– 2,70) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Décembre	16,90 (+ 0,62) Dollars/baril
Or (Londres)	386,90 (– 3,95) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Bruxelles montré du doigt

Un autre élément plaide en faveur d'une sagesse des cours : l'importance des stocks. Toujours selon les chiffres américains, ils sont de l'ordre de l'ordre de 1,3 million de tonnes, l'équivalent de six mois de production. Le matelas est d'autant épais que les Russes, consommateurs effrénés de chocolat lorsqu'ils étaient communistes, se sont mis à la diète en devenant des apprentis capitalistes. Tout simplement parce qu'ils n'ont plus guère les moyens de s'offrir de gourmandises chocolatées.

Il est paradoxal que les pays producteurs, réunis au sein de l'Alliance des producteurs de cacao (CPA), soient incapables de fournir des chiffres précis concernant le marché et qu'il leur faille s'appuyer sur les données publiées par les États-Unis ou l'Organisation internationale du cacao qui, certes, regroupe des producteurs, mais noyés parmi les pays consommateurs. *« Il est temps pour nous de collecter nos propres statistiques pour disposer de chiffres plus parlants nous permettant de faire de meilleures prévisions et de ne plus dépendre de sources d'informations extérieures qui ne traduisent peut-être pas la situation réelle »*, a souligné le ministre malaisien des industries primaires, Lim Keng Yaik, lors de l'assemblée générale des principaux producteurs cette semaine à Kuala-Lumpur. Rendez-vous est donc pris pour mettre un terme à cette incongruité.

Un deuxième thème a dominé la réunion : l'intention prêtée à la Commission européenne de modifier une directive alimentaire et d'autoriser l'adjonction de 5 % de substitut de beurre de cacao. Bien entendu, ce vrai-faux chocolat serait commercialisé comme un chocolat authentique (ce qui est déjà le cas dans un certain nombre de pays nord-européens). A en croire les pays producteurs, cette mesure, si elle était adoptée, coûterait près de 1,5 milliard de francs aux pays producteurs sous forme de manque à gagner. En fait, le risque de voir modifiée l'actuelle directive apparaît des plus minimes. Seul existe un « document de travail ». La Commission, à ce jour, n'a présenté aucune proposition officielle. L'actuelle présidence allemande ne fera rien pour toucher au dossier. Et l'on peut compter sur la France, l'ex-puissance coloniale, pour maintenir le *statu quo* lorsque, le 1er janvier 1995, son tour viendra de prendre la présidence de l'Union européenne.

JEAN-PIERRE TUQUOI

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 21-10-94	Cours 28-10-94
Or fin (kilo en barre)	64 300	63 950
– (kilo en lingot)	64 650	64 300
Pièce française (20 F)	373	370
• Pièce française (10 F)*	330	330
Pièce suisse (20 F)	376	371
Pièce latine (20 F)	376	371
• Pièce tunisienne (20 F)*	372	373
Souverain	475	477
• Souverain Elizabeth II*	479	479
• Demi-souverain*	309	320
Pièce de 20 dollars	2 620	2 520
– 10 dollars	1 350	1 260
• – 5 dollars*	700	675
– 50 pesos	2 440	2 400
• – 20 marks*	475	479
– 10 florins	393	386
• – 5 roubles*	265	256

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Léger sursaut du dollar

Après avoir, à nouveau, testé ses plus bas cours depuis deux ans, à 1,4880 deutschmark et 96,60 yens, le dollar s'est un peu ressaisi en fin de semaine à l'annonce de chiffres jugés *« bons »* par les marchés sur la progression du produit intérieur brut américain et sur l'inflation au troisième trimestre. Vendredi en soirée, il atteignait 1,5 deutschmark environ, 97,25 yens et un peu plus de 5,16 francs après les 5,10 francs du mardi 25 octobre.

Ce timide rebond compensait à peine les effets désastreux de la « bourde », volontaire ou non, sans doute significativement inconsciente, du secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, la semaine dernière, sur le thème *« nous n'avons pas l'intention d'intervenir et les forces du marché décideront »*. Ledit secrétaire avait beau essayer de rectifier en début de cette semaine (*« Il faut un dollar fort, une intervention peut être efficace, et le G 7 agira au moment opportun »*), les marchés n'ont plus aucune confiance dans une intervention. Au reste, un dollar faible permet aux exportateurs de gagner des parts de marché : pourquoi s'en priver ? Pour François Chevallier, économiste à la BFCE, *« le dollar a mal à la Fed »* (la réserve fédérale), estimant que cette dernière déçoit, et décevra encore, le 15 novembre ou le 23 décembre, dates de la réunion de ses comités de politique monétaire, ne relevant ses taux directeurs que d'un demi-point, alors que les marchés réclament, au minimum, un point entier (1 %). Pour lui, toutefois, la reprise européo-japonaise, en améliorant la balance commerciale américaine, devrait sauver le dollar de l'abîme et le garder de retomber dans un nouveau canal baissier, ce qui donne une espérance de 1,52 deutschmark et 5,20 francs pour la fin de l'année.

Pour la fin de l'année prochaine, estime Gail Fosler, vice-présidente du Conference Board, vu le niveau élevé des taux d'intérêt réels européens, le dollar continuera de reculer, autour de 1,44 deutschmark fin 1995.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 3 AU 7 OCTOBRE
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4996	–	17,5377	70,6215	60,1142	2,9138	53,4188	0,00606
	1,4885	–	17,9099	69,4444	58,9275	2,8612	52,4384	0,00596
Paris	8,5507	5,7020	–	402,6836	342,7713	16,6142	304,5940	3,4537
	8,5998	5,7775	–	401,2153	340,4537	16,5308	302,9628	3,4451
Zurich	2,1234	1,4160	24,8334	–	85,1217	4,1259	75,6410	0,8577
	2,1434	1,4400	27,3932	–	84,8556	4,1202	75,5115	0,8587
Francfort	2,4946	1,6635	29,1740	117,4788	–	4,8470	88,8622	1,0076
	2,5260	1,6970	29,5334	117,8472	–	4,8555	88,9879	1,0119
Bruxelles	51,4663	34,32	6,0189	24,2373	30,6312	–	18,333	2,0787
	52,0231	34,95	6,0947	24,2708	30,5952	–	18,3272	2,0841
Amsterdam	2,8073	1,8720	328,30585	1,32203	112,535814	5,45455	–	1,133858
	2,8386	1,9070	332,40798	1,32431	112,374779	5,45637	–	1,13749
Milan	2475,84	1651	289,5475	1165,9605	992,4857	48,10606	881,9444	–
	2496,21	1677	275,9918	1164,5833	988,2145	47,98283	879,3917	–
Tokyo	156,86	104,60	18,34444	73,87006	62,87947	3,04779	55,87607	0,063356
	158	106,15	21,57249	73,71528	62,55156	3,03720	55,66335	0,063298

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 7 octobre 1994 5,2562 F contre 5,3463 F le vendredi 30 septembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
28 oct. 1994
FLORIN NEERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO PORTUGAIS – PESETA ESPAGNOLE
0 – -2 – -4 – -6 – -8 – -10 – -12 – -14 – -16 – -18 – -20
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 17,82) et la lire italienne (- 22,97) ne participent plus au mécanisme de change du SME.
Source : Société générale

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Timide espoir

Ouf ! Les « terribles » chiffres, attendus et redoutés toute la semaine pour le vendredi 28 octobre, à savoir ceux de la croissance du produit intérieur brut (PIB, en anglais GDP), en valeur et en volume, ont été jugés, finalement, assez *« bons »*, voire très bons par les marchés. En conséquence, le cours du contrat dix ans sur le MATIF, qui avait touché son plus bas niveau de l'année, mardi 25 octobre, à 109,20, soit un rendement de 8,42 %, a rebondi à 110,16 (8,28 %), en recul, toutefois, sur les 110,44 du vendredi précédent.

A New-York, les rendements des emprunts du Trésor à dix ans et à trente ans sont revenus, le 28 octobre, respectivement de 7,87 % à 7,81 % et de 8,05 % à 7,97 %, contre 7,79 % et 7,98 % huit jours auparavant. Quant au dollar, il a nettement redressé la tête. Que sont donc ces chiffres ? Le PIB des Etats-Unis pour le troisième trimestre n'a augmenté « que » de 3,4 % en rythme annuel (contre 4,1 % au deuxième trimestre 1994) et le déflateur (indice tendanciel des prix) a progressé de 1,6 % contre 2,9 % au trimestre précédent.

Les marchés s'attendaient à + 2,8 % sur le PIB et à + 2,9 % sur la déflation. Leur première réaction a été négative – puisque la croissance du PIB était plus importante que prévu – puis est devenue positive au vu du ralentissement de l'inflation que révèle l'évolution du déflateur. En outre, ils ont relevé avec intérêt un recul de 7,2 % de l'investissement immobilier résidentiel, contre une hausse de 7 % le trimestre précédent, ce qui semble contraster heureusement (pour les marchés s'entend) avec le bond de 4,4 % des mises en chantier de logements en septembre, bond jugé *« statistiquement aberrant »* par l'administration américaine : pour le troisième trimestre, on attendait une augmentation de 5 % de cet investissement immobilier. Quant à la forte augmentation des stocks, au plus haut depuis dix ans, elle est considérée par la plupart des analystes, comme un énorme « volant » de décélération dans le proche avenir.

Certains analystes se montrent, néanmoins, beaucoup plus réservés sur le ralentissement de la croissance que de l'inflation. En France, Eric Muller, économiste de marché au Crédit commercial de France, estime que ces chiffres *« ne sont pas globalement positifs pour le marché obligataire américain et insuffisants pour provoquer un retournement des positions vendeuses initiées sur des anticipations inflationnistes »*. Même si les déflateurs sont très bons, estime-t-il, *« la hausse de la consommation demeure très significative, confirmant une forte demande »*.

Aux Etats-Unis, plusieurs analystes considèrent que la tendance à une croissance forte est tout à fait intacte. Allant plus loin, Gail Fosler, vice-présidente chargé de l'économie au Conference Board, organisme patronal de conjoncture bien connu, assure tranquillement que l'augmentation du PIB américain atteindra 4 % l'an prochain, l'économie des Etats-Unis se trouvant au début d'un long cycle d'activité qui se traduira, pour l'industrie, par des gains en volume et en prix sans précédent depuis les années 70.

Selon Mme Fosler, *« les deux ou trois prochaines années devraient offrir à la rentabilité son meilleur environnement pour la décennie qui vient »*. Elle aperçoit, toutefois, des *« signes clairs »* que des pressions sur les prix se développent dans l'industrie et estime que la reprise de l'inflation, encore modérée, il est vrai, avec un taux d'utilisation des capacités en progrès, pose un net défi à la Réserve fédérale. Et de conclure que pour obtenir une croissance non inflationniste de 2,5 % à 3 %, la Fed devrait relever ses taux directeurs de beaucoup plus que les 0,50 % attendus pour le 15 novembre. Mme Fosler estime en conséquence que la Banque centrale américaine relèvera graduellement ses taux pour maîtriser une croissance et une inflation d'environ 4 % pour chacune (NDLR : en ce cas, les rendements actuels des obligations aux Etats unis seraient non seulement justifiés, mais peut-être insuffisants...)

Discordances allemandes

En attendant, les opérateurs ont jugé bon de couvrir leur position à découvert en rachetant. D'où la remontée des cours, à la veille d'un long week-end, jusqu'au mercredi suivant. La semaine prochaine, on attend un chapelet de chiffres aux Etats-Unis : indice des directeurs d'achats de Chicago, données du NAPM, livre beige de la Fed, ventes de maisons et de voitures, et surtout, vendredi 4 novembre, les redoutables statistiques mensuelles sur le chômage et les créations d'emplois. Du sport en perspective !

En Europe, des indications discordantes sont venues d'Allemagne où le conseil d'administration de la Bundesbank paraît divisé entre les partisans d'une baisse supplémentaire des taux directeurs, fixés à 4,85 % à nouveau pour quinze jours pour les pensions à court terme (REPO) et ceux d'une stabilisation, voire d'un relèvement. Ainsi, le président de la Banque, Hans Tietmeyer, a déclaré que les taux d'intérêt allemands n'augmenteraient pas dans le *« futur proche »*, estimant, par ailleurs, que le taux d'inflation actuel de 2,8 % était trop élevé. De son côté, un nouvel administrateur de la Banque, Helmut Schieber, ancien de la maison, a affirmé que les taux pourraient baisser si la stabilité de l'économie le permet, mais qu'il voyait, aussi, des éléments qui pourraient *« les faire évoluer en sens inverse »*. Il a également estimé qu'une éventuelle baisse des taux directeurs à court terme ne permettrait pas forcément de réduire les taux à long terme. Comprenne qui pourra !

Sur le marché obligataire, très « chahuté » pendant la semaine avec la rechute des cours sur le MATIF, comme on l'a vu, l'atmosphère était nettement meilleure à la veille du week-end, en raison de la reprise dudit MATIF. En conséquence, le seul emprunt de la période sous revue, celui de la SNCF, pour 2 milliards de francs, 8,25 % nominal et onze ans, s'est mieux placé que prévu, sous la houlette de la Caisse nationale du Crédit agricole. Les investisseurs institutionnels ont trouvé maigre le supplément de 13 centimes au-dessus du rendement de l'OAT dix ans, supplément (écart, ou spread), qui a rapidement été porté par le marché à 15 ou 16 centimes, le cours de l'emprunt sur le marché « gris » s'ajustant en conséquence, donc en légère baisse.

En revanche, le taux nominal de 8,25 % facilite son placement par les réserves bancaires auprès des particuliers. Pour la semaine prochaine, rien de précis au calendrier. Le ministère de l'économie a annoncé que le montant définitif des placements d'obligations assimilables du Trésor (OAT) auprès des particuliers est de 3,38 milliards de francs pour le mois d'octobre, soit plus de 17 % du montant annuel pris ferme par les banques le 27 septembre. La prochaine vente d'OAT aux personnes physiques aura lieu à partir du jeudi 3 novembre jusqu'au jeudi 24 novembre, sur la même « ligne » : 25 avril 2005 et 7,5 % nominal. En même temps, le Trésor autorise le « démembrement » (stripping) de cette même ligne, à savoir la négociation séparée du coupon et du capital de l'obligation, déjà en vigueur pour un certain nombre d'emprunts d'Etat.

FRANÇOIS RENARD

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BÉBÉ PART EN VADROUILLE. Film américain de Patrick Read Johnson, v.o. : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MURIEL. Film australien de P. J. Hogan, v.o. : Gaumont Les Halles, 1• *(36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10)* ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6• *(43-25-59-83 ; 36-68-68-12)* ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; *36-68-69-27)* ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

PULP FICTION. (*) Film américain de Quentin Tarantino, v.o. : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, *6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43)* ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-*59-19-08 ; 36-68-75-75* ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; *réservation 40-30-20-10)* ; Majestic Passy, 16• (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; *Gaumont Opéra Français, 9•* (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15• *(36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10)* ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

THAT'S ENTERTAINMENT III. Film américain de Bud Friedgen et Michael J. Sheridan, v.o. : Grand Action, 5• (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89 ; 36-65-*70-48)*.

THE MASK. Film américain de Charles Russell, v.o. : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, 8• (36-68-49-56)* ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13 ; réservation 40-30-*20-10) ; Majestic Passy, 16•* (42-24-46-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2• (36-68-70-23) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC *Lyon Bastille*, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réser*vation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy*, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)
DIMANCHE

Micheline Presle : l'Oiseau rare (1973), de Jean-Claude Brialy, 19 h ; la *Comédie du bonheur* (1942), *de Marcel* L'Herbier, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)
DIMANCHE

Mario Bava : Caltiki, le monstre immortel (1959), de Riccardo Freda, 17 h ; Inferno, v.f.), de Dario Argento, 19 h 30 ; Danger Diabolik, v.f.), de Mario Bava, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE

Pathé, premier empire du cinéma (v.o.), : la Roue (1923), d'Abel Gance, *14 h 30 ; Au pays des glaces (1905)*, ; le Silence est d'or (1947), de René Clair, 20 h 30.

LUNDI

Pathé, premier empire du cinéma (v.o.), : Pathé journal ; Ces dames préfèrent le mambo, 14 h 30 ; Il re fantasma (1914), d'Ugo Falena ; l'Auberge rouge (1923), de Jean Epstein, 17 h 30 ; Rigadin aux Balkans (1912), de Georges Monca ; Pathé journal ; Partir (1931), de Maurice Tourneur, 20 h 30.

MARDI

Symphonie paysanne (1942-1944), d'Henri Storck, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache. Forum des Halles
(40-26-34-30)
DIMANCHE

Portraits de Tokyo : Jeu de famille (1983, v.o. s.t.f.), de Yoshimitsu *Morita, 14 h 30 ; De quel côté est la* Lune? (1993, v.o. s.t.f.), de Yoichi Sai, 16 h 30 ; le Carnaval de la nuit (1983, v.o. s.t.f.), de Masashi Yamamoto, 20 h 30 ; Sans soleil (1982), de Chris *Marker*, 18 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE

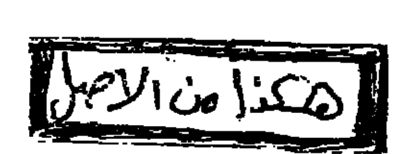
Point de départ (1993), de Robert Kramer. 2304-, 14 h ; Route one-USA (1989), de Robert Kramer, 16 h.

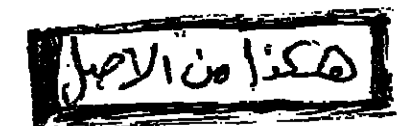
LES EXCLUSIVITÉS

A LA FOLIE (Fr.) : UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).
ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).
AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).
ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19• (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10).
AMATEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; *Epée de Bois, 5•* (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).
AQUI NA TERRA (Por., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
ARISHA (All., v.o.) : Action Christine, *6• (43-29-11-30 ; 36-65-70-62)*.
LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
***LE BALLON D'OR** (Fr., v.o.) : Images* d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet Républic, 11• (48-05-51-33) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation *40-30-20-10)*.
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5• (43-26-84-65).
LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; *36-68-59-02)* ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; *36-68-68-12)* ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; Les Nation, *12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33)* ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24)* ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16•* (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34).
COLOR OF NIGHT (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• *(36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8•* (36-68-49-56) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31).
DANGER IMMÉDIAT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13• (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Miramar, 14• (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *Pathé Clichy, 18•* (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25) ; George V, 8• (36-68-43-47).
2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).
DU FOND DU CŒUR (européen) : Reflet Logos I, 5• (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
L'ENFANT LION (Fr., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; *Denfert*, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : George V, 8• (36-68-43-47).
LE FLEUVE AUX GRANDES EAUX (Can.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).
FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8• *(36-68-48-56 ; 36-65-70-81)* ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14• *(36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle*, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; *36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier*, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).
FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Latina, 4• (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; UGC *Rotonde, 6• (36-65-70-73* ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47).
GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• *(36-68-69-23) ; Lucernaire, 6•* (45-44-57-34).
LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, *6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12)* ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; *Mistral, 14•* (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10).
GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation *40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15•* (45-32-91-68).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Reflet Logos II, 5• (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6• *(45-44-57-34) ; Denfert, 14•* (43-21-41-01).
KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).
LADYBIRD (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60).
LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : *UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47)* ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• *(36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-*Elysées, 8• (47-20-76-23* ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; Gaumont Opéra Français, *9• (36-68-75-55* ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14• (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).
MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
MORT D'UN MATHÉMATICIEN NAPOLITAIN (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LES MOTS PERDUS (Can.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
MRS PARKER ET LE CERCLE *VICIEUX* *(A., v.o.) : Epée de Bois, 5•* (43-37-57-47).
LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).
LES NOUVELLES AVENTURES DE *CROC-BLANC* (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8• (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réserva*tion 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille*, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; *36-65-71-44 ; réserva*tion 40-30-20-10).
OPÉRATION SHAKESPEARE (A., v.o.) : George V, 8• (36-68-43-47).
PARFUM DE SCANDALE (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).
LA PARTIE D'ÉCHECS (Bel.-Fr.-Suis.) : UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; UGC Champs-Elysées, 8• (36-68-66-54) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14• (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30).
PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; *réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14•* (43-20-32-20).
POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; *Grand Pavois, 15•* (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES QUATRE DINOSAURES ET LE *CIRQUE MAGIQUE* (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• *(46-33-79-38 ; 36-68-68-12)* ; UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (36-68-21-24).
RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; *Cinoches, 6• (46-33-10-82)*.
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; *Epée de Bois, 5•* (43-37-57-47) ; George V, 8• (36-68-43-47).
LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).
SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) ; L'Arlequin, 6• (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Mont*parnasse, 15•* (36-65-70-38 ; *réservation 40-30-20-10)*.
SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation *40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15•* (45-32-91-68).
SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).
SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).
SPEED (A., v.o.) : George V, 8• (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).
SUTURE (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
TETSUO (Jap., *v.o.)* : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
THE CROW (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Images d'ail*leurs, 5• (45-87-18-09)*.
THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
TIME IS MONEY (Fr.-A., v.o.) : Reflet Logos I, 5• (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
TRUE LIES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8• (36-68-49-56) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réserva*tion* 40-30-20-10) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; *réserva*tion 40-30-20-10).
TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Paris Ciné I, 10• (47-70-21-71) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).
VACAS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).
LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
VIBROBOY (**) (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
VIVRE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
VOILA (Fr.) : Action Christine, 6• (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
WIND (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation *40-30-20-10)*.
WOLF (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).
YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) 21 h 40.
ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15• *(45-54-46-85 ;* réservation 40-30-20-10) 19 h 45.
BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 19 h.
BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 50.
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 05.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 20 h 45.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.
L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 15.
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11• *(43-07-48-60) 0 h 15*.
FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h.
GIORGINO (Fr.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 19 h.
***HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL* KILLER** (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 20.
HOCUS POCUS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 50.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 18 h 30.
LUNES DE FIEL (*) (Fr.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
LE MARI DE LÉON (Fr.) : Brady, 10• (47-70-08-86).
MAURICE (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 22 h.
MAVERICK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• 19 h 15, 21 h 50.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand *Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation* 40-30-20-10) 22 h 30.
NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 21 h 30.
***PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES* DU QUARTIER** (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 30.
LA PREMIÈRE FOLIE DES MONTY PYTHON (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 18 h 45.
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 10.
RUE PRINCESSE (ivoirien) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 17 h 25.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.
TRUE ROMANCE (**) (Fr.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 22 h 10.
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 18 h 45, 22 h.
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85 ; *réservation* 40-30-20-10) 20 h 15.
LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 22 h 05.
ZAZIE *DANS LE MÉTRO* (Fr.) : *Denfert*, 14• (43-21-41-01) 17 h 50.





SAMEDI 29 OCTOBRE

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. A l'occasion de son septième anniversaire, le magazine rediffuse des extraits des meilleurs reportages consacrés au thème Enfants en détresse.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Super mecs. Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Niger : à la recherche des dinosaures ; Le sel de Kusamba ; Voyage entre feu et magie ; Mémoire d'une vie.
23.40 Météo.
23.45 Variétés : La Mega Music Dance. Emission présentée par Linda *Evangelista et Sam Z.* Avec Donna Summer, East 17, Cyndi Lauper, Jimmy Cliff, Naomi Campbell, Youssou N'Dour, Tonton David, Boyz II Men, Two Unlimited, Inner Circle, Aswad, Indra, Prince Ital Joe, Reel to Real, *Misty Oldland, Eternal, Dr Alban,* les Rita Mitsouko, Erasure, FFF, Stiltskin, Toni Di Bart, Credit to the Nation, Neneh Cherry.

FRANCE 2

13.35 Magazine : Savoir plus santé. Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Sauver les yeux. Invités : le professeur Joseph Colin, ophtalmologiste au CHU de Brest, le docteur Yves Bokobza, *ophtalmologiste, chirurgien* à l'hôpital Ambroise-Paré.
14.25 Magazine : Samedi, aventure et sport. Waka Tanka, le magazine hors pistes : la mer morte ; A 15.20, Tiercé, en direct d'Enghien ; A 15.35, Automobile : les 24 Heures de Bourgogne, à Chailley ; A 15.50, Patinage artistique : North America Challenge à Cleveland.
18.05 Série : Cobra.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire. Thème : l'homme, la femme, les enfants. Invité : Jean Roucas.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Surprise sur prise. Présenté par Georges Beller. Les piégés : Bernard Tapie, Alain *Prost, Christian Vadim, Gérard* Majax, Jean-Luc Bideau, Stéphane Haccoun, Victoria Abril, Cendrine Dominguez.
22.35 Magazine : Les Enfants de la télé. Présenté par Arthur. Invités : *Pierre Tchernia,* Antoine de Caunes, Jacky Beroyer, Michèle Bernier.
23.50 Journal et Météo.
0.00 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. La nuit de la bande-annonce.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : New-York District.
17.45 Magazine : Montagne. La Houille blanche, d'Alain Massonneau.
18.20 Expression directe. RPR.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Jean Jaurès, la parole et l'acte,* de Madeleine Rebérioux.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Téléfilm : Le Cri coupé. De Miguel Courtois.
22.30 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Entretien avec Louis Pauwels *(les Orphelins). Débat* autour de la religion, de l'Eglise et du pape. Invités : Philippe Levillain *(Dictionnaire historique de la papauté) ;* Alain Vircondelet *(Jean-Paul II) ;* Jacques Gaillot *(les Cris du chœur) ;* Emile Poulat *(l'Ere post-chrétienne).*
23.30 Météo et Journal.
23.55 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Portrait d'Itzhak Perlman, violoniste.
0.55 Musique : Cadran lunaire. *Etude pour guitare,* de Villa-Lobos, par Turibio Santos, guitare (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 14.00

13.30 ▶ Magazine : L'Œil du cyclone. Irma.
14.00 Sport. Basket en direct de Montpellier. 8e journée du championnat de France : Montpellier-Gravelines.
16.10 Documentaire : L'Aigle et le Serpent. De Sean Morris.
16.35 *Les Superstars du catch.*

En clair jusqu'à 20.30

17.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
17.30 Décode pas Bunny.
18.30 Dessin animé : Les Simpson.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Présenté par Michel Field. Invité : Alain Madelin, ministre des entreprises, Philippe Labro, Maryse Delarue, Maria Nowak.
20.00 Série : Absolument fabuleux.
20.30 ▶ Téléfilm : Eclats de famille. De Didier Grousset.
22.00 Documentaire : Bruce Lee.
22.45 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Le Souffle du démon. □ Film britannique de Richard Stanley (1992).
0.25 Cinéma : Body. □ Film américain d'Uli Edel (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : *Les Maîtres espions.* 4. Le transfuge (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix. Les racines juju (Nigeria) ; Rave, état des lieux ; Cassandra Wilson ; Les multipistes numériques ; Rakhmadjon Kourbanov (Ouzbékistan) ; Hana Chan, la geisha (Japon) ; Mirta Silva (Porto-Rico) ; Sinclair (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace (v.o.).
19.25 Le Dessous des cartes. Emission de Jean-Christophe Victor. Cuba, l'embargo américain a-t-il encore un sens ?
19.35 Histoire parallèle. Actualités allemandes et françaises de la semaine du 29 octobre 1944, commentées par Marc Ferro et Pierre Ayçoberry.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.40 Documentaire : Phoolan Devi. Bandit, femme et rebelle, de Mirjam Quinte et Pepe Danquart.
22.00 Entretien avec Phoolan Devi.
22.05 Téléfilm : La Dénonciatrice. De Thomas Mitscherlich.
23.35 Magazine : Snark. Heaven, de Robert Rose et Kris Kros ; J'ai la tête qui tourne, de *Jacques Louis Nyst ; Les Quatre* Saisons, de Maarten Koopman ; Pôles, d'Olivier Boulanger ; Sanctus (extrait), de Barbara Hammer.
0.05 Magazine : Intérieur nuit. Mano Solo ; Bruxelles-Temporalle ; Karo (30 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.05 Série : Tonnerre mécanique.
15.10 Série : Allô Cauet.
16.10 Série : Le Joker.
17.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.15 Série : Le Saint.
19.15 Magazine : Turbo. *Spécial Audi.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.
20.45 *Téléfilm :* Vengeance de femmes. D'Ian Barry.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Série : L'Exilé.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse. Théâtre de la Bastille ; Ile-de-France Opéra Ballet ; Rennes.
20.30 Photo-portrait. Pierre Nivollet, peintre.
20.45 Fiction. La Vipère et le Scorpion, de Bernard Da Costa
22.35 Musique : L'Air du temps. Le wagnérisme est-il une *religion ?*
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Mathieu Terre.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné le 28 octobre à l'Opéra de Nice) : I Due Foscari, tragédie lyrique en trois actes, de Verdi, par le Chœur de l'Opéra et l'Orchestre philharmonique de Nice, dir. John Mauceri ; sol. : Nelly Miricioiu, John Chekk, Paolo Coni, Craig Sirianni.
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Sinfonia da camera, de Kokkonen ; Aroura, de Xenakis ; Natura renovatur, de Scelsi ; Peli-*mannimuotokuvia, Portraits de* joueurs de violon de la campagne, de Nordgren, par l'Orchestre de chambre d'Ostrobothnie, dir. Juha Kangas.

IMAGES

Calvaire

L'OBSESSION de l'Audimat n'épargne plus personne. Bernard Pivot lui-même y a *succombé en se prêtant* à une parodie d'enquête qui mettait en procès, vendredi soir, sous couvert de « Bouillon de culture », le passé controversé de Jésus de Nazareth. Sous sa baguette *complaisante, un trio de faux* dévots, composé d'un éditorialiste d'habitude mieux inspiré, Jacques Duquesne, d'un ancien rédacteur en chef de *la Croix,* Jean Potin, et d'un ancien *conseiller spécial de la présidence* de la République, Jacques Attali, *s'est livré, en l'absence de* l'intéressé et de ses avocats, à une stupéfiante révision des Écritures destinée sans doute, dans l'esprit des dirigeants de France 2, à renouveler le feuilleton des « affaires » et à capter les téléspectateurs enclins à suivre les savoureuses enquêtes de Jacques Pradel sur TF 1.

Ces trois Judas et leur mentor ont tout d'abord prétendu que le doux Jésus avait menti sur son âge. A *les entendre,* le fils de Joseph et de Marie aurait eu *quelques années de plus que ne* l'indique le fichier de son état civil. Il serait né, en vérité, six ans avant J.-C. Nous ne serions pas en l'an 1994, mais en l'an 2000. Selon eux, Jésus aurait également péché par omission en occultant l'existence de plusieurs frères. Il aurait aussi enjolivé les circonstances de sa naissance à de banales fins médiatiques en affabulant sur la présence de mages autour de son berceau et en attribuant au roi Hérode un massacre des Innocents dont aucun historien sérieux n'a gardé le souvenir.

Cette entreprise de falsification eût été risible si, dans leur hargne militante, ces revisiteurs de la mémoire évangélique n'avaient poussé leur acharne*ment jusqu'à tenter* de jeter la suspicion sur les faits les plus établis et de discréditer les informations les plus avérées. Pratiquant sans vergogne l'amalgame, ils ont contesté *l'authenticité du premier miracle* de Jésus, celui des noces de Cana, le changement de l'eau en vin, dans le but évident de semer le doute sur les autres, y compris sur celui de la multiplication des pains, alors que tous les témoignages recoupent les récits des observateurs. Versant dans la calomnie, sans que Bernard Pivot n'intervienne, ils ont accusé les héritiers de Jésus d'avoir falsifié certains passages des œuvres posthumes de l'historien Flavius Josèphe dans le but fanatique de glorifier leur idole. Ils ont même laissé *entendre que le plus proche disciple* de Jésus, saint Jean, s'était laissé soudoyer par les autorités romaines de l'époque en ayant accepté, dans sa version des faits, d'atténuer la responsabilité du procurateur Ponce Pilate dans l'injustice faite à Jésus, et d'exagérer, au contraire, celle des autorités juives de Jérusalem.

A *la fin de cette émission, on a* même entendu Bernard Pivot évoquer la pérennité des misères humaines pour mieux brocarder Dieu le Père en des termes qu'un vrai tribunal jugerait assurément diffamatoires. Edouard Balladur a donc raison : il est urgent de sévir contre les médias pour faire respecter la présomption d'innocence et garantir le secret de l'instruction.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 30 OCTOBRE

TF 1

5.55 Série : Intrigues.
6.25 Club mini Zig-Zag. Pif et Hercule ; Jil et Julie ; Clyde.
7.10 Club Dorothée vacances. Malicieuse Kiki ; Terre, attention danger ; Clip.
7.55 Le Disney Club. Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessins animés ; A vos rêves ; Reportages ; Invité : Manu Dibango ; Le Journal du Disney Club ; Caméra Reporter ; Variétés : David Koven.
10.20 Magazine : Auto Moto. 1 000e *émission. Les temps* forts et les plus belles images de l'émission.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. 15e journée du championnat de France de D1.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade. Les accidents ménagers ; On l'appelle Dr Herbie.
18.00 Dorothée, Hélène, les filles, des garçons et les autres. Avec la série : Alerte à Malibu.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Robin des bois, prince des voleurs. ■ Film américain de Kevin Reynolds (1990). Avec Kevin Costner, Morgan Freeman, Mary Elizabeth Mastrantonio.
23.15 Magazine : Ciné dimanche.
23.25 Sport : Boxe. Combat *international* des poids légers, en direct de Séville : Jean-Baptiste Mendy (France) contre Bruno Rabanales (Mexique).
0.35 Journal et Météo.
0.45 Documentaire : Atlantides.
1.35 TF 1 nuit (et à 2.35, 3.40, 4.15).
1.45 Documentaire : La Pirogue.
2.45 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05). Plaidoyer pour la nature ; Le *Maroc, la nature et le Coran.*
3.50 Série : Passions.
4.25 Série : Mésaventures.
4.50 Musique.

FRANCE 2

6.05 Cousteau à la redécouverte du monde. Iles de Detroit. 1. Les eaux de la discorde.
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin. Le *Prince* et la *Sirène ;* Capitaine Planète ; Terry Toons ; Robert dans la bouteille ; James Bond Junior ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 A Bible ouverte.
9.30 Chrétiens orientaux.
10.00 Présence protestante. La nef du temps (2e partie), portrait-entretien de Pierre Chaunu.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. Parcours avec... Marie-Laure Augry, journaliste ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Maubeuge (Nord).
12.00 L'Heure de vérité (et à 2.05). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

DIMANCHE • MIDI
2 France
Philippe DOUSTE-BLAZY
à l'Heure de Vérité.

12.55 Météo (et à 13.15).
13.00 Loto et Journal.
13.25 *Dimanche Martin.* Le monde est à vous, avec Yves Duteil.
15.00 Série : L'Homme à la Rolls.
15.55 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Frédéric François ; Ainsi font, font, font.
17.30 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. Les Fous du corail.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Moonraker. ■ Film franco-britannique de Lewis Gilbert (1979). Avec Roger Moore, Lois Chiles, *Michael Lonsdale.*
23.05 Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. France-Afrique, une affaire de famille. Entretien avec Jacques Foccart, le maréchal Mobutu, Michel Roussin, ministre de la coopération.
0.40 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Musiques au cœur. Présenté par Eve Ruggieri. Les quatre cantates de Berlioz, *écrites pour le prix de Rome.* Avec l'Orchestre national de Lille, dir. : Jean-Claude Casadesus.
2.55 Documentaire : Coup de chien.
3.25 Dessin animé (et à 4.55).
3.35 Magazine : Savoir plus santé (rediff.).
4.25 Documentaire : Urti. L'allaitement maternel.
5.05 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar. Les Moomins : Calculin.
7.35 Les Minikeums. Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkid's.
10.25 Magazine : C'est pas sorcier. Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. L'hôpital, de la tête au pied !
10.50 Expression directe. UPA.
11.00 Magazine : Outremers. Des fêtes de la mort, en Guyane, en Guadeloupe et en Nouvelle-Calédonie.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Nimbus. A la recherche de la mémoire (rediff.).
14.00 Série : New-York District. Mort dans l'exercice de ses fonctions, de Gwen Arner, avec George Dzundza, Christopher Noth.
14.50 Magazine : Sports dimanche. A 15.00, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; A 15.15, Automobile : les 24 Heures de Bourgogne, à Chailley ; A 16.30, Handball *(championnat de France)* : US Ivry-OM Vitrolles.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel. Dossier du mois : Les dix ans de Canal +.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal de* la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.
20.50 Série : Derrick. Une seconde vie, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.55 Série : En garde à vue. Incognito, de Marco Pauly, avec Serge Lama, Sophie Carle.
22.55 Magazine : Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; invitée : Ségolène Royal, député socialiste des Deux-Sèvres ; suivi de la météo et du journal.
23.55 ▶ Cinéma : La Dolce Vita. ■ ■ ■ Film italien de Federico Fellini (1959). Avec Marcello Mastroianni, Anita Ekberg, Anouk Aimée (v.o.).
2.45 Musique : Cadran lunaire. *Les Nuits d'été,* de Berlioz, par l'Orchestre de Montpellier, dir. : Cyril Diederich ; sol. : Françoise Pollet, soprano (15 min).

CANAL +

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.52).
7.00 Cinéma : Royal Flash. ■ ■ Film britannique de Richard Lester (1975). Avec Malcolm McDowell, Florinda Balkan, Oliver Reed.
8.40 Documentaire : Animaux de toutes les Russies. Les grands déserts d'Asie centrale, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.
9.10 Cinéma : Rapid Fire. □ Film américain de Dwight H. Little (1992). Avec Brandon Lee, Powers Boothe, Nick Mancuso. *Sous-produit exploitant les recettes des films de Bruce Lee.*
10.45 Cinéma : La mort vous va si bien. □ Film américain de Robert Zemeckis (1992). Avec Meryl Streep, Goldie Hawn, Bruce Willis.

En clair jusqu'à 14.05

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invités : Nicolas Sarkozy, Mimie Mathy, Thierry Roland, Jean-Michel Larqué.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Les Ailes d'un ange. De Rod Holcomb, avec Lindsay *Wagner, Shelley Long.*
15.40 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.30 Surprises (et à 2.30).
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Documentaire : *Eléphants d'Afrique.* Combat pour un territoire, d'Alain Degree.
18.00 Cinéma : Beethoven. □ Film américain de Brian Levant (1992). Avec Charles Grodin, Bonnie Hunt, Dean Jones. *Bêtifiant.*

En clair jusqu'à 20.35

19.20 Flash d'informations.
19.30 Ça cartoon. Bugs and Thugs ; La Viande pour tous et tous pour la *viande ; Un voyage mouvementé ;* Le Procès du grand méchant loup ; Nourrir le petit ; Woodpecker Polka ; Tom Casanova.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : L'Ombre du doute. □ Film français d'Aline Issermann (1993). Avec Alain Bashung, Mireille Perrier, Sandrine Blancke.
22.15 Flash d'informations.
22.20 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football. Boxe.
0.55 Cinéma : Dix-huit ans. □ Film italien de Luigi Perelli (1993). Avec Simona Cavallari, *Kim Rossi Stuart, Ennio* Fantastichini (v.o., 99 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : US go Home. De Claire Denis, avec Alice Houri, Jessica Tharaud (rediff.).
18.05 Magazine : Intérieur nuit. L'Europe à Bruxelles (rediff.).
18.35 Court métrage : court circuit. Le nécrologue, de Brian Cox, avec Tim Guinee, Mira Sorvino (v.o., rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Le thème : littérature et burlesque. Le film : Les Trois Mousquetaires, avec Bobby Vernon, Niels Burns.
19.30 Documentaire : Palettes. *Raffaello Sanzio, dit Raphaël : Portrait de Baldassare Castigliona,* d'Alain Jaubert.
20.00 Documentaire : Un voyage en Italie. 4. Rome ou la fin de l'éternité ?, de Gero von Boehm.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Zoo, la nouvelle arche de Noé. Entre spectacle et protection des espèces. Soirée proposée par Vivien Marx.
20.41 Court *métrage :* Ma vie au zoo. De Nick Park (1re partie).
20.45 Documentaire : Zoo 2 000, l'aventure africaine. De Jeremy Cherfas (v.o.).
21.15 Documentaire : Les sauvages arrivent ! Quand les zoos des années 20 exposaient des hommes, de Tink Diaz (v.o.).
21.50 Documentaire : Les Singes-lions, *du zoo à la liberté.* De Marcia Cunha et Carlos Alberto Vicalvi (v.o.).
22.20 Documentaire : Zoo. De Frederick Wiseman (v.o.).
0.25 Ma vie au zoo. De Nick Park (2e partie, 10 *min).*

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 1.00, 6.05).
8.15 Téléfilm : Capitaines courageux. De Harvey Hart, avec Karl Malden, Ricardo Montalban.
9.50 Magazine : Ciné 6.
10.25 Magazine : La Tête de *l'emploi.*
11.05 Magazine : Turbo.
11.50 Série : Loin de ce monde.
12.20 Série : Mariés, deux enfants.
12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : Les Incorruptibles.
14.45 Magazine : Fréquenstar. Carla Bruni.
15.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
16.45 Concert : Johnny Hallyday au Parc des Princes.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et à 0.55).
20.45 ▶ Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain. Sécurité : le salaire de la peur. 48 heures dans un commissariat. Cambriolage : êtes-vous vraiment blindé ? Scooters : à qui profite le vol ? Brésil, le prix du danger. Des shérifs dans la ville. Femmes : la folie des armes.
22.45 Magazine : Culture pub (et à 5.15). Télévision et produits dérivés.
23.15 Téléfilm : Les Fantasmes de Laura. De Vincent Salviani, avec Kathy Shower, Brett Halsey. *Une romancière a des visions érotiques. Elle les utilise dans ses livres.*
0.45 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; Salsa opus 2 (Colombie) ; Le Monde des hélico-ptères (2) ; Culture rock (Les documents).

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Paul Delvaux 1897-1994.
22.25 Poésie sur parole. Les parodies poétiques.
22.35 Concert. Enregistré le 11 octobre à la Maison de Radio-France. Transcontinentales.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Stéphane Delphin; Rub a dub dub; Rémanences; la durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Sophia-Antipolis) : Sonate, de Scelsi ; Suite pour violoncelle seul, de Bacri; Six pièces op. 11, de Rachmaninov ; Fantaisie pour piano seul, de Paeslee; Sonate pour violoncelle et piano, de Rachmaninov, par les Solistes de Sophia-Antipolis.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraleb. Berthe Monmart, soprano. Œuvres de Beethoven, Weber, Verdi, Puccini, Gounod.
22.30 Auto-portrait. Par Mildred Clary. Marcel Bluwal, réalisateur.
23.30 Le Pays du blues. Par Lucien Malson.
0.05 Les Greniers de la mémoire. Par Karin Le Ball. Jorge Luis *Borges.*

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « L'économie de la *paix : reconstruire le Moyen-*Orient » (« Nouvel Orient »).

RCJ, 11 h 30 : Jean Poperen (« Gros plan »).

RMC, 18 h 30 : Lionel Jospin, ancien premier secrétaire du PS et ancien ministre de l'éducation (« Forum-RMC »).

RTL, 18 h 30 : Mme Marie-Noëlle Lienemann, membre *de la direction du PS, maire* d'Athis-Mons et ancien ministre du logement (« Le grand jury RTL-*le Monde* »).



Le sort des trois Occidentaux enlevés au Cambodge

La radio khmère rouge ne dément pas la mort des otages

La radio des Khmers rouges a mentionné samedi 29 octobre la disparition des otages occidentaux sans démentir leur assassinat. Sortant d'un silence sur l'affaire maintenu depuis le 24 août, la radio clandestine, captée à Bangkok, a lancé une diatribe contre les Occidentaux et en particulier contre le ministre australien des affaires étrangères, Gareth Evans, dont les mains seraient *« abondamment tachées du sang khmer »*, et qui, en conséquence, a une *« dette de sang envers le peuple khmer »*. La radio, qui reflète les vues de la direction khmère rouge, a fustigé *« la clique abjecte de l'APRONUC* [la récente mission de l'ONU au Cambodge], *où figure ce meneur criminel, Gareth Evans »*. Martelant une de ses cibles favorites – en raison de la fermeté prônée par le ministre à l'égard des Khmers rouges –, la radio a ajouté que *« Gareth Evans a traité les Khmers comme des ordures »*. Comme par le passé, l'organe khmer rouge n'a pas revendiqué l'enlèvement, qu'elle attribue aux *« habitants de la province de Kampot »*, au sud du pays, dont elle salue *« les sentiments patriotiques »*.

M. Evans a évoqué jeudi des informations *« très crédibles »* sur l'assassinat par les Khmers rouges de son compatriote David Wilson, du Britannique Mark Slater et du Français Jean-Michel Braquet. Le ministère cambodgien de la défense a pourtant démenti que les otages aient été tués. La tonalité de l'éditorial ajoute au pessimisme entourant les développements du drame, notent les observateurs, sans exclure que les khmers rouges se soient lancés dans une guerre des nerfs afin de faire monter les enchères. Selon certaines informations, le chef khmer rouge preneur d'otages se serait enfui avec eux. Les informations sur leur mort sont prises au sérieux dans les capitales concernées, malgré le démenti de Phnom-Penh.

Par ailleurs, le premier ministre français, en déplacement dans les Ardennes, a déclaré vendredi 28 octobre ne disposer que *« d'informations contradictoires »* sur le sort des otages. *« Je me tiens informé bien entendu heure par heure de ce qui se passe »*, a ajouté M. Balladur. De son côté, le maire de Paris, en visite au Japon, a déclaré que le gouvernement *« a fait tout ce qui était possible »* pour obtenir la libération des otages. M. Chirac a précisé : *« Je crois que tous ceux qui pouvaient d'une façon ou d'une autre faire quelque chose l'ont fait, même moi qui n'ait pas de responsabilités je suis intervenu personnellement auprès du roi Sihanouk. »* – *(AFP, Reuter.)*

Soljenitsyne, l'imprécateur seul contre tous

Dans un discours devant la Douma, l'écrivain dénonce « l'oligarchie au pouvoir » et tance tous les partis

MOSCOU
de notre correspondante

En un peu moins d'une heure d'intervention devant la Douma, Alexandre Soljenitsyne a réussi, jeudi 28 octobre, un tour de force : exposant ses idées déjà connues sur les grands thèmes qui déchirent la Russie, il a su mécontenter à peu près tout le monde. Tous les grands partis représentés à la Chambre basse du Parlement, devant lequel l'exilé de 1974 s'exprimait pour la première fois depuis son retour au pays en mai 1994, ont subi ses invectives. L'écrivain n'a donné aucune satisfaction aux députés, se retenant de critiquer ouvertement le Kremlin. Ne citant aucun nom, et surtout pas celui de Boris Eltsine, il n'a même pas usé une seule fois du mot-clé de la Russie actuelle, celui de *« président »*.

Soljenitsyne avait déjà beaucoup parlé depuis son retour au pays, à la télévision ou lors de réunions tenues au cours de périples en Russie. Ses critiques étaient alors surtout réservées au pouvoir actuel, donc au camp « démocrate ». Mais, vendredi, il a voulu être équitable. La main posée sur le cœur ou pointée vers l'assistance, celui que les médias russes appellent parfois *« la conscience autoproclamée »* de la nation, a d'abord critiqué les députés de façon collective : *« les murs qui vous séparent du peuple sont trop épais »*, a-t-il lancé, en les accusant aussi de s'attribuer des privilèges, de compter des *« corrompus et des voleurs »*.

Puis, il passa au détail. Les « démocrates » furent étrillés pour avoir mené une privatisation *« qui a grugé 70 millions d'investisseurs, leur apprenant à ne jamais faire confiance au gouvernement et à ne jamais faire un travail quotidien honnête »*.

Frontières mal définies

Les communistes furent renvoyés à leur état de *« vieille nomenclature repeinte en couleurs démocratiques »*. Ils n'ont malheureusement pas pu être chassés en août 1991, a-t-il dit, et *« on ne pourra plus s'en débarrasser avant dix, vingt ou trente ans »*. Les agrariens ne sont que des *« présidents de kolkhozes »*. Les partisans de Jirinovski font des scandales médiatiques qui empêchent la Douma de travailler. Conclusion, *« ce que nous avons actuellement n'est pas une démocratie. C'est une oligarchie, c'est le pouvoir dans les mains d'un cercle de gens, étroit et fermé »*. Cette vérité permit aux députés d'applaudir, pour une fois, tous ensemble.

En stratégie, le Prix Nobel de la paix fut fidèle à son image : *« La montée de l'islam sera un des grands thèmes du XXI[e] siècle »*, et la Russie (qui compte pourtant près de 20 % de citoyens de tradition islamique) *« ne devrait pas y être mêlée »*. Il a donc proposé d'abandonner la Transcaucasie (du moins l'Azerbaïdjan) et l'Asie centrale, *« les soldats russes n'ayant aucune raison de se faire tuer sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan »*. Et de créer, comme il l'avait déjà proposé, à la place de *« frontières créées par Lénine »*, un Etat unifié englobant la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie *« et aussi le Kazakhstan, peuplé à moitié de Russes »*. Cette dernière précision est nouvelle : en 1991, Soljenitsyne proposait de n'annexer que la moitié nord de cet Etat. Devant la Douma, il a proposé une *« protection commune des frontières sud, sud-est, de ce pays »*. Ces mots étant accompagnés d'un mouvement de main et d'une hésitation dans la voix traduisant le tracé assez peu défini de cette ligne. En même temps, Soljenitsyne a qualifié de scandaleuse la politique étrangère de la Russie, qui ignore ce qui devrait être sa *« priorité : la défense des droits bafoués des Russes du Kazakhstan »*.

Que ce soit aussi un des thèmes de campagne de Vladimir Jirinovski (déjà qualifié par Soljenitsyne de *« clown et de caricature du nationalisme russe »*) n'arrête pas l'ancien dissident. Il n'hésite pas non plus à s'allier aux « nomenklaturistes » pour refuser l'idée de *« vendre la terre russe aux enchères aux mafiosis du pays »*, comme voudrait le faire le pouvoir, dramatiquement à bout de ressources. Le moins que l'on puisse dire est que Soljenitsyne, difficilement « récupérable », dérange. Ce qui n'est pas forcément un mal pour la Russie.

SOPHIE SHIHAB

RUSSIE : un projet de loi envisage l'expulsion des étrangers porteurs du sida. – La Douma (chambre basse du Parlement) a voté vendredi 28 octobre une loi obligeant les étrangers à faire le test de dépistage du sida au cas où ils ne pourraient fournir de certificat médical, et prévoyant l'expulsion de ceux qui se révéleraient séropositifs, a rapporté l'agence d'information russe Ria. Avant d'entrer en vigueur, la loi devra être approuvée par le Conseil de la Fédération de Russie (chambre haute) et signée par le président Eltsine. – *(AFP.)*

Une population carcérale qui a plus que doublé en dix ans

Plus d'un million de détenus aux Etats-Unis

La population carcérale américaine s'élevait, au mois de juin, à un peu plus d'un million de détenus, selon des statistiques rendues publiques, jeudi 27 octobre, par le département de la justice. 1 012 851 personnes étaient incarcérées dans ce pays de 260 millions d'habitants, soit l'équivalent de la population de Dallas (Texas). Un Américain sur 260, soit un adulte sur 193, est en prison. Et les femmes représentent 6,1 % de la population carcérale.

Les chiffres du département de la justice ne prennent pas en compte 440 000 personnes en attente de jugement ou condamnées à de courtes peines.

15 000 prisonniers de plus par semaine

La Californie, le Texas et New-York sont, dans l'ordre, les Etats abritant le plus de prisonniers. A l'échelle mondiale, cette population carcérale place les Etats-Unis au deuxième rang derrière la Russie. Si l'on prend en compte la totalité des détenus et prévenus, le taux d'incarcération aux Etats-Unis est quatre fois supérieur à celui du Canada et quatorze fois supérieur à celui du Japon.

La population carcérale américaine a plus que doublé en dix ans (en 1984 les Etats-Unis recensaient 462 000 détenus). Au cours des six derniers mois, le nombre des prisonniers s'est accru au rythme de mille cinq cents par semaine. *« Il est difficile de prédire ce qui va se passer à l'avenir mais le nombre de détenus va continuer à grossir »*, affirme Allen Bleck, un des responsables du Bureau des statistiques de la justice, pourtant *« le niveau de violence demeure inférieur à celui atteint au début des années 80 »*. Selon M. Bleck, l'augmentation du nombre de détenus s'explique par un plus grand recours à l'incarcération : la répression est en tête des thèmes politiques en vogue.

La récente loi de lutte contre le crime, adoptée par le Congrès sous la pression de la Maison Blanche, a permis d'attribuer 7,9 milliards de dollars aux différents Etats pour faire face au rapide accroissement du nombre des détenus. Elle prévoit aussi la *perpétuité réelle pour les multi*récidivistes. – *(AFP.)*

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a quinze ans, la mort accusatrice de Robert Boulin ; Livre *politique, par André Laurens :* « Par Bonheur », de Claude Imbert *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Auckland, métropole polynésienne

Surnommée *« the city of sails »*, à cause de ses voilures perpétuellement en mouvement, la plus grande ville polynésienne du monde apparaît toujours comme la ville du voyage, voyages initiatiques pour maints Néo-Zélandais qui partent vers l'Europe en quête de leurs racines *(page 4)*.

POLITIQUE

M. Sarkozy défend Arte contre une partie de sa majorité

Les députés devraient se prononcer, mercredi 9 novembre, sur le budget de la communication, dont ils ont débattu vendredi 28 octobre. Le ministre de la communication a dû faire face à une nouvelle offensive d'une partie de sa majorité contre Arte *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Les évêques ont tenté de redéfinir la mission des communautés de vie consacrée

Le pape a clos, samedi 29 octobre, le synode mondial d'évêques consacré à la vie religieuse, commencé le 2 octobre au Vatican. Que signifie dans le monde d'aujourd'hui être « consacré » à Dieu ? C'est à cette question qu'une assemblée de 350 cardinaux, évêques, auditeurs et experts religieux a tenté de répondre. Un chantier sans doute démesuré, seuls des jalons ont pu être posés *(page 9)*.

CULTURE

Le loup et les agneaux

Jacques Higelin a beau être cinquantenaire, il récidive. Durant quatre heures de spectacle, Jacques l'anti-fataliste fait du rock n'roll, du hard rock et de la provocation. Il en rajoute jusqu'à la démagogie et joue le rôle du loup devant un troupeau d'agneaux. Dérangeant, le chanteur ne lasse pas de l'être *(page 11)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

Croissance soutenue mais saine aux Etats-Unis : Durant le troisième trimestre, le PIB a augmenté de 3,4 % en rythme annuel, du fait notamment des investissements des entreprises et des dépenses publiques.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de I à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 29 octobre 1994 a été tiré à 450 546 exemplaires

AIR FRANCE : les hôtesses et stewards suspendent leur mot d'ordre de grève. – Le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) d'Air France, qui regroupe plus de 85 % des hôtesses et stewards de la compagnie, a suspendu son mot d'ordre de grève pour les 30 et 31 octobre, à l'issue d'une semaine de négociations. La CFDT, très minoritaire au sein de cette profession, a décidé de maintenir le sien. La direction d'Air France a précisé qu'elle *« assurera intégralité du programme des vols prévus à cette date »*.

TF 1 : la chaîne privée envisage de reprogrammer « Tout le toutim », l'émission de Christophe Dechavanne. – TF 1 envisage de reprogrammer l'émission de Christophe Dechavanne « Tout le toutim », jeudi 17 novembre à 20 h 50, alors que la chaîne privée et son animateur-vedette sont en procès depuis la décision prise par la Une de déprogrammer l'émission, pour audience insuffisante (*le Monde* du 29 octobre). En cas de désaccord persistant, la chaîne diffusera un épisode de la série Columbo, « Un seul suffira ».

Mettant le Quai d'Orsay devant le fait accompli, les services de Charles Pasqua accordent des visas à des officiels irakiens

Les amis français de Bagdad se mobilisent

Pourquoi a-t-il fallu que la police de l'air et des frontières (PAF) sur instruction du ministère de l'intérieur – et non le ministère des affaires étrangères – délivre des visas à un conseiller à la présidence de la République, à un député et à un médecin irakiens venus plaider la cause de leur pays à Paris ?

MM. Khalil El Janabi, Mounzir El Alousi et Abdel Baki El Khatib ont pris la parole jeudi 27 octobre à l'occasion d'un colloque sur le thème « L'embargo contre l'Irak pour quoi faire ? », organisé par le groupe d'amitié France-Irak du Sénat, en collaboration avec l'Association pour le développement des relations arabo-françaises (ADRAF).

En soi, la délivrance d'un visa aux invités irakiens n'a rien d'aberrant, encore que, depuis la guerre du Golfe, l'irakien « moyen » ait le plus grand mal à en obtenir un. Lorsque le directeur du ministère des affaires étrangères ou une délégation pétrolière sont récemment venus à Paris, c'est le Quai d'Orsay qui a été normalement saisi. Il en a été de même lorsque, en octobre 1993, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, était venu à Paris officiellement pour *« des raisons humanitaires. »*

« Nous n'avons pas été saisis d'une demande de visa concernant » les Irakiens invités au colloque, affirme-t-on au Quai d'Orsay. Le ministère de l'intérieur précise, de son côté, que des *« visas de régularisation »* valables pour moins de six jours ont été délivrés au dernier moment aux intéressés, parce que la liste des participants irakiens au colloque a constamment changé. Le ministère des affaires étrangères a été informé vingt-quatre heures à l'avance des noms des invités et de l'heure de leur arrivée, ajoute-t-on place Beauvau. Or, selon l'ADRAF, la liste des participants était arrêtée depuis plusieurs jours. Trois personnalités invitées se sont récusées en dernière minute pour des raisons de calendrier. Le ministère des affaires étrangères a donc été mis devant le fait accompli.

Il est tout de même frappant de constater, malgré les explications embarrassées du ministère de l'intérieur, en la personne de Bernard Guillet, conseiller diplomatique de Charles Pasqua, que seul ce ministère était représenté au colloque, dont la quasi-totalité des participants ont dénoncé le caractère à leurs yeux inique de l'attitude du Conseil de sécurité des Nations unies envers l'Irak et de l'embargo multiforme imposé à ce pays.

M. Guillet s'est bien sûr gardé de vouloir définir la politique extérieure de la France. Son intervention était consacrée à *« la sécurité intérieure des Etats du Golfe face aux menaces »*. *« Ce qui nous intéresse,* a-t-il dit, *est de savoir ce qui pourrait peser sur notre propre sécurité ou sur celle des communautés, nombreuses en France, arabes et musulmanes. »*

Mais certaines de ses inflexions résonnaient étrangement comme des orientations diplomatiques. N'a-t-il pas évoqué les conséquences éventuelles pour les pays du Golfe et d'ailleurs d'un Irak *« acculé au désespoir »* et qui avec l'Iran, se retrouverait *« exclu de la communauté internationale et déciderait de former un front »*. D'un Irak qui, après tout, *« a suivi une voie nationaliste et républicaine que nous essayons peu ou prou de retrouver »*.

Les effets indiscutablement dévastateurs sur la population de l'embargo (*le Monde* des 11 et 13 octobre), l'intransigeance américaine sur l'interprétation des résolutions des Nations unies relatives à l'Irak et une certaine distance prise par la France à l'égard du discours « va-t-en guerre » des Etats-Unis semblent avoir donné un nouveau souffle aux « amis » de l'Irak en France. L'ancien chef d'état-major des armées françaises Jeannou Lacaze s'est rendu à Bagdad fin septembre. L'ancien ministre de la défense Jean-Pierre Chevènement se trouve en Irak, où il a été reçu par le président Saddam Hussein.

MOUNA NAÏM

Après la fusillade du 4 octobre à Paris

Deux hommes ont été mis en examen et une série d'interpellations ont eu lieu dans la « mouvance autonome »

Un homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a été mis en examen, vendredi 28 octobre, pour complicité de vol et association de malfaiteurs et placé sous mandat de dépôt dans le cadre de l'enquête concernant la fusillade de la place de la Nation, mardi 4 octobre, au cours de laquelle trois policiers et un chauffeur de taxi avaient été tués (*le Monde* du 6 octobre). Un autre homme avait été mis en examen pour complicité de vol d'armes et écroué quelques jours plus tôt. L'arme en question était un fusil à pompe utilisé par les deux jeunes gens impliqués dans la fusillade, Audry Maupin, vingt-deux ans, décédé le 5 octobre des suites de ses blessures, et Florence Rey, dix-neuf ans, incarcérée à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Les policiers de la brigade criminelle, chargés de l'enquête, ont procédé à sept interpellations, vendredi matin, à Suresnes (Hauts-de-Seine). Les personnes interpellées appartiennent, selon la police, à la *« mouvance autonome »* et au *« milieu des squats »*. Aucune d'entre elles ne semble avoir participé à la fusillade. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enquête de personnalité sur Florence Rey et Audry Maupin, dont les motivations restent toujours inconnues.

Par arrêté préfectoral

De nouveaux magasins parisiens pourront ouvrir le dimanche

Le préfet de Paris a pris un arrêté permettant à de nouveaux magasins parisiens d'ouvrir le dimanche : il s'agit de ceux situés dans la rue de Rivoli, dans sa section comprise entre la rue de l'Amiral-Coligny et la place de la Concorde (1[er] arrondissement), de la place des Vosges et de la rue des Francs-Bourgeois (3[e] et 4[e]), de la rue d'Arcole (4[e]), de l'avenue des Champs-Elysées (8[e]), du viaduc des Arts de l'avenue Daumesnil, entre le passage de l'hôpital des Quinze-Vingts et la rue de Rambouillet (12[e]). Ces dispositions sont prises conformément à la loi quinquennale sur l'emploi qui prévoyait que l'ouverture dominicale pouvait être octroyée par des dérogations préfectorales aux magasins situés dans *« des communes touristiques ou des zones d'animation culturelle »*.

هكذا من الأصل

HEURES LOCALES

LES INDÉPENDANTISTES D'OUTRE-MER SE MUENT EN GESTIONNAIRES

Dix ans après les poussées de fièvre qui ont secoué les DOM-TOM, les partisans de l'indépendance ont renoncé à leurs illusions pour se convertir à la décentralisation

LA scène se déroule le 5 avril 1985 dans la commune d'Anse-Bertrand, en Guadeloupe. Au pied du moulin de Bonne-Veine, symbole de l'exploitation sucrière de la période esclavagiste, huit drapeaux sont hissés sous les applaudissements de plusieurs milliers de personnes. Huit drapeaux d'organisations indépendantistes des DOM-TOM, réunies en cette cérémonie initiatique pour *« enterrer le colonialisme français »*. Huit fanions de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion et Mayotte, venus narguer le drapeau tricolore qui, à quelques kilomètres de là, se gondole au fronton des gendarmeries et des mairies de cette terre française de la Caraïbe.

Cette *« Konferans a dènyè koloni fwansé »* (conférence des dernières colonies françaises), la première du genre, avait fait grimacer, à l'époque, les autorités françaises. Ces drapeaux « séparatistes » claquant aux vents alizés n'auguraient rien de bon. Certes, les organisations qui s'étaient donné rendez-vous, ce jour-là, ne représentaient qu'une faction minoritaire des populations dont elles se réclamaient, si l'on excepte les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie qui, eux, pouvaient revendiquer le soutien de la grande majorité de la communauté canaque. Certes encore, le radicalisme des réquisitoires anti-français ne devait pas occulter l'essentiel : les DOM-TOM n'étaient pas prêts, et de très loin, à verser dans l'insurrection générale.



Le retour du refoulé colonial

Il n'empêche : l'inquiétude taraudait les fonctionnaires d'Etat, les élus et l'opinion « loyaliste » (on disait encore, parfois, « nationale »). Il flottait alors sur ces survivances d'Empire comme une âcre odeur de soufre. Depuis la fin 1984, la révolte des Canaques de Nouvelle-Calédonie avait rallumé des tisons mal éteints. On parlait de contagion. On évoquait l'« effet calédonien ». On subodorait un inexorable processus de basculement des esprits, où le retour du *refoulé colonial pouvait se conjuguer* avec la débandade des opportunismes.

N'est-ce pas ce scénario auquel on assistait, précisément, en cette année 1985, en Guadeloupe, ce morceau des Antilles françaises que l'Histoire a façonné rebelle depuis le soulèvement antiesclavagiste de la décennie 1790 ? Cette tradition de la révolte et du « marronnage », l'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC) a tenté de la réactualiser, à partir de 1983, à coups de bombes contre des édifices publics. Les barricades qui ont couvert Pointe-à-Pitre en juillet 1985, en solidarité avec un militant indépendantiste incarcéré à Fresnes, ont montré à quel point le fond de l'air était chaud. Après la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe illustrait cette guerre des nerfs dont l'outre-mer français commençait à être le théâtre. Non, la *« Konferans a dényé koloni fwansé »* d'Anse-Bertrand ne pouvait être tenue pour un événement marginal, à peine digne de figurer au registre du folklore groupusculaire.

Dix ans après, pourtant, cette chronique des années brûlantes se feuillette comme un chapitre de la préhistoire. 1994 est à des années-lumière de 1984. Les bombes se sont tues, et les fusils de chasse surgissant des barricades ont été rangés au placard. Les ultras de l'indépendance se sont glissés dans les costumes de très sages notables, comme en Nouvelle-Calédonie, où les anciens meneurs du FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) jonglent aujourd'hui avec les centimes additionnels, les crédits du Fonds européen d'investissement ou les cours du nickel au London metal exchange *(lire l'article de Franck Madœuf)*.

Signe des temps, l'appareil militant du FLNKS s'est littéralement effondré. Les réunions des partis composant la coalition canaque se tiennent devant des auditoires clairesemés. L'agence de presse et le bureau de représentation en Australie ont fermé leurs portes. La radio du Front a été maintenue, mais elle diffuse, désormais, des messages publicitaires financés par les brasseurs d'affaires de Nouméa. Des années-lumière...

Que s'est-il donc passé ? Au-delà des particularismes locaux, qui rendent parfois les *extrapolations un peu vaines – les évolutions* ne sont pas forcément synchrones –, c'est une même rupture à laquelle les indépendantistes d'outre-mer ont été confrontés.

Le « moratoire » d'Aimé Césaire

Ce *grand ébranlement a un nom* : la décentralisation. Si elle a pris des formes différentes selon les latitudes – loi de 1982 dans les DOM, autonomie interne de 1984 en Polynésie française et « accords de Matignon » *de 1988 en Nouvelle-Calédonie*, – elle a produit des effets identiques. Le transfert aux élus locaux de pouvoirs substantiels a enlevé à la revendication indépendantiste une partie de sa vigueur, voire de sa légitimité. *Paradoxe : bien qu'accusé par la droite* de « larguer » les anciennes colonies par aveuglement doctrinal, le gouvernement socialiste est celui qui a porté aux mouvements indépendantistes les coups les plus *rudes. Non en termes militaires, mais en* termes idéologiques.

En lâchant du lest, en amadouant, en dialoguant, la gauche a apaisé les passions, quand la raideur gaulliste et giscardienne les avait, *au contraire*, attisées. Qu'on se souvienne du climat empoisonné qui régnait avant 1981 en Martinique, où le placide Aimé Cesaire commençait à perdre patience au point de laisser son bras droit, Camille Darsières, *inviter les Européens installés* dans l'île à *« plier bagage »*. Combien d'autonomistes tièdes ont été métamorphosés en indépendantistes ombrageux par un enchaînement de sottises préfectorales ? Aurait-on oublié *que Paris avait par* exemple, en 1976, institué... l'heure d'hiver dans ces îles de la Caraïbe ?

C'est cet engrenage du dépit qui a été brisé net, en 1981, par l'élection de François Mitterrand. De ce point de vue, l'effervescence des années 1983-1985 en Guadeloupe n'est autre qu'un sursaut désespéré d'indépendantistes, parfaitement conscients que l'histoire était déjà en train de se retourner.

Frédéric Bobin
avec Eddy Nedeljkovic à Pointe-à-Pitre, Jean-Marc Party à Fort-de-France, Franck Madœuf à Nouméa et Michel Yieng-Kow à Papeete

Lire la suite page V

VU D'AJACCIO

Le successeur d'Adolphe Landry

José Rossi au gouvernement ! A vrai dire, chacun savait, en Corse, que cela arriverait un jour ou l'autre, tant *l'homme avait, en entrant* dans la carrière en 1973, tracé sa voie. Depuis vingt et un ans, « José» fait de la politique, s'allie aux uns pour combattre *les autres, particulièrement* ceux qui, le rapport de forces créé, seront ses alliés.

Dans une île que l'on dit vouée aux clans, il s'attache, *lui qui n'en a pas*, à faire son trou avec ou contre eux. Il réduit à merci les bonapartistes d'Ajaccio, après avoir démontré qu'il saurait les faire *perdre s'ils ne le faisaient pas* gagner. Il s'établit, grâce à eux, à la présidence du conseil général de Corse-du-Sud en 1985 et enlève, enfin, le siège *de député d'Ajaccio, en 1988*, après trois échecs.

Seule l'Assemblée de Corse ne lui sourit pas, qu'il ne parvient pas à conquérir en 1982, *ni en 1992. Président du* conseil exécutif, il aurait alors réalisé son rêve d'être le numéro un dans l'île. Ce qu'Ajaccio n'a pu faire dans ce domaine, Paris le fera dans un autre, et le secrétaire général du Parti républicain deviendra ministre. Un peu plus tôt que prévu, cependant : on l'attendait *seulement au lendemain* de la présidentielle, en cas d'élection d'Edouard Balladur.

N'importe. Samedi 29 octobre, le maire d'Ajaccio, Marc Marcangeli, son suppléant devenu député, recevait son ministre. Des milliers d'invitations avaient été lancées. L'événement est mémorable : il y a, en effet, plus de soixante ans qu'un élu d'Ajaccio n'avait pas été appelé à siéger au gouvernement. Ministre du travail des cabinets Laval de 1931-1932, il s'appelait Adolphe Landry. Démographe distingué, il n'était ni bonapartiste ni libéral, mais centriste bon teint.

Paul Silvani

SONDAGE

L'ÉTAT SANS TERRITOIRE

Urbains ou ruraux, les Français aiment la campagne et souhaitent que l'aménagement local soit décidé par des acteurs de proximité

QUAND on demande aux Français en qui ils ont confiance pour aménager les campagnes ou les banlieues, ou bien pour *déterminer le tracé du* TGV, l'Etat et ses agents sont en queue du peloton des décideurs qu'ils jugent légitimes. La « cote » de l'Etat est à peine supérieure à celle de l'Europe, n'en déplaise aux chantres du nationalisme. Les collectivités intermédiaires, les experts, les responsables associatifs et, même, les organisations agricoles inspirent davantage de confiance ! C'est l'un des enseignements les plus frappants de l'enquête menée par l'institut CSA et le Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF) auprès de la population urbaine et rurale *(tableau I page VI)*.

Pour ce qui est de l'aménagement des campagnes, notamment, 87 % des personnes interrogées pensent que la décision doit revenir en priorité aux échelons locaux – commune, département ou région –, alors que 6 % d'entre elles pensent que l'échelon national devrait décider et que 3 % confient cette tâche à l'Europe. Les Français n'accordent plus à l'Etat la légitimité de décider pour leurs territoires. *Il est loisible de se deman*der s'ils ne sont pas plus imprégnés en profondeur de la culture de décentralisation qu'on ne l'a dit, culture qui répondrait elle-même, au-delà de l'étape actuelle du processus engagé depuis dix ans, à une expression forte et neuve de la réorganisation des sociétés « post-modernes », quoi que puissent nous conduire à penser nos traditions jacobines et la logique des grands corps qui structurent les rouages de l'Etat.

Le premier élément à prendre en compte dans cette réflexion est la fusion des perceptions entre ruraux et urbains. Cette enquête *était bâtie sur une batterie de ques*tions destinées à cerner les différences d'attentes ou d'analyses entre eux. Le résultat, en vérité conforme à ceux d'autres recherches, est qu'il n'y en a plus, y compris pour la population agricole, ni en matière de choix à effectuer (même lorsqu'ils concernent l'agriculture), ni en matière de valeurs, de peurs ou d'espérances. La vieille civilisa*tion rurale a définitivement cédé*, dans les visions qu'expriment les Français, devant la société urbaine et mobile, même si chacun continue à penser que le monde de l'autre induit des perceptions différentes des siennes : 81 % des urbains comme des ruraux continuent à affirmer que *« les gens de la ville et ceux de la campagne n'auront jamais la même mentalité »*, alors que rien ne vient plus corroborer cette conviction traditionnelle, d'ailleurs moins présente chez les jeunes.

La campagne « rend libre »

Deuxième enseignement de cette enquête : nous avons tous appris que, des siècles durant, la fuite vers les villes-lumière, était le résultat d'une donnée bien exprimée par Max Weber ou Georges Duby, selon laquelle *« la ville rend libre »* ; or, cette idée est aujourd'hui caduque en France. C'est la campagne qui *« rend libre »*, c'est à elle qu'on associe, en priorité, le mot de liberté, la solidarité, la beauté, et même l'égalité. *La ville n'évoque* avec davantage de netteté que le progrès et la peur, alors qu'elle est à égalité avec la campagne pour le plaisir et le loisir *(tableaux 3 et graphiques A et B)*.

Ainsi, notre imaginaire collectif a changé de scénario, un peu à notre insu. Après l'effondrement de la vieille civilisation rurale, l'appel de la ville et le voile de la mort qui a recouvert les campagnes avec l'exode rural, on constate que, peu à peu, la crise des villes, les vacances à la campagne, la montée de l'écologisme ont construit un nouvel imaginaire du territoire. La ville ancienne est devenue obso*lète, ses remparts qui protégeaient* de l'insécurité rurale et du noir des routes sont devenues des passages vers un territoire-jardin auquel on désire étendre la ville.

Bertrand Hervieu et Jean Viard, chercheurs au CEVIPOF (laboratoire de la Fondation nationale des sciences politiques, associé au CNRS)

Lire la suite page VI

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA CULTURE, NOUVELLE COMPÉTENCE EUROPÉENNE

A l'occasion d'un colloque, les fonctionnaires de la Commission ont expliqué les financements existant dans ce domaine

AUTREFOIS – c'est-à-dire avant 1992 –, c'était simple. En matière culturelle, la Commission européenne menait *« une activité balbutiante, sans légitimité, avec des moyens dérisoires »*, selon Jean-Charles Leygues, l'un des responsables de la direction générale chargée des politiques régionales (DG XVI). Aujourd'hui, tout pourrait changer. L'action culturelle communautaire demeure certes mal connue, diffuse, et toujours aussi propice à irriter la susceptibilité des gouvernements, mais elle a acquis un droit de cité dans le traité de Maastricht.

Que ledit texte reconnaisse la contribution de la Communauté *« à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale »* ne laisse pas forcément présager de subventions considérables. Néanmoins, des *« volets culturels » s'ouvrent dans* de nombreux programmes bruxellois. Les fonctionnaires de l'Union européenne s'étaient d'ailleurs déplacés en nombre pour l'expliquer lors du colloque intitulé « Europe et culture, un enjeu pour le développement local », qui s'est tenu à Sarlat, en Dordogne, les 20 et 21 octobre.

Un inventaire dépareillé

Avec l'intervention de David Gareth Evans, responsable d'une structure de développement du comté de Clyde, au pays de Galles, le ton était donné : *« La langue parlée par la Communauté est davantage acceptée chez nous que celle de notre gouvernement »*, lançait-il d'entrée avec un sourire satisfait. M. Evans espère bien recevoir prochainement des financements communautaires pour poursuivre une action de développement local, qui respecte la langue et les traditions galloises. Les journées de Sarlat – davantage franco-bruxelloises que véritablement européennes – ont été l'occasion de présenter une série de réalisations concrètes, toutes basées, peu ou prou, sur les ressources du tourisme culturel et toutes aidées par la Communanté.

Les uns travaillent à aménager et à harmoniser des routes européennes des vins en Espagne, au Portugal, en Italie et en France ; d'autres à sauver le patrimoine rural du plateau des Millevaches : ponts, moulins, fours, habitations ; les troisièmes à revitaliser une contrée du pays de Galles frappée par le chômage à partir de ses chemins de randonnée. Heinrich Schierz raconte, lui, comment une biennale d'art favorise *la restructuration d'une vaste* zone d'exploitation minière à ciel ouvert dans un Land de l'ancienne Allemagne de l'Est.

La reconquête d'une identité

Jean-Luc Soulé et son équipe sont eux-mêmes représentatifs de ces énergies aux relents de dernière chance. C'est leur association, Amilcar, qui a organisé le colloque « Europe et culture », avec bon nombre de partenaires dont... la généreuse Commission. Président du Festival de musique classique du Périgord noir, organisé chaque été dans le pays de Sarlat – ville historique qui bénéficie d'une bonne notoriété –, M. Soulé, qui est par ailleurs directeur de l'Institut français de Hongrie, espère mobiliser les cantons environnants, particulièrement « enclavés », pour un projet de tourisme culturel.

La culture au secours des territoires sinistrés ? On peut rester sceptique, mais, à l'inverse, l'appauvrissement de ce domaine annonce à coup sûr un phénomène de déclin, estime Michel Laine, responsable de l'initiative communautaire leader. Cette dernière, destinée à appuyer le développement local économique, comportera, désormais, un axe explicitement culturel. Tout en relativisant les retombées financières et les éventuelles créations d'emplois d'un secteur que certains surestiment actuellement, l'universitaire Xavier Greffe lui fait écho. *« C'est souvent à partir de la reconquête d'une image de marque, donc d'une identité, que prennent fin la perte de substance et l'émigration »*, observe l'ancien recteur.

Outre les initiatives du type de leader, la possibilité d'obtenir des subventions pour des projets ayant trait à l'art, au patrimoine, etc., existe dans de nombreux programmes. A condition de parvenir à se repérer dans un maquis de sigles, régi par des modes de sélection encore bien mal connus. Le ministère de la culture et de la francophonie, qui dispose depuis peu d'un Espace information-culture dans la capitale belge, vient d'éditer un efficace *Bruxelles, mode d'emploi* (1).

On y apprend que, de la formation des femmes à l'enseignement pas forcément supérieur, en passant par la coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale, les fonds structurels constituent de véritables mines pour les mieux au fait des procédures communautaires. Il existe, aussi, des programmes spécifiques, qui subventionnent des prix littéraires, des festivals *audiovisuels, la restauration de* patrimoine. Quant à la présentation de Kaléidoscope, le programme chargé de promouvoir la création artistique contemporaine, célèbre surtout pour l'opacité de ses critères d'attribution, elle s'accompagne de quelques conseils bien venus.

Un cinquième des dépenses pour l'Etat

Le ministère de la culture n'était d'ailleurs pas venu les mains vides devant une assemblée attentive aux difficultés des petites communes. Depuis le comité interministériel d'aménagement du territoire, qui s'est tenu à Troyes le 27 septembre, grands travaux en région et équipements de proximité dans les campagnes et les banlieues sont à l'ordre du jour (*le Monde*-« Heures locales » daté 2-3 octobre). Fort de ce résultat, Jacques Toubon avait beau jeu de faire rappeler que le développement du territoire est l'une de ses priorités, avec les nouvelles technologies et la francophonie.

Cependant, en finançant à peine plus d'un cinquième des dépenses culturelles françaises, l'administration de M. Toubon ne peut guère que se contenter d'inciter à une politique, dont les collectivités territoriales prennent trois cinquièmes à leur charge. Il est, dès lors, facile d'imaginer à quel point les élus locaux et les professionels de ce secteur ont intérêt à comprendre vite les choix culturels de la Commission.

Martine Valo

(1) *Bruxelles, mode d'emploi des financements culturels dans l'Union européenne* est présenté sous la forme de cinquante fiches pratiques et vendu 100 F ; il peut être commandé auprès du ministre de la culture et de la francophonie. Tél. : (16-1) 40-15-77-27.

SÉCURITÉ CIVILE

BAISSE DU NOMBRE DES FEUX DE FORÊT

Excepté en Corse, les incendies ont été moins nombreux cet été dans le Sud-Est

SI l'on excepte la Corse, le bilan des incendies, en France, au cours de la campagne de 1994, s'inscrit dans la tendance observée depuis 1991 d'une nette diminution des départs de feu et des surfaces brûlées. Au total, 26 700 hectares ont été la proie des flammes, pour 4 800 départs de feux, mais à eux seuls les deux départements de l'île représentent 60 % des destructions, soit 19 400 hectares pour 993 départs de feu. Avec sept morts – parmi lesquels quatre sauveteurs – dont six en Corse, le bilan en pertes humaines est cependant très lourd et évoque ceux, catastrophiques, des années « rouges » de 1989 (douze morts) et 1990 (huit morts).

Plus que jamais, le résultat des feux de forêt, en 1994, est influencé par l'exception corse et, plus particulièrement, par le cas de la Corse-du-Sud où 15 380 hectares *ont été détruits dont la quasi*-totalité au cours des trois grands incendies qui ont ravagé le département entre le 8 et le 15 août : ceux de Bonifacio (3 800 hectares), Serra-di-Ferro (4 500 hectares) et de Porto Vecchio (3 000 hectares).

Au cours des quinze dernières années, la moyenne des destructions dans l'île s'élève à 11 800 hectares. Lors des trois dernières années le bilan a même eu tendance à s'aggraver puisque les surfaces incendiées dans les deux départements insulaires ont représenté 70 % du total enregistré dans les 13 départements de la zone méditerranéenne en 1992 et 1994 et 63 % en 1993.

Pour la quatrième année consécutive, et selon les résultats rendus publics, jeudi 6 octobre, à Marseille, par le préfet de région, Hubert Blanc, la situation se présente, en effet, d'une manière satisfaisante dans les 13 départements du Sud-Est où 4 412 hectares, seulement, ont été détruits pour 1 545 départs de feu, contre 5 848 hectares en 1991, 1 197 hectares en 1992 et 3 905 hectares en 1993, chiffres tous excellents à rapprocher de la moyenne de 32 000 hectares parcourus par les flammes au cours des quinze dernières années.

Les conditions climatiques ont été, cependant, assez difficiles. En dépit d'un début d'été pluvieux, on a enregistré, en effet, des températures caniculaires en juillet et en août et une sécheresse qui a considérablement réduit les réserves en eau avec plusieurs séquences de vent fort. La campagne a cependant pris fin plus tôt que les années précédentes à la faveur d'orages répétés dès la fin du mois d'août puis à la mi-septembre.

Dans ces conditions le bilan favorable de l'année 1994 est à mettre au compte de l'efficacité du dispositif de prévention et de lutte mis en œuvre depuis 1987 (notamment la généralisation du guet *aérien armé et l'amélioration des* tactiques d'attaque des feux naissants) ainsi que de l'information massive du public, qui s'est traduite par une diminution des départs de feu.

Reste le cas de la Corse, où, précise le rapport présenté par le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, *« la quasi-intégralité des feux a été d'origine malveillante »*. Si, en Haute-Corse, on a commencé à maîtriser les problèmes du pastoralisme (grâce aux efforts consentis par les responsables du parc régional de Corse pour former les bergers à un meilleur usage de l'espace), la situation en Corse-du-Sud exige, elle, des solutions spécifiques à long terme.

Une constante, enfin : le bilan des feux de forêt en France est, incomparablement, meilleur que ceux des autres pays méditerranéens avec 400 000 hectares détruits en Espagne, 120 000 en Italie, 50 000 en Grèce et 35 000 au Portugal.

de notre correspondant régional
Guy Porte

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Histoire du personnel communal.** – Un groupe de recherche composé de l'Association des archivistes français, de la ville de Reims et du Centre national de la fonction publique territoriale organise un colloque intitulé « Le personnel communal face à son histoire », à Reims, les jeudi 24 et vendredi 25 novembre. François Monnier, président de l'Ecole pratique des hautes études, fera notamment le point sur l'histoire du personnel communal.
▶ **Renseignements : (16) 26-47-67-06.**

■ ***Villes moyennes et économie.*** – La fédération des maires des villes moyennes, que préside Jean Auroux (PS), organise la quatrième édition de ses Rencontres nationales des services économiques des villes moyennes à Bourg-en-Bresse, les jeudi 24 et vendredi 25 *novembre*.
▶ **Renseignements : (1) 45-44-99-61.**

■ **Crédit local de France.** – Les prochaines « Rencontres financières des décideurs locaux », organisées par le Crédit local de France, principal bailleur de fonds des collectivités locales, *auront lieu au CNIT-la Défense*, le mardi 29 novembre. Ces rencontres sont notamment l'occasion, pour Pierre Richard, président du CLF, de faire le point sur la conjoncture de l'année à venir. Des ateliers techniques porteront sur les outils du développe*ment économique local, la péréqua*tion intercommunale de la taxe professionnelle, l'évolution des marchés financiers et la politique des taux, la maîtrise des coûts, le bilan d'un mandat, la gestion budgétaire des autorisations des programmes et crédits de paiement, la prise en compte des amortissements et provisions dans la nouvelle comptabilité communale, et la fiscalité locale.
▶ **Renseignements :**
(1) 40-57-77-77 ou au (1) 40-26-05-33.

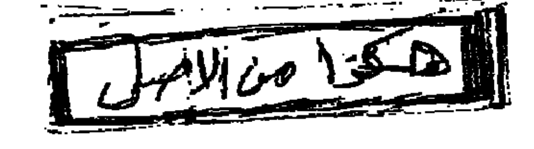
■ **Délégation de service public.** – Sciences-Po Rhône-Alpes organise un séminaire sur la délégation de service public, les jeudi 8 et vendredi 9 décembre à Grenoble. Universitaires et avocats présenteront les caractéristiques de la délégation, ainsi que ses nouvelles formes (concession, affer*mage, régie intéressée, gérance,* METP...) les nouvelles procédures de mise en concurrence, et les rapports liant le concédant au concessionnaire (clauses financières, durée du contrat, clauses interdites, cahier des charges, contrôle de l'exécution, avenants au contrat...).
▶ **Renseignements : (16) 76-82-60-13.**

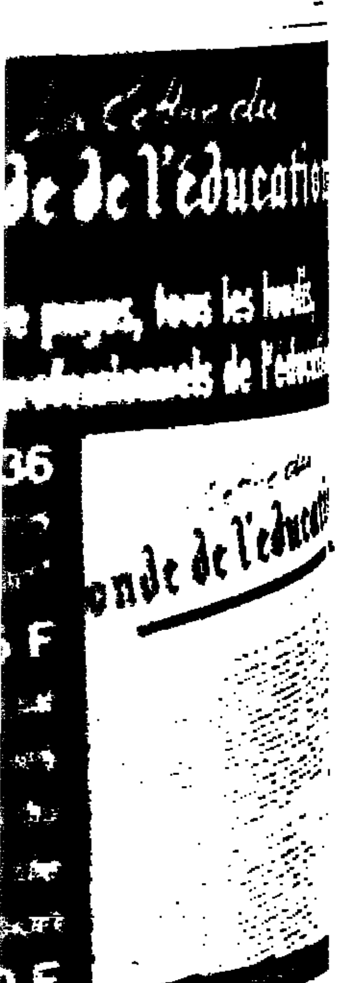
■ **Annuaire de l'intercommunalité.** – L'assemblée des disctricts et des communautés de France, que préside Marc Censi (UDF), président du conseil régional de Midi-Pyrénées et président du district de Rodez, vient de publier un *Annuaire de l'intercommunalité*. Cet ouvrage, premier du genre, recense près de neuf cents établissements de coopération à fiscalité propre (districts, communautés de communes, communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle...). Il indique les compétences de la structure, la date de sa création, le montant de son budget, ses effectifs, et le nom de son président *– sans préciser, toutefois, son* étiquette politique.
▶ **Annuaire de l'intercommunalité ; 670 pages, 500 francs.**
ADCF, 66, rue de Turbigo, 75003 Paris ; tél. (1) 42-74-59-53.

■ **Fonction publique territoriale.** – L'Association française des avocats-conseils auprès des collectivités territoriales (AFAC) organise un colloque sur la fonction publique territoriale, les mercredi 7 et jeudi 8 décembre, à Douai. Des fonctionnaires et des magistrats se demanderont si le statut *est adapté au service public et aux* nouvelles responsablités des fonctionnaires territoriaux.
▶ **Renseignements : (16) 26-68-08-08.**

■ **Campagne municipale.** – En vue des élections municipales, le Centre d'information, de documentation, d'étude et de formation des élus (CIDEFE), lié au Parti communiste, vient de publier un numéro spécial sur *« les campagnes électorales et leur financement »*. Ce dossier présente les textes législatifs et réglementaires relatifs aux problèmes posés par la propagande électorale : plafonnement des dépenses, dons des personnes physiques et morales, comptes de campagne, recours à un mandataire, participation aux émissions télévisées, tournées de soutien, bilan de mandat, sondages, mise à disposition de salles de réunions, expédition de courriers...
▶ **La Lettre du CIDEFE, n° 518, 5 septembre 1994, 32 pages, 50 francs ; CIDEFE, 10, rue Parmentier 93100 Montreuil ; tél (16-1) 48-51-78-78.**

■ **Décentralisation et santé.** – L'Ecole nationale de santé publique organise *un colloque sur la décentralisation et la* santé publique, à Rennes, les 25 et 26 janvier 1995. Des chercheurs en sciences sociales et des professionnels de la santé publique feront le bilan de deux années de décentralisation de l'action sociale. Ils présenteront aussi les expériences étrangères.
▶ **Renseignements : (16) 83-44-39-17.**





VAL-DE-MARNE

PARIS ET CRÉTEIL AUX PRISES POUR UN CLUB DE LOISIRS

Le dossier des Sablières est un exemple des rapports parfois difficiles entre la capitale et la petite couronne

UN bâtiment protégé par des grilles rongées par la rouille, marqué par le temps et exhibant des tags comme autant de cicatrices. Le club de la rue Démétrioux, dans la cité des Sablières, à Créteil, est bien délabré et continue à se délabrer. Propriété de la Ville de Paris comme l'ensemble de la cité, il est géré par le SEMIDEP (Société d'économie mixte interdépartementale de la région parisienne, dont les principaux actionnaires sont Paris, avec 32,50 % du capital, et les départements de la petite couronne, avec 21,60 %), qui l'a fermé en février 1990. Depuis, les jeunes de cette cité de 1152 habitants n'ont plus que deux tables de ping-pong en ciment et un panier de basket pour se distraire et les cages d'escalier pour se réunir.

La Ville de Créteil, estimant indispensable l'existence d'un *« lieu de rencontre, de réunion et de pratiques d'activités de loisirs »*, proposait à la SEMIDEP d'aménager les 550 mètres carrés du local-club. Le 18 août 1992, celui-ci était mis à sa disposition pour onze ans, afin d'en faire *« un lieu d'activités sociales, culturelles et sportives à l'exclusion de celles liées au culte ou ayant un caractère lucratif »*, l'objectif étant qu'il devienne un équipement de quartier complémentaire à ceux existants. La convention signée entre la Ville de Créteil et la société gestionnaire de la cité prévoyait que *« tout changement de destination ou percement des murs devront recevoir le consentement écrit du propriétaire »*, c'est-à-dire de la Ville de Paris, et *« tout embellissement et amélioration faits par le Ville de Créteil resteront à son départ la propriété du propriétaire »*.

Le 22 juin 1993, les élus cristoliens, réunis en conseil municipal, décidaient à l'unanimité la réalisation des travaux, dont le coût se montait à 2,3 millions de francs. Ceux-ci comprenaient, notamment, l'aménagement de deux grandes salles pour les associations, celui d'un local à usage associatif, la réfection des toitures et des protections extérieures.

Lettres à Jacques Chirac

Pour réaliser les travaux, il est indispensable d'avoir un permis de construire, et, pour qu'il soit délivré, il faut impérativement l'autorisation écrite du propriétaire, bien que le bâtiment ait fait l'objet d'une convention de mise à disposition. De plus, devant l'importance de l'investissement, la Ville de Créteil souhaite que cette convention soit portée de onze à vingt ans. Cette prolongation nécessite là encore l'accord de la Ville de Paris. Laurent Cathala, le maire (PS) de la ville préfecture du Val-de-Marne, écrit alors à Jacques Chirac pour lui demander les autorisations. Une première lettre datée du 19 juillet 1993 reste sans réponse. Les deux suivantes, du 29 octobre 1993 et du 25 mai 1994, connaîtront le même sort.

Devant ce silence, le 28 juin dernier, il soumettait à son conseil municipal un projet de résolution adopté à l'unanimité et visant à demander *« instamment au maire de Paris les autorisations nécessaires »*. Parallèlement, afin de ne pas perdre de temps, la mairie consultait les entreprises susceptibles de réaliser les travaux afin qu'elles puissent intervenir dès l'accord éventuel du maire de Paris. Le 18 août, M. Cathala a envoyé une nouvelle lettre, qui n'a pas déclenché davantage d'échos que les précédentes.

Pourquoi ce mutisme ? Personne ne comprend. Financièrement, Paris ne supporterait rien, Créteil assumant la totalité de la charge. Politiquement, le consensus est total, majorité et opposition municipales étant d'accord pour une fois. La force d'inertie et les pesanteurs de l'administration parisienne, ajoutées au fait que, vue de l'Hôtel de Ville, la banlieue, surtout cette banlieue-là, paraît bien loin, peuvent constituer une explication bien loin toutefois d'être satisfaisante. Alors, la Ville de Créteil a informé les habitants du quartier, *« afin que les responsabilités des uns et des autres soient connues »*.

Aujourd'hui, Paris semble enfin décidé à régler le problème. L'Hôtel de Ville a finalement donné son accord par courrier le 10 octobre en proposant à la ville de Créteil le bail de vingt ans qu'elle réclamait. Les appels d'offres aux entreprises seront lancés fin novembre et les travaux devraient être achevés en mai.

L'aide de l'Etat

Ce dossier, somme toute banal, illustre les relations parfois difficiles entre la capitale et les villes qui constituent son glacis et qu'on appelle la banlieue, et cela quelle que soit leur appartenance politique. Il met en lumière, aussi, les problèmes que peuvent parfois poser les subventions d'Etat. En effet, il faut savoir que celles-ci peuvent être de niveaux différents (national, régional ou départemental), mais qu'elles ne sont pas cumulables. De plus, elles ne peuvent excéder 50 % du montant hors taxes d'une réalisation. M. Cathala, qui avait déjà obtenu une subvention de 350 000 francs *pour ce projet de* la part du ministre des affaires sociales de Pierre Bérégovoy, espérait bien en recupérer une autre, équivalant à la moitié du coût des travaux, *dans le cadre du contrat de ville*. Or, si Créteil a toujours bénéficié d'une certaine mansuétude de la part des gouvernements socialistes, le taux des aides de l'Etat en matière de politique de la ville varie de *20 % à 50 %* selon le degré de gravité de la situation. Finalement, la commission interservices départementale (CISD), qui donne le feu vert des projets de contrats de ville, a décidé d'attribuer *900 000* francs pour l'aménagement du club des Sablières, ce qui représente environ 45 % des travaux hors taxes. Pour cela, il faudra que Créteil renonce à la première subvention de 350 000 francs.

Finalement, la commune obtient près du maximum de ce qu'elle était en droit d'espérer – cela aurait pu ne pas être le cas –, mais il est évident que, devant des actions prioritaires, le ministère du budget devrait assouplir la comptabilité publique et permettre de cumuler les subventions d'Etat sans remettre nécessairement en cause la règle des 50 %.

Jugée dynamique et impérieuse, Créteil, à la lumière de cet exemple, est redevenue dans le Val-de-Marne une ville comme les autres... Enfin, presque.

Francis Gouge

SEINE-ET-MARNE ET SEINE-SAINT-DENIS

UN HYPERMARCHÉ CONTESTÉ

Défense des petites surfaces et recherche de l'emploi s'opposent en banlieue nord

LA création d'une zone de commerces de 80 000 mètres carrés, au cœur d'un parc d'activités de 66 hectares, à Mitry-Mory, en Seine-et-Marne, inquiète les commerçants et artisans des communes limitrophes. Hostiles à son implantation, ils sont déterminés à employer tous les moyens légaux pour faire annuler le projet.

Regroupés aux sein d'une association, les commerçants et artisans de huit communes (Mitry-Mory, Claye-Souilly, Villeparisis et Chelles, en Seine-et-Marne, Tremblay-en-France, Villepinte, Vaujours et Coubron, en Seine-Saint-Denis) refusent catégoriquement l'ouverture d'un nouveau centre commercial dans la région. Ils estiment que le nombre actuel des grandes surfaces implantées au nord de la Seine-et-Marne et à l'est de la Seine-Saint-Denis est amplement suffisant pour répondre aux aspirations des consommateurs. En outre, ils craignent que l'ouverture d'un hypermarché « gigantesque », avec galerie marchande et magasins spécialisés, ne mette en danger le commerce et l'artisanat local dit de proximité.

M. Asensi plaide pour un « partenariat »

Pour le président de l'association, Simon Dawidowicz, *« les arguments mis en avant pour l'installation d'un tel centre ne résistent pas à l'analyse de bon sens »*. *« Les quelques créations d'emplois envisagées ne remplaceront pas les centaines de suppressions qui suivront les fermetures de commerces,* affirme-t-il. *Mitry peut attirer sur sa zone d'autres activités, qui rapporteront davantage, d'ailleurs, de ressources fiscales qu'un équipement purement commercial. »* Porte-parole des commerçants, M. Dawidowicz est, aussi, adjoint au maire de Tremblay-en-France, François Asensi (PC), chargé du développement économique et de l'emploi.

Particulièrement inquiet devant l'importance de l'équipement prévu à la limite de son territoire, Tremblay-en-France craint qu'il ne génère inévitablement, *« dans cette zone, un développement en tache d'huile et non maîtrisé »*. De l'avis de M. Asensi, député de Seine-Saint-Denis, engagé parmi les « refondateurs » au sein du Parti communiste, *« l'aménagement de cette partie de la plaine de France, qui subit déjà de fortes contraintes liées à la présence de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle et au projet d'implantation d'un transformateur EDF, doit se faire d'une façon concertée, dans le cadre de la coopération intercommunale et en partenariat avec l'ensemble des institutions ou établissements publics déjà présents sur le site »*.

Outre les *« inévitables répercussions négatives »* sur le commerce local, la ville redoute que l'ouverture de ce centre ne pose d'importants problèmes de circulation sur la route d'accès qui longe son lycée. Pour toutes ces raisons, Tremblay-en-France s'est prononcé contre le projet de création de la zone d'aménagement concerté de Mitry-Mory, soumis, entre le 5 septembre et le 7 octobre, à enquête publique. La ville a demandé au commissaire enquêteur de conclure en ce sens.

Prêt à en débattre et à accepter, si besoin est, un aménagement différent pour cette ZAC, le maire de Mitry-Mory, Jean-Pierre Bontoux, communiste lui aussi, reste ferme sur un point : que l'on ne gèle pas toute la partie prévue pour accueillir les activités. *« Avec 920 Mitryens inscrits à l'ANPE, la ville doit faire de l'emploi une priorité,* dit-il. *Même si, à terme, sur les 2 500 emplois annoncés, il n'y en avait que 1 500, ce seraient toujours 1 500 emplois qui pourraient profiter aux habitants de la commune et des villes alentour. »* Dans cette affaire, ce qui est grave, souligne M. Bontoux, ce n'est pas tant le débat sur l'installation d'un centre commercial que la remise en question de l'ensemble du projet d'aménagement.

Mitry-Mory devrait être fixé sur le sort de sa ZAC tout prochainement : le commissaire enquêteur devrait remettre son rapport dans les premiers jours de décembre.

Martine Boulay-Méric

VAL-D'OISE

M. LACHENAUD AU SECOURS DU PETIT COMMERCE

Le président (UDF) du conseil général veut subventionner les projets de revitalisation des centres-villes

JEAN-PHILIPPE LACHENAUD, président du conseil général du Val-d'Oise, est plein de sollicitude pour les commerçants de son département. Les « assises » qu'il a organisées, le 20 octobre, à Cergy-Pontoise, en coopération avec la chambre de commerce, n'ont pas échappé à la complainte du petit commerçant, saigné aux quatre veines par les charges sociales et fiscales, acculé à fermer boutique par la prolifération des grandes surfaces. Elles ont permis au président d'annoncer, au terme de discussions parfois houleuses entre commerçants et élus locaux, qu'il compte, dès 1995 *« ouvrir un nouveau volet de la politique de la ville »*, amorcée par le département, en développant des *« contrats de centre-ville »*.

Durant les cinq dernières années, les surfaces commerciales ont augmenté de près de 70 %, permettant au Val-d'Oise de rattraper son retard sur les autres départements franciliens et de se situer en troisième position régionale pour la densité. Ce dynamisme apparent recèle des disparités qui commencent à inquiéter les élus : un suréquipement en hypermarchés (dix établissements en 1987, vingt-et-un en 1993), concentrés autour des axes routiers importants et situés à la périphérie des villes ; un sous-équipement en supermarchés (quatre-vingt-onze établissements en 1987 pour cent cinq en 1993), qui se traduit par une densité en commerces alimentaires légèrement inférieure à la moyenne nationale. A ces disparités structurelles s'ajoute un contraste géographique : très urbanisé, le quart sud-est du département concentre l'essentiel des grandes surfaces commerciales.

Le relais des maires

Cette hypertrophie de la grande distibution a généré un grand nombre d'emplois, surtout dans l'alimentaire (2 695 en cinq ans), mais la disparition de petits commerces d'alimentation ramène ce chiffre à un solde – encore positif – de 1 214 emplois. Cet état des lieux, dressé par le comité d'expansion économique du Val-d'Oise (une émanation du conseil général) a de quoi inquiéter les élus locaux : les études de comportement des consommateurs révèlent un suréquipement en établissements commerciaux et annonce, par conséquent, la disparition, dans les années à venir, d'un certain nombre d'entre eux.

Or, les plus vulnérables de ces commerces menacés sont aussi les plus nécessaires à l'équilibre social des villes et des villages. *« Nous sommes arrivés à un seuil critique.* [...] *Il faut, désormais, favoriser l'adaptation des centres existants, ainsi que le maintien et le développement du commerce, sous toutes ses formes, en centre-ville »*, préconise Jean-François Bernardin, vice-président de la chambre de commerce de Versailles (qui couvre les départements des Yvelines et du Val-d'Oise), en réclamant *« le soutien financier des pouvoirs publics »*.

Aux marges de sa compétence

Visiblement, les arbitrages de la commission départementale d'équipement commercial (dont le fonctionnement est critiqué par les commerçants, qui s'y estiment sous-représentés) ne suffisent plus à garantir l'équilibre. Chaque autorisation d'ouverture d'une grande surface place les maires en situation délicate vis-à-vis des commerçants de leur ville, eux-mêmes en proie à des rivalités nuisibles à la défense de leurs intérêts communs.

Les interventions dans ce domaine ne sont pas de la compétence du conseil général, mais – répond, en substance, M. Lachenaud –, la politique du commerce est devenue une donnée essentielle de la politique de la ville. C'est à ce titre qu'il va prendre le relais des maires et proposer à l'assemblée départementale l'inscription de crédits lors du prochain débat budgétaire, le 7 novembre. Les bénéficiaires de « contrats de centre-ville » pourraient être des communes dotées d'un réel centre, avec un commerce actif, mais donnant des signes de dégradation urbaine et d'affaiblissement d'activité.

Condition requise : un partenariat avec les commerçants eux-mêmes (à eux de constituer des associations solides), afin de développer, en trois ans, un programme d'investissements propices au commerce de proximité (places de stationnement, rues piétonnes, décor urbain, ravalements des façades, modernisation des vitrines, signalétique). *« Aidez-vous et les élus vous aideront ! »* ont insisté les élus, convaincus que le développement de la grande distribution n'est pas l'unique cause du déclin des activités commerciales de centre-ville.

Pascale Sauvage

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

NOUVELLES CONTRAINTES POUR LES COMMUNES

La parution du décret d'application de la « loi paysage » risque de freiner l'enthousiasme des élus de Chevreuse et du Vexin

LE conseil régional a engagé, jeudi 20 octobre, les procédures d'élaboration des chartes de deux nouveaux parcs *naturels régionaux (PNR) : celui* des Boucles de la Marne et de l'Ourcq, ainsi que celui du Gâtinais. Après le parc du Vexin, dont les maires des communes concernées sont actuellement consultés, ces deux parcs seront créés avec une nouvelle réglementation, beaucoup plus contraignante pour les communes.

Les procédures pour la création de ces deux nouveaux parcs auraient dû être engagées par le conseil régional en juin, mais l'abondance des dossiers a reporté cette discussion au 20 octobre. Entre-temps, le 1er septembre, est paru le décret d'application, très attendu, qui complète la « loi paysage » du 8 janvier 1993. Ce décret impose un plan pour chaque parc. Celui-ci, tel un véritable schéma directeur local, s'imposera aux communes adhérentes, qui devront faire en sorte que leurs documents d'urbanisme soient bien compatibles avec la charte du parc.

Des premiers magistrats réservés

Certains maires concernés pourraient prendre prétexte de la nouvelle réglementation pour revenir sur leur désir d'adhérer à un PNR. Ainsi, les élus des communes situées à la frontière du parc de la Haute Vallée de Chevreuse, au nord de la RN 10, entre la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et Rambouillet, hésiteront sans doute à continuer à demander son extension. Ce parc a été créé en 1985, et ses statuts devront être mis en accord avec la nouvelle réglementation d'ici au 31 décembre 1997. Une modification rapide des statuts du parc de Chevreuse et son élargissement à des communes comme Montfort-l'Amaury auraient permis aux associations de cette partie des Yvelines de s'opposer avec plus d'efficacité à de nombreux projets d'urbanisation et d'infrastructures (autoroutes et lignes à haute tension). Malgré les demandes pressantes d'habitants du secteur, le conseil régional va limiter son action au financement d'une étude de faisabilité sur l'extension du parc... et demandera à EDF de justifier ses besoins en nouvelles lignes.

A cheval sur deux régions

La nouvelle réglementation ne va pas accélérer, non plus, la création du parc du Vexin, au nord-ouest du Val-d'Oise. Des centaines de réunions ont déjà eu lieu depuis 1990 entre élus et techniciens des communes, du département et de la région, pour mettre au point sa charte (*le Monde* du 6 décembre 1993). Celle-ci est actuellement soumise à la centaine de maires concernés, dont quelques-uns sur le département des Yvelines.

L'exécutif régional d'Ile-de-France, qui se veut un des éléments fédérateurs de la charte du Bassin parisien, perd peut-être l'occasion de traduire en actes ses généreuses intentions. Le Vexin s'étend, en effet, sur une partie des régions de Picardie et de Haute-Normandie, mais Didier Julia, vice-président (RPR) du conseil régional, chargé de l'environnement, estime que *« l'élargissement du parc à la centaine de communes des deux régions voisines rendrait celui-ci parfaitement ingérable »*.

Cette prudence pourrait mettre l'exécutif régional en difficulté si les élus de Génération Ecologie continuent à soutenir la position d'influentes associations locales. En outre, le conseil régional s'apprête à accepter la création d'un parc interrégional avec la Picardie. Ce parc des Trois-Forêts (Chantilly, Halatte, Ermenonville) devrait s'étendre sur treize communes de la vallée de l'Yzieux, en Ile-de-France.

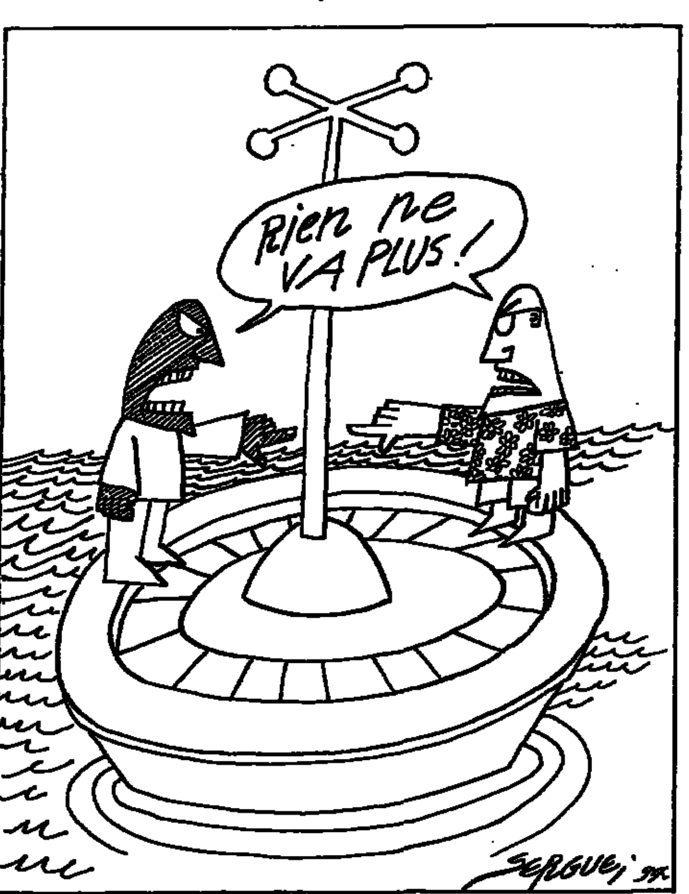
Christophe de Chenay

Les « mouvements de libération » des DOM-TOM

NOUVELLE-CALÉDONIE

L'ÉMANCIPATION CANAQUE PASSE PAR LES TAPIS VERTS

Après les mines, les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie se lancent dans l'exploitation des hôtels et des jeux de hasard



INCONGRUITÉ sur le « Caillou » : la première société minière est aujourd'hui entre les mains des indépendantistes canaques. L'événement s'est produit il y a très exactement quatre ans, le 5 octobre 1990, lorsque la province Nord, contrôlée par le FLNKS, a acquis les intérêts miniers de Jacques Lafleur, député (RPR) du territoire. Pour la première fois, les Mélanésiens accédaient à la principale ressource du territoire, le nickel, minerai sur lequel s'étaient bâties les retentissantes fortunes qui faisaient naguère frémir d'aise la bonne société nouméenne.

Le sentiment de réhabilitation était à la mesure de la charge affective dont l'histoire avait lesté le nickel en Nouvelle-Calédonie. Source de richesse pour les Européens, cette cagnotte du sous-sol avait été vécue comme un instrument de dépossession par les Canaques. Dans un geste éminemment symbolique, M. Lafleur avait souhaité que cette transaction donne le signal du processus de rééquilibrage inscrit dans le pacte de réconciliation 1988 (dit « accords de Matignon »). A l'origine perplexes, les milieux d'affaires de Nouméa tardaient, en effet, à jouer le jeu. M. Lafleur, lui, était convaincu que l'échec de ce rééquilibrage ne pourrait que conforter la frange extrémiste des indépendantistes canaques. Puisqu'il fallait provoquer un électrochoc, le député avait donc pris cette initiative spectaculaire.

Alors que l'entrée du monde mélanésien dans l'économie moderne bute encore sur de multiples handicaps, la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP) reste un exemple reconnu, mais bien isolé, du décollage économique des indépendantistes. Les acquis ne sont pas négligeables : renforcement de la production, élargissement de la clientèle – la société contrôle la moitié des exportations de l'archipel –, acquisition d'un patrimoine minier conséquent, création d'emplois, diversification dans le tourisme et l'aquaculture. Et surtout, initiation à des mécanismes de gestion jusque-là étrangers à la culture océanienne.

Rumeurs malveillantes

L'aventure ne manque pas d'allure. L'entreprise SMSP affiche aujourd'hui un bilan positif (4,4 millions de francs de résultat net), bien qu'ayant dû affronter les orages d'un marché international déprimé. Elle s'est heurtée, aussi, à des obstacles plus inattendus, telles les revendications du syndicat indépendantiste, l'Union des syndicats des travailleurs kanaks et exploités (USTKE), qui ne lui fait aucun cadeau. C'est la règle du jeu : les dirigeants kanaks de la SMSP sont désormais des « patrons » comme les autres, avec les désagréments qui s'y rattachent.

Une telle expérience a totalement redistribué les cartes politiques sur le « Caillou ». Par la force des choses, dirigeants de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS) et M. Lafleur ont noué des relations de grande complicité. Au point d'alimenter de malveillantes rumeurs. M. Lafleur était accusé par une partie des siens de composer avec les ennemis d'hier pour son seul profit personnel et sans que le retour politique – c'est-à-dire l'assagissement durable des indépendantistes – ne soit garanti. L'Union calédonienne était, elle, dénoncée par ses rivaux du camp canaque comme s'inféodant aux puissances financières de Nouméa. Bravant cette avalanche de soupçons, les deux partenaires ont maintenu coûte que coûte cette étroite coopération qui, à leurs yeux, ne faisait que traduire en acte l'esprit des accords de Matignon.

Pourtant, les rapports se sont brusquement dégradés en novembre 1992, lorsque la Sofinord, le holding qui détient la SMSP, a fait l'acquisition, contre le vœu de M. Lafleur, d'un grand complexe (deux hôtels et un casino) localisé à Nouméa, soit au cœur du bastion du député. Furieux d'avoir été mis devant le fait accompli, M. Lafleur a dénoncé dans cette opération un *« détournement des accords de Matignon »*. Selon lui, le pacte postulait que chacun se développe dans son propre fief, sans chercher à élargir sa zone d'influence chez le voisin. L'Union calédonienne considérait, au contraire, que la province Nord avait vocation à maîtriser toute la chaîne des circuits touristiques, en brousse comme à Nouméa où transite la clientèle étrangère débarquant à l'aéroport international de la Tontouta. Du coup, la Sofinord, après s'être hissée au rang de premier exportateur de minerai de nickel, devenait également le premier groupe hôtelier du territoire. Le « Caillou » se métamorphosait bel et bien.

M. Lafleur n'a pas du tout apprécié le « joli coup » – selon l'avis de nombre d'observateurs nouméens – des indépendantistes. Autant le nickel avait nourri une tendre idylle, autant cette histoire de casinos attisera une implacable guérilla politico-administrative, riche en traquenards, manœuvres de coulisse et coups de théâtre qui feront les délices des chroniqueurs locaux. Le soir même de la transaction, le député signait, en sa qualité de président de la province Sud, un arrêté réduisant les heures d'ouverture du casino. La mesure visait évidemment le tout nouvel établissement « indépendantiste ». Trois autres modifications d'horaires allaient suivre en six semaines. En août 1993, pourtant, le tribunal administratif de Nouméa annulait ces arrêtés et déclarait la province Sud incompétente dans le domaine de la réglementation des jeux. Le conseil d'Etat confirmera cette interprétation.

Drôle de guerre

L'impasse est aujourd'hui totale. A moins de s'engager dans une révision des textes, option que M. Lafleur appelle de ses vœux. Ce toilettage juridique pourrait s'insérer dans le projet d'aménagement de la loi référendaire du 9 novembre 1988 – l'architecture institutionnelle issue des accords de Matignon – que Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, envisage de défendre devant le Parlement début 1995. Dans ce nouveau schéma, les assemblées provinciales se verraient reconnaître le pouvoir d'autoriser l'ouverture des casinos, tandis que le contrôle de l'installation et du fonctionnement resterait du ressort de l'Etat. Or, ce projet de réforme suscite l'hostilité des indépendantistes qui n'entendent pas passer sous les fourches Caudines de la province Sud pour la délivrance de leurs agréments.

La contre-offensive de M. Lafleur ne s'est pas arrêtée là. Le député a également mis en route un autre prestigieux complexe hôtelier (deux cent cinquante chambres) qui abritera, lui aussi, un... casino. La concurrence est donc là, suspendue comme un couperet. Incitera-t-elle les indépendantistes au compromis ? La Nouvelle-Calédonie vit une drôle de guerre. Celle des casinos... On est effectivement très loin des barricades des années 1984-1985.

de notre correspondant à Nouméa
F. M.

Alfred Marie-Jeanne, « patriote » martiniquais

Sans conteste, Alfred Marie-Jeanne a acquis le privilège d'être considéré comme la figure emblématique du « camp patriotique » martiniquais. Ses grosses lunettes cachent mal ce regard malicieux qui adoucit son air sévère. Ce jeune retraité de l'enseignement est, à cinquante-huit ans, un vieux briscard de la politique.

Maire de Rivière-Pilote (douze mille habitants) depuis 1971, élu conseiller général en 1973 puis au conseil régional en 1990, le premier secrétaire du Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM) manie le verbe haut du chef guerrier et la ruse tactique du minoritaire. Il a assis son capital de sympathie auprès des plus défavorisés, même loin de son fief. Son discours rigoriste à la portée de tous, sempiternellement ressassé, est pour beaucoup dans sa cote de popularité, qui ne subit pas l'usure du temps malgré des prédictions sur sa mort politique imminente. En réalité, M. Marie-Jeanne a tout du chef charismatique.

« Chaben » – un surnom lié à sa complexion de métis qui révèle son ascendance paternelle française – se définit d'un bloc comme un *« révolutionnaire, un patriote »*. Une identité forgée depuis sa prime jeunesse au contact des sympathisants socialistes ou communistes de son entourage familial. Né en 1936 d'une mère employée de maison, un motif de fierté pour lui, Alfred Marie-Jeanne arrête ses études pour favoriser son cadet. Il sera instituteur puis professeur de mathématiques et décrochera une maîtrise de sciences économiques à plus de trente-cinq ans pour étancher sa soif de savoir. Adhérent éphémère du Parti socialiste martiniquais, en rupture de ban avec la SFIO, il se tourne, à la fin des années 60, vers le courant nationaliste embryonnaire. La voie semble évidente pour sa génération, qui vénère Frantz Fanon, Castro, Che Guevara, Ho Chi Minh.

L'engagement se précise lors des élections municipales de 1971. M. Marie-Jeanne est élu maire dans sa ville natale à la tête d'une liste de jeunes gens de gauche qui ne compte qu'un quart d'indépendantistes déclarés contre le maire en place, Jules Sauphanor, patron local des gaullistes. Un coup d'accélérateur pour ces élus d'un nouveau type auxquels s'agrègent des militants nationalistes de tous les horizons. Après l'échec d'une expérience d'alliance avec le Parti progressiste martiniquais (PPM) d'Aimé Césaire, Alfred Marie-Jeanne et ses amis s'attellent à structurer ce qui n'était qu'un embryon d'organisation. Le Mouvement indépendantiste martiniquais naît ainsi en 1978. Dans le plus pur style léniniste.

Le programme IEMO (informer, éduquer, mobiliser, organiser) est appliqué à la lettre. Un investissement payé de retour par la création de la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM), d'une organisation écologiste, d'une station de radio et enfin d'une chaîne de télévision prête à émettre.

Le MIM veut aujourd'hui *« occuper tout le champ des possibles »* en développant une offensive tous azimuts afin de se préparer à diriger un jour prochain le pays. *« Être révolutionnaire, ce n'est pas forcément utiliser la lutte armée pour la conquête du pouvoir d'État »*, dit M. Marie-Jeanne, qui ne sous-estime toutefois pas l'extrême difficulté à renverser la vapeur. *« Nous nous heurtons*, ajoute-t-il, *à un obstacle majeur, l'inertie et l'apathie d'une fraction importante de la population. »* Ce handicap s'ajoute à *« la tutelle coloniale pesante »* malgré les timides avancées de la décentralisation, *« qui n'est pas le début de la décolonisation »*.

Quid de la contradiction entre la gestion des affaires publiques et la revendication de l'indépendance nationale ? Selon lui, la mission du maire est *« de mettre à la disposition de la population des infrastructures collectives : eau, électricité, routes »*, pas davantage. On est loin de la haute politique. Répondant à une critique sur sa gestion « frileuse », M. Marie-Jeanne répond qu'un maire *« n'a pas vocation à créer des entreprises »*. La méchante rumeur qui le dépeint comme l'archétype de l'épicier à la petite semaine ne l'atteint pas, lui qui privilégie la prudence dans l'utilisation des deniers publics. *« Je suis loin d'être englué dans la gestion courante »*, précise-t-il. Cela lui laisse toute latitude pour mûrir le projet de la Martinique des *« patriotes »* qu'il appelle de ses vœux.

de notre correspondant à Fort-de-France
J.-M. P.

Oscar Temaru, gavroche tahitien

Il inquiète jusqu'aux hautes sphères parisiennes. Oscar Temaru est aujourd'hui le principal adversaire de Gaston Flosse, « patron » du gouvernement territorial. Entre les deux hommes, l'espace politique s'est comme évaporé, liquéfié par les incessants combats de chefs dont Papeete fait ses délices ordinaires. Voilà des années que ce militant *maohi* creuse son sillon, entre la frugalité de ses convictions et le prosaïsme municipal.

Son hôtel de ville de Faa'a, d'où il trône sur une ville de vingt-cinq mille âmes, en lisière de Papeete, il l'a construit dans le plus pur style océanien. Pourtant, la constellation de nattes polynésiennes et d'effigies *maohi* voisinent sans heurt avec le clinquant des batteries d'appareils de télécommunications et informatiques.

Le maître des lieux a beau s'évertuer à transformer son fief en vitrine de la gestion indépendantiste et laisser croire qu'il détiendrait les solutions aux pesanteurs de la société polynésienne actuelle, il compose et transige, bien obligé. Avec l'Etat et avec les institutions territoriales. Avec les influences extérieures aussi. En 1988, il avait fait sensation en installant sur son hôtel de ville des antennes paraboliques permettant de capter des chaînes commerciales anglo-saxonnes. Il s'agissait de rompre avec le *« colonialisme culturel »* de la télévision de l'Etat français. Il fallait pourtant voir les grappes de jeunes désœuvrés de Faa'a, le nez devant l'écran d'une salle municipale, ébahis devant le festival des séries policières américaines, pour réaliser à quel point Oscar Temaru ne dédaigne pas de cultiver le paradoxe. Les visiteurs ont souvent été désarçonnés par le personnage. Ne l'a-t-on pas entendu faire l'éloge du tourisme genre hawaïen comme un moyen de financer la future indépendance ?

Cet homme qui bouleverse, aujourd'hui, toutes les règles du jeu en Polynésie française est un ancien officier des douanes. Il s'est acquis un solide prestige auprès de toute une génération de jeunes Polynésiens en les persuadant que l'échec scolaire et le chômage dont il pâtissent n'avaient pas d'autre cause que la *« puissance coloniale »*. Le message plaît. Il les a séduits, aussi, en grimpant sur les barricades, tantôt écologiste, tantôt syndicaliste. Défenseur de la veuve et de l'opprimé, voilà un profil qu'il se compose avec beaucoup de soin.

Gavroche tahitien qui aurait mal grandi dans son paréo peint aux couleurs du Front de libération polynésien, il a, parmi les premiers, dénoncé les essais nucléaires français dans le Pacifique, allant même jusqu'à frayer avec les activistes de Greenpeace. Pour les uns, l'affaire est entendue : il est un agitateur d'extrême gauche. Pour les autres, ses pratiques le classent plutôt à l'extrême droite : n'a-t-il pas su convaincre ses partisans de le plébisciter président à vie de son mouvement, inclination bien connue dans d'autres contrées ?

Cependant, tout le monde ne peut que dresser le même constat : depuis l'épopée lyrique de Pouvanaa a Oopa, il y a une trentaine d'années, jamais indépendantiste n'avait été courtisé, en Polynésie française, comme Oscar Temaru l'est actuellement.

de notre correspondant à Papeete
M. Y.-K.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

confrontés à l'impasse de l'action violente

LA MUTATION DES INDÉPENDANTISTES

Suite de la page I

Les flambées de solidarité sentimentale qu'ils pouvaient occasionnellement susciter dans l'opinion insulaire ont fait, un moment, illusion en laissant accroire que l'on entrait dans une phase de déstabilisation. En vérité, le sort était scellé dès 1981 avec la proclamation par Aimé Césaire d'un *« moratoire »* sur la revendication d'autonomie.

Avec ce geste, le maire de Fort-de-France et chantre de la négritude venait de bouleverser les règles du jeu. Certes, il ne faisait que tirer les enseignements du scrutin présidentiel (Valéry Giscard d'Estaing avait été plébiscité, au second tour, par 81 % des suffrages), qui avait révélé à ses yeux l'immaturité du sentiment nationaliste dans une Martinique anesthésiée par l'assistance métropolitaine et affolée par la rumeur – entretenue par une habile propagande – présentant François Mitterrand comme un futur fossoyeur de la Sécurité sociale. Cependant, Aimé Césaire a provoqué une onde de choc qui a atteint l'ensemble des trois départements français d'Amérique. Dans son sillage, les partis « progressistes » en proie aux tentations indépendantistes rentraient dans le rang et plaçaient toute leur confiance dans la décentralisation mitterrandienne. L'heure était à la gestion, à la construction des lycées et des gymnases.

« La souveraineté s'acquiert »

Les fidèles de l'indépendantisme ne pardonneront jamais à Aimé Césaire d'avoir pris l'initiative d'un tel retournement. *« Aimé Césaire aura coûté plus cher au mouvement de libération nationale que la droite à la Martinique,* accuse Marcel Manville, président du club Frantz-Fanon. *Il a coupé les jarrets d'un mouvement en marche avec son « moratoire »* (1). Durant les années 1983-1985, ces ultras refusent encore de croire à l'irréversibilité de la transition qui vient de s'accomplir. C'est pourtant à cette réalité crue qu'ils sont renvoyés à partir du milieu des années 80, quand il se confirme que la décentralisation a durablement redessiné le paysage politique local. Et ils en prennent acte, à leur tour, en acceptant de s'insérer dans le jeu institutionnel. L'heure est à l'*aggiornamento*.

En mars 1990, l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), dont certains membres avaient basculé dans l'activisme martial durant les années de plomb, opère une révision déchirante. Le mouvement reconnaît que *« le peuple n'est pas convaincu »* par le mot d'ordre d'indépendance et décide, en conséquence, de présenter des candidats à des élections locales jusque-là systématiquement boycottées. Aujourd'hui, Roland Thésauros, un élu de l'UPLG, universitaire féru des questions budgétaires, s'est imposé comme un coriace contradicteur de Lucette Michaux-Chevry, au point de se donner parfois des airs de « patron » de l'opposition au sein de l'assemblée régionale. En Martinique, les indépendantistes se rallient, eux aussi, à la stratégie des urnes. S'il participait régulièrement aux scrutins locaux, le Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM) d'Alfred Marie-Jeanne boudait depuis 1973 les échéances législatives. En 1993, il rompt avec cette tradition de la réserve électorale.

Chacun se résout donc à jouer le jeu des institutions, tout en clamant que *« la décentralisation n'est pas la décolonisation »*. L'exercice de ce nouveau pouvoir local inflige pourtant, parfois, de cruelles leçons de réalisme. En Nouvelle-Calédonie, sur les six communes de l'archipel dont la situation financière « préoccupe » la chambre territoriale des comptes, quatre sont gérées par des indépendantistes. Dans les provinces du Nord et des îles Loyauté, contrôlées par le FLNKS, l'apprentissage du pouvoir s'est fait dans la douleur : émergence d'une petite élite bureaucratisée, coupée de la base militante – les mauvaises langues parlent de la « bourgeoisie kanake en R 25 » –, fragmentation de la galaxie militante, lenteur de la greffe économique au sein des tribus, émergence de contradictions violentes entre chefs coutumiers et élus du suffrage universel, vulnérabilité face aux sollicitations d'affairistes métropolitains venus goûter à la manne financière qui se déverse de Paris.

Les expériences des micro-Etats voisins

Tous ces handicaps se sont cumulés pour entamer gravement le crédit des élus indépendantistes, dont beaucoup pèchent, au demeurant, plus par naïveté ou inconstance que par arrivisme. Conscients du travail qui reste à accomplir pour assurer la viabilité économique de la future indépendance, selon la démarche engagée par Jean-Marie Tjibaou, les dirigeants de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS) font aujourd'hui l'éloge de la « progressivité », alors que se profile, en 1998, l'échéance d'un référendum d'autodétermination. *« 1998, ce n'est pas l'indépendance totale,* souligne François Burck, le président de l'UC. *La souveraineté s'acquiert avec le temps. Cette indépendance, il faut la construire, qu'elle arrive en 1998, 1999 ou 2005. »*

Quelles que soient les frustrations que continue de susciter le spectacle, parfois indécent, de la dépendance vis-à-vis de la métropole, le sentiment d'une impréparation à l'indépendance immédiate finit par décourager bien des vocations. Parmi les raisons de l'effondrement de la sympathie qu'inspiraient les indépendantistes en Guadeloupe, les observateurs citent volontiers... les ravages du cyclone Hugo, en 1989. L'élan de solidarité qui s'était manifesté en métropole, ainsi que les mesures d'indemnisation prises par l'Etat, ont alimenté cette interrogation anxieuse : « Qu'aurions-nous fait si nous avions été indépendants ? »

Les échos des expériences de certains micro-Etats voisins viennent conforter ce sentiment. L'idée que l'émancipation n'emprunte pas nécessairement les chemins de l'indépendance institutionnelle fait son chemin. L'argument avait déjà été abondamment exploité par les tenants du *statu quo* qui, à chaque élection, comparaient la misère et la dictature environnantes avec les « bienfaits » de la présence française. Le fait nouveau est que beaucoup d'indépendantistes en conviennent, aujourd'hui, à demi-mot. Aux Antilles, le flot d'immigrés clandestins fuyant Haïti, Sainte-Lucie ou la Dominique, pour venir s'entasser dans les bidonvilles de Fort-de-France ou de Pointe-à-Pitre, finit par avoir un effet dissuasif. En Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides), qui était célébré naguère comme modèle, est désormais cité par les indépendantistes de l'Union calédonienne comme le contre-exemple absolu.

C'est que les opinions des DOM-TOM sont très réceptives aux évolutions qui affectent l'environnement international. L'effondrement du bloc de l'Est a eu d'évidentes répercussions sur des revendications indépendantistes, jadis soutenues dans les forums internationaux par le « camp anti-impérialiste ». Après avoir obtenu une éclatante victoire à l'ONU en décembre 1986 – la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser –, le FLNKS a essuyé, ces dernières années, bien des désillusions diplomatiques. Les Etats mélanésiens de la zone Pacifique sud, jusqu'à présent les plus radicaux dans le soutien aux indépendantistes canaques, ont faibli dans leur activisme depuis qu'ils sont eux-mêmes en butte à de violentes crises internes. Quant à l'Australie, qui s'était naguère associée aux offensives anti-françaises, elle se garde de toute interférence susceptible de froisser Paris après avoir elle-même applaudi à la signature en 1988 des « accords de Matignon » sur l'avenir de l'archipel.

L'interrogation sur l'« identité »

La période n'est donc plus franchement faste pour les tenants de l'indépendance. Faut-il, pour autant, prédire un effacement irréversible de ce courant d'opinion, qui s'entête à réclamer de nouvelles règles du jeu permettant de s'arracher à l'obsédant face-à-face avec Paris ? Rien n'est moins sûr. L'accumulation de tous ces handicaps n'empêchera nullement l'exigence « identitaire » de continuer à travailler les consciences.

En Martinique, la vitalité d'un groupe comme le Mouvement des démocrates et des écologistes pour une Martinique souveraine (MODEMAS), dirigé par Garcin Malsa et auquel participent les écrivains de la « créolité » – Raphaël Confiant et Patrick Chamoiseau (prix Goncourt 1992) –, montre que certains cercles intellectuels n'ont pas renoncé. Après l'orthodoxie marxiste des années 70, cette nouvelle génération d'agitateurs d'idées s'attelle à défricher de nouvelles terres, jusqu'à emprunter aux Québécois le concept de « souverainisme », fort éloigné du schéma rigide de l'Etat-nation. Les conservateurs locaux finissent eux-mêmes à admettre que l'interrogation sur l'« identité» n'est pas qu'un songe creux. Ils l'ont si bien compris qu'ils n'hésitent pas à jouer sur l'ambiguïté, à mille lieues de leurs officiels trémolos cocardiers.

Postés en embuscade

Quand Lucette Michaux-Chevry crée, en 1982, son propre parti, intelligemment baptisé Le Parti de la Guadeloupe (LPG), puis déclenche de féroces guérillas administratives contre les préfets, elle fait du nationalisme sans le dire. Quand Alex Ursulet, jeune loup du RPR martiniquais – et gendre de Bernard Pons – se proclame *« nationaliste de droite »*, jusqu'à s'associer à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, il fait du nationalisme en le disant. Quand Gaston Flosse, le président (RPR) du gouvernement territorial de Polynésie française – issu du statut d'autonomie interne de 1984 –, sillonne les îles de l'archipel en célébrant les vertus du *Tiamaraa*, vocable signifiant indifféremment « autonomie » et « indépendance », il fait du nationalisme en bredouillant. C'est ce même Gaston Flosse qui vient de laisser un de ses amis politiques, Tinomana Ebb, vice-président de l'Assemblée territoriale, louer les mérites du statut d'« Etat associé ». Vieil admirateur de la formule des îles Cook, Etat lié à la Nouvelle-Zélande, M. Flosse a toujours eu des idées très précises sur ce chapitre-là.

Pourtant, ces tentatives de récupération n'ont réussi que partiellement à couper l'herbe sous le pied des indépendantistes traditionnels. Les ambivalences de Gaston Flosse n'ont pas empêché son rival Oscar Temaru, le chef du Front de libération de la Polynésie, d'attirer sur son nom 44 % des suffrages dans la première circonscription (Ouest) de l'archipel en mars 1993. La montée en puissance de M. Temaru, qui capitalise les frustrations nées de l'impasse du tout-Mururoa, est aujourd'hui prise très au sérieux à Paris. En Martinique, la situation est moins tranchée, mais le score – 27 % des suffrages – recueilli dans le Sud par le chef du Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM), Alfred Marie-Jeanne, signale l'enracinement d'un pôle indépendantiste.

Les électeurs qui se tournent vers des figures de cet acabit, personnalités charismatiques symbolisant une certaine droiture morale, ne sont pas nécessairement tous indépendantistes au sens idéologique du terme. Leur vote serait volontiers qualifié, en métropole, de populiste ou de protestataire. L'apologie du « chef » à laquelle ils cèdent parfois passe même pour suspecte aux yeux des tenants du libéralisme politique. Mais qu'importe ! Le fait est là, incontestable : MM. Temaru et Marie-Jeanne infligent un cuisant démenti à ceux qui décrètent, un peu hâtivement, la fin de l'histoire dans l'outre-mer français. Dans ces contrées au tissu social extrêmement fragile, leurs coups de boutoir peuvent finir par porter. On les dirait comme postés en embuscade.

Frédéric Bobin
avec Eddy Nedeljkovic à Pointe-à-Pitre,
Jean-Marc Party à Fort-de-France,
Franck Madœuf à Nouméa
et Michel Yieng-Kow à Papeete

(1) *Antilla* du 9 septembre 1994.

BIBLIOGRAPHIE

Les frontières de la République

Coup de tonnerre dans l'imaginaire de la nation : les contrées d'outre-mer ne sont plus les « confettis de l'Empire ». Elles sont devenues les *« frontières de la République »*. Dans une synthèse richement documentée, *les DOM-TOM*, Gérard Bélorgey et Geneviève Bertrand retracent ce cheminement par lequel Paris a su, à la longue, banaliser son excroissance ultra-marine.

Un double itinéraire, en fait. Aux Antilles, en Guyane et la Réunion, où la soif de s'affranchir d'une mémoire esclave a nourri la religion de l'assimilationnisme républicain, on a conféré le statut départemental. Aux archipels du Pacifique sud, arc-boutés sur le culte de racines immémoriales fortement ébranlées par le choc colonial, on a accordé le statut d'autonomie.

Subtil *distinguo* qui fonde l'actuelle stabilité. L'avenir, pourtant, reste lourd d'incertitudes alors qu'un nouveau partenaire vient ébrécher le contrat : l'Europe. Si les TOM sont à l'abri, les DOM, eux, sont crûment exposés. En vérité, l'hypothèque européenne ne fait que mettre à nu les fragilités de sociétés anémiées par un mal-développement qu'occultent les discours lénifiants sur les *« niveaux de vie »*.

Dans son tableau de *l'Outre-mer français*, écrit d'une plume mordante, Jean-Luc Mathieu s'indigne des perversions de tout un système où s'épanouit le *« double langage »*. D'un côté, on réclame les bienfaits de la solidarité nationale *« parce qu'on est français »*. De l'autre, on milite âprement pour la défense des sur-rémunérations et des privilèges fiscaux *« parce qu'on est spécifique »*. L'outre-mer baigne dans ce double langage : le retour au *« réel »* risque d'être douloureux.

F. B.

▶ *Les DOM-TOM*, de Gérard Bélorgey et Geneviève Bertrand, La découverte, 120 p. 45 f.
▶ *L'Outre-mer français*, de Jean-Luc Mathieu, PUF, 280 p., 172 f.

RÉGIONS

UN SONDAGE « LE MONDE »-CSA/CEVIPOF

L'ÉTAT SANS TERRITOIRE

Suite de la page I

C'est-à-dire multiplier les parcs, protéger les paysages, mais garder des petits paysans exploitants, qui font le charme de ce qu'on aime et qui, sans doute, rassurent sur de vieilles racines. Créer des emplois pour entretenir les paysages révulse les Français presque autant que de concentrer toutes les ressources sur les grandes exploitations rentables (*graphique C*).

Il faut insister sur la radicale nouveauté de ce scénario imaginaire. A partir de lui, aménager le territoire, aujourd'hui, c'est d'abord fondre ville et campagne, les fondre dans nos usages et nos images, et reprendre la question agricole sous cet angle. Si les aides à l'agriculture sont bien acceptées par tous, la campagne n'est plus l'espace légitime des organisations agricoles. Ce temps est révolu : la campagne est un bien collectif, symbole de bonheur et de beauté.

Face à cette idée-là, la valeur relative des régions diffère suivant les plaisirs qu'on peut y prendre, le souvenir qu'on en a. Un peu plus de 60 % des Français refuseraient un emploi en région parisienne ou dans le Nord, un peu plus de 50 % dans le Massif central, mais seulement 26 % dans le Sud. Autrement dit, la très grande ville, comme l'ancienne région industrielle, sont dépassées par les régions de vacances et de nature. Nous sommes certes dans la représentation, mais, à partir d'elle, se dessine une part des mouvements spontanés de nos sociétés. Les Français ne sont pas en crise d'amour face à leurs anciennes idoles : ils en ont érigé d'autres que, collectivement, ils ne savent pas assez reconnaître. Il faut apprendre à en tirer arguments et politiques et accompagner les mouvements de populations qui ne peuvent manquer de continuer.

Espace public, gestion privée

Le paysage est la nouvelle catégorie forte d'appréhension du territoire – mot qu'on ne devrait plus, évidemment utiliser qu'au pluriel. La campagne se présente comme un nouvel espace public, où le pouvoir régalien de l'État en matière de protection n'apparaît guère contesté, mais cet espace public-là relève de la gestion privée : celle des exploitants agricoles, celle des propriétaires et des associations d'habitants. On peut admettre que soient interdits des styles anachroniques, que des parcs soient créés, que le camping soit contrôlé – les jeunes l'admettent moins –, mais on ne veut plus laisser l'Etat ni ses services transformer le territoire, tracer des voies de TGV, décider de grosses implantations.

Dans une vision pessimiste, on parlera de repli sur soi, de préférence pour ce qui est proche et petit au détriment du grand et du plus lointain, de recul du sentiment de l'intérêt général. Insistons sur le fait que 84 % des Français sont satisfaits de l'endroit où ils vivent, mais ils ne sont que 24 % à trouver la population bien répartie sur le territoire. Si la première information vient de l'expérience de chacun, comment la seconde s'est-elle élaborée ? Par protestation primaire ou par suggestion de grands stratèges territoriaux ?

Comment démêler la vague protestataire, liée à la dure crise en cours, qui mène au repli sur soi et sur son voisinage, et la demande nouvelle et forte de démocratie de proximité, d'habitant-décideur, d'adaptation de la prise de décision aux nouvelles échelles du monde ? Le surinvestissement sur les pouvoirs locaux et les équipements de quotidienneté n'est pas seulement demande négative. S'y dessinent une nouvelle idée du proche dans un monde global, une nouvelle répartition de l'information et des compétences qui délégitiment l'Etat et ses agents, hier possesseurs d'un monopole maintenant perdu.

La rareté du travail et l'ouverture internationale ont contribué à affaiblir l'Etat-providence, parallèlement, sans doute, à un réinvestissement sur le local, mais un local revisité, celui d'une société mobile, pétri de paysages et d'images. Si désirer l'harmonie du proche contre des décisions venues « d'en haut » est politiquement classé comme un poujadisme du territoire, il finira par le devenir. Si, en revanche, on accepte que la fin de l'Etat-providence est aussi la fin de l'Etat aménageur, on peut réfléchir à une redynamisation sociale venue des habitants et de leurs nouveaux centres d'intérêt.

De nouvelles échelles de pouvoir

Encore faudrait-il que la décentralisation soit autre chose qu'un nouveau partage du pouvoir au sein du monde des notables. Il faudrait mettre vraiment sur l'ouvrage la question des échelles spatiales pertinentes pour traiter chaque question, et favoriser des règles de démocratie locale où l'habitant puisse donner son sentiment sur les grandes décisions, et non pas, uniquement, sur la couleur de ceux qui les prennent. Tel est, en fait, le cœur du débat sur l'aménagement du territoire et son enjeu pour un Etat régalien et arbitre, renforcé par sa capacité à penser un espace de décision et de légitimité intermédiaire entre intérêt privé et intérêt général.

Autrement dit, un Etat qui, cessant de subir la perte de son territoire, en remette la gestion, pour l'essentiel, à des corps intermédiaires démocratiquement animés. Un Etat qui renforcerait son influence par la réduction de ses champs d'intervention.

Bertrand Hervieu et Jean Viard, chercheurs au CEVIPOF (laboratoire de la Fondation nationale des sciences politiques, associé au CNRS)

Tableau 1 : La revanche du local

En matière d'aménagement des campagnes, à quel intervenant faites-vous confiance en premier ?	%
Aux élus locaux	43
Aux spécialistes et aux experts	16
Aux responsables d'associations	13
Aux responsables des organisations syndicales agricoles	9
Aux agents des services de l'Etat	5
Aux chefs d'entreprise	5
– Ne se prononcent pas	9

En matière d'aménagement des banlieues, à qui faites-vous le plus confiance ?	%
Aux élus locaux	36
Aux responsables d'associations	22
Aux spécialistes et aux experts	16
Aux responsables des offices d'HLM	6
Aux responsables des organisations professionnelles ou syndicales de salariés	5
Aux agents des services de l'Etat	4
Aux chefs d'entreprise	2
– Ne se prononcent pas	9

Lorsqu'il y a un conflit à propos du TGV ou de la construction d'une autoroute, qui, en fin de compte, devrait, d'après vous, avoir le dernier mot ?	%
Les propriétaires concernés	32
Les associations représentant les habitants	28
La commune	14
La région	8
Le département	8
L'Etat	5
L'Europe	1
– Ne se prononcent pas	4

Tableau 2 : La fin d'une opposition

Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

	Urbains	Ruraux		Urbains	Ruraux
Personne n'est aujourd'hui à l'abri d'un chômage de longue durée			**Plutôt que de soutenir partout l'agriculture, il faudrait, dans des régions comme les Vosges, les Pyrénées ou la Haute-Provence, créer de grands parcs naturels**		
– D'accord	96	97	– D'accord	48	47
– Pas d'accord	3	3	– Pas d'accord	41	38
– Ne se prononcent pas	1	–	– Ne se prononcent pas	11	15
Le progrès technique accroît le chômage			**Il vaut mieux ne faire que le strict minimum au travail et chercher des centres d'intérêt ailleurs**		
– D'accord	82	89	– D'accord	29	24
– Pas d'accord	16	9	– Pas d'accord	67	70
– Ne se prononcent pas	2	2	– Ne se prononcent pas	4	6

Tableau 3 : Quand la campagne rend libre

QUESTION. – Voici une liste de mots. Pour chacun d'eux, pouvez-vous me dire si, spontanément, il évoque pour vous plutôt la ville ou plutôt la campagne ?

	Ville	Campagne	NSPP
Progrès	83	9	8
Travail	77	12	11
Egalité	29	41	30
Solitude	47	42	11
Plaisir	42	47	11
Beauté	32	58	10
Solidarité	22	66	12
Santé	24	67	9
Liberté	21	68	11
Retraite	17	73	10
Conservatisme	8	79	13
Tranquillité	4	93	3

Où hésiteriez-vous le plus à vous trouver seul(e) la nuit ?

Réponses données à l'aide d'une liste

Sans opinion
Dans une rue déserte en ville
30%
24%
10%
6%
7%
Dans une maison isolée à la campagne
Dans un pavillon de banlieue
Dans les transports en commun
Dans une forêt

graphique A

La vie à la campagne est plus agréable que la vie en ville.

Urbains
d'accord 79%
pas d'accord
2%
sans opinion
Ruraux
d'accord 94%
pas d'accord

graphique B

Fiche technique

Sondage exclusif CSA/CEVIPOF (Centre d'étude de la vie politique française) réalisé du 23 juin au 10 juillet 1994 auprès d'un échantillon national de 2 023 personnes, représentatif de la population âgée de dix-huit ans et plus, comportant deux sous-échantilons de 806 ruraux et 1 217 urbains, catégories définies selon les critères fixés par l'INSEE en 1982. Méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage). Cette étude est issue d'un programme de recherche confié par le groupe de prospective rurale de la DATAR au CEVIPOF.

Certains disent qu'il faudrait concentrer la production agricole dans les zones les plus rentables, et arrêter de cultiver les terres ailleurs.

Urbains
pas d'accord
d'accord 32%
9%
sans opinion
Ruraux
pas d'accord
d'accord 26%
9%
sans opinion

graphique C

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

REMOUS TOULONNAIS

La chambre régionale des comptes enquête sur la privatisation contestée de l'eau

LA commission des finances de la municipalité de Toulon a retenu, mardi 25 octobre, l'idée du transfert sur le budget général des 200 millions de francs, placés jusqu'alors en obligations, provenant d'un droit d'usage obtenu en décembre 1989, lors de la privatisation du service des eaux au profit de la Compagnie des eaux et de l'ozone (CEO), filiale de la société Générale des eaux. Ce projet doit être présenté à la séance du conseil municipal du 4 novembre.

Selon les élus de la majorité, cette mesure serait justifiée par une augmentation des taux d'emprunt entraînant une baisse de la valeur des obligations. Jusque-là, ce pactole rapportait 9,5 % par an. La commission envisage d'imputer la moitié de la somme au deuxième budget supplémentaire de 1994 et le reste au budget primitif de 1995, afin de diminuer l'endettement de la ville. Cette mesure est loin de faire l'unanimité, d'autant que François Trucy, sénateur et maire (UDF-PR) de la ville, vient à peine de vendre une partie de ces obligations, à raison de 28 millions de francs, en vue d'équilibrer le budget supplémentaire et de réduire de moitié la hausse des impôts.

« Un coup de poker dramatique »

Robert Gaïa, conseiller municipal PS, s'en était étonné et avait jugé illégale la convention passée entre la municipalité et la CEO, ainsi que la création d'un fonds spécial (pour l'entretien des réseaux) de 10 millions par an, géré par la société, contrevenant ainsi à la règle du « service fait » qui veut que les prestations d'une entreprise privée ne soient payées par la municipalité qu'une fois effectuées. Devant la fin de non-recevoir du préfet, l'élu socialiste avait alerté la chambre régionale des comptes ; cette instance vient de reconnaître, le 20 octobre, qu'il existait *« un vrai problème »*. La chambre précise qu'elle *« examine actuellement les comptes et la gestion de la ville de Toulon, tout en procédant simultanément à une enquête généralisée à la région sur la gestion de l'eau et de l'assainissement »*.

Les propositions de la commission des finances soulèvent un tollé jusque chez certains élus de la majorité municipale qui, explique l'un d'eux, *« s'inquiètent de cette fuite en avant qui placera la ville en situation de faillite en 1996 »*. Fortement endettée, Toulon doit supporter *« une charge de dette qui est passée de 234 millions de francs en 1990 à 436 millions de francs en 1993 »*, fait remarquer Jacques Croidieu, conseiller municipal (div. droite), pour qui *« cette vente est l'ultime étape d'un dérapage économique qui perdure depuis cinq ans »*.

« C'est un coup de poker dramatique, renchérit M. Gaïa. *En cas de changement de majorité, cette mesure empêchera, en supprimant ces liquidités, de remunicipaliser le service des eaux en indemnisant le fermier »*. Danièle Demarch, responsable du groupe communiste au conseil municipal, estime que *« la municipalité toulonnaise utilise un artifice révoltant pour* [éponger] *provisoirement son surendettement. Il y a cinq ans, le budget de l'eau était en excédent de 13,5 millions de francs, celui de l'assainissement de 3,8 millions de francs. Aujourd'hui, le prix du mètre cube a doublé et les caisses sont vides dans cette ville, où l'endettement [illegible] million de francs par habitant »*. Pour M. Jean-Marie Le Chevallier, élu du Front national, *« après le sabordage de la flotte, nous assistons à celui de la ville... »*

de notre correspondant à Toulon
José Lenzini

PAYS DE LA LOIRE

LE MANS VEUT GARDER « SON » TGV

L'extension du réseau à grande vitesse vers la Bretagne inquiète les Sarthois

RENNES à 1 h 25 de Paris... Cette prouesse du TGV devrait être réalisée en 2004. En attendant, il faut tracer une nouvelle ligne, vers la Bretagne, au-delà de Connerré (Sarthe), fin actuelle, à 15 kilomètres à l'est du Mans, des voies permettant au train de rouler à 300 kilomètres heure. Mais la loi impose maintenant qu'un tel chantier soit précédé d'une large préalable. Dans les trois mois à venir, associations, syndicats, habitants sont invités à s'exprimer sur ce projet d'extension.

Lors de la première réunion tenue au Mans, lundi 24 octobre, sous la présidence de Jean-Claude Le Taillander de Gabory, préfet de la région de Bretagne, élus et représentants de l'Etat ont manifesté leur accord sur le fond. *« Il faut désenclaver la façade atlantique. L'Ouest a besoin de grands projets comme celui-ci »*, a notamment fait remarquer Jean-Marc Ayrault, maire socialiste de Nantes.

Les élus sarthois ont cependant posé leurs conditions. *« La Sarthe demande des garanties »*, a lancé François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur mais aussi président RPR du conseil général de la Sarthe. Il craint que le prolongement du TGV à l'ouest se traduise par une dégradation de la desserte mancelle dix-sept TGV assurée par chaque jour. Crainte justifiée dans la mesure où la voie prolongée pourrait contourner Le Mans, entraînant la construction d'une nouvelle gare au nord de la ville.

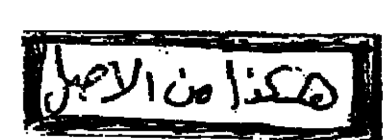
Un scénario refusé par les Sarthois, sauf si la SNCF s'engage à maintenir la fréquence des liaisons actuelles entre Paris et le centre du Mans. *« Ne nous obligez pas à lancer la nouvelle bataille du rail »*, a prévenu Robert Jarry, le maire anciennement communiste du Mans. D'une même voix, les élus de la ville et du département ont affirmé qu'il n'est pas question non plus pour les Sarthois de contribuer à financer cet ambitieux projet, estimé à 10 milliards de francs.

Bref, Le Mans veut garder tous ses TGV, qui sont autant de moteurs du développement local. Car la proximité de Paris peut s'avérer décisive lorsqu'il s'agit d'attirer des entreprises ou des activités. Depuis 1989, l'effet TGV n'est pas spectaculaire mais il se mesure. Dernier exemple : l'implantation au Mans du GIE SESAM Vitale, qui gérera la carte à puce santé que chaque Français possédera d'ici à 2002.

Le train à grande vitesse sert aussi l'image d'un département que les 24 Heures du Mans ne suffisaient plus à valoriser. Enfin, le TGV transporte chaque jour 400 voyageurs d'un nouveau type : ils vivent au Mans, travaillent à Paris et pratiquent le « TGV-boulot-dodo ». Regroupés au sein de l'Association des voyageurs et usagers du chemin de fer (AVUC), une association qui a su se faire entendre notamment pour négocier des tarifs d'abonnement préférentiels, ils réclament le maintien de la desserte existante, mais surtout l'amélioration de sa qualité.

de notre correspondant au Mans
Philippe Cochereau





PICARDIE

STOCKAGE ILLÉGAL DE DÉCHETS PLASTIQUES DANS L'AISNE

Le déblaiement des 20 000 mètres cubes importés illégalement du Luxembourg et d'Allemagne incombera aux pouvoirs publics

DANS le hameau du Fonds d'Arlaines, sur la commune de Fontenoy, des hangars délabrés et gris plantent le décor de la décharge. Des ballots de trois mètres de haut y reposent encore, souvent à l'air libre. Pour Georges Juste, un des riverains de l'ancienne usine de la Sylver System Recycling, le voisinage du dépôt s'apparente à un cauchemar. L'homme, ancien chef de corps des pompiers, a été l'un des premiers à s'alarmer du va-et-vient de camions vers l'entreprise en septembre 1993. La Sylver System Recycling, une société française, prétendait alors produire des pavés autobloquants avec du plastique recyclé mais elle n'a, en fait, jamais mené cette activité.

Jacques Sanyn, conseiller régional, membre du Mouvement des écologistes indépendants de Picardie, assure qu'il a même découvert, à l'intérieur de ces monticules compacts, des seringues et des poches de plasma provenant d'hôpitaux. Des journaux luxembourgeois y côtoient des sachets provenant d'Allemagne. *« Notre inquiétude est que quelqu'un y mette le feu. Avec un vent soufflant, les conséquences pourraient être désastreuses »*, souligne M. Sanyn.

La décision de mettre fin au feuilleton rocambolesque de Fontenoy est finalement tombée : bientôt, la décharge sera vide. En novembre, près de 20 000 mètres cubes de déchets de plastique, en provenance notamment d'Allemagne et du Luxembourg, devraient être enfouis, sous le contrôle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Ils seront acheminés dans un centre technique, de classe 2, réservé aux matières non toxiques. La facture de cette opération a été évaluée à 3,5 millions de francs, l'Etat fournira la somme de 1,5 million de francs, le conseil régional et le conseil général apportent chacun leur concours à hauteur de 1 million de francs.

Flagrant délit

Le trafic d'importations illégales de déchets avait été mis au jour en flagrant délit par les services des douanes, le 18 janvier 1994. Ce jour-là, un camion en provenance d'Allemagne, transportant des granulés utilisés dans l'industrie, avait été intercepté. Le 28 janvier, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, se rendait à Laon, la préfecture de l'Aisne, pour annoncer triomphalement la reconduite en Allemagne des déchets transportés. Depuis, la population de Fontenoy, qui compte cinq cent quarante-deux habitants, a eu le temps de manifester son impatience à voir enlever ces détritus. En février 1994, est constitué, sous la présidence de Georges Juste, le Comité de défense des riverains et personnes concernées par la décharge sauvage du Fonds d'Arlaines. Le mode de protestations choisi a allié l'organisation d'actions spectaculaires à une forme très particulière d'humour.

En mai 1994, quatre tonnes de déchets, prélevés à Fontenoy, ont été déversées devant la sous-préfecture de Soissons. Le 2 juillet, le Comité a procédé, au péage de Dormans sur l'A4, à des distributions de sachets contenant des déchets à des automobilistes. Le 27 juillet, les riverains de la décharge ont adressé, par la poste, à des élus et des administrations du département, des missives contenant des échantillons puisés sur le site de la Sylver System Recycling. Au souvenir de cette réception, Paul Girod (UDF), président du conseil général de l'Aisne ne décolère pas. *« La pratique qui consiste à faire délibérer les élus sous la contrainte est intolérable ! »* gronde-t-il.

Commission rogatoire internationale

Sans nommer M. Sanyn, à l'initiative de ces étranges missives, M. Girod s'emporte. *« L'expéditeur,* dit-il, *a affirmé que ces envois postaux, sous forme d'enveloppes officielles du conseil régional mal fermées, étaient dangereux. Soit il a menti en exprimant cet avis, soit il a mis sciemment en danger de contamination des postiers et des élus. Je n'admets pas ce procédé. »* Le président du conseil général donne, aussi, un avis mitigé sur le rôle de l'Etat. *« Les analyses sur la non-toxicité des déchets ont été menées rapidement, mais les services auraient pu s'apercevoir plus vite de ce trafic »*, juge-t-il. Pourtant, M. Girod se montre finalement assez optimiste, estimant que *« ceux qui se livrent au jeu de l'importation illégale de déchets vont être obligés d'être de plus en plus malins, car la population est devenue vigilante en matière d'environnement »*.

« Compte tenu de l'absence de toxicité, nous avons été relativement vite, se défend le préfet, Jean-Marc Sauvé. *Chaque procédure conduite a été rationnelle. Nous avons tenté de convaincre les auteurs des dépôts de les enlever, puis de les y contraindre. Enfin, nous avons mis en place un mécanisme de substitution. La non-solvabilité des gérants successifs de la Sylver System Recycling a longtemps constitué un écueil, mais l'Etat n'est pas resté les bras croisés. »* En mai 1994, les services concernés ont décidé la destruction, dans un centre adapté, d'un transformateur à pyralène découvert à Fontenoy. Deux mois plus tôt, huit cents tonnes de papiers et de cartons facilement recyclables avaient été convoyées vers d'autres sites. Les fonctionnaires avaient même envisagé de renvoyer à l'expéditeur la totalité des déchets, mais l'origine de ceux-ci n'a pu être entièrement établie. Une commission rogatoire internationale a été lancée, dès janvier 1994, par un juge d'instruction de Soissons pour interpeller les auteurs du trafic.

« Il est toujours plus aisé de prévenir que de guérir, plus difficile de procéder à l'enlèvement de matières suspectes que d'empêcher leur arrivée, conclut M. Sauvé. *Or l'Europe de la libre circulation ne signifie pas la libre circulation des déchets. »*

de notre correspondant à Laon
Thierry de Lestang-Parade

MIDI-PYRÉNÉES

M. BAUDIS RÉNOVE LE CŒUR TOULOUSAIN

Cure de jeunesse et d'histoire pour la Ville rose à huit mois des municipales

LA pendule du Capitole a retrouvé sa niche au milieu des huit colonnes qui rythment la façade de l'édifice, construit en 1750 par l'architecte Guillaume Cammas. C'est, en fait, tout le bâtiment qui vient de trouver une nouvelle jeunesse. Plusieurs mois de travaux auront été nécessaires pour redonner aux marbres et aux granits tout leur lustre d'origine, alternance de blanc et de rose dans une symétrie toute classique imitée des Romains. Divers trésors ont été mis au jour au cours de ces opérations de remise en état, tels que les blasons des capitouls – ces grands bourgeois qui gouvernaient la ville sous l'Ancien Régime –, qu'on croyait perdus.

La mairie a profité de l'opération pour interdire la cour Henri-IV, la cour centrale de l'hôtel de ville, au stationnement des automobiles. Désormais, le promeneur peut tout à loisir lever les yeux sur les fresques des façades intérieures ou se perdre en conjectures sur la seule statue du « Bon roi Henri » sculptée, paraît-il, de son vivant. Au-delà de ces nécessaires travaux de remise en état sur un édifice dont l'architecture, même avec la patine du temps, jure avec la tradition locale, les élus et, singulièrement, le maire, Dominique Baudis (UDF-CDS), qui veut en faire sa grande œuvre, ont cherché à restructurer l'ensemble urbanistique qui s'articule autour du Capitole. Ce vaste projet d'aménagement, qui concerne le cœur historique et commerçant de la ville, est une opération symbolique pour le maire, qui, manifestement, veut attacher son nom à cette opération.

Moretti et la croix occitane

Tout en nuances, ce programme est destiné rajeunir le quartier, tout en évitant de prendre les Toulousains, particulièrement les riverains, à rebrousse-poil. Interdites le long de la façade du Capitole, les automobiles pourront toujours rouler sur les trois autres côtés de la place, où les voies ont été promues semi-piétonnes. En fait, ce sont 10 kilomètres de rues qui ont ainsi été retraités, pavés et interdits au stationnement, sauf pour les livraisons. Avec douze mille emplois déclarés, les commerces de centre-ville représentent, il est vrai, un poids décisif.

Les travaux sur la place du Capitole seront bientôt achevés. Les 13 000 mètres carrés de cet espace rectangulaire, destiné à l'origine à glorifier Louis XIV et dont la construction a duré cent soixante-quinze ans, ont été repavés avec du granit rose, choisi par les Toulousains et venu de Madagascar. *« Ces matériaux n'étaient pas disponibles en quantité suffisante dans la région »*, explique le maire à ceux qui auraient préféré que la ville passât commande aux granitiers du Sidobre, dans le Tarn.

Le mobilier urbain, réduit au minimum, sera disposé en pourtour de place. Peu de bancs publics Dominique Baudis veut éviter l'afflux de SDF qui pourraient y élire domicile. Le maire préfère les emblèmes. Il a demandé à son ami Moretti, le peintre qui avait dessiné sa première affiche électorale en 1983, de travailler sur la croix occitane. *« Nous devons créer du patrimoine »*, explique fièrement M. Baudis.

L'œuvre de bronze, de 18 tonnes et de 18 mètres de diamètre, sera fondue par les Compagnons du devoir et installée au centre de la place. Chacune des douze boules de la croix figurera les signes du Zodiaque, ce qui a provoqué des protestations ésotériques d'une société savante de Toulouse. Enfin, les bâtiments jouxtant le périmètre seront ravalés, débarrassés de leurs enseignes inutiles, de telle sorte que la place affiche une unité de façade. Des fresques du même Moretti raconteront, sous les arcades des immeubles, les riches heures de Toulouse, de l'Antiquité à aujourd'hui.

Toulouse veut ainsi changer de visage tout en glorifiant son passé. L'anneau des rocades qui permettra de faire le tour complet de la ville est en cours d'achèvement. Le nouveau plan de circulation et la mise en service, il y a plus d'un an, de la première ligne de métro, l'ouverture de plus de dix mille places de parking souterrain en périphérie du centre visent à décongestionner la ville.

Les lieux prestigieux de la cité sont remis en état comme autant de phares historiques, destinés à exalter une activité artistique ou culturelle de ce temps. C'est vrai de la Halle aux grains, qui abrite l'Orchestre national du Capitole, du Château d'eau, qui est devenu le temple de la photographie... Ce sera bientôt le cas des anciens abattoirs de la ville, qui s'ouvriront à l'art moderne.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

BRETAGNE

LA PASSERELLE DE LA DISCORDE

Le port pour ferries de Roscoff se défend contre la concurrence dont Brest le menace

« *ARRÊTONS nos c... ! »* Le ton est donné. Debout, devant une centaine d'élus, Adrien Kervella, conseiller général et maire (RPR) de Saint-Pol-de-Léon, stigmatise les Brestois : *« Nous,* lance-t-il, *nous refusons de se casser la figure par la bêtise d'autres personnes ! »* Le maire de Roscoff, cité voisine de Saint-Pol, Michel Morvan (UDF-PR), prend la parole à son tour. Après la philippique de M. Kervella, c'est une fresque maritime qui jaillit de la bouche de « P'tit Mich », comme l'appellent ses administrés et ses amis. Pour son intervention, le maire de Roscoff remonte au temps de la marine à voile, quand la Bretagne, aux XVIe et XVIIe siècles, était dominatrice sur les mers. Il évoque les années de déclin, avant que n'arrive Alexis Gourvennec et ses amis, qui avaient obtenu, alors, le « désenclavement » de la région. S'il est une date qui a apparemment marqué M. Morvan, c'est le 2 janvier 1973, jour du tout premier voyage Roscoff-Plymouth du *Kerisnel*. *« Le temps était magnifique, la mer était belle,* se souvient-il. *Quelle journée ! »*

Quelques sourires illuminent des visages, car le moment n'est pas, en ce 24 octobre, dans une salle de la SICA de Saint-Pol-de-Léon, à la poésie, mais à une attaque en règle contre le projet de la chambre de commerce et d'industrie de Brest de construire dans le port du Ponant, avec l'appui de la communauté urbaine, une passerelle-roulier. Cet équipement permet l'accès direct des camions et voitures aux entrailles des ferries. Ce projet de terminal soulève un gros émoi à Roscoff, siège de la Brittany Ferries (BAI), et dans le Haut-Léon, où il existe un port de cette nature. *« Nous ne laisserons pas tuer la BAI. Qu'on arrête de nous tordre le cou ! »*, conclut M. Morvan.

Après ces deux charges arrive le canon de gros calibre, M. Gourvennec en personne, celui que l'on appelle le « paysan-directeur général » ; l'homme aux multiples présidences, ce qui fait sa puissance : la SICA de Saint-Pol-de-Léon, qui réunit les producteurs de légumes, sa base populaire ; la caisse régionale du Crédit agricole du Finistère et le conseil d'administration de la Brittany Ferries. M. Gourvennec est, ce lundi, invité par l'association des maires du Finistère, que préside Alphonse Arzel, sénateur (UDF-CDS) du Finistère et maire de Ploudalmézeau, à s'expliquer sur son opposition à la passerelle de Brest.

Dossier bloqué

L'assemblée ne s'opposera pas aux propos musclés : ce sont surtout des antis qui sont réunis là, en attendant une nouvelle réunion à Brest souhaitée par les « pros » le 5 novembre. En bras de chemise, le tribun-paysan tempête comme aux temps héroïques. Il excelle dans l'exercice oral : celui-ci durera presque deux heures. Après avoir rappelé le combat des Finistériens dans les années 60 pour obtenir le téléphone automatique, des routes, des écoles supérieures, une plate-forme industrielle à Brest et le port de Roscoff, voilà M. Gourvennec qui taille en pièces le projet brestois, non sans excès, et qui conclut par une leçon d'efficacité en matière d'aménagement du territoire : *« Il ne faut jamais demander ce qu'on est obligé de vous donner ; en plus, vous êtes obligés de dire merci. »*

Ce bras de fer entre la région de *Roscoff-Saint-Pol et celle de* Brest dure depuis juin 1992, mais il a pris un tour nouveau, en août, lorsqu'a été annoncé un accord entre la compagnie Irish Ferries et la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Brest. Le coût de cette passerelle, estimé à 23 millions de francs, est largement subventionné par la communauté urbaine de Brest, le conseil général et la région. Le chantier, confié au port de Dunkerque, aurait dû s'ouvrir, mais le dossier est actuellement bloqué faute d'autorisation du gouvernement, ce qui a obligé la CCI à revoir son plan de financement.

Le conseil régional de Bretagne et le conseil général du Finistère ont décidé, en effet, de ne pas payer les subventions, car celles-ci étaient liées uniquement à un transport de fret. L'accord avec Irish Ferries vise, pour 1995, entre soixante mille et cent mille passagers. La CCI se voit contrainte, en outre, de demander une autre autorisation pour la partie voyageurs. C'est un point de marqué pour M. Gourvennec, que soutient le pouvoir paysan, *détenteur d'un peu* plus de 50 % des parts de la compagnie qu'il préside (1).

A la question de savoir si cent mille passagers vers l'Irlande peuvent mettre en péril une compagnie comme la Brittany Ferries qui, à partir des ports de Roscoff, Saint-Malo, Cherbourg et Caen, assure un trafic de 2,8 millions de personnes et de neuf cent mille véhicules par an, M. Gourvennec répond : *« Cela peut nous coûter la bagatelle de 30 millions de francs. Le bénéfice se fait à la marge. »* Il suffirait, selon lui, qu'un autre concurrent d'outre-Manche intervienne à partir de Brest, cette fois à destination de l'Angleterre, pour fragiliser plus encore la situation de la BAI.

Front commun

En face, c'est le front commun, toutes tendances politiques confondues. Le développement du port étant inscrit dans la charte de développement économique de la région brestoise signée avec l'Etat le 5 février 1988, ce terminal pour transbordeurs apparaît comme un outil indispensable. *« Tout comme un escalator dans un grand magasin »*, souligne le maire et président de la communauté urbaine de Brest, Pierre Maille (PS). *« Nous sommes le seul port de cette taille qui ne soit pas équipé de passerelle-roulier »*, plaide Jacques Kilhn, président de la CCI de Brest.

Le trafic roulier est le seul qui soit en augmentation dans le secteur du transport maritime, souligne-t-on aussi, alors que, selon M. Gourvennec, il n'y a pas de marché de Bretagne, sauf à destination du Royaume-Uni. Des propositions ont été faites à la BAI de faire du transport vers l'Irlande à partir de Brest, mais la compagnie a refusé, estimant que cela aurait entraîné des frais disproportionnés pour un niveau de trafic minime. S'il fallait résumer : vu de Brest, deux passerelles sont viables ; vu de Roscoff, il y en a une de trop. Beau sujet de travaux pratiques en plein débat sur l'aménagement du territoire...

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

(1) Alexis Gourvennec a démenti les informations du *Nouvel Economiste* selon lesquelles il détiendrait, à titre personnel, 34 % des actions de la BAI. *« Je ne détiens que 43 000 francs »*, dit-il. En revanche, explique-t-il, il représente plus de 50 % des parts en tant que président de la SICA et du comité régional des fruits et légumes.

BASSE-NORMANDIE

LE FOOT INQUIÈTE LE MAIRE DE CAEN

La crise de confiance que connaît le Stade Malherbe ne laisse pas indifférents les élus

« *JE ne regrette pas mon coup de gueule. Il a délié les langues. »* Au soir du 10 septembre, après une sérieuse défaite de l'équipe de football de Caen devant celle d'Auxerre par 5 à 1, le maire de la ville, Jean-Marie Girault, a piqué une vive colère : *« Le plus mauvais samedi de ma vie... »* De la part d'un homme qui, adolescent, a vu sa cité rasée lors de la bataille de Normandie, l'exagération de la formule pouvait surprendre. Mais le sénateur UDF est un passionné, et il ne pouvait laisser sans réagir s'installer ce qu'il appelle *« la spirale de l'échec »*, car *« rien de ce qui arrive au Stade Malherbe n'est indifférent à la ville »*, la bonne santé de son équipe apportant *« des points supplémentaires à la notoriété d'une ville »*.

L'élu assure s'interdire toute ingérence sportive, mais il fait remarquer que la ville a investi dans cette équipe, qu'elle a construit un nouveau stade, au coût de 150 millions de francs, pour permettre aux joueurs de satisfaire un nombreux public ; or celui-ci *« aujourd'hui est déçu »*. Caen, au début de la saison, avait pourtant beaucoup d'atouts pour réussir : des recrutements ciblés, comme l'international suédois Kennet Andersson, vedette de la dernière Coupe du monde de football ; un public en or, avec plus de 9 500 abonnés ; et, donc, un magnifique stade, baptisé Michel-d'Ornano, offrant vingt-deux mille places assises. Cerise sur le gâteau : le retour de l'entraîneur Pierre Mankowski, qui avait amené Malherbe en première division en 1988.

Malgré une éclatante victoire sur Rennes (5 à 1), le gâteau d'anniversaire des quatre-vingts ans du club, fêtés vendredi 28 octobre, garde un drôle de goût. Sur 15 matches déjà joués, Caen, avec 4 victoires, 1 nul et 10 défaites, n'occupe que la dix-huitième place au classement général. *« Une crise de confiance beaucoup plus grave que la crise de croissance d'il y a trois ans qui était due à des difficultés financières »*, résume un supporter. Avec un budget de 54 millions et une subvention municipale de 6 millions, la société à objet sportif de Malherbe est en équilibre financier.

Se sentant humilié après une nouvelle défaite, Jean-Marie Girault a certainement résumé l'amertume des supporters-contribuables-électeurs. Mais cette attitude a profondément irrité le président du Stade Malherbe, Guy Chambily, réputé fin gestionnaire et PDG d'une entreprise de transport. Saisissant la balle au bond, il a démissionné en qualifiant la gestion de la ville de *« médiocre »*. Une remarque que ne pouvait guère apprécier un maire qui compte demander, en juin prochain, le renouvellement d'un mandat qu'il détient depuis 1970, mais qui est contesté par une partie du RPR local.

Le traditionnel « challenger » de M. Girault, Louis Mexandeau, député socialiste, s'est bien entendu engouffré dans la brèche en dénonçant dans ce dossier une nouvelle preuve de *« l'autoritarisme du maire »*. Le coup d'envoi de la campagne municipale a été donné sur la pelouse du stade Michel-d'Ornano. Au grand dam des joueurs.

de notre correspondant à Caen
Jean-Jacques Lerosier

ENQUÊTE

La préparation des élections municipales de juin 1995

DES « GRANDS STADES » TRÈS CONSENSUELS

Une étonnante unanimité s'est faite parmi les élus de la plupart des villes choisies pour accueillir la Coupe du monde de football en 1998

POLÉMIQUE à Paris, consensus presque partout en province : les difficultés apparues en Ile-de-France autour des choix du site, puis des architectes du Grand Stade, nécessaire à l'organisation de la Coupe du monde de football, n'ont pas eu leur pendant dans les autres régions. En dehors de Marseille *(voir encadré)*, dans la quasi-totalité des sept villes désignées par le premier ministre, la décision d'agrandir les stades pour accueillir la compétition en 1998 ne sera sans doute pas un enjeu des prochaines élections municipales. Les dossiers, cependant, n'ont pas toujours été faciles à boucler.

On aurait pourtant pu imaginer, par exemple, des Bordelais échaudés par tout ce qui concerne le football, après les coûteuses mésaventures du club des Girondins, sous la conduite de Claude Bez et avec la bénédiction inconditionnelle du maire de la ville, Jacques Chaban-Delmas. Le dossier de l'adaptation du stade de Lescure est pourtant un de ceux qui posent aujourd'hui le moins de problèmes. Si la vie politique bordelaise est agitée par la prochaine échéance municipale, et bien que M. Chaban-Delmas ne semble plus contrôler l'attelage constitué par la ville de Bordeaux, la communauté urbaine, le département et le conseil régional, ceux-ci n'ont pas soulevé la moindre objection devant le dossier de l'agrandissement du stade de Lescure.

Construit entre 1936 et 1938, ce stade est à portée de clameurs du centre-ville. Les différentes modifications effectuées au fil des ans pour accueillir cyclisme, athlétisme et rugby ont porté la capacité du stade à quarante-cinq mille places, *« dont un nombre important de places debout »*, comme le précise le dossier technique de la ville. La mise aux normes prévoit un minimum de trente-cinq mille places assises. L'investissement total devrait être de 51,5 millions de francs, un peu moins que ce qui avait été prévu, en 1992, au moment de la constitution du dossier. Chacun sait que le nom même de Bordeaux disparaîtrait avec l'abandon de toute ambition internationale.

Ce rendez-vous sera, aussi, la dernière rencontre entre les deux bâtisseurs qui auront marqué Bordeaux au cours de ce siècle : Adrien Marquet et Jacques Chaban-Delmas. Le premier, socialiste égaré dans la collaboration, avait construit le stade de Lescure. Le second y a beaucoup joué et n'avait certainement pas pensé que son dernier projet s'appuierait sur une œuvre de l'adversaire qui a failli bloquer sa carrière politique en 1947.

A Toulouse non plus, aucune collectivité locale ne pouvait courir le risque, à quelques mois d'importantes échéances électorales, de laisser filer une manifestation de cette importance aux retombées qui dépassent largement le monde du football. Pour autant, elles n'entendaient pas dévoiler trop vite leur jeu. Du coup, l'été dernier, chacune se livra à une bataille de communiqués avant d'accepter de partager l'addition : 21 millions de francs à la charge de chacune d'entre elles. A cela s'ajoute, pour la ville de Toulouse, l'obligation de payer d'éventuels surcoûts, alors que l'Etat ne s'est engagé que sur une subvention de 31 millions de francs.

La région Midi-Pyrénées pense que la Coupe du monde aura d'importantes retombées économiques, car les entreprises locales devraient pouvoir s'imposer pour l'agrandissement du stade. On s'attend, aussi, à une relance des activités commerciales, pour peu que l'Espagne tienne son rang dans la compétition, ce qui aurait pour effet immédiat d'amener plusieurs dizaines de milliers de spectateurs ibériques dans la Ville rose. Celle-ci espère bien asseoir, ainsi, son image de grande parmi les grandes.

A Montpellier, les élus – le maire, Georges Frêche (PS), en tête – ont saisi l'occasion de la Coupe du monde pour faire de la Mosson un vrai « grand stade » et pour achever, ainsi, l'aménagement du quartier populaire de la Paillade, à l'ouest de la ville. La capacité de la Mosson, aujourd'hui de vingt-trois mille cinq cents places, devrait être portée à trente-cinq mille, et le coût de cette extension est chiffré à 108,5 millions de francs.

M. Frêche justifie cet investissement par la manne que représentent les subventions de l'État, qui s'est engagé à apporter 37 millions de francs. Il serait anormal, selon lui, de se priver d'un équipement aussi important, alors que son financement ne sera pas trop lourd à supporter pour la collectivité. Il est vrai que, pour l'instant, peu d'opposition s'est réellement manifestée autour de ce projet. Seul le Front national a haussé le ton en conseil municipal, considérant qu'il était scandaleux de se lancer dans un projet pareil alors que *« 2 % de la population n'a pas encore de salle de bains »*.

A Saint-Etienne : une priorité

Bien que l'image de Saint-Etienne soit encore associée à celle de son équipe de football, la candidature de la ville n'a jamais fait l'unanimité. Alors qu'ils portent les mêmes couleurs que les glorieux finalistes de la Coupe d'Europe des champions en 1976, les représentants des Verts contestent le réaménagement du stade Geoffroy-Guichard, dix ans après les travaux réalisés pour l'accueil du championnat d'Europe des nations. Paul Chomat, président du groupe communiste du conseil municipal, doute encore des retombées médiatiques et économiques d'un tel événement pour une ville comme Saint-Etienne et propose le reversement d'une partie des droits de télévision aux collectivités locales.

Michel Thiollière, maire (UDF-rad), a fait de ce dossier l'une de ses priorités depuis son élection en mai dernier. Pour combattre le scepticisme de certains responsables du football français sur la double candidature des villes de Lyon et de Saint-Etienne, trop proches selon eux, M. Thiollière a plaidé la cause stéphanoise directement auprès d'Edouard Balladur. Il a négocié par ailleurs l'accroissement des participations de l'Etat (27 millions de francs), du département (15 millions de francs) et de la région (15 millions de francs) au montage financier de l'opération.

A Lyon, les querelles intestines et l'actualité judiciaire ont laissé la place à une étonnante unanimité pour la préparation de la Coupe du monde, comme si toutes les hypothèques devaient être levées d'ici là. Le principe de la participation de la ville a été voté à l'unanimité au conseil municipal de Lyon, le 4 juillet, et à l'unanimité moins une abstention à la communauté urbaine. Il est vrai que les travaux, qui coûteront plus de 100 millions de francs, financés pour un tiers par la ville, porteront essentiellement sur l'amélioration de l'accueil et du confort du stade de Gerland. Sa capacité sera à peine augmentée et portée de quarante-deux mille à quarante-quatre mille places.

Le stade de Gerland, construit par l'architecte lyonnais Tony Garnier en 1928, a été inscrit à l'inventaire des Monuments historiques en 1967. Sa façade extérieure est classée, ce qui interdit des travaux de modification. C'est une des raisons pour laquelle la ville ne peut pas envisager de porter à soixante mille places la capacité du stade, au cas où Marseille se désisterait pour une demi-finale. Elle serait cependant prête à accueillir cette phase de la compétition si la Fédération internationale de football (FIFA) accepte qu'elle se joue dans un stade de quarante-quatre mille places.

A Nantes : un dossier en suspens

L'annonce par le premier ministre que le dossier de Nantes restait en suspens jusqu'à ce que les conditions de financement soient définitivement trouvées a surpris les responsables locaux. La facture – 43 millions de francs – est, en effet, une des moins élevées. Il suffit à la ville de porter la capacité du stade de la Beaujoire de trente-cinq mille à quarante mille places pour se conformer aux normes imposées par la FIFA.

Michel Cordier, l'adjoint (PS) au maire, chargé des sports, a fait savoir qu'un terrain d'entente avait été trouvé entre les différents partenaires. L'Etat prendra en charge 15 millions de francs. Le conseil régional a voté des crédits pour 4 millions de francs. Dans un premier temps le conseil général avait accordé 3 millions de francs, mais la subvention devrait être revue à la hausse. Le président du conseil général, Luc Dejoie (RPR), a rencontré Jean-Marc Ayrault, le maire (PS), et pourrait décider de s'aligner sur la région. Malgré cela l'essentiel du financement, soit 28 millions de francs, reste à la charge de la commune.

A Lens, on n'a pas attendu la visite de M. Balladur au stade Bollaert, le 14 octobre, pour lancer le débat sur le financement de la rénovation du stade. Dès juin, au cours d'une réunion du conseil municipal, André Delelis, maire (PS), exigeait une plus forte participation de l'Etat. Il estimait alors que sa ville, asphyxiée par la récession, ne pouvait supporter une charge importante et devait bénéficier de la solidarité nationale. Le coût des aménagements est évalué à 98 millions de francs. L'ensemble des élus de la région ont comparé, pour les déplorer, les propositions de l'Etat, inférieures, selon eux, aux chiffres avancés pour certaines autres villes.

Les autres collectivités locales ne se montrent guère plus conciliantes. Le conseil régional a affiché, le 24 octobre en séance plénière, son intention de participer à la même hauteur que l'Etat, soit environ 36 millions de francs, au financement des travaux. La région, dirigée par Marie-Christine Blandin (Verts), entend bloquer là sa participation, refusant toute participation à un éventuel surcoût. De son côté, le conseil général du Pas-de-Calais, présidé par Roland Huguet, sénateur (PS), a proposé d'apporter 26 millions de francs, mais il demande des garanties que l'Etat et la région refusent. Si, de l'Etat aux collectivités locales, chacun se renvoie la balle pour se préserver des aléas du financement, l'architecte pressenti a déjà dévoilé ses plans. Le nouveau stade pourra comporter trente-cinq mille places assises. Il faudra donc supprimer les fameuses places debout de la tribune « Trannin », qui accueillent les plus fidèles supporters du RC Lens, mais aussi les plus désargentés.

Après Paris et son faramineux « Grand Stade » de Saint-Denis, après Marseille, et le dossier difficile du Stade-vélodrome, Lens est l'une des trois villes invitées à accueillir la Coupe du monde de football pour lesquelles 1998 sera un enjeu des municipales de 1995.

C. de C.,
avec nos correspondants à Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Saint-Etienne, Lyon, Nantes et Arras.

Marseille : discorde sur le financement

Le 30 mai, unanime, le conseil municipal adoptait le projet d'agrandissement du Stade Vélodrome. Afin de répondre au cahier des charges imposé par la FIFA pour accueillir une demi-finale de la Coupe du monde, ainsi que sept autres matches, la capacité du vieux stade marseillais, inauguré en 1938, devra être portée de quarante et un mille à soixante mille places assises. Marseille rêve déjà à sa demi-finale, et les milieux économiques tentent d'évaluer les retombées de cette communication de première grandeur.

Cinq mois plus tard, l'heure est au bouclage des dossiers financiers pour que Marseille soit définitivement désignée comme hôte de la Coupe du monde. L'Etat et la ville se sont engagés sur 96 millions de francs chacun. Autres financeurs du projet, le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont déjà inscrit à leurs budgets respectifs les dépenses pour la rénovation du Stade Vélodrome : 25 millions de francs chacun.

La polémique qui, depuis le début du mois d'octobre, oppose les financeurs repose sur un double chiffrage des dépenses envisagées. Le conseil général et le conseil régional ne retiennent que le montant de 248 millions de francs (hors taxe) annoncé par François Kosciusko-Morizet, délégué interministériel à la Coupe du monde. Sur cette base, et tout le monde se disant prêt à ajouter un « chouïa » si nécessaire, le financement semblerait ne pas devoir poser de difficultés.

Maîtresse d'ouvrage, la ville de Marseille estime cependant que le coût global sera de 287 millions de francs, soit 39 millions de francs de différence. Cette « rallonge » consiste en des frais divers – sécurité, maîtrise d'ouvrages concours des entreprises, imprévus –, présentés comme classiques par Robert Vigouroux, qui entend donc les partager avec tous ses partenaires. La municipalité, souligne le sénateur des Bouches-du-Rhône et maire (majorité présidentielle) de Marseille, prend déjà à sa charge les aménagements extérieurs au stade concernant la voirie ou le métro, soit 63 millions de francs.

« Soixante mille places ou rien »

Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, s'interroge sur la nécessité d'une telle dépense. *« En l'état économique et social de Marseille et du département,* dit-il, *ce serait une fantaisie de dépenser 35 milliards de centimes pour un stade qui ne servirait, dans toute sa capacité, qu'une heure et demie.»* Le 10 octobre, il a écrit à M. Vigouroux qu'*« une capacité de quarante-cinq mille à cinquante mille places paraît être des plus adaptée à la fréquentation du stade et aux besoins de nos équipes »*. Fernand Sastre, coprésident du comité d'organisation de la Coupe du monde, lui a rappelé, aussitôt, que *« ce sera soixante mille places ou l'abandon de Marseille comme ville d'accueil d'une demi-finale »*.

Le conseil régional désire connaître le montant précis des travaux car, explique Claude Bertrand, directeur de cabinet du président, Jean-Claude Gaudin, sénateur (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône, *« 39 millions de francs, cela fait tout de même un bel écart »*. Sans oublier, ajoute-t-il, que *« 14 % de la population de Marseille vit sous le seuil de pauvreté »*. Le conseil régional souhaite qu'*« une demi-finale se dispute dans la capitale du football français »*, et, estime M. Bertrand, *« il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité»*. M. Gaudin envisage donc de proposer un avenant au contrat de plan, mais il se refuse, pour le moment, à chiffrer la contribution supplémentaire de la région.

Dans une ville où le football se présente comme un outil d'équilibre social, personne n'entend passer pour un *« empêcheur de tourner en rond »*, selon l'expression de M. Weygand. Lors de la réunion du conseil municipal, le 30 septembre, M. Vigouroux n'avait pas mâché ses mots : *« S'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de grand stade. Je dénoncerai ceux qui n'ont pas voulu y participer. »*

En fait, le dossier du grand vélodrome a vite pris les allures d'un terrain où s'échauffent plusieurs candidats au fauteuil de maire. Face au souci de M. Vigouroux de *« faire plaisir à tous les Marseillais »*, en accueillant une demi-finale, M. Weygand a obtenu l'*« avis technique »* de Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône et conseiller général. Le président de la société anonyme à objet sportif Olympique de Marseille, après avoir longtemps réclamé un stade flambant neuf de soixante mille places, s'est converti au *« réalisme »* et plaide, maintenant, pour une enceinte de cinquante mille places.

Souhaitée par l'ensemble des partenaires, une réunion organisée par Hubert Blanc, préfet de région, devrait se tenir à Marseille avant la mi-novembre. Elle est justifiée par une double urgence : la confirmation officielle, avant la fin de l'année, des villes françaises organisatrices de rencontres et qui restent sujettes à caution – Nantes, Lens et Marseille –, mais aussi la nécessité de refermer ce dossier avant qu'il ne prenne un tour trop politique.

de notre correspondant à Marseille
Luc Leroux

Les regrets de Strasbourg

« Les pourparlers continuent », affirme Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, à laquelle Michel Platini, coprésident du comité d'organisation de la Coupe du monde, rétorque : *« La démarche strasbourgeoise est un peu démagogique.» « L'offre a été faite depuis bien longtemps à la capitale alsacienne, qui n'a jamais formulé une demande d'aménagement de son stade à trente mille ou trente-cinq mille places assises »*, renchérit Alain Leiblang, porte-parole des responsables du Mondial en France.

Il y a un an, Mme Trautmann, qui n'avait pas la cote de popularité d'aujourd'hui (68 % d'avis favorables selon un récent sondage publié par le journal *l'Alsace*), était soucieuse, avant tout, de donner l'image d'une municipalité socialiste attentive à la bonne utilisation des deniers publics. Elle déclarait à l'époque : *« La majorité des Strasbourgeois me demandent de ne pas me lancer dans cette affaire. »*

Les experts strasbourgeois avaient chiffré la réalisation du cahier des charges soumis par les organisateurs à 200 millions de francs pour les finances municipales, ou 1 000 francs par habitant. Le stade de la Meinau offre seulement seize mille places assises, pour une capacité d'accueil de quarante mille spectateurs. Atteindre quarante mille places assises aurait nécessité de surélever l'enceinte, d'où des travaux importants que la ville ne voulait pas entreprendre. D'autant moins que ni le département ni la région ne faisaient preuve de solidarité, *« ces deux collectivités émettant des signaux négatifs »*, déplorait le maire.

Et puis, plus rien pendant une année. Jusqu'à ce que la Ligue de football d'Alsace se manifeste, après que les dix sites destinés à accueillir la compétition eurent été désignés. Mme Trautmann, qui reconnaît qu'*« il est anormal que l'on n'ait pas trouvé les moyens pour que Strasbourg soit l'une des villes devant accueillir la Coupe du monde »*, a repris l'initiative en lançant une étude visant à approcher les trente mille places assises sans toucher à la superstructure. Une première évaluation fait état d'un coût d'une centaine de millions et, selon l'adjoint aux sports, *« tous les chiffres seront mis à plat début novembre »*.

A l'hôtel de ville, on fait valoir, en outre, qu'il faut de toute façon adapter la Meinau aux normes sur la sécurité exigées par la loi Bredin et les règles de l'UEFA, surtout dans la perspective d'une qualification en coupe d'Europe de Strasbourg. L'ambition d'un destin européen pour le Racing existait déjà au début de la saison 1993-1994. Comment expliquer, alors, cette opération de rattrapage, qui, selon le dire du comité d'organisation, est pour le moins tardive ? Ce regain d'intérêt n'est pas, bien sûr, sans lien avec la prochaine bataille des municipales.

Harry Lapp, député (UDF) du Bas-Rhin et conseiller général du centre-ville, qui devrait figurer en bonne position sur la liste qui affrontera celle de Mme Trautmann, a écrit au maire pour dénoncer sa *« volte-face »* et la *« grave erreur »* qui a consisté à *« rayer d'un trait de plume Strasbourg de la carte de la Coupe du monde »*. Le premier magistrat de la ville répond : *« Je regrette que la prise de conscience de certains élus alsaciens se fasse à retardement. »* Quoi qu'il en soit, le stade de la Meinau court le risque d'être définitivement mis hors jeu en 1998, et l'Alsace avec lui.

de notre correspondant à Strasbourg
Marcel Scotto



